

N° 3

Conseil Municipal

Réunion du 23 Avril 1990

Compte rendu

Adopté à la séance du 9 Juillet 1990

Monsieur le Maire - La séance est ouverte.

Je demande à Madame CHEBOUB-KERROS de bien vouloir remplir les fonctions de Secrétaire de séance et de procéder à l'appel.

(Madame CHEBOUB-KERROS procède à l'appel nominal).

Présents : MM. BARBAROSSA, BERTRAND, BESSON, BIENVENU, Mmes BOUCHEZ, BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CAMUSET, Mmes CAPON, CARON, M. CATESSON, Mmes CHEBOUB-KERROS, CODACCIONI, MM. COLIN, DAUBRESSE, Mmes DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DEGREVE, DELANNOY, DEMAILLE, DEPERNE, Mme D'ERCEVILLE, MM. DEREUX, DEROSIER, DE SAINTIGNON, DONNAY, Mme ESCANDE, MM. FLORENCE, FREMAUX, HASCOET, IFRI, JAGU, KANNER, MAUROY, Mme MERESSE, MM. PARGNEAUX, PAUWELS, Mme PETIT, MM. PLANCKE, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, SABRE, Mme SEGARD, M. SINAGRA, Mmes STAHL, STANIEC-WAVRANT, STIKER, M. SULMAN, Mme TANGHE-LEGUEVEL, MM. TURK, VAILLANT, VIRON, WINDELS.

Excusés : Mmes BRACQ (pouvoir), MATTIGHELLO.

Monsieur le Maire - J'ai reçu un mot d'excuse de Mme PETIT qui participe à une Journée organisée à Paris par la Fondation de France sur les problèmes d'hébergement des personnes âgées ; elles arrivera en retard à la séance du Conseil Municipal.

Je voudrais, en saluant les Collègues du Conseil Municipal et les Conseillers de quartiers qui sont avec nous en cette fin d'après-midi, remercier également les Lilloises et Lillois venus assister nombreux à cette réunion importante, vous le savez, de par les sujets que nous allons traiter.

Je voudrais d'abord vous dire que j'ai reçu une lettre, le 14 Mars dernier, de notre collègue Fabien CAMUSET, membre du Conseil Municipal, m'annonçant sa décision de quitter le Groupe du Rassemblement et du Centre et de siéger désormais au Conseil Municipal en tant (c'est l'appellation qu'il souhaite) que non inscrit parti Radical Socialiste.

J'en prends acte. Conformément au souhait exprimé par M. Alex TURK nous étudierons les conséquences de ce changement au niveau des représentations dans les Commissions Municipales ou Extra-Municipales. Nous réglerons ces problèmes pour la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Dont acte, Monsieur CAMUSET, j'agis suivant vos dispositions.

DECORATION :

Monsieur Claude CATESSON vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'Honneur, nous le félicitons. Nous aurons le plaisir de participer à la cérémonie de remise de sa nouvelle distinction.

NOMINATIONS :

Vous savez que Monsieur HURAND vient d'être nommé Préfet, il est d'ailleurs à son poste en Corse, à Bastia.

C'est Monsieur Georges LEFEBVRE qui devient Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, et nous lui souhaitons la bienvenue.

Monsieur JACQUEMIN est le nouveau Commissaire Central de Lille, il vient de Corse, après un passage à Saint-Lô (Manche) ; nous lui souhaitons également la bienvenue.

Des événements moins heureux, les décès :

Celui de Monsieur Pierre Paul DESRUMAUX, ancien Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille. Nous nous sommes associés au deuil de sa famille ; les plus anciens de cette assemblée se souviennent, je pense de ce Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille.

C'est avec tristesse que nous avons appris les pénibles circonstances de la disparition de Madame Brigitte DA MOTTA, Directrice de l'Ecole Jean Bart, le 1er Mars dernier.

J'ai adressé à sa tante, Mademoiselle DESMONS, un message de sympathie pour elle-même et les deux enfants de la victime. Madame CAPON a apporté son aide pour le règlement des formalités et des problèmes rencontrés par cette famille douloureusement endeuillée.

Je tiens à souligner l'attitude courageuse de Madame Raymonde POLFIET, agent de service dans l'établissement, qui a été blessée en tentant de secourir Madame DA MOTTA.

Comme je l'ai fait précédemment pour d'autres, je voudrais, à l'occasion d'une manifestation à l'Hôtel de Ville, lui remettre la Médaille de la Ville. Je pense qu'il est bien naturel de donner la Médaille de la Ville aux Lillois et aux Lilloises qui se caractérisent en particulier par leur courage, surtout dans des accidents de ce type.

MOUVEMENTS DU PERSONNEL :

Régulièrement à la Mairie s'opèrent des mouvements de personnel qui correspondent, d'une part, aux nécessités du service, et qui marquent, d'autre part, l'évolution de la carrière de certains agents.

Je n'en rends pas toujours compte au Conseil Municipal mais le mouvement qui vient de s'effectuer est important de par ses répercussions tant au niveau des services centralisés que des Mairies de quartier.

C'est ainsi que les services suivants sont placés sous l'autorité de :

- Action Sociale, Madame DURUT, Attachée territoriale principale, Adjointe à Monsieur SCHACHT.

- Médiation, Mademoiselle MOTTEZ, Attachée territoriale.

- Contentieux, Monsieur FABER, Attaché territorial.

- Centrale d'Achats : Monsieur CROXO, Attaché territorial.

- Domaines et Assurances : Madame MENNECIER, Attachée territoriale.

- Manifestation, interventions urgentes (à côté d'autres fonctions) :

Monsieur WATTEAU, Ingénieur en Chef, 1ère catégorie.

- Ateliers Municipaux : Monsieur HAZELL, Ingénieur en Chef.

Au niveau des services décentralisés :

- Mairie de quartier de Saint-Maurice/Pellevoisin :

Monsieur NONCLERCQ, Attaché territorial principal.

- Mairie de quartier du Faubourg de Béthune :

Madame MONFORT, Attachée territoriale.

Secteurs techniques :

- Centre : Monsieur ROSE, Ingénieur subdivisionnaire.

- Sud : Monsieur BOURGEOIS, Ingénieur subdivisionnaire.

- Sud-Ouest : Monsieur VERMEERSCH, Ingénieur en Chef.

- Ouest : Monsieur BARBERY, Ingénieur en Chef, 1ère catégorie.

Je félicite tous les agents qui ont fait l'objet de ces nominations. Comme vous le voyez, c'est un important mouvement du personnel qui m'a été proposé par le Secrétaire Général et par Monsieur VAILLANT, 1er Adjoint, délégué au personnel.

Je voudrais ensuite évoquer deux manifestations qui sont significatives du rayonnement international de Lille.

Je félicite tout d'abord les organisateurs de la quinzaine sénégalaise, et particulièrement l'association Partenariat Lille-Saint Louis du Sénégal, dont les manifestations organisées du 23 Mars au 5 Avril, ont obtenu un très gros succès.

Je sais qu'un grand nombre de Lillois sont venus visiter l'exposition qui s'est tenue dans le grand Hall de l'Hôtel de Ville et qui leur a donné un aperçu de la culture et de l'artisanat sénégalais.

Je voudrais féliciter tous ceux qui se sont occupés de ces échanges : Monsieur le Premier Adjoint, qui en a la responsabilité, Monsieur PAUWELS qui a la délégation des fêtes et cérémonies, mais apporte toujours son concours lorsqu'il s'agit de jumelages, ainsi que l'Association et ceux qui l'animent : le Docteur POLLEFOORT, Madame FAIDHERBE, Monsieur COLICHE, et bien d'autres, qui avec beaucoup de ferveur et de disponibilité animent cette association Partenariat Lille-Saint-Louis du Sénégal.

Je remercie aussi les Sénégalais qui sont venus en délégations et tout particulièrement le Maire de Saint-Louis.

Autre manifestation : les Jeux mondiaux de l'entreprise. Je voudrais insister sur l'importance de cet événement prévu à Lille en 1991 ; j'ai entendu parler de ces Jeux de l'entreprise qui ne sont pas encore très connus à Lille alors que j'étais à New York samedi et dimanche. Il s'agit d'une manifestation internationale permettant aux entreprises de rentrer en compétition d'une manière très originale puisqu'elles s'affronteront sur le terrain dans le cadre d'épreuves sportives dont les concurrents sont des membres de leur personnel.

Ces Jeux mondiaux se sont déroulés jusqu'à présent aux Etats Unis, ils auront lieu en automne de cette année à Hawaï.

Ils seront organisés en Europe pour la première fois l'année prochaine à Lille, vous voyez que la ville de Lille commence à être connue, au moins par ceux qui veulent organiser ces jeux sportifs.

Nous attachons beaucoup d'importance à ces épreuves qui amèneront dans la Métropole 6.500 athlètes.

C'est une chance de nous faire connaître par les représentants des milieux d'affaires du monde entier, et je félicite les promoteurs de cette initiative : le Club «Gagnants», et particulièrement Monsieur Luc DOUBLET, les collectivités qui prêteront leur concours en mettant à disposition leurs équipements sportifs, la Ville

de Lille, et bien entendu la Communauté Urbaine de Lille.

Ce dossier est suivi par Messieurs VAILLANT et BESSON qui sont chargés d'apporter tous les concours possibles au Comité d'organisation qui va être mis en place.

Pour marquer l'importance de ces Jeux mondiaux une conférence de Presse aura lieu à Paris le 7 Juin prochain.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je dois dire que tout s'accélère, les évènements, le monde... Combien de fois avons nous traité du thème de la continuité et dans le même temps celui de l'adaptation et de la mutation !

J'ai participé à une délégation qui a été à New York, vendredi, samedi et dimanche, et qui avait pour mission outre celle de la liaison aérienne Lille- New York, de dire sur le continent américain que Lille existe. Nous souhaitons que les Américains en tiennent compte, qu'ils puissent faire des investissements dans la Métropole, dans la ville, dans la région, et aussi que la ligne aérienne Lille-New-York devienne une ligne confortée par le nombre de passagers dans un sens ou dans l'autre.

J'ai pu mesurer combien il est capital maintenant pour une ville d'aller à l'étranger et de participer à des manifestations pour dire : « nous sommes là, voilà ce que nous voulons... » « nous existons », sans quoi les régions françaises ne sont pas connues.

J'ai pu voir la place qui était réservée dans la Presse américaine aux entretiens diplomatiques qui ont eu lieu aux plus hauts sommets entre la France et les Etats-Unis ! Je veux dire par là que c'est difficile.

Incontestablement nous avons rencontré des gens de qualité, nous étions une délégation importante, composée à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de l'APIM (association créée par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Communauté Urbaine) d'un grand nombre de chefs d'entreprise, de fonctionnaires ; le Préfet AUROUSSEAU, les Maires de Roubaix, Tourcoing, Marcq, et bien d'autres étaient également présents notamment et c'est très important : le Maire de Mouscron représentant la Wallonie, sinon la Wallonie du moins les Belges d'expression française, le Maire de Courtrai, le Président de la Chambre de Commerce de la Flandre Occidentale d'expression néerlandaise.

Nous avons pu mesurer combien il était important pour une ville, pour une Métropole, de s'affirmer sur le plan international. Je suis persuadé que dans les mois à venir, a fortiori les années, nous aurons à créer les conditions de ces relations internationales.

Nous avons commencé avec les jumelages -qui sont très importants dans les relations entre villes- mais au-delà de ces jumelages d'amitié, il nous faut avoir des jumelages de reconnaissance internationale ; nous aurons l'occasion de revenir sur cet important sujet.

Les Ballets du Nord, Ballets qui sont à Roubaix, vous le savez, et dont l'animateur est de nationalité américaine, se sont produits à New York pendant notre séjour, ce fut une manifestation particulièrement réussie.

Les Jeux Mondiaux de l'entreprise en 1991, l'extraordinaire Exposition qui sera faite au Métropolitan Museum en Octobre 1992 et où la plupart des belles toiles de notre Musée des Beaux-Arts seront exposées, notre Palais des Beaux-Arts se trouvant en cette période en pleine rénovation, seront pour nous l'occasion de très importantes manifestations.

C'est en multipliant les manifestations de ce genre que nous pourrons donner à notre ville une dimension internationale et lui assurer un développement économique conséquent.

En tous cas, c'est la conclusion de ce rapide voyage là bas et qui m'amène à faire cette brève intervention ;

Je voudrais maintenant évoquer le prochain Conseil Municipal qui se tiendra le lundi 18 Juin prochain. Ce Conseil Municipal se déroulera en deux parties : une séance normale précédée d'un hommage rendu au Général de Gaulle.

Chacun sait que nous sommes dans l'année du Centenaire de la naissance à Lille du Général de Gaulle. Il convient de marquer dignement cet anniversaire et nous travaillons pour cela en relation avec l'Institut Charles de Gaulle. J'ai des contacts depuis des années avec cet Institut mais c'est notre collègue Pierre BERTRAND qui est chargé plus spécialement de ce dossier et qui voit régulièrement les représentants de l'Institut pour préparer cette journée.

Le 18 Juin, en première partie du Conseil Municipal nous dévoilerons, à l'entrée de l'Hôtel de Ville, une plaque qui évoquera la venue du Général de Gaulle dans cette Mairie, après la Libération.

Nous avons déjà un certain nombre de plaques apposées dans l'Hôtel de Ville, j'ai pensé que l'événement qu'a été la première visite du Général de Gaulle, à la Libération, ici, compte tenu de ce que représente cet Hôtel de Ville, devait être à jamais gravé sur les murs.

Ce sera tout à fait le jour qui convient pour inaugurer cette plaque, mais les manifestations les plus importantes auront lieu le jour anniversaire de sa naissance, c'est-à-dire le jeudi 22 Novembre.

Une importante cérémonie commémorative sera organisée avec en particulier l'inauguration d'un Mémorial érigé dans le Jardin Vauban, à l'extrémité du Boulevard de la Liberté, Mémorial dont la Ville a décidé le financement.

Nous reviendrons ultérieurement sur le détail de ces différentes manifestations, je voulais toutefois les annoncer. Ce n'est pas chose facile que de concevoir un Mémorial car ce n'est pas une simple statue, c'est un rappel. J'aurai l'occasion de

donner de plus amples informations notamment lors du Conseil du 18 Juin où nous montrerons les maquettes retenues pour représenter ce Mémorial.

J'ai ensuite une communication d'un caractère un peu exceptionnel à vous faire, (c'est vraiment le jour !) en ce qui concerne le LOSC.

Chaque année, à peu près à la même époque, nous sommes amenés à nous préoccuper de la situation de notre Club de football professionnel, le LOSC.

Depuis quelques saisons, en effet, malgré l'effort des dirigeants, les résultats moyens du Club n'ont pas permis de séduire des supporters en nombre suffisant pour assurer l'équilibre financier du club, voire réduire son déficit.

Si bien que la ville, partenaire principal de la Société d'Economie Mixte du LOSC, a été régulièrement appelée à garantir des emprunts en plus de la subvention qu'elle verse annuellement.

Je vous ai toujours tenu informés du montant de la subvention -c'est vous qui l'avez votée- et de celui des emprunts garantis par la ville.

Il faut dire que la désaffection des spectateurs n'est pas la seule raison aux problèmes rencontrés.

La flambée des prix des joueurs (excusez-moi de m'exprimer de cette manière, comment dire autrement ?) a été un élément de déséquilibre pour beaucoup de clubs. Le football professionnel est en train d'évoluer dans des conditions qui donnent le vertige.

Le moment n'est plus où les écoles de football formaient localement des joueurs en nombre suffisant pour constituer une équipe d'un niveau honnête.

Il faut aujourd'hui avoir les moyens de s'offrir des vedettes, pour espérer figurer en bonne place dans le classement national, à fortiori, pour prétendre disputer une coupe européenne.

Je vois les années qui passent... Pour les uns, c'était l'an prochain Jérusalem, ils sont allés à Jérusalem, pour d'autres c'était Madrid, pour d'autres encore c'était ceci, cela, etc... Nous avons quant à nous, toujours espoir de voir l'année suivante, le LOSC tel qu'on l'a connu dans les années 1947, 1948, 1949, 1950 ! Nombreux sont encore ceux qui vivent avec ce souvenir.

J'ai croisé hier à l'aéroport de New York Jacques DELORS, Président de la Commission des Communautés Européennes, et mes premiers mots ont été ceux-ci : « comment s'est passée ta rencontre à Dublin ? ». Il n'a pas répondu à ma question. Il m'a dit « tu sais le LOSC a gagné », je ne le savais pas encore car c'était le résultat de samedi. Il lit l'Equipe et regarde toujours les résultats du LOSC, c'est le LOSC de ses 18 ans, de ses 20 ans.

Alors quand ??? Je ne sais pas. Il est pourtant clair, chers amis, qu'un club de football est un élément de renom certain, pour une grande ville, à condition bien évidemment que ses résultats la valorise. Il y a peut-être une part de chance dans tout cela je ne sais pas.

Depuis quelques années les dirigeants du LOSC et la Municipalité n'ont pas ménagé leurs efforts pour rechercher des solutions susceptibles de mobiliser les moyens nécessaires à notre ambition légitime.

On a eu ici des débats quelquefois passionnés, maintenant ce n'est plus le cas, on vote les subventions en se disant que l'année prochaine sera celle d'un grand succès pour le LOSC puis l'année passe et c'est toujours la même chose, d'abord on éprouve un grand plaisir, car le club se trouve en haut du tableau, puis il redescend inexorablement, jamais d'ailleurs suffisamment pour mettre véritablement en danger sa place en 1^{ère} Division.

Régulièrement sollicitée, la Ville de Lille a dû faire savoir que ses capacités budgétaires imposaient qu'elle limite sa participation.

L'an dernier, lors du Conseil Municipal du 7 Juillet exactement, nous avons été amenés à décider la garantie d'un nouvel emprunt de 20 millions ; j'ai clairement indiqué que cet effort devait être le dernier et que pour constituer une grande équipe le LOSC ne devait pas compter seulement sur les versements de subventions municipales.

Je posais alors la question suivante :

"Dans ces conditions, y a-t-il à Lille, y a-t-il dans la Métropole, y a-t-il dans la Région des industriels, des groupes financiers, des groupes industriels, des hommes, des femmes capables d'amener de l'argent ? des moyens ? de prendre ce LOSC ? Nous sommes prêts à le laisser à ceux qui pourraient donner de beaux jours au LOSC, le faire vivre et en faire l'équipe 1^{ère} que nous souhaitons".

La question était lancée.

Tous se sont employés à explorer cette nouvelle piste de recherche de financement, les dirigeants du LOSC : Monsieur DEWAILLY, Monsieur AMYOT ainsi que l'Adjoint aux sports Monsieur Paul BESSON et bien d'autres.

Des contacts nombreux ont été établis avec les milieux économiques régionaux afin de rechercher l'entreprise, ou le groupe d'entreprises qui manifesterait sa volonté d'apporter les investissements en hommes et en budget indispensables au développement du Club.

J'ai moi-même participé il y a quelques semaines, à une réunion avec des sponsors potentiels et j'ai poursuivi les contacts susceptibles de conduire à une solution.

Chacun a suivi sa piste, moi de même.

Je suis aujourd'hui en mesure de dire que la position de l'un de ces contacts permet d'espérer de nouvelles perspectives pour le LOSC.

Mon voeu le plus cher, celui des dirigeants, le votre, je pense, et celui des amateurs de football est de voir notre club se hisser dans les tout premiers dès l'an prochain, ou les années suivantes et jouer en Coupe européenne.

Je ne peux aujourd'hui entrer dans les détails des négociations en cours, je prends la responsabilité de les avoir ouvertes, elles se poursuivront cette semaine avec les dirigeants du Club, c'est-à-dire son Président Monsieur DEWAILLY, ses Directeurs Généraux : Messieurs AMYOT et BESSON, le représentant de la Ville Monsieur VAILLANT, et la Région si celle-ci souhaite s'associer aux négociations.

J'espère que ces négociations trouveront une conclusion favorable, elle sera soumise mercredi au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte que nous avons mise en place.

Je vous indique cependant qu'elles sont engagées avec une Société régionale installée à Béthune et dont le Directeur général est Monsieur Bruno FLOCCO, P.D.G. d'une entreprise régionale.

A l'issue du Conseil d'Administration de mercredi, une Conférence de Presse sera organisée pour relater les conditions dans lesquelles, je l'espère un accord sera trouvé.

Nous serons en tous cas fixés dans le courant de la semaine.

Nous avons déjà arrêté les principes et les orientations, après concertation avec les dirigeants.

J'ai bon espoir quant à la réussite du club attendue par les supporters lillois, les supporters de la Métropole et ceux de la Région.

Le football, à Lille, prend une nouvelle orientation ; j'espère qu'elle amènera des jours fastes que nous n'avons pas connus depuis bien longtemps.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Nous avons une chemise portant sur les questions sportives, si certains d'entre vous veulent s'exprimer sur l'avenir du LOSC, ou d'autres problèmes sportifs, nous pourrions en discuter à l'occasion de l'examen de ces dossiers ; Monsieur BESSON pourrait animer le débat.

Nous allons maintenant aborder l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal et je vais rappeler à l'intention des Lillois qui sont avec nous la façon dont nous procédons habituellement :

Les rapports sont tout d'abord étudiés en Commission, c'est une lente mais utile et indispensable élaboration.

Puis nous nous réunissons en Conseil Privé avant la réunion plénière du Conseil Municipal afin de faire état des rapports qui posent problème et pour lesquels les élus demandent à intervenir, les autres sont considérés comme adoptés au niveau du Conseil Municipal Privé.

Je ne citerai donc pas tous ces rapports qui sont considérés comme adoptés par le Conseil Municipal.

Par conséquent, nous n'allons discuter ce soir que des dossiers qui ont fait l'objet d'interventions, c'est-à-dire :

- le dossier 1 bis, Madame BOUCHEZ ;
- le dossier 5, Monsieur VAILLANT, avec une intervention de Monsieur BIENVENU ;
- le dossier 6, Madame BUFFIN avec les interventions de Madame CARON et de Monsieur DEREUX ;
- le dossier 9, Madame STAHL, avec l'intervention de Madame CARON ;
- le dossier 12, Monsieur BESSON avec notre discussion sur le LOSC ;
- le dossier 15, Monsieur KANNER, avec l'intervention de Monsieur BARBAROSSA ;
- le dossier 20, Monsieur WINDELS avec l'intervention de Monsieur DEREUX ;
- le dossier 21, Monsieur PLANCKE qui interviendra en personne.
- et bien entendu, le dossier 1, EURALILLE. C'est naturellement la grande discussion de ce soir, encore que le LOSC suscitera peut-être des commentaires.

Se sont inscrits pour le dossier Euralille, Messieurs DONNAY, TURK, DEGREVE, PLANCKE, HASCOET, ROUGERIE, DELANNOY, CATESSON, COLIN, ROMAN, DEPERNE et Monsieur CAMUSET.

C'est un grand dossier qui arrive aujourd'hui à sa conclusion, j'en serai le rapporteur. Excusez-moi par conséquent de garder la parole.

Chemise n° 1

ADMINISTRATION GENERALE
Secrétariat du Conseil Municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire,

90/202 - Centre International d'Affaires - Bilan de la concertation - Approbation du projet et saisine de la C.U.D.L.

Mes Chers Collègues, nous avons tellement parlé de ce dossier que vous le connaissez parfaitement ; vous saviez qu'inexorablement, après la concertation, viendrait l'heure de la décision et c'est aujourd'hui que le Conseil Municipal doit décider.

Je vais m'efforcer, je ne dis pas d'être court, mais de ne pas trop allonger le rapport que je dois vous présenter, cependant je crois que ce projet fait montre d'un tel espoir, d'un tel avenir, que je me dois de le reprendre depuis le départ.

En abordant la délibération concernant le Centre International d'Affaires EURALILLE, j'ai effectivement le sentiment que nous nous préparons à prendre une décision qui fera date dans l'histoire de la ville. J'espère que dans 10, 20 ans, peut-être même davantage, on fera état de la décision du Conseil Municipal sur la construction de ce Centre d'Affaires.

Je pense que chacun a bien conscience qu'il n'est pas fréquent d'avoir à faire des choix de cette importance dans l'exercice d'un mandat municipal.

C'est, je pense, une chance qui nous est offerte d'apporter la contribution de ce Conseil à un développement spectaculaire de Lille.

Cette chance nous place aussi devant nos responsabilités, c'est bien pourquoi cette décision devait être longuement et minutieusement préparée en associant très largement la population lilloise.

C'est la raison de la concertation que nous avons voulu instaurer après avoir voté le 20 Novembre 1989 la délibération qui prenait en considération l'avant-projet présenté par EURALILLE.

Chacun désormais connaît bien ce projet, la concertation a permis d'en étudier les détails et de retenir des amendements significatifs, j'y reviendrai dans un instant.

Avant tout, il me semble indispensable d'en rappeler l'enjeu pour la Métropole et la Région.

En 1993, en même temps que s'ouvriront les frontières de l'Europe seront mis en service deux équipements complémentaires : le lien fixe Transmanche et le TGV.

Ces opportunités nous ont amenés à faire valoir l'intérêt pour Lille et la Région d'être le lieu du croisement du TGV Nord Européen.

A l'issue d'une bataille menée avec l'ensemble des forces politiques et économiques de la région, nous avons obtenu satisfaction, je passe sur les détails mais croyez bien que j'ai gardé le souvenir précis de toutes les péripéties de cette bataille.

Il nous fallait encore amplifier cette chance nouvelle en créant sur le lieu même de ce croisement, autour de la future gare TGV, un Centre d'affaires suffisamment attractif pour permettre à Lille de s'engager dans la compétition européenne afin d'attirer des activités nouvelles et donc de créer des emplois.

Vous avez souligné bien justement cette nécessité de créer des emplois. A ce propos, je m'engage à sortir chaque trimestre un bulletin officiel de la ville indiquant le nombre d'emplois nécessaires à la construction de ce Centre d'affaires et lorsqu'il sera achevé je publierai tous les mois le nombre d'emplois créés.

Je suis persuadé que dans les 3 ans qui viennent c'est 2.000 à 2.500 personnes qui vont travailler à la construction de ce centre d'affaires. Et je pense que près de 5.000 emplois seront créés le moment venu, ou induits par la mise en place du Centre d'affaires.

Alors à tous ceux qui mettent l'accent sur la nécessité de créer des emplois et qui approuveront ce projet, je dis que celui-ci va permettre la création d'emplois en nombre conséquent et de répondre ainsi à la plus grande aspiration de nos concitoyens. Quant aux autres ils s'expliqueront sur les raisons de leur refus au moins sur le plan des emplois.

En effet, il n'est pas inutile de rappeler qu'avant d'être un projet urbanistique, ce Centre d'affaires doit d'abord être un outil de la croissance économique offrant des services nouveaux, produisant de la richesse fiscale, et servant de signal à tous ceux qui, séduits par l'attrait de Lille, s'installeront dans la Métropole :

Une Métropole en pleine mutation économique, comme la Région toute entière, une métropole qui devra conserver autant que possible ses capacités de production industrielle, qui devrait même les renforcer et chercher également à les développer tout en diversifiant ses capacités d'emploi par la croissance de ses activités tertiaires.

Vous verrez que de plus en plus dans le développement d'une Métropole, d'une ville ou d'une région, les activités secondaires et les activités tertiaires se mélangeront à un point tel qu'il sera difficile pour certains emplois de dire s'ils relèvent du tertiaire ou du secondaire.

L'enjeu est là. Si un projet comme celui d'EURALILLE donne aujourd'hui le sentiment que la partie est bien engagée, elle est toutefois loin d'être gagnée.

De récentes enquêtes menées par des magazines nous ont montré que Lille parvient tout juste à se classer dans les rangs des EUROPOLES.

Parmi les 12 villes françaises classées, la ville de Lille n'est pas dans les toutes premières places, c'est compréhensible, Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, viennent en premier.

Mais tout le monde reconnaît que de toutes les villes françaises celle qui a les potentialités les plus fortes à s'intégrer dans la construction de l'Europe, c'est Lille,

seulement c'est à nous de transformer ces potentialités, en réalités !

Les efforts que nous devons mener restent immenses, mais pour nous imposer il faut parler d'une même voix, communiquer à l'extérieur la même confiance en notre avenir et la même conviction dans la défense de nos atouts et de nos projets.

Pour le Centre International d'Affaires, je sais que l'unanimité de ce Conseil et au-delà, des Lillois, se fait sur un point «IL FAUT LE FAIRE».

Les différentes appréciations, ou les divergences, n'apparaissent que sur la manière de le réaliser, encore que, sur les éléments de programme, je ne vois pas une grande distance sur les points de vue, nul ne contestant la nécessité de créer des bureaux des commerces, des lieux de rencontre, d'exposition, de loisirs, de construire des logements, et, bien entendu, d'organiser des moyens d'échanges et de transports.

Le débat que nous entretenons depuis quelques mois a permis d'évoquer tous les aspects du projet EURALILLE, questions de fond ou de forme, et la concertation s'est montrée très utile pour que tout soit mis en lumière, même si elle n'a pas toujours permis de bien faire comprendre que le projet présenté est un projet d'urbanisme et non d'architecture et qu'il ne porte que sur l'un des éléments du 11ème quartier de Lille dont j'ai souvent parlé.

Ce 11ème quartier comprendra ultérieurement le secteur de Foire de Lille quand celle-ci sera restructurée, c'est là que nous construirons surtout des logements et des équipements publics complémentaires.

Cette concertation initialement prévue pour une durée de 90 jours s'est étendue en fait à 5 mois.

Vous l'avez voulue, nous l'avons organisée utilisant toutes les opportunités pour recueillir les points de vue et faire évoluer le projet à chaque fois qu'une idée majeure s'imposait.

Je rappelle ce qu'elle a été et j'insiste sur son coté exemplaire. Qu'on me cite une autre ville en France où un projet de cette importance a été soumis à une concertation d'une telle ampleur !

La concertation a commencé le 20 Novembre 1989, elle comportait :

- Une exposition du projet initial dans le grand Hall de l'Hôtel de Ville pour laquelle se sont déplacés 10.000 visiteurs, 700 d'entre eux ont consigné leur avis sur un registre ouvert à cet effet ;

- Une présentation d'une seconde maquette comportant des modifications au projet initial, exposée à nouveau dans le grand Hall de l'Hôtel de Ville mais aussi à la Foire Internationale de Lille ;

- Des réunions des Conseils de quartier, du Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes avec visite de l'exposition, débat et transmission de leur avis ;

- La participation au débat d'élus, de formations politiques, de syndicats, d'associations, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Fédération Lilloise du Commerce, d'architectes, du Cercle de Qualité et de la Presse ;

- La diffusion à toute la population lilloise de trois publications municipales «Lille actualité» ;

- Des réunions du Conseil Municipal en séances privées ;

- Enfin, un grand Forum de la concertation, organisé le 31 Mars dernier avec 600 participants, qui, de l'avis général, même de ceux qui n'étaient pas d'accord avec le projet, a été considéré comme une belle réussite ; tous ceux qui souhaitaient s'exprimer pouvaient le faire librement.

Afin de compléter ce dispositif et pour qu'on mesure bien, l'état d'esprit de nos concitoyens, j'ai fait réaliser deux sondages.

(Voici les résultats, je vous en donne la primeur).

- Le premier par une société régionale : MARKET AUDIT, du 23 au 27 Février dernier. L'échantillon était relativement faible, 250 personnes et la méthode utilisée ne permettait d'obtenir qu'une approche d'opinions. Néanmoins, ce sondage nous apprenait qu'une très forte majorité de Lillois était favorable à la création d'un Centre International d'Affaires et que ceux qui connaissaient le projet KOOLHAAS l'approuvaient largement, très peu de personnes interrogées se déclarant alors sans opinion. La plupart des personnes déclaraient ne pas connaître le projet KOOLHAAS mais le Centre d'Affaires de Lille.

- Le second sondage est beaucoup plus scientifique, il a été réalisé du 19 au 21 Avril par la SOFRES (il est naturellement à la disposition des membres du Conseil Municipal) sur un échantillon de 400 personnes, ce qui est beaucoup pour la Ville de Lille, et garanti, je crois une approche qui est fiable, selon la méthode des quotas, bien entendu.

Je vous en donne lecture :

" Le sondage a été réalisé entre le 19 et le 21 Avril, sondage SOFRES, analyse des résultats, auprès d'un échantillon de 400 Lillois sélectionnés selon la méthode des quotas ; il comportait 8 questions :

- La première question a permis de vérifier la notoriété du projet du Centre International d'Affaires dans le secteur des gares.

56 % des personnes interrogées ont déclaré connaître l'existence d'un projet ".

Vous voyez ce qu'il faut de communication pour qu'une grande idée soit connue de l'ensemble de la population lilloise !

" Parmi ceux qui connaissent le dossier : 79 % se déclarent favorables, 13 % seulement y sont opposés et 8 % ne se prononcent pas.

A propos des "sans opinion", il est intéressant de noter qu'ils sont très peu nombreux à se ranger dans cette catégorie dans tout le sondage.

Dans leur ensemble, 61 % des Lillois sont favorables au projet et 8 % opposés.

Enfin, peu de gens attribuent le projet à EURALILLE et Rem KOOLHAAS ".

C'est-à-dire que la discussion que nous avons eue entre nous n'a pas passé la rampe, elle ne se retrouve pas dans les avis des Lillois et des Lilloises, cela nous rend modestes, les uns et les autres, sur ce que nous pouvons parfois dire au nom de la Ville !

56 % disent qu'ils connaissent le projet de centre d'affaires mais 31 % seulement savent que c'est le projet de l'architecte KOOLHAAS, le projet EURALILLE.

Après une présentation sommaire du projet, les Lillois invités à apprécier sa qualité réagissent massivement et manifestent leur confiance au projet.

83 % le jugent important pour l'avenir de leur ville
74 % estiment qu'il créera des emplois
63 % trouvent qu'il fait preuve d'audace et d'imagination
74 % pensent qu'il hissera Lille au rang de grande métropole
Enfin, 61 % croient qu'il sera apprécié par les autres Lillois.

L'appréciation globale du projet est largement positive, puisque 76 % se déclarent satisfaits ou très satisfaits du projet, contre 17 % de jugements opposés.

Compte tenu du fort taux de satisfaction (76 %, ce qui est exceptionnel pour un projet d'urbanisme), il n'est pas surprenant de constater que les personnes interrogées estiment que leur avis a relativement peu fait évoluer le projet. Cependant, 37 % déclarent que l'opinion des Lillois a suffisamment pesé sur le projet ; 35 % déclarent que leur avis a peu compté ; enfin, 20 % estiment qu'ils n'ont pas été entendus, ces 20 % là correspondent au pourcentage de ceux qui se déclarent d'une manière ou d'une autre négativement.

Ces 20 % d'insatisfaits de la concertation représentent probablement le noyau dur des personnes opposées au projet car, à toutes les questions, le pourcentage des avis négatifs s'établit aux alentours de 20 %.

Les opposants catégoriques, ceux qui ne croient ni aux créations d'emplois, ni à la vocation internationale de Lille se déclarent logiquement insatisfaits par la concertation.

On peut d'ailleurs rapprocher cette question de la dernière qui mesure le degré de confiance attribué au Maire (au Maire et au Conseil Municipal, puisque je suis votre intermédiaire et votre dévoué serviteur) pour adopter les meilleures solutions dans ce dossier : 66 % de Lillois accordent leur confiance à Pierre MAUROY et 26 %, la lui refusent. On retrouve un clivage qui est plus important, mais qui est nécessairement politique dès que l'on pose les questions de cette manière. 8 % sont sans opinion.

La part des votes favorables demeure quant même impressionnante.

Voilà ce que je voulais vous dire en ce qui concerne ce sondage.

Cette large concertation a considérablement transformé le projet conçu par l'architecte KOOLHAAS et conduit à des évolutions qui ont parfois posé des problèmes de nature technique ou même liées au souci de l'urbaniste de ne pas voir dénaturer sa création. Nous en avons discuté.

Mais chacun a joué le jeu et si j'ai entendu parfois des critiques sur la différence qui existait entre les plans présentés et les décisions prises, sachez que ce décalage n'est imputable qu'aux délais techniques et sûrement pas à la mauvaise foi. Il est clair que les décisions que nous prenons ici seront respectées.

Si l'on reprend les interrogations émises au cours du Conseil Municipal du 20 Novembre ou les questions posées ensuite, on s'aperçoit que presque toutes on reçu une réponse positive. J'ai relevé les principales conditions ou interrogations qui étaient exprimées alors et je vous les rappelle :

- "Nécessité d'une période de concertation jusqu'en Mars", demandait-on. Elle a été poursuivie jusqu'en Avril selon la méthode décrite tout à l'heure.

- "Nécessité d'un équilibre financier". J'ai moi-même, dès le début de la conception de ce projet, indiqué qu'il devait être financièrement équilibré en tenant compte des contraintes de l'opération. Il est clair en effet que je ne souhaite pas faire appel à la fiscalité locale pour sa réalisation. Aujourd'hui, je peux dire que le bilan financier paraît en équilibre, malgré la prise en charge du surcoût demandé par la S.N.C.F. à la Ville de Lille pour la nouvelle gare (136 millions de francs), surcoût qui sera entièrement assumé par l'opération, sinon les T.G.V. ne se croiseront pas à Lille car il faudrait prendre en charge ces 136 millions sur le budget de la Ville. (Je mentionne que la région apporte une contribution plus importante encore).

Je disais donc que le bilan financier apparaît en équilibre à condition que les collectivités territoriales prennent leur responsabilité dans le financement des voiries et ouvrages relevant de leurs compétences. Un certain nombre d'aménagements ne sont en effet pas directement commandés, par la réalisation du Centre International d'Affaires mais par le passage du T.G.V. et la création d'une nouvelle gare.

De la même façon, d'importants travaux d'assainissement sont à réaliser sur le site car les réseaux sont saturés. On ne peut pas non plus les imputer au Centre International d'Affaires.

Le bilan financier d'aménagement a été établi sur la base d'une opération englobant le secteur Le Corbusier, le secteur Flandre et le secteur Romarin, soit une superficie totale de 71 hectares.

J'ajoute que, pour étudier le financement, un groupe de travail, auquel participait le représentant de l'opposition, s'est réuni à plusieurs reprises jusqu'en Février. Ce groupe a validé les hypothèses financières.

Le 20 Novembre, le souhait d'un équilibre entre ce projet et d'autres projets métropolitains a également été formulé.

Je crois pouvoir dire que les négociations menées avec La Madeleine sont en bonne voie et que notre voisine entrera dans la S.E.M.

En ce qui concerne les autres projets métropolitains, un consensus s'est dégagé à la Communauté Urbaine, en commission spéciale sur les Z.A.C. d'activités sur les bases suivantes (ce sont des propositions que j'ai moi-même avancées) :

- Création de Z.A.C. d'activités dans toute la communauté et non pas seulement à Lille.

Le Conseil de la Communauté sera amené le vendredi 27 à se prononcer sur un ensemble de propositions discutées, amendées et finalement acceptées au niveau de cette commission.

J'ai notamment, au sein de cette commission, avancé comme idée celle du versement d'un quart des produits fiscaux des nouvelles zones d'activités au profit d'un fonds de développement, ouvert par la Communauté Urbaine, en particulier pour aider le versant Nord-Est.

Vous aurez désormais une participation de toutes les zones d'activités de la Communauté. Si cela est confirmé vendredi prochain, ce sera une date très importante car la Communauté jouera véritablement son rôle communautaire. Dès lors, en effet, qu'une commune bénéficiera d'un produit fiscal grâce à une Z.A.C. d'activités, elle devra en verser le quart au fonds de développement, lequel permettra de régler les problèmes fonciers et, le cas échéant, le déficit de Z.A.C. d'activités qui réussiraient moins bien.

Un groupe de suivi que je coprésiderai avec Monsieur DAUBRESSE Vice-Président (puisque c'est lui qui a délégation dans ce domaine), sera mis en place et sera chargé de veiller à la non-concurrence entre les Z.A.C. d'activités. Comme vous le voyez, toutes les précautions seront prises pour assurer un développement harmonieux de la métropole.

- "Les surfaces commerciales sont trop importantes". disait-on en Novembre.

Depuis, plusieurs rencontres avec les commerçants ont permis d'affiner notre programme. Monsieur DELANNOY a été notre intermédiaire, d'autres s'y sont

employés également. J'ai rencontré de nouveau la semaine dernière les représentants de la Fédération Lilloise du Commerce, délégation conduite par son Président, Monsieur DHAINE. J'ai noté l'accord donné publiquement sur une proposition de création d'environ 25.000 m² de commerces à dominante «de loisirs» et «haut de gamme»... Nous avons précisé qu'il était entendu que les commerçants seraient associés à la réalisation et qu'un cahier des charges serait établi à l'intention de ceux qui ouvriront commerces, mètres carrés économiques sur le secteur des gares.

Nous continuerons à associer étroitement les représentants du commerce lillois à la définition précise du programme final. Ceux ci ont pu s'exprimer à l'occasion d'une conférence de presse. Vous savez, par conséquent, exactement ce qui a été dit.

C'est important, je pense, que cette liaison et cette concertation aient pu être instaurées qu'il puisse y avoir cette volonté d'agir en coopération, peut-être même en partenariat, pour définir exactement quelles seront les activités à créer sur ces 25.000 m².

La création d'un groupe de sociologues a également été souhaité en vue d'examiner la vie du projet.

- J'ai annoncé, après le cercle de qualité urbaine déjà en place, la création d'un comité d'usagers. Nous l'installerons prochainement.

- La préoccupation d'équilibre interne à la ville était exprimée. Le vote récent du très gros dossier de développement social des quartiers, notre politique sociale active, le développement de projets d'aménagement dans d'autres quartiers montrent que cette préoccupation est totalement prise en compte.

Enfin, je relève que la prise en compte globale de la zone qui s'étend de la gare actuelle à la gare Saint-Sauveur était également évoquée. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le 11^{ème} quartier sera en fait l'addition d'éléments qui se complèteront dans un projet d'aménagement qui s'étendra sur une bonne quinzaine d'années, il ne faut pas l'oublier. Il ne faut pas effrayer en disant que l'on va embrasser ce projet sur quelques années. Pas du tout. Nous travaillerons durant 5 ans sur le projet des gares, soit comprise entre la gare centrale et la nouvelle gare TGV. qu'ensuite progressivement, que nous pourrons gagner sur les autres hectares.

Ce sera d'abord d'ici 1993 la création d'un Centre d'Affaires. Toutes les constructions ne seront d'ailleurs peut-être pas ouvertes à cette date mais l'essentiel est que ce Centre d'Affaires soit une réalité au niveau de l'architecture, et devienne très rapidement, au cours de l'année 1993-1994, une réalité commerciale.

Puis, ce sera l'aménagement du site de la Foire actuelle. Là, nous serons dans les années 1995-1996...

Enfin, quand la S.N.C.F. le permettra, ce sera l'aménagement de la zone de la gare Saint-Sauveur. Là, nous serons en l'an 2000.

Comme vous le voyez, nous avons pris en compte ce qui était souhaité.

J'ajoute que le 17 Février dernier, au cours d'un Conseil privé, j'avais présenté une série de 15 propositions de modifications qui me semblaient faire la synthèse des remarques exprimées à cette époque. Je ne les reprendrai pas dans le détail, la délibération en faisant la récapitulation. Je noterai cependant les plus importantes car les plus souhaitées :

- Urbanisation dense de la rue Le Corbusier. C'est acquis et cela figure dans le projet d'urbanisme, à fortiori dans celui d'architecture.

- Urbanisation de la rue du Faubourg de Roubaix pour assurer la continuité entre le quartier des gares et celui de Saint Maurice Pellevoisin.

- Localisation de la structure congrès - expositions à proximité immédiate du triangle des gares ; encore que le problème de ce Palais des Congrès ou de ce lieu de congrès et d'expositions fera l'objet de délibérations particulières.

- Le maintien de la Ferme des Dondaines. C'est acquis.

- Le concours de paysagistes pour l'aménagement du parc urbain.

Le forum de la concertation du 31 Mars a confirmé ces propositions ; ne peuvent donc, aujourd'hui, s'opposer au projet que ceux en souhaitant un autre.

Je veux ici faire allusion à un autre projet conçu par un architecte lillois dont j'apprécie par ailleurs le travail qu'il accomplit dans la ville. Je vois bien que la tentation existe dans certains esprits de se servir de ce projet pour contester celui de Rem KOOLHAAS.

J'entends dire aussi que nous en sommes au stade final de la concertation et qu'un nouveau projet nous obligerait à consacrer plusieurs mois à de nouvelles études. Mes Chers Collègues, mes Chers Amis, il y a un temps pour les études et la concertation et un temps pour la décision. Nous avons maintenant d'importants dossiers, nous avons fait des études, nous avons multiplié les rencontres, le sondage confirme d'ailleurs que tout cela a été perçu par notre ville, si bien qu'il n'y a pas d'échappatoire. Aujourd'hui, c'est "oui", c'est "non", ou c'est j'hésite, donc je m'abstiens".

Il arrive un temps même pour les plus grands sujets de l'heure de vérité. Je pense qu'il ne serait pas raisonnable de suivre des avis qui, d'une part nous feraient perdre un temps précieux, et d'autre part nous feraient courir le risque de paraître indécis.

Je ne suis pas, de formation, un chef d'entreprise, ni un commerçant, ou un acteur de la vie économique. J'ai une autre formation et mes activités sont publiques et bien connues. Je m'étonne donc que certains puissent nous faire attendre, nous dire qu'il faut recommencer, différer...

Je sais que les acteurs de la vie économique sont des gens qui, à un moment donné, se disent : "c'est la décision à prendre". Si le Conseil Municipal paraissait irrésolu, ce serait la pire chose pour ce Centre d'Affaires.

Si nous donnions l'impression à ceux qui nous faisant confiance vont venir à Lille pour acheter des mètres carrés, d'hésiter entre deux projets, il est bien évident qu'ils se diraient : «Il ne faut surtout pas aller à Lille, ils ne savent pas ce qu'ils veulent».

Je veux que l'on puisse dire que je sais ce que je veux de même que le Conseil Municipal. Cela me paraît important.

Nous avons mobilisé autour de ce projet des banquiers, des professionnels, l'opinion publique, demain des promoteurs et des utilisateurs. Il serait irresponsable de ne pas prendre aujourd'hui les décisions qui nous permettront d'être prêts pour l'arrivée des T.G.V. le 15 juin 1993.

Ce serait irresponsable et injuste, injuste à l'égard d'un projet de qualité et reconnu comme tel par les plus grands professionnels de ce pays. Sur ce plan-là, je ne peux que vous donner rendez-vous avec l'avenir. Pour la plupart des projets d'urbanisme et d'architecture, le fait est, qu'en général, dès qu'ils ont une certaine audace, dès qu'ils sont réellement des projets d'avenir, ils sont mal perçus par les contemporains. Si bien que ceux qui se prononceront pour ce projet qui, je crois, est un grand projet d'avenir auront fait preuve d'une grande clairvoyance. C'est la plus grande qualité que l'on attend des membres d'un Conseil Municipal et de ceux qui ont la responsabilité de l'aménagement d'une ville.

J'ai eu en tous cas l'occasion de constater la renommée de Rem KOOLHAAS à Paris, lors d'une exposition de ses travaux présentés par l'Institut Français d'Architecture, je me le suis entendu confirmer par de nombreux architectes et surtout par ceux qui avaient réussi.

Je me permets de dire qu'ici à Lille, il fut un temps où les mauvaises langues se répandaient dans la ville, dans le Vieux-Lille et ailleurs, pour dire : «CARLIER est l'architecte du Maire, il travaille en liaison avec le Maire». Il est vrai que je suis du même village que lui, il est vrai qu'il a pendant 10 ans mangé de la vache enragée dans le Vieux-Lille parce qu'il croyait au Vieux-Lille. Sur ce plan-là, il mérite le plus grand respect et je reconnais sa valeur. Je conçois donc qu'il ait eu quelque dépit de ne pas voir son projet retenu.

Mais je vous l'ai dit et j'en ai eu la confirmation, ceux qui étaient avec moi pourront vous le répéter, pour un projet d'une telle envergure si vous voulez toucher les milieux financiers (et c'est indispensable si vous ne voulez pas apporter trop d'argent) le fait d'avoir un architecte de rang international est déjà une chance de réussite. Ce n'est pas seulement une affaire lilloise, ce n'est pas seulement une affaire régionale, c'est une affaire qui ne réussira que si elle est frappée du cachet international.

C'est pourquoi j'ai voulu créer, dès le départ, les conditions de cette réussite internationale. C'est ce qui m'a guidé lorsque j'ai souhaité un architecte de grand rang

et de grande renommée qui, en tous cas, est considéré comme un des meilleurs de sa génération. Sera-t-il le meilleur ? Je ne peux pas vous le dire. Une chose est sûre c'est un architecte qui dérange, un architecte qui attire et qui fait parler de lui. Pourquoi la réalisation du Centre d'Affaires ne marquerait-elle pas la consécration d'un architecte déjà réputé, mais qui pourra s'appuyer sur une grande réussite ?

C'est vrai qu'il existe une part de risque. C'est vrai qu'il y a une part de défi. On ne peut pas imaginer diriger la ville vers un tel destin sans prendre un certain risque ; sinon, ce serait trop simple d'en être les aménageurs.

J'ajoute enfin que pour exister, une ville comme la nôtre doit étonner. Il n'est pas possible de penser que dans le monde tel qu'il va actuellement, il suffit de dire de Lille que c'est une bonne ville régionale où il fait bon vivre, où les gens se connaissent bien, pour faire venir des gens des 4 coins de l'Europe.

A New-York, on a présenté Barcelone pendant 8 jours, avec un programme soutenu et j'ai été frappé de la manière dont tout le monde parlait de Barcelone. Barcelone a un Maire que je connais bien, dynamique, qui agit toujours en fonction de l'écho international, de l'écho européen, et qui réussit.

Si nous ne sommes pas capables de prendre cette voie, ce n'est pas la peine de faire des discours sur le développement de la ville, de parler de création d'emplois...

Je n'ai pas inventé le monde, je le prends comme il est et je m'efforce de m'adapter à la situation. Ce serait trop simple de pouvoir se limiter à être une capitale régionale et penser que l'on peut en assurer le développement malgré cette grave crise économique qui touche notre grande région. Il nous faut tout construire, lui donner un nouveau développement.

J'entends, des discours... Vous pouvez développer des idées nouvelles pendant 20 ans, si vous, ne prenez pas la mesure du développement actuel de la place de la ville sur le plan international et européen, du risque que nous devons prendre ensemble pour réaliser de grands équipements, de la chance qui nous est offerte de passer de 3 millions à 28 millions de passagers, si malgré tout cela nous ne savons pas créer les conditions d'un développement économique, alors permettez-moi de vous dire qu'aux prochaines élections les lillois pourront nous renvoyer car nous ne serons pas dignes d'une ville qui veut absolument se développer.

C'est tout cela qui est en cause.

Un train arrivera le 15 Juin 1993 à 15 h 15 mais ce soir, il y a un train qui partira de ce Conseil Municipal. Certains seront dans le train, d'autres resteront sur le quai mais n'y seront pas lorsqu'il s'agira de prendre le train de 15 h 15 le 15 juin 1993. Que chacun sur ce plan prenne ses responsabilités. Devant les grands projets, il faut savoir se déterminer, il faut savoir aussi compter avec le temps.

Quant au patrimoine architectural très riche que nous ont légué les 17ème et 18ème siècles, je m'adresse à ceux qui sont pleins d'admiration pour ces siècles, qui

nous disent à longueur de journée qu'il faut préserver ce patrimoine, je leur dis que je suis moi aussi amoureux de notre patrimoine et je les félicite pour le combat qu'ils mènent pour sa sauvegarde mais je dis également que nous devons être capables de créer un patrimoine en cette fin de 20ème siècle. C'est en tout cas, ce que je propose, et j'espère qu'un jour il y aura une renaissance du Lille ancien qui voudra sauvegarder ce que nous voulons faire ensemble aujourd'hui.

C'est un tout. On ne peut pas vouloir sauvegarder le patrimoine des 17ème et 18ème et faire abstraction de l'art contemporain. Je crois que, sur ce plan-là aussi, il faut être conséquent.

Lille doit ajouter à son architecture une réalisation qui, je crois, la fera rentrer dans le siècle prochain. En tous cas, je pense que ce Centre International d'Affaires offre une formidable opportunité. EURALILLE doit être tout à la fois un lieu de vie et d'activité et une vitrine présentée aux 28 millions d'utilisateurs annuels des trains et, bien au-delà, à tous ceux qui auront envie de venir dans une ville établie au rang d'Europôle. C'est par notre décision que nous pourrons atteindre cet objectif.

Un choix est toujours une difficulté. Il est vrai que les éléments esthétiques ou fonctionnels, aussi bien étudiés soient-ils, laissent toujours une large part à l'incertitude. Qui aurait parié sur le succès de la Tour Eiffel ou de l'Arche de la Défense ? Quand le succès vient couronner le risque pris, les préventions sont oubliées. Qui regrette aujourd'hui le métro ou le Palais des Congrès ?

Je me permets de dire que j'étais un peu seul à vouloir l'aménagement des actuelles rues piétonnes et je suis très content que les commerçants aient aujourd'hui une toute autre attitude.

Par ailleurs, je suis obligé de dire que, lorsqu'on a voulu le métro ici à Lille, j'ai dû faire face à une campagne municipale assez rude, certains y étant opposés. C'est ainsi, et on l'oublie, c'est le jeu démocratique et c'est le dialogue. Mais je pense que, lorsqu'il y a de belles réalisations qui sont acceptées, qui font ensuite l'unanimité, mieux vaud être ensemble pour les réaliser plutôt que de rester sur le quai de la gare en regardant les autres faire le travail.

Pour minimiser les risques, tout a été fait sur le plan technique et sur le plan financier. Ce qu'il nous reste maintenant à donner à ce projet, c'est l'impulsion et l'enthousiasme qui en garantiront le succès. Je souhaite pour cela que votre approbation soit la plus large possible, à la mesure de la confiance que nous font les Lilloises et les Lillois, pour assurer leur avenir.

Si, dans la passion que je mets à vous présenter ce soir ce projet, j'ai tiré quelques flèches ici ou là, vous allez m'en excuser rapidement en ne tenant compte que d'une chose : ce soir une grande page de la vie de notre métropole va se tourner et les choses ne seront plus jamais demain comme elles étaient hier. C'est à vous de décider de cet avenir.

Merci.

J'ouvre la discussion.

Comment voulez-vous que nous l'ordonnions ?

J'ai ici un ordre, qui est un peu illogique, mais, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, on va le suivre. C'est l'ordre dans lequel vous vous êtes inscrits en Conseil privé :

Messieurs DONNAY, TURK, DEGREVE, PLANCKE, HASCOET, ROUGERIE, DELANNOY, CATESSON, COLIN, ROMAN, DEPERNE, CAMUSET.

Monsieur DONNAY ?

M. DONNAY - Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, permettez-moi d'exprimer mon opposition à ce projet en qualité de commerçant et de Président de syndicat de commerçants.

En effet, c'est la survie même du commerce lillois qui est en jeu. La meilleure preuve en est d'ailleurs donnée par le fait que la Municipalité s'est gardée de publier ou même de communiquer les résultats de l'enquête menée, sous l'égide de la Chambre de Commerce, de la Fédération Lilloise et de la Municipalité avant la réunion, qui a eu lieu il y a quelques jours sur l'impact du Centre d'Affaires tel qu'il est conçu pour le commerce actuel de la ville, résultats qui s'avéraient particulièrement désastreux pour celui-ci.

Cela n'est guère surprenant, compte tenu des vices fondamentaux qui affectent la conception même de l'opération.

Au lieu de procéder à un phasage des réalisations, de créer un quartier nouveau qui viendrait générer une clientèle qui appellerait alors éventuellement la création de nouveaux commerces aussi diversifiés que possible, or vous comptez sur une augmentation des surfaces commerciales pour assurer l'équilibre financier du Centre d'Affaires, et ce alors même que vous n'ignorez pas que le commerce de la ville est en difficulté. Mieux encore, tous les centres commerciaux existants périclitent : Usine Center rue Nationale, les Galeries de l'Opéra et, à un moindre degré, le Centre des Tanneurs. De nombreux commerces sont à céder dans tous les quartiers de la ville, et de nouveaux vont voir le jour : la Voix du Nord, la Bourse du Travail, Gambetta-Flandre et la Place Rihour.

Nous ne pouvons pas prendre notre propre substance. Il faut un enrichissement économique préalable.

Or, dans ce centre, il y a peu d'habitations, mais il y a surtout des bureaux qui ne se loueront que progressivement et les T.G.V.

Vous nous parlez des millions de personnes qui vont passer dans ces T.G.V. Mais nous avons l'exemple de l'autoroute qui passe à Villeneuve d'Ascq et qui voit des millions d'automobilistes qui viennent des pays scandinaves, de la Hollande, de

l'Allemagne. Je vous en parle sagement : commerçant lillois, je n'ai jamais vu un Danois, ni un Suédois, ni un Norvégien. Ce n'est donc pas parce que des gens vont passer dans la gare de Lille qu'ils vont s'y arrêter. Vous devez en être tout à fait conscient.

Vous avez renoncé à transférer le Palais des Congrès qui, lui, aurait amené une activité économique majeure.

Avant-hier, vous avez dit que vous alliez réduire à 25.000 m² les nouvelles surfaces commerciales (mais vous oubliez les 10.000 m² de commerces prévus dans la gare qui existent toujours) et que l'hypermarché serait supprimé au profit de deux grands magasins performants. Mais ceux actuellement implantés dans la ville (Le Printemps, KIABI, DARTY, la FNAC, le FURET, les cinémas), s'ils vont dans le Centre d'Affaires, que deviendra la ville privée de ses locomotives ?

En vérité, les promesses que vous faites aux commerçants ne pourront être tenues, même si vous le voulez, parce que vous avez besoin d'un Centre Commercial, vous avez besoin de vendre ces surfaces commerciales pour créer ce Centre d'Affaires, alors que cela devrait être le contraire. Vous êtes dans les mains des promoteurs. Il ne pourra pas être question de choix même avec des autorités comme la Chambre de Commerce.

Je ne peux en effet apporter ni mon appui, ni mon consentement à ce que je n'hésiterai pas à qualifier d'assassinat du commerce lillois, en particulier du commerce de quartier si indispensable aux personnes âgées et aux handicapés.

Les plus faibles commerçants vont mourir. D'autres vont survivre mais supprimeront leurs investissements. Les plus riches, les succursalistes, les financiers, les moyennes surfaces vont partir

Je prends acte solennellement ce soir devant le Conseil Municipal et la population d'une décision que vous allez prendre, qui entraînera de très graves conséquences pour la population lilloise. La Municipalité à la remorque des financiers internationaux engagera ainsi lourdement sa responsabilité.

Je souhaite cependant pour notre ville et pour notre région que vous ne le regretterez pas.

Monsieur le Maire - Monsieur DEGREVE.

M. DEGREVE - Chers Collègues, je voudrais revenir sur ce qui a fondé notre réflexion, car, les présentations qui ont été faites aujourd'hui par Monsieur le Maire, et le fait de lire la presse quotidiennement (et la région bénéficie encore de plusieurs quotidiens régionaux) nous permettent de connaître un certain nombre de réflexions.

Ce qui me semble caractéristique, c'est que l'on ne revient pas à ce qui a fondé la réflexion même de la situation. On isole le fait lillois d'un fait national ou du fait européen en termes de développements. On le lie, on l'articule au niveau de la

présentation des graphiques, du graphisme ou de l'architecture, mais on le fait indépendamment des mouvements qui ont lieu réellement sur le plan économique et financier.

Au niveau européen, nous réaffirmons que, sur ce plan, nous ne pouvons à aucun moment donné admettre une situation qui remettrait en cause les intérêts régionaux ou nationaux au profit d'une supranationalité européenne.

Vous allez dire que je pars loin pour parler du Centre International de Lille, mais ce n'est pas nous qui l'avons appelé international. Il faut donc quand même revenir à cela.

La caractéristique de ces deux dernières années, et accentuée ce dernier trimestre, nous montre que ce qui domine la stratégie des grands groupes financiers, c'est de privilégier la remise en place ou à niveau de réseaux ou la reconstruction de réseaux à une échelle nouvelle, qui est par exemple celle de l'Europe, mais aussi mondiale, au niveau des capitaux. C'est cette logique-là qui nous est imposée au niveau des grands groupes financiers et industriels.

Imaginez que nous puissions raisonner et inventer un projet sans prendre en compte cette réalité, sans prendre en compte les mesures pour combattre cette stratégie, il est évident que cela n'est pas forcément voué au succès sauf au succès des spéculateurs sur le plan financier international, comme aussi à leurs déboires probables. Il y a d'autres marchés, comme ceux de la MATIF, où on peut perdre quelques centaines de millions le temps d'un sourire.

Ce n'est pas grave pour les intéressés, puisqu'ils ne se suicident pas forcément le lendemain matin ; par contre, les gens pour qui ces sommes veulent dire des emplois productifs gâchés, arrêtés, cela veut dire quelque chose. Les Communistes ne peuvent pas ne pas prendre en compte comme critère premier ce fondement, cette analyse.

Si je tenais à en faire le rappel, c'est parce que c'est ce qui nous guide par rapport au devoir appliqué que nous avons aujourd'hui sur le plan lillois. C'est en prenant en compte cet élément que nous donnons les réponses sur l'ensemble du dossier.

Je ne reviendrai pas avec une précision totale sur ce que nous pensons de cette analyse, de ses répercussions et sur les propositions que nous avons été amenés à faire au cours des précédents Conseils Municipaux sur ces aspects. Mon ami FLORENCE l'avait très bien fait lors d'un Conseil Municipal, il l'avait fait encore plus complètement lors d'une conférence de presse. Je vous invite, mes Chers Collègues, à vous replonger dans ces lectures qui ne peuvent être que saines en particulier en ce moment, car je pense qu'aucun des mots qu'il a formulés à cette époque soit hors actualité aujourd'hui.

Quelles étaient, pour en reprendre quelques-unes, les remarques que nous avions faites ?

Pour terminer sur cette stratégie et pour rendre plus concrète cette évocation conceptuelle, prenons le cas de deux entreprises, pour montrer que l'Europe n'est pas si loin et que la stratégie financière dont je parlais n'est pas forcément éloignée de notre problème :

Le fait que le groupe PEUGEOT spéculé, dans les deux sens du terme, sur le devenir de ses terrains et de son activité, est-ce indépendant du fait que la stratégie même de cette entreprise, après la prise de pouvoir par Monsieur CALVET, non seulement au niveau du groupe, mais de PEUGEOT S.A. dernièrement, a privilégié dans ses réponses une stratégie financière du groupe plus qu'une stratégie industrielle ? Est-ce que le fait qu'il y ait telle opération à Lille lui permet d'estimer qu'il vaut mieux, sur ces terrains-là, faire autre chose, autrement pour pouvoir dégager des actifs qui sont actuellement immobilisés pour les mettre sur le marché financier ?

Est-ce incohérent, est-ce interdit de notre part de nous poser de telles questions ? Nous ne le pensons pas. Nous pensons que ces questions, si nous les exprimons, s'il y a des dangers potentiels (et nous souhaitons, nous Communistes, nous tromper dans ce domaine et que ce n'est pas ce qui arrivera !), qu'est-ce qui nous empêche de prendre sinon des garanties totales, parce que nous n'avons pas au niveau de la compétence communale ou communautaire la capacité d'y répondre totalement du moins des réponses concrètes qui interdisent en tous les cas ce processus ou le ralentissent ou le freinent ? C'est ce que nous proposons et ce sont les propositions que nous faisons sur ce dossier : je parle du POS et du COS comme outil de lutte contre la spéculation, de même que la DUP.

C'est vrai aussi pour le domaine FIVES-CAIL-BABCOCK. Lorsque les liens étroits entre ce groupe industriel et PARIBAS font qu'ils posent leur devenir autrement aujourd'hui, en termes de redistribution de leurs actifs sur d'autres marchés et sur d'autres secteurs industriels, sans prendre en compte ni les intérêts locaux, ni la qualité et la capacité de production d'aujourd'hui de leurs équipements, c'est ce que nous avons vécu depuis 12 ans avec l'établissement FIVES-CAIL sur notre territoire. A-t-on le droit d'un seul coup de l'oublier, de ne plus le remettre dans le débat et de dire qu'on ne pense qu'aux projets, à ce qui nous est proposé aujourd'hui ? Nous ne le pensons pas.

Nous pensons en effet qu'il y a accélération de ce phénomène aujourd'hui non pas ralentissement, et que l'on ne peut pas envisager une solution qui s'éloignerait le moindre du monde de la production, qu'elle soit existante ou celle innovante que l'on doit mettre en place.

Nous sommes très attentifs aux questions que posent les commerçants. Puis-je rappeler à Monsieur DONNAY que, pour chaque emploi productif perdu, il y a un phénomène de désagrégation du petit commerce local. Cette volonté qu'expriment les commerçants aujourd'hui ne peut trouver sa résolution que dans la mesure où elle prend en compte ce que nous disons nous-mêmes dans notre analyse sur le caractère de la production industrielle et de la nécessité de son développement.

Il ne s'agit pas d'une simple guerre entre hypers, petits hypers, moins hypers ou commerce purement local ou commerce de luxe. Il y a sans aucun doute des contradictions internes dans la famille, mais la contradiction fondamentale n'est pas là. Celle qui fait disparaître l'ensemble, c'est l'absence de consommateurs et c'est ce qui peut arriver quand il y a des consommateurs qui n'ont plus d'emplois et plus de salaires à l'endroit où ils se trouvent.

Cela reste pour nous la question première et fondamentale. Nous ne pensons pas qu'en l'exprimant de cette façon, nous nous opposions à la réflexion de celle du petit commerce lillois et du commerce de proximité.

Nous avons dit également que si cela devait reposer sur la production, sur l'emploi avec le développement de l'existant, cela aussi devait prendre en compte les capacités à former pour répondre aux innovations. A former pour répondre aux besoins de demain. C'est un autre critère qui est un élément déterminant pour nous.

Je vais vite, puisque je vous ai demandé de bien vouloir vous repencher sur les propos qu'avait tenus mon ami FLORENCE dans le détail sur ces questions.

Sur le problème des T.G.V. et des gares, nous prenons bien évidemment en compte que nous sommes dans une situation quantitativement et qualitativement différente avec l'apparition de cette gare. Pour autant, doit-on admettre l'ensemble des principes énoncés ?

Sur le surcoût notamment, nous nous sommes déjà prononcés sur cette question. Que le concept même de surcoût fut accepté par un ensemble de collectivités, c'est le problème des collectivités qui l'ont accepté. En ce qui nous concerne, de façon constante et quel que soit le lieu, nous nous sommes opposés à la notion même de surcoût.

En quoi est-il rationnel dans cette Europe dont on parle que l'Etat allemand prenne en charge la maintenance et le développement de son réseau ferroviaire et qu'en France il n'en soit pas de même, que ce soit aux collectivités locales et territoriales à jouer le relais ? C'est une question que nous ne considérons pas comme étant interdite à se poser.

Nous avons formulé des réponses. Nous continuerons à dire avec cette même volonté que les effets de surcoût ne doivent pas, ne peuvent pas être pris en charge par la collectivité dont il est question.

En effet, la collectivité est engagée à mettre en place le succès de son opération. Pourquoi l'Etat, qui par là ne remplirait pas sa mission, pénaliserait celle-ci dans le démarrage même du projet, dans son efficacité financière ? C'est complètement incohérent. Est-ce un Etat qui vit seul, éloigné de ses régions, éloigné de ses villes ? Il n'y a pas d'Etat fort sans ces villes et ces régions fortes. C'est un problème que l'Etat doit continuer à se poser. Nous ne sommes pas résolu à abandonner la lutte sur ce terrain. Qu'il y ait déjà un processus qui amène à cela, nous le constatons, mais nous continuerons à le combattre, car nous ne considérons pas naturel qu'il en soit ainsi.

Nous avons fait des propositions sur ce plan du surcoût, mes amis Hector VIRON et André FLORENCE sont intervenus longuement pour énoncer des propositions concrètes. Moi-même, début 1989 à la Communauté Urbaine je m'étais autorisé à évoquer la nécessité d'une participation européenne dans le cadre de ce surcoût. En effet, pourquoi serait-il naturel que Bruxelles participe à des financements dans le cadre de la protection de l'environnement sur des sites T.G.V. envisagés dans les autres pays européens et qu'il ne le fasse pas lorsqu'il s'agit du T.G.V. Nord ? Nous ne pensons pas que ce soit normal.

Nous ne pensons pas que toutes ces questions soient sorties uniquement de notre imagination et qu'elles soient parfaitement irrationnelles, qu'elles ne doivent pas trouver de réponse et de réponse politique au niveau des instances que j'ai évoquées tout à l'heure.

Il est évident que, par rapport au T.G.V., on peut revenir à des questions premières qui sont celles des gens et de l'accessibilité au train. Passer du champ européen que je viens d'évoquer à celui de l'accessibilité pour le citoyen à prendre le train lui-même, ne pas prendre en compte ce qu'il dit et les remarques qu'il fait dans le cadre de sa propre pratique quotidienne, serait, pour nous élus, incohérent.

Il n'y a pas de petites choses et de grandes choses qui doivent nous amener à raisonner. Il y a l'élément qui concerne directement la pratique de la vie des gens qui sont en relation directe avec les éléments stratégiques que j'ai évoqués tout à l'heure. Nous ne devons ni concéder à l'un, ni ne pas prendre en compte l'expression des autres.

Sur le problème de l'urbanisme, de l'architecture, de l'environnement, dois-je formuler un rappel, Monsieur le Maire ? Je pense que nous sommes le seul groupe à ne pas être représenté dans la S.E.M. dont on parle aujourd'hui et dont on essaye de donner un contenu pour demain. C'est un peu ubuesque comme position, reconnaissez-le mes Chers Collègues.

Nous étions les premiers à nous battre sur la conception d'une S.E.M., quand on a mis en place une société privée. Nous avons certainement dû être pénalisés pour l'avoir demandé trop tôt.

Nous n'avons jamais formulé d'opposition à la conception sur le plan urbanistique et architectural de ce que proposait Rem KOOLHAAS. Nous n'avons pas participé, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur des manifestations, des réunions qui visaient à attaquer le projet en lui-même, l'architecte lui-même. Les remarques que nous faisons ne portaient par sur cela, elles portaient sur ce que j'ai dit antérieurement. Nous n'avons pas dit non plus qu'une esquisse était un projet définitif, et nous avons perçu qu'il y avait la nécessité d'un débat sur l'esquisse qui était présentée pour essayer d'appliquer plus finement les concepts que nous voulions y retrouver dans sa représentation d'urbanisme et dans son chenillage urbanistique.

C'est dans ce sens-là que nous souhaitons intervenir, que nous sommes intervenus sur des propositions de modification de l'esquisse qui nous avait été

présentée. Nous ne nous sommes jamais présentés comme les chevaliers de l'anti-modernité de KOOLHAAS ou du pro ex-traditionnel urbanisme d'un autre projet. Ce n'est pas ainsi que nous pensons que le débat se formule.

De plus, les Communistes peu vent le dire, Monsieur le Maire, ni de près, ni de loin, ni hier, ni demain, ils ne participeront à la criée qui ne vise qu'à répondre aux besoins immédiats de ressources des intéressés qui les formulent, que ce soit dans le domaine de la spéculation foncière et immobilière, ou que ce soit dans celui des honoraires. Dans les deux cas de figure, notre conception est celle d'un projet qui doit faire grandir la ville et la faire grandir pour l'intérêt de l'ensemble de la population, non pas pour céder devant des lobbies, non pas pour répondre aux intérêts particuliers. Sur ce plan-là, nous sommes clairs.

il y a aussi la concertation et nous pensons qu'il y a eu un progrès notoire entre le début et non pas la fin, mais la mi-fin de parcours à laquelle nous assistons aujourd'hui. Je crois que la concertation ne peut en effet se terminer qu'avec le projet lui-même dans son acte final, qu'il n'y a pas d'élément non amendable tant qu'il n'est pas réalisé et fini, et qu'il peut même y avoir aussi des modifications sur du fini. Cela nous arrive de passer des avenants sur des dossiers plus infimes.

La concertation a donc pris une accentuation et un progrès net. Nous nous en félicitons et nous pensons que c'est la voie qu'il faut continuer à prendre.

En effet, l'intérêt des gens, la façon dont ils vivent les choses ne peuvent pas se solutionner seulement par une décision qui a ses vertus pragmatiques, financières et juridiques. Il faut qu'elle soit prise, sans aucun doute, mais elle doit prendre aussi en compte la vie (non seulement l'avis, mais aussi la vie) qui s'inscrit dans une durée et avec des mobilités, des modifications de comportement sociologiques aussi .

Vous avez évoqué vous-même le fait que l'on ne produise pas un projet pour 2 ou 3 ans, mais pour 10 ou 15 ans. Il peut y avoir aussi, sur 10 ou 15 ans, des modifications de mode de vie, et il serait vain de vouloir se priver de la richesse de l'intellectuel collectif que représentent les habitants en cette matière, certes les spécialistes (urbanistes, sociologues ou autres), mais aussi les gens qui ont une spécialité qui est celle d'être la leur, d'être un et de vivre dans cet ensemble.

Je pense que la volonté de continuer à marquer l'esprit de concertation doit nous amener à veiller à faire en sorte que le projet que nous produisons ne soit pas une ville changée dans laquelle nous demandons à des gens d'habiter, mais au contraire une ville conçue pour les gens qui y habitent. Ce qui est premier, ce sont les gens, ce n'est pas le concept de la ville réduite à elle-même.

D'autres remarques qui sont, sinon fondamentales, aussi significatives et qui nous ont amenés à l'attitude que j'évoquerai en conclusion sur notre vote : je ferai une réflexion sur le concept initial que j'avais évoqué. Il semblerait d'ailleurs que nous ayons des échos en ce moment au niveau de spécialistes attachés à la Préfecture sur cette question. Je pense à un interview de STEVENS qui n'a pas dit les choses tellement différemment que celle de l'analyse qu'avait produite les Communistes il

y a quelque 4 mois. Cependant quand c'est quelqu'un d'autre qui le dit, on a plutôt tendance à prendre en compte le propos. Si ce n'est que cela, nous nous retirons devant la primauté des propos de Monsieur STEVENS pour faire avancer les choses.

La production industrielle est pour nous l'élément du dossier le plus important même décisif. Lorsque, par exemple, vous présentiez le centre commercial comme l'élément décisif de l'attraction et de l'animation de l'inter-gares, nous sommes assez éloignés du concept premier que je viens d'évoquer.

En effet nous avons annoncé l'idée (elle a été reprise et il semblerait qu'elle soit abandonnée de profiter de ce lieu inter-gares pour en faire un véritable centre, une véritable foire-exposition avec un concept différent de la Foire Internationale d'aujourd'hui, qui serait une véritable exposition de la production régionale traditionnelle, industrielle, artisanale, agricole.

J'ajouterai, afin de renforcer ma proposition, que nous ne sommes pas les derniers en tout dans notre région ; nous sommes les premiers mondiaux de la V.P.C., nous sommes les premiers mondiaux chez les semenciers et non loin du groupe de tête en génie génétique végétal, c'est vrai également dans le domaine de la connectique, sur les techniques du câblage..., je pourrais en ajouter d'autres. Nous ne sommes pas sans atouts. Il y a aussi la production traditionnelle, textile, chimique, industrielle qui peut encore faire ses preuves. Qu'il y ait un véritable lieu de présentation de leurs productions pour favoriser ces échanges internationaux, ce lieu devant être la base de ces échanges, symboliquement et même fondamentalement c'est déjà se poser le problème différemment.

Monsieur le Maire, quand vous parliez des équilibres financiers, dans une telle conception, et à condition qu'il y ait une S.E.M. très particulière pour ce projet-là, qui ne soit pas forcément la S.E.M. globale, nous ne serions pas forcément opposés à une participation à déterminer des collectivités territoriales au financement d'un tel projet, sous des formes qui seraient à discuter. S'il s'inscrit sur la consolidation de la production existante, de la volonté de sortir des productions innovantes qui nous permettent de travailler sur 10 ou 20 ans en termes de développement de la région, oui pourquoi pas, il peut être de la mission de ces collectivités d'aider au démarrage de tels projets. Nous ne sommes pas dans une position de refus total face à de telles solutions.

Cela n'empêcherait d'ailleurs pas le commerce local, quel que soit sa forme, de reprendre sa place un peu plus loin et de façon un peu plus accessible aux voitures. En effet, et je rejoins Monsieur DONNAY, ce seront moins les gens qui descendent du T.G.V. qui iront dans le centre commercial que les gens qui ont besoin d'y accéder pour acheter la consommation courante. Leur faciliter l'accès par un lieu non pas fortement éloigné, mais un peu plus éloigné, qui ne soit pas le pôle d'attraction que serait cette foire-exposition avec un nouveau Palais des Congrès à l'intérieur du site, pour reprendre le contenu dynamique que peut représenter le Palais des Congrès. Ce ne serait pas en contradiction.

D'autre part, cela nous amènerait aussi à avoir, dans notre politique de logement social, une réponse pratique au contenu même de la notion de 11ème quartier. Un 11ème quartier ne peut pas être fait que de bureaux, de centres commerciaux et d'une gare, cela se fait aussi avec une population, une population dont il faut veiller aussi aux équilibres sociologiques. Mener une grande politique de logement social sur les zones occupées actuellement par la foire existante ne serait pas une aberration sur le projet que nous voulons mettre en oeuvre. Est-ce que cela ne pourrait pas être pris en considération avec les partenaires financiers dont nous parlions tout à l'heure ? Sinon, il faudra se poser des questions sur la volonté d'engagement de ces partenaires financiers !

Est-ce que la volonté de ces partenaires financiers est simplement d'aligner des mètres carrés avec un prix de plus en plus cher pour pouvoir faire une opération qui ait son rendement financier sur 3 ou 4 ans, ou est-ce un véritablement accompagnement d'investissements dans le développement régional, dans celui de la ville qui peut lui porter ses fruits ! Y compris pour eux en tant qu'opérateurs, sur des temps de retour certes différés, mais combien plus rémunérateurs en termes de vie ?

Voilà quelques réflexions que nous nous sommes faites, que nous continuons à nous faire, malgré l'avancée du débat et d'un certain nombre de réponses qui ont été produites aujourd'hui.

Sur le plan de la ville, vous aviez dit -et je partage cette conception, Monsieur le Maire- que c'est ; aussi un devoir pour une grande ville que d'étonner. Mais, est-il impossible d'imaginer que nous puissions étonner en termes de production, en termes de recherche scientifique, en termes de formation, en termes de qualité de vie ? Je crois qu'il vaut mieux étonner de cette manière que d'étonner en termes de records en matière de spéculation immobilière et financière !

Il y a déjà eu malheureusement des expériences ; je prends des exemples très lointains pour ne pas avoir d'ennuis avec nos amis plus proches : Tokyo et Osaka sont en train de payer aujourd'hui cette politique-là. Ils entrent dans un état de crise non seulement avec ses caractères économiques, mais avec ses caractères urbanistiques. Pas un des éléments n'est pas touché dans l'organisation de leur cité et sur leur devenir.

Nous pensons qu'il faut résolument se tourner vers l'autre solution, c'est-à-dire, en termes plus clairs, plus résolument que ce qui est proposé aujourd'hui : choisir la ville au service de l'homme et non la vie de l'homme sacrifié à l'hôtel de la spéculation.

Je ne vais pas vous étonner Monsieur TURK ! Nous ne tenons pas à confondre nos voix avec celles de la Droite, car nous pensons que ce qui nous sépare de la Droite est fondamentalement ce que j'ai évoqué au début de mon intervention : c'est ce qui conforte une stratégie aux services au niveau européen des grands groupes financiers. C'est votre politique, vous l'assumez au plan européen et au plan national. J' imagine donc que vous êtes logique avec vous-même sur le plan local. Il ne serait pas bon que l'on puisse associer nos réflexions alors que la divergence est première, fondamentale et durable.

Nous ne pouvons pas non plus répondre positivement, car, si nous reconnaissons les avancées objectives, la prise en compte de certaines des 20 remarques faites par les associations, d'autres sont encore à l'étude. Nous pensons qu'il ne s'agit pas de considérer aujourd'hui qu'il y a seulement ce qui est arrêté. Tout ce qui est pris en compte est bon pour aujourd'hui. Si les gens considèrent qu'ils veulent prolonger leur action pour aller plus loin dans leurs revendications sur tel point ou tel autre point, ils trouveront de façon constante les élus communistes avec eux pour qu'ils se fassent entendre et qu'on prenne en considération leurs demandes. En effet, je répète que l'on ne pourra pas faire la ville contre les gens, on la fera avec eux et aussi à leur rythme. Nous sommes capables, avec des projets innovants, de les conduire vers un rythme de développement. Nous avons une confiance totale en l'intelligence de cette population, dans sa volonté de s'inscrire dans l'avenir.

Pourquoi ne disons-nous pas oui ? Parce que nous pensons que nous n'allons pas assez loin dans la rupture dans la résistance avec cette politique, cette stratégie des grands groupes financiers et que nous ne sommes pas assez audacieux dans le développement industriel.

Par exemple, retenir la solution inter-gares que nous proposons, cela aurait montré de votre part une volonté de s'inscrire radicalement vers un autre projet, une autre conception.

Nous ne pouvons donc pas accepter la totalité des propositions. Pour ne rien vous cacher, dans les trois questions, celle du milieu nous ennuie puisqu'on prédétermine le contenu de l'entre deux gares par la rédaction qui nous est proposée.

C'est pourquoi le Groupe Communiste s'abstiendra très logiquement sur les deux questions, que ce soit la première ou la deuxième. J'ai évoqué la première : nous demander quel est notre avis sur le capital de la S.E.M. aujourd'hui en nous en ayant exclus, c'est une façon un peu bizarre de nous interpeller. Vous nous voulez dehors de la SEM, soit. Mais soyez persuadés que nous entendons rester dans le débat suscité par le projet du Centre International !

M. PLANCKE - Monsieur le Maire, au travers d'une triple délibération, vous nous demandez aujourd'hui d'approuver le projet KOOLHAAS EURALILLE. En fait, nous avons le sentiment que ce projet est adopté depuis 18 mois, depuis que vous avez choisi de le confier à Rem KOOLHAAS.

Nous ne l'avions pas compris alors, et, de bonne foi, depuis 10 mois maintenant, depuis la première présentation en Conseil privé, nous avons joué le Jeu. Nous avons beaucoup travaillé, nous avons consacré beaucoup de notre temps pour expliquer aux Lillois l'intérêt de l'arrivée du TGV à Lille et la chance d'un nouveau développement lié à l'aménagement d'un 11ème quartier et d'un centre d'affaires parce que nous croyons vraiment que ce projet est une chance pour Lille.

Et lorsque notre Conseil Municipal a décidé le 20 novembre de lancer la concertation, nous nous y sommes engagés à fond.

Nous pensions alors sincèrement (trop naïvement sans doute comme l'ont dit certains) que partant du projet KOOLHAAS nous pourrions aboutir à un bon projet, réellement moderne, vivable, fonctionnel, évolutif, capable d'intégrer les avis des Conseils de Quartier et de tous les acteurs de la ville.

Nous avons apporté plus que notre part à cette concertation que nous avons appelée de tous nos vœux.

Au contraire de l'orateur précédent, nous avons cherché à comprendre, nous avons cherché à expliquer, nous avons critiqué, nous avons écouté et nous avons fait des propositions.

Au total, nous avons organisé 11 réunions publiques à notre initiative, diffusé 8 numéros de notre «OIGNON», participé à d'innombrables réunions techniques avec les partenaires concernés : urbanistes, architectes, techniciens, promoteurs, associations de quartiers et de commerçants.

Vous me permettrez donc de vous faire part aujourd'hui de notre amertume.

Contrairement à ce que vous affirmiez dans votre exposé préliminaire, Monsieur le Maire, nous avons l'impression de nous être heurtés à un mur au Cours et à l'issue de la concertation.

En dehors de quelques modifications de détails qui sont pour la plupart de simples prises en compte de la réalité, Rem KOOLHAAS et EURALILLE ont maintenu leur programme initial et n'ont rien intégré des demandes et des propositions des uns et des autres.

En octobre dernier, nous vous avons indiqué que nous refuserions de voter en l'état le projet KOOLHAAS, il n'y a donc pas à s'étonner que nous refusions le même projet 6 mois après. Guy HASCOET vous précisera les principaux reproches techniques que nous lui faisons.

Nous sommes amers, mais nous sommes aussi inquiets. Nous avons de l'ambition pour notre ville, pour les Lillois. Nous refusons d'approuver un projet techniquement bâclé, de nous soumettre à ce qui a été appelé dans un journal parisien, Monsieur le Maire, «un culte de l'objet monolithique».

Nous sommes inquiets aussi de ne pas avoir ce soir de document financier.

Nous voterons contre parce que nous croyons que ce projet, tel qu'il est conçu, engage Lille et la Métropole sur une voie de garage.

Sincèrement, nous souhaitons nous tromper, nous souhaitons que ce projet réussisse quand même parce que nous devons, nous aussi, en assumer toutes les conséquences.

Mais nous n'avons pas vocation à regarder passivement passer les trains. Nous gardons donc, malgré notre profonde inquiétude, l'espoir de pouvoir aider à aiguiller ce projet, que nous refusons, sur de nouveaux rails.

Nous continuerons donc à nous battre, à travailler au-delà du vote négatif de ce soir, afin de parvenir à un bon projet pour la Ville.

Monsieur le Maire - Monsieur DELANNOY

M. DELANNOY - Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, nous avons à nous prononcer sur la phase 93/95 du projet EURALILLE. Les objectifs du projet sont connus : créer à Lille un centre de décisions économiques à l'échelle européenne et faire accéder la Métropole au rang des EUROPOLES.

Le choix de l'urbaniste correspond à ces objectifs, en soulignant de façon marqué l'atout essentiel «la gare TGV» tête du réseau TGV Nord Européen.

L'alignement des tours de bureaux et superstructures de la gare positionne ce centre de décisions en plein cœur de l'Europe et à une distance calculée en minutes des centres de décisions politiques et administratifs, financiers et culturels de l'Europe, Lille s'affirmant à la fois complément naturel de Bruxelles et plate-forme susceptibles de cristalliser les intérêts britanniques sur le continent.

Ce projet est celui d'un Centre International d'Affaires et non celui d'un 11ème quartier, il marque une rupture avec la ville. Mais la ville sera également en rupture avec son passé en atteignant une importance sans commune mesure avec son histoire, la rupture est d'ailleurs fréquente dans toute la ville vivante, Lille n'échappe pas à cette règle, regardez la Grand'Place et son accumulation de formes architecturales diverses qui racontent notre histoire tout en offrant au visiteur un ensemble de qualité.

Le projet présenté structure fortement l'accueil de ce Centre d'Affaires, les prix des surfaces de bureaux ne correspondent pas au marché actuel de la Métropole mais à un marché spécifique, celui des grandes sociétés européennes de services qui induiront d'autres implantations de tertiaire et d'industries nouvelles.

Une juste prudence n'est pas de freiner le facteur de développement mais plutôt de mieux appréhender le marché induit et de mesurer par rapport à ce marché les autres projets qui foisonnent dans la Métropole.

La réussite de ce Centre d'Affaires exige des implantations complémentaires de loisirs et de services, hôtels, restaurants et commerces. Sur ce dernier point, le sérieux et la qualité de la concertation aboutissent à un véritable partenariat avec les structures du commerce lillois, la prise en compte d'une étude pilotée par la Fédération Lilloise du Commerce et cofinancée par la Fédération, la Chambre de Commerce et la Ville, débouche sur un cahier des charges précis permettant des implantations complémentaires et non directement concurrentes du commerce traditionnel lillois.

Elles renforceront l'offre commerciale de la Ville et surtout son activité et seront cependant d'une dimension suffisante à un bon fonctionnement.

Nous apprécions également que la concertation aboutisse à une coulée verte jusqu'à la Citadelle.

Une composante primordiale de ce projet est le Centre de Congrès et d'Expositions. En quelques années le Palais des Congrès de Lille s'est hissé au niveau des grands palais français, je tiens à rendre hommage à une équipe de vrais professionnels et à son animateur Patrick MARNOT, j'y associe également l'Office du Tourisme de Lille, responsable de l'hébergement et des programmes touristiques des congrès.

En 1989, les manifestations organisées par le Palais ont généré plus de 116.000 jours de participants, 30.000 nuités et les retombées économiques pour la Ville peuvent se chiffrer à 100 MF dans le commerce lillois.

La fréquentation régulière d'une ville de congrès peut amener des créations d'entreprises (l'APIM peut le confirmer) car les congrès s'ils sont un outil indispensable de la communication et de promotion de nos entreprises et de nos universités, sont aussi un formidable outil de prospection et de démonstration du savoir-faire local.

Actuellement, l'activité congrès est cependant limitée par l'insuffisance de capacité hôtelière de haut niveau, l'annonce de l'ouverture du premier hôtel 4 étoiles se traduit par des options de congrès anglo-saxons, congrès qui offrent l'avantage d'être programmés pendant les vacances scolaires.

L'activité congrès est également limitée par le manque de surface d'expositions, totalement insuffisantes au Palais des Congrès et obsolètes à la Foire. Aujourd'hui, ce sont près de 10 congrès par an qui nous échappent et on évalue à une quinzaine le nombre de salons professionnels et spécialisés que nous garantissons le nouvel outil et le TGV.

C'est valoriser le projet d'EURALILLE que d'y créer un Centre de Congrès correspondant au marché des prochaines années : c'est-à-dire un CONGREXPO. Les congrès demandent des surfaces d'exposition et les salons, de plus en plus exigeants, nécessitent des salles de séminaires.

Aujourd'hui, le Palais des Congrès est équilibré dans sa gestion, ce que beaucoup de villes françaises peuvent nous envier. Demain, grâce aux surfaces d'expositions et aux nouveaux marchés qui s'offrent à nous avec le T.G.V., CONGREXPO sera largement bénéficiaire et pourra participer aux remboursements des investissements.

La gestion de cette structure doit être confiée à l'actuelle équipe du Palais qui fait preuve d'un savoir-faire commercial, technique et relationnel incontesté.

La construction de CONGREXPO permettrait de laisser à l'ONL une plus large disposition de l'auditorium du Palais de la Musique. Il est donc urgent de lancer cette réalisation en tenant compte du fait que l'activité congrès ne peut subir une trop longue interruption, ce serait dramatique pour l'hôtellerie et la restauration lilloises.

Monsieur le Maire, nous sommes confrontés, tant pour CONGREXPO que pour le Centre International d'Affaires à un marché hyper concurrentiel ; il est essentiel de créer très rapidement un effet d'annonce susceptible de freiner la concurrence qui se situe à la ZAC du Tunnel, à Roissy et à la gare du Midi de Bruxelles.

Il est également essentiel que soit préfinancé un tronçon supplémentaire de la déviation du périphérique permettant l'intégration de Javary à la phase 93/95 du projet, extension nécessaire pour que le Centre d'Affaires soit doté de tous ses atouts.

Monsieur le Maire, les personnalités ont toujours participé totalement à votre politique d'extension et de développement de Lille, hier et avec vous nous sommes montés dans le métro, aujourd'hui et avec vous nous montons dans le T.G.V. et partageons votre ambition de faire de Lille une EUROPOLE.

Monsieur le Maire - M. HASCOET

M. HASCOET - Avant de m'exprimer, j'aurais voulu faire une petite requête, c'est que mon intervention soit suivie de celle de Monsieur ROUGERIE parce que nous l'avons prévu comme ça.

Je vais donc décrire un peu les points techniques qui, depuis quelques mois, ont forgé notre conviction négative sur le projet.

Monsieur KOOLHAAS a conçu un objet urbain que nous considérons figé, entier, il est vrai, mais non évolutif et posé dans Lille.

Que devait faire Monsieur KOOLHAAS ? Respecter en fait un cahier des charges initial qui avait été élaboré par la SORELI en 1987 et qui demandait essentiellement à l'urbaniste auquel serait confié le projet : - de racommoder le tissu urbain dans l'axe centre ville, quartiers périphériques, - et d'imaginer un aménagement qui soit un 11ème quartier de Lille avec l'ensemble des fonctions en mélange dévolues à un quartier urbain.

En préalable, nous avons essayé de regarder le projet et non pas l'intérêt du projet, nous avons décortiqué l'ensemble des points d'un engagement d'un projet d'une taille, d'une telle importance pour l'avenir de la Ville.

Les constats que nous faisons aujourd'hui, malgré une recherche permanente de changement sensible de notre part sur le projet, sont les suivants.

Je voudrais dire - parce que les Lillois ici ne le savent pas - que si le débat autour du Centre des Affaires a eu des aspects publics nombreux : réunions, prises de

position dans la presse, diffusion d'un certain nombre de journaux, nous avons eu aussi un travail assez important en Conseil Privé ou à l'occasion de rencontres des Groupes avec Monsieur le Maire. Nous avons à chaque fois, et maintes fois, essayé d'alerter, d'introduire des propositions je dirai de signaler les points qui nous paraissaient sur le plan de la réalité des faits techniques, incontournables, impossibles à ne pas intégrer dans le projet.

Je prends des exemples de ce qui figure toujours aujourd'hui dans un projet, dans un plan et nous débattons ici d'un plan, le dernier qui nous a été fourni c'était le 19 Mars par l'équipe à qui a été confiée la réflexion urbanistique, nous avons toujours sur ce plan trois ponts derrière la gare, au-dessus du périphérique futur alors qu'on sait depuis plusieurs mois maintenant que les calculs de circulation en nécessitent 5.

Je le dis parce que cela entraîne les conséquences suivantes : ce plan figure toujours la couverture d'un périphérique et d'une continuité entre le parc urbain et la partie ex-Dondaines, c'est strictement impossible, mais cela figure toujours sur le plan.

Combien de fois, Monsieur le Maire, avez-vous demandé que le Centre culturel ne soit plus à cheval sur les actuels rails de la gare, il figure toujours sur le plan.

Quand j'ai posé la question, lors d'un Conseil privé, à Monsieur BAIETTO, sur l'impossibilité technique de faire un espace vert en butte avec 6 mètres de terre, on m'a répondu, avec un sang froid qui après coup m'a étonné, qu'on pouvait mettre de la terre allégée mélangée, que finalement 6 mètres de terre ne feraient que le poids de 2, ce qui était la contrainte de la S.N.C.F.

Réflexion faite, il serait impossible, si c'était envisagé de la sorte, de planter des tamaris méditerranéens ou des essences du même type.

Pourquoi je dis cela aujourd'hui ?

Parce que dans les points que je devais énoncer, Monsieur le Maire, vous nous annoncez l'urbanisation complète de la rue Le Corbusier. Or, dans le choix initial de Monsieur KOOLHAAS, il y a effectivement une idée forte qui est la sienne (un concept intellectuel), celle de sentir les vibrations des trains dans la ville et de permettre aux Lillois de regarder les trains passer.

Il se trouve que ceux qui passent seront derrière un mur de béton et, à la rigueur, on verra ceux qui seront à l'arrêt.

Alors, quand vous nous dites «urbanisation complète de la rue Le Corbusier», il faudrait pour cela que les problèmes de niveau soient réglés et qu'on n'ait pas cette montée d'un autopont peut-être esthétique et moderne, mais d'un autopont tout de même.

Puis, globalement, le projet de Monsieur KOOLHASS définit l'espace en zones spécifiques. On croyait cette époque urbanistique révolue, eh bien non, on nous propose une zone spécifique espaces verts, une zone tertiaire, une zone commerces, une zone habitat.

Ce béton spécifique présente une difficulté historique, et là le problème de modernité n'est pas lié à la fonctionnalité de l'urbain.

Effectivement, on peut concevoir une modernité de projet et créer le patrimoine du 21ème siècle, mais les questions de fonctionnalité traversent les époques. Quand, par exemple, il y a, à peu près un siècle, les architectes, les urbanistes se sont penchés sur la liaison entre Lille Centre, Grand'Place et la Gare (l'axe Faidherbe) on constate que dans le temps, cet axe tient, c'est-à-dire qu'au fur et à mesure des modifications des conjonctures, de la pression en demandes de bureaux, de logements, de maisons de commerce, ce type d'urbanisme est capable d'adaptation, est capable d'encaisser les conjonctures variantes.

Il n'en est rien de l'urbanisme en béton spécifique qu'on nous propose depuis une dizaine d'années et le risque est grand que si tel ou tel aspect du projet flanchait, il ne remette en cause l'équilibre urbain de l'ensemble.

C'est un point sur lequel nous avons depuis longtemps attiré l'attention.

Enfin, parce que nous l'avons constaté à force de débats depuis des mois et des mois, c'est un projet totalisant parce qu'il rend impossible tout phasage. Je ne parlerai pas des modifications, combien de fois avons-nous entendu : « nous étudierons ... », « nous verrons ... », « nous le ferons ... », « nous allons voir si c'est possible ... », en fait, effectivement, l'impossible revenait parce que le projet KOOLHAAS le rendait impossible.

Parce qu'il est total, parce qu'il ne permet pas de phasage, il faut faire tout ce qui est prévu dans le triangle et aux alentours immédiats, ou rien.

Ceci constitue un véritable risque pour Lille et, d'autre part, il est sans doute à constater maintenant que le projet en lui-même était une sorte de dictat technocratique qui rendait le débat démocratique impossible car les axes forts du projet ne pouvaient pas être remis en cause et c'est aussi cela l'amertume dont Monsieur PLANCKE parlait.

Cette logique de Monsieur KOOLHAAS (j'en ai parlé), c'est cette espèce de concept qu'il fallait absolument voir passer les trains alors que les préoccupations modernes de nuisance et de cadre de vie avaient permis d'envisager qu'ils soient enterrés dans Lille. Dès lors, Monsieur KOOLHAAS nie les contraintes réelles pour donner vie à ce concept.

D'abord, il marque très fortement par trois séries de constructions l'axe Nord-Sud au-dessus de la gare et n'envisage pas l'urbanisation de l'axe Est-Ouest sur l'avenue Le Corbusier qui était pourtant à l'évidence dans le cahier des charges décrit précédemment et élaboré par la SORELI.

Il prévoit une place basse découvrant les fameux trains qui, par son positionnement, empêche d'imaginer la continuité du boulevard futur intérieur depuis le Pont de Flandres vers le boulevard Carnot ; ainsi donc il oblige les aménageurs et ceux qui réfléchissent les routes à concentrer l'ensemble de la circulation (nous en parlerons) sur la zone des gares elle-même et au-dessus du périphérique derrière la gare, ce qui concentre effectivement toute la circulation tous les calculs le montrent, et à mettre cinq ponts, rendant ainsi impossible toute couverture du périphérique dans des coûts raisonnables.

Le même concept le conduit à imaginer un parc urbain en butte dont, je le répète, il faudrait qu'il nous prouve la faisabilité.

La réalité et les contraintes sont niées..

La circulation dans ce futur quartier sera très compliquée en terme de desserte, en terme de concentration automobile et le fait d'avoir un projet commercial important dans la zone des gares va faire augmenter considérablement le nombre de véhicules qui le fréquenteront.

Le parc en butte - je l'ai dit - ne peut exister tel qu'il est dans les plans avec ce magnifique escargot et ces noms de plantes exotiques, car la S.N.C.F. a une contrainte : la boîte de la gare sous l'espace vert ne peut pas supporter plus de 2 mètres de terre. Et là, ce qui nous a été dit n'existe nulle part, on connaît la terre allégée en petits pots, chez soi, dans les appartements, c'est sympathique mais à l'échelle d'un parc entier avec 6 mètres de hauteur, nous sommes demandeurs d'un seul exemple au monde ! Il n'y en a pas.

La protection du parc : on peut penser que la circulation sur le nouveau périphérique sera importante parce que, effectivement, l'ensemble de l'aménagement prévu attirera des activités et générera donc une fréquentation importante.

Ce parc sera exposé à un niveau de bruit de 90 à 100 décibels, sa protection financièrement est très coûteuse et le fait même de le mettre en butte fait que ce parc subira encore plus les nuisances au point qu'il sera peu fréquentable ou peu agréable aux promeneurs.

Enfin, on découvre en cours de parcours, alors que c'était signalé sur les plans initiaux dès 1987, un grand collecteur d'égoûts traversant la place basse.

Et voilà qu'une grande idée trouve une petite réalisation, c'est-à-dire qu'une pente de 3 % se transforme dans la partie finale en pente de 7 %. Nous avons cherché un exemple lillois, nous en avons trouvé un avenue du Peuple Belge pour monter vers la rue du Pont Neuf.

L'aménagement du triangle des gares implique le déplacement de la gare routière mais par où ? Nous n'avons pas la réponse.

L'idée, excellente, d'alimenter le nouveau centre par RESONOR est formulée depuis quelques temps mais nous découvrons en final que, pour l'instant, l'ensemble des passages, des infrastructures n'a été conçu et pensé par aucun des meilleurs urbanistes se penchant sur le projet.

Enfin, nous l'avons dit, le montage financier de l'ensemble de l'opération - même si des propos positifs, rassurants, sont tenus aujourd'hui - reste pour nous une interrogation parce que nous n'avons pas de document permettant de vous donner un avis circonstancié.

Ce n'est pas par plaisir que nous faisons ici cette énumération qui est incomplète mais parce que ces points forts, qui ont forgé notre position au fil des mois, nous avons eu l'occasion de les formuler à plusieurs reprises en public, bien sûr, en Conseil privé, en entretien avec vous, Monsieur le Maire.

En fin de compte, après ces 9 mois de travail, seule aura été modifiée la question des espaces verts : les Dondaines seront moins construites, la ferme pour enfants et le Château Lemoine conservés et une certaine continuité verte assurée, ce dont nous nous félicitons.

Mais nous restons convaincus que l'ensemble des points ici décrits rendent le projet très difficile et sont porteurs de mauvaises surprises pour l'avenir.

Nous n'acceptons pas dans cette affaire que les contraintes extérieures conduisent à ce que la maîtrise du dossier échappe aux Lillois.

Si, comme vous, Monsieur le Maire, nous cherchons aller à l'idéal, nous partons toujours des contraintes du réel.

Bien sûr, le rendez-vous de 1993 est important ; mais même en commençant demain la mise en oeuvre du projet, tout ne sera pas prêt à cette date. Aussi, s'il y a urgence, la précipitation n'est pas de mise.

Toutes les contraintes sont aujourd'hui connues et les axes majeurs restent pour nous :

- l'urbanisation complète de l'avenue Le Corbusier, - la continuité du boulevard périphérique intérieur avec toutes les conséquences que j'ai décrites.

Nous restons convaincus qu'un délai de deux mois permettrait de repenser un projet que nous pourrions voter.

Monsieur le Maire - Merci

Monsieur ROUGERIE

M. ROUGERIE - Monsieur le Maire, Chers Collègues, le désintérêt des Français pour la vie politique reste un vrai problème.

La population, les électeurs, les gens pensent que leurs intérêts, leurs vœux, leurs besoins n'entrent que dans une trop faible part dans les décisions politiques.

C'est parfois injuste, mais trop souvent vrai.

La concertation autour du centre des gares aurait pu être l'évènement lillois capable de réconcilier la ville avec la politique faite en son nom ; encore aurait-il fallu que les avis émis se retrouvent dans les décisions finales !

Certes, quelques critiques qui furent faites étaient teintées de passéisme ; là, il faut rassurer, convaincre, c'est ce que nous avons fait l'été dernier lorsque nous tenions des permanences pour expliquer l'arrivée du TGV à Lille ; d'autres critiques étaient dictées uniquement par l'hostilité à la majorité municipale à laquelle nous appartenons, on ne peut pas y faire grand chose.

Mais il aurait fallu porter plus d'attention aux voix qui s'enthousiasment de l'arrivée du TGV y voyant une chance pour Lille, qui approuvent la création d'un quartier moderne et performant, mais qui ne retrouvent pas dans le projet KOOLHAAS la réponse à leur ambition. C'est dans cette position que nous nous retrouvons.

D'ailleurs dans le débat qui nous anime ce soir, nous avons le sentiment de respecter à la lettre notre engagement dans la majorité municipale, sur ce dossier comme sur les autres.

En effet, durant la campagne, nous avons affirmé avec vous, Monsieur le Maire, notre ambition d'accueillir le TGV et de développer autour de cette gare un quartier moderne et attractif. Le projet KOOLHAAS ne nous est apparu que postérieurement, et, après étude, nous sommes convaincus qu'il ne répond pas à ces ambitions.

Si ce soir une majorité se dégage pour approuver ce projet, il se fera, ou, du moins, commencera à se faire. C'est la règle du jeu démocratique. C'est que nous n'aurons pas su suffisamment convaincre. Ce sera un échec pour nous, et, je le crains, pour la ville.

Guy HASCOET vient d'exposer les raisons qui nous font critiquer le projet KOOLHAAS. Ce sont des raisons politiques et techniques clairement et depuis longtemps connues. Nous n'avons dans cette affaire aucun problème identitaire. Notre identité est maintenant connue et reconnue.

Je dois même préciser que c'est avec enthousiasme que nous aurions porté, avec l'ensemble du Conseil Municipal, un projet commun, comme nous l'avons fait en d'autres occasions. Ceci pour dire que nous ne craignons pas de mêler nos voix à d'autres et que notre identité n'a aucune vocation minoritaire.

Si quelqu'un a un problème d'identité c'est plutôt du côté du concepteur du projet qu'il faut regarder, lui qui s'arc-boute sur ses positions initiales et semble persuadé que tout changement, même mineur, lui ferait perdre son âme.

Il tient à tout, en gros et en détail. Tout à l'heure vous parliez d'urbanisation de la rue Le Corbusier, c'est, avec la continuité du boulevard urbain à l'Ouest de la gare, les deux points forts de notre demande. Je souhaiterais, pour y croire tout à fait, voir des plans, voir la façon dont cette urbanisation est traitée, et voir l'impact que cette urbanisation a sur l'ensemble du projet.

Maintenant, si nous avons tort aujourd'hui, les faits nous donneront tort plus tard, alors nous le reconnaitrons publiquement et nous nous en réjouirons pour la ville.

Si nous avons raison aujourd'hui, dans nos réserves et nos critiques au projet KOOLHAAS, les faits nous donneront raison plus tard. La situation sera alors difficile, mais nous n'y verrons aucune raison de crier victoire, il ne sera plus temps de se répandre en vaines lamentations sur le passé, il faudra se tourner vers l'avenir et faire face, aviser.

Monsieur COLIN.

M. COLIN - Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, ce qui m'apparaît personnellement déterminant en adoptant ce projet c'est de jouer la carte des TGV à Lille pour renforcer l'activité économique de la ville, et plus spécialement ses fonctions de centralité, ses capacités d'impulsion, d'innovation, ce qui passe par la création de services de haut niveau, de services aux entreprises, qu'elles soient industrielles ou tertiaires, en étroite liaison avec les Universités et la recherche, non pour Lille seulement mais pour l'agglomération et la région.

Si nous ne jouons pas cette carte à fond et vite, les TGV passeront, les jeunes diplômés du Nord auront d'autant plus de facilités à faire ce qu'ils font déjà, c'est-à-dire aller travailler ailleurs, en l'occurrence à Paris et désormais à Bruxelles, avec les conséquences que l'on imagine non seulement pour cette catégorie de salariés mais pour tous.

Toutes les autres considérations ont leur importance mais me semblent venir après celle-ci.

Il faut donc veiller à l'insertion du centre d'affaires dans la ville, à sa qualité de vie, à son équilibre financier.

Sur tous ces plans le projet n'est sans doute pas parfait, il s'est d'ailleurs révélé perfectible dans la concertation et il devrait le demeurer dans les phases de réalisation.

En tout cas aucun projet alternatif n'a supporté à mes yeux la comparaison et ne m'a semblé de nature à répondre de façon plus intéressante à la préoccupation que j'évoquais d'entrée.

Je voterai donc pour le projet en formulant une proposition complémentaire à partir d'une remarque.

Certains s'étonnent de ce que la concertation puisse apparaître insuffisante alors qu'elle a été bien plus importante qu'ailleurs dans ce type de dossier. Cela vient de ce que nous souffrons à Lille comme ailleurs d'un déficit démocratique qui est plus général, plus profondément politique.

Tout le monde reconnaît désormais qu'un fossé dangereux s'est creusé entre les citoyens et la politique, il me semble qu'au moment où la réussite du centre d'affaires conditionne pour une part l'avenir de la ville, où la Communauté Urbaine va mettre en place une agence d'urbanisme, où on met en chantier également à la Communauté Urbaine la révision du Schéma Directeur d'Aménagement, où la ville négocie de très gros dossiers, comme les 4 DSQ, ou le contrat ville/Etat, il me semble donc qu'au moment où bien des choses changent à Lille, il serait dommage de cantonner la concertation entre les élus municipaux, et de quartiers, et les techniciens, ou de la limiter à tel ou tel dossier.

Il nous appartient de trouver les formes d'une élaboration démocratique plus poussée, plus générale, ce qui serait de nature à contribuer dans notre ville à réconcilier les citoyens à la politique.

J'ajoute que la Gauche aurait tout intérêt à porter cette démarche, à affirmer son originalité dans la définition d'un projet pour la ville et l'agglomération, surtout lorsque j'entends Monsieur DONNAY, par exemple, chasser sur les terres de LE PEN, en brandissant les peurs face à l'avenir.

Ce Conseil Municipal marque une évolution de la situation politique locale, même si la Droite aurait tort de se réjouir trop tôt en espérant une spirale de division. C'est vrai que la majorité municipale bouge, elle n'est plus tout à fait ce qu'elle était, je pense qu'il est nécessaire d'en tirer les conséquences au positif pour faire mieux dans les mois qui viennent et au-delà.

La meilleure solution, à mon sens, pour créer une dynamique unitaire, pour consolider les accords intervenus l'an dernier, accords qui peuvent apparaître circonstanciels ou simplement électoraux, me semble être d'élaborer ensemble, de la façon la plus ouverte possible aux citoyens, un projet pour la ville avec sa cohérence d'affiner des politiques pour la ville, des politiques urbaines de transport, de logement, en fonction de certaines finalités de façon à ce que la réalisation du centre d'affaires soit restituée dans un ensemble, ce qui pourrait se traduire en accords précis, programmatiques quant aux réalisations successives entre les partis de Gauche et les nouvelles formes d'expression politique de Gauche, ou écologistes.

En résumé, OUI au projet de centre d'affaires, poursuivons le débat, et même élargissons-le, la Gauche et la Majorité municipale auraient tout à y gagner, et Lille aussi.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur CATESSON.

M. CATESSON - Les évènements vont vite, le monde n'a jamais été aussi vite, c'est ce que vous avez dit tout à l'heure, Monsieur le Maire, et j'ajouterai : le monde n'a jamais été aussi proche de nous.

Les distances probablement sur cette terre ne se sont jamais autant rétrécies.

Aussi, vous me permettez de réfléchir à notre projet en regardant bien au-delà de Lille, et, après vous avoir rappelé quelle était notre logique de réflexion, en proposant quelques pistes de réflexion sur la façon d'attirer la richesse dans notre ville.

Ce qu'était notre démarche d'abord. En écoutant les intervenants précédents, j'ai parfois l'impression qu'il y a un petit malentendu.

Je comprends bien les arguments des écologistes qui nous disent : «il faut faire un 11ème quartier de la ville», je ne suis pas sûr, Monsieur le Maire, que cela n'ait pas été une erreur de dénomination de ce quartier car je crois tout simplement - pourquoi ne pas le dire - qu'il s'agit d'un quartier d'affaires et d'un quartier commercial.

Et alors, où est le mal ?

Que-pour autant il soit agréable d'y vivre pour ceux qui y vivront, c'est vrai, mais je crois que la priorité des priorités est d'y attirer une richesse qui permette par moins de chômage, plus d'emplois, de vivre mieux dans beaucoup d'autres endroits de cette Métropole, de ce Département, de cette Région, dont nous sommes parfaitement solidaires.

Ma logique c'est celle de réfléchir en disant je veux créer un centre d'affaires international (le mot international n'est pas neutre) mais je ne suis pas architecte, je ne suis pas urbaniste, j'essaie de faire confiance aux experts en la matière, je leur fais certaines remarques parce que ce sont des remarques de bon sens, et après cela je dis que c'est l'essentiel de mon projet politique qui est important.

Je le dis tout de suite, les Radicaux de Gauche voteront oui à ce projet en faisant quatre remarques.

La première c'est que malgré tout (cela a été dit par beaucoup d'orateurs) reste la souplesse nécessaire ne serait-ce qu'à surmonter les surprises qui arrivent toujours sur n'importe quel chantier, et c'est un grand chantier.

La deuxième, c'est que nous nous placions dans une économie libérale qui est une économie de marché et qui fait que nous sommes en concurrence, et nous verrons tout à l'heure avec qui nous sommes en concurrence, par conséquent que nous puissions être convenables au niveau des prix.

La troisième remarque (là, Monsieur le Maire, vous nous en avez donné l'assurance, nous y veillerons mais nous sommes sûrs que nous le ferons) nous ne mettrons pas d'argent de la ville au-delà des engagements qui ont été les nôtres jusqu'à aujourd'hui.

Ensuite, permettez-moi -la suite de mon propos vous dira pourquoi davantage-d'insister tout particulièrement sur l'absolue nécessité d'une liaison convenable entre les deux gares, d'une part, et, d'autre part, chacune des deux gares et l'aéroport. Je m'explique.

Je crois que lorsqu'on veut faire remplir des bureaux, les gens qui viennent dans les bureaux viennent aussi souvent de l'avion que du train.

Les études de la DATAR, (disait une presse de ce matin qui par ailleurs n'accueille pas toute mon adhésion, loin de là) les études de la DATAR prouvaient qu'il n'y avait que 10 % du TGV qui étaient la cause de la bonne santé de l'accroissement Lyonnais C'est possible, mais nous verrons qu'il faut y ajouter d'autres choses.

Pour que des gens viennent dans ces bureaux, s'ils viennent par avion, il faut qu'ils viennent de quelque part.

Actuellement nous avons un petit aérodrome d'un million d'habitants, et nous sommes à 50 minutes d'un aéroport qui va avoir des problèmes considérables, qui a aujourd'hui 42 millions de passagers (je parle d'Orly + Roissy) dont 20 millions environ à Roissy, et dont tout prouve que dans les 12 à 15 ans qui viennent ce chiffre sera doublé tant l'aviation prospère sur cette planète, et cela me ramène à mes propos de départ.

Cela veut dire que demain la région Ile-de-France va être confrontée à un formidable problème.

Je me suis penché avec curiosité sur nos voisins car pour bien se regarder il faut regarder ce qui se passe ailleurs, Paris n'est pas si loin ! et quels sont les chiffres ?

Les chiffres c'est 17% d'augmentation du trafic automobile en plus par an.

C'est dans le contrat entre l'Etat et la Région Ile-de-France, 11 milliards pour faire les autoroutes dans les années 1989-1993. Or, il faut savoir qu'un kilomètre d'autoroute en 1986 a coûté 500 millions de moyenne, qu'un kilomètre d'autoroute supplémentaire dans une zone archi-dense comme entre Roissy et Paris, autoroute qui ne pourrait se faire qu'en souterrain, ou en élévation (la j'attends nos amis écologistes sur ce qu'ils pourraient en dire) coûterait à peu près 1 milliard du kilomètre.

C'est-à-dire qu'une liaison Roissy Paris un tout petit peu augmentée mangerait pratiquement la totalité du budget de la région parisienne, avec tout ce que cela comporte comme problèmes de coût foncier, de coût des terrains, etc...

Or, à quoi assiste-t-on malgré tout ?

D'une part, à une espèce de lobby global aviation civile, Air France, aéroport de Paris, disant : «nous voulons faire de nous le premier aéroport d'Europe»,

c'est-à-dire dépasser Londres. Il me semble quant à moi que c'est un péché d'orgueil, un péché qui risque de coûter cher.

Que font les Américains quand un aéroport est saturé ? Je rappellerai ici que dans le dernier Conseil des Ministres présidé par François MITTERRAND, en décembre 1989 à Strasbourg, il a été dit que l'environnement des aéroports devenait un problème qui peut être dangereux pour l'humanité, et qu'il fallait soigner cet environnement.

Or, les aéroports de Paris sont saturés au niveau du ciel, mais ils le sont aussi au niveau de la terre.

Quand les aéroports américains sont saturés, que fait-on ? On transporte l'aéroport 150 ou 200 kilomètres plus loin.

Par conséquent, là où nous nous rêvons de faire toujours un grand Paris qui est entièrement, schéma d'aménagement, tourné vers lui même, de quoi rêve-t-on ? de construire ce qu'on appelle maintenant des aéro villes. Il y a des colloques qui se font pour expliquer comment on va faire de nouvelles villes autour des aéroports de telle manière que les gens n'aillent plus dans Paris.

Il me semble (je peux rêver) que nous avons dans le Nord Pas-de-Calais et à Lille un service à rendre à la région parisienne. Essayons d'instaurer un dialogue de complémentarité avec eux et disons-leur : « nous pouvons vous offrir l'aéroport de dégagement de Paris, nous sommes à 50 minutes de vous. »

J'ai eu, vous m'en excuserez, une conversation téléphonique tout à fait privée, mais il n'y a rien de secret, avec Monsieur DEFLASSIEUX disant : « comment se passe demain le transport entre Paris-Roissy et la capitale, le centre » ? Il m'a répondu : « en 1995 on ne passe plus ».

Nous avons peut-être quelque chose à offrir à Paris, à lui dire : « ouvrez-vous vers l'Europe, ouvrez-vous vers Bruxelles, ouvrez vous vers le centre du croissant Londres Bruxelles Milan, nous sommes là pour vous aider à le faire ; vous y trouverez un allègement de vos coûts fonciers, vous y trouverez une minoration des coûts économiques globaux du foncier, des routes, des temps d'attente sur les autoroutes, de pollution etc... vous faites une économie globale importante ».

Or, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, vous avez un des artisans de la décentralisation qui a d'immenses avantages, mais qui me semble avoir un gros inconvénient : elle diminue l'aménagement du territoire. Chaque région est tellement jalouse de ses propres prérogatives qu'elle ne regarde plus qu'elle-même sans penser à la solidarité nécessaire avec les autres régions.

Je pense qu'après avoir eu ce dialogue que vous devriez initier entre la région Nord/Pas-de-Calais et la région Ile-de-France, nous pourrions ensuite aller voir Michel ROCARD qui a été le responsable d'un Livre Blanc sur la région parisienne, et lui dire : « nous pouvons vous aider ».

Alors permettez-moi de rêver, c'est qu'aujourd'hui notre petit million de passagers de l'aéroport de Lesquin -et je rends hommage aux efforts de la Chambre de Commerce pour le développer prenons un simple chiffre, nous faisons 1,5 % du fret que nous pesons en poids économique, si nous en faisons les 7 % que nous pesons, c'est à peu près 1 million de tonnes par an qui n'irait pas en camions sur l'autoroute Lille Paris encombrant les autoroutes, les polluant etc... c'est 1 million de tonnes qui pourrait être prévu partant de Lesquin.

Nous sommes dans une région où la messagerie se développe, où la vente par correspondance se développe.

Demain c'est 40 millions de passagers supplémentaires qui doivent arriver en région parisienne inexorablement, s'il n'y a pas une volonté politique, non plus dans le cadre d'une économie libérale mais dans le cadre d'une économie mixte, s'il n'y a pas cette volonté politique d'aménagement du territoire, nous ne pourrions pas aider Paris.

Or que pourrait-il se passer ? Pour ces 40 millions supplémentaires on pourrait dire : "faites-en venir 10 à Lesquin", soyons le deuxième aéroport de Paris, le mot ne me fait pas peur, si cela s'appelait demain Paris-Lesquin je ne serais pas cruellement désolé tant que notre métropole en profite !

Par conséquent, je crois qu'il y a là ce dialogue à instaurer car si nous ne rajoutons pas aux 28 millions de passagers du TGV un - aéroport très fort je crains que nous n'assumions pas la mission tertiaire qui est la nôtre au niveau du Centre International d'Affaires.

Tout cela semble peut-être hors sujet, je ne le crois pas, vous savez que l'aviation est peut-être l'un de mes dadas, j'ai rarement vu les hommes d'affaires se déplacer en train, surtout lorsqu'ils viennent de loin. Vous venez d'aller à New-York Monsieur le Maire.

Je souhaite que demain nous soyons une plateforme pivot entre l'Asie, l'Amérique et l'Europe. Nous sommes à 25 minutes de la capitale administrative de l'Europe, nous avons un rôle de vitrine de l'Europe à jouer, jouons-le pour Bruxelles, jouons-le par Paris, et si demain on nous dit : vous avez fait telle ou telle faute technique, je vous répondrai : c'est possible. Mais je crois que si le TGV ne compte que pour 10 % dans le développement d'une ville, il est tout aussi vrai que c'est l'enthousiasme qui est important.

Vous avez fait preuve pendant votre exposé, Monsieur le Maire, d'un enthousiasme formidable, je vous dirai que j'ai le même car je sens que nous ne sommes pas dans une ville qui progresse normalement, mais dans une ville qui est dans une époque de mutation fondamentale : le tunnel, le TGV, l'Europe, Bruxelles 25 minutes, Paris 50 minutes, tout cela ne nous est jamais arrivé ni dans l'histoire, ni dans la géographie.

Nous ferons peut-être des fautes, je souhaite me tromper ; Monsieur DONNAY, je vais vous rappeler un souvenir, Pierre MAUROY était Premier Adjoint au Maire de Lille, et j'étais Adjoint à Augustin LAURENT au Commerce, je me rappelle, venant rue de Béthune, rue Neuve, vous m'avez prononcé le même mot : «vous assassinez le commerce Lillois» parce que nous fabriquions les rues piétonnes ! Je n'osais plus me promener rue de Béthune, vous étiez Président des commerçants de la rue Neuve, vous avez prononcé le même mot, et j'en ai le souvenir.

Vous savez bien que j'ai beaucoup de sympathie pour vous, je vous demande simplement de devenir optimiste car le Maire de Lille a raison de le dire, c'est avec cet optimisme que nous gagnerons, cet optimisme nous l'avons à la boutonnière, nous pouvons le porter bien haut, c'est un drapeau que nous pouvons porter. Oui nous serons une capitale européenne. Et si nous savons avoir l'intelligence de l'adaptation au fur et à mesure des étapes de notre projet je crois que nous réussirons.

Monsieur le Maire - Merci Monsieur CATESSON.

Monsieur TURK.

M. TURK - Je voudrais tout d'abord, non pas porter un jugement, mais faire quelques observations sur la concertation telle qu'elle s'est déroulée.

Je dirai que cette concertation était évidemment nécessaire, chacun l'avait souhaitée. Elle a été réalisée, elle était d'ailleurs plus que nécessaire puisqu'elle était obligatoire juridiquement, sauf erreur de ma part.

S'agissant de la participation de l'opposition municipale, je dois dire que nous avons fait tout ce que nous avons pu. Nous avons été présents dans beaucoup de réunions que nous avons nous-mêmes organisées, ou bien nous avons assisté à des réunions organisées par d'autres. Nous avons travaillé longuement, comme vous tous, sur les détails du dossier.

Nous vous avons écrit à plusieurs reprises : en Novembre 1989 pour confirmer nos positions au Conseil Municipal ; fin Janvier pour faire un peu le point au bout d'un mois de concertation ; en Mars 1990 nous avons répondu très longuement, dans un rapport très détaillé, aux propositions de synthèse que vous aviez faites ; et en Avril 1990 nous avons également écrit pour vous dire que nous souhaitions que se mette en place d'urgence un groupe de travail pour essayer de sortir ce dossier de l'impasse car nous pensons qu'il est dans l'impasse, mais sur ce point les écologistes ont également développé une analyse tout à l'heure.

Certains disent -je l'ai entendu dire aussi par les écologistes- que tout était bouclé en Novembre 1989 (je l'ai lu dans presse) et certains disent même que tout était bouclé fin, 1988.

Disons que nous étions un petit peu moins naïfs que les écologistes, et beaucoup plus que vous, c'est-à-dire qu'on pensait quand même effectivement que cela valait

la peine pour nous de participer à cette grande concertation. Nous pensions que c'était utile.

Au fond de nous-mêmes nous avons quand même un certain nombre de craintes, mais nous nous disions qu'il fallait jouer le jeu.

Bien sûr, se sont organisées des réunions, vous avez pris des initiatives. Mais vous avez dit tout à l'heure que vous aviez pu répondre à toutes les questions posées, c'est inexact, et je vais vous en citer quelques-unes.

- Le groupe de sociologues, vous disiez tout à l'heure : «on y a répondu par la création future d'un Comité d'usagers». Nous, nous regrettons l'absence de création passée d'un groupe de sociologues, ce n'est pas la même chose. Nous pensions qu'il était nécessaire que des sociologues travaillent en liaison avec des urbanistes à la conception du projet.

Bien entendu l'idée d'un Comité d'usagers est bonne, il faut de toute façon la reprendre, c'est évident. Mais le problème était en amont, et non pas en aval.

- Le deuxième exemple c'est la fameuse étude que nous avons réclamée, je vois encore Monsieur ROMAN me dire qu'il me la promettait pour les jours qui venaient. Il s'agissait d'une étude (d'ailleurs je finis par me demander si elle existe ou pas) qui était une sorte de simulation par ordinateur. On nous avait dit : «pas de problème, vous l'aurez bientôt». On ne l'a jamais vu venir ! Il paraît pourtant que c'est intéressant à consulter, ce qui fait qu'au fond de moi-même je pense qu'elle existe !

- Egalement se posait le problème d'études qu'il fallait réaliser sur des sujets spécifiques.

Nous avons demandé précisément à plusieurs reprises, et publiquement, que soit organisée une étude sur le problème général du tertiaire et des bureaux. Je pense qu'il aurait fallu la faire parce que, de toute façon, elle sera utile d'une manière ou d'une autre pas seulement au niveau lillois mais aussi au niveau communautaire.

Je me souviens d'une conversation avec le Maire de Lille. Honnêtement j'ai trouvé que vous pensiez aussi (j'ai dû me tromper, je ne vous connais pas encore très bien) qu'il y avait un problème concernant le développement de l'ensemble du marché des bureaux. J'ai pu me tromper, vous nous direz tout à l'heure si je vous ai mal interprété.

Se posait également le problème de l'étude commerciale. Là c'est autre chose, cette étude existe mais nous n'avons jamais pu la lire. On nous dit qu'elle a été en partie financée par la Municipalité. J'avoue que, dans ce cas, j'aurais aimé pouvoir la consulter. J'en ai entendu parler à deux reprises voici une quinzaine de jours. Et, voici 3 ou 4 jours, j'ai lu dans la presse que les commerçants avaient pu avoir connaissance je suppose, d'une étude qui leur permettait d'imaginer une autre solution, que vous avez évoquée tout à l'heure, consistant à revenir à 25.000 m² etc...

Là, je regrette vraiment qu'on ne l'ait pas eue car j'imagine que ce n'était pas secret. Cela ne vous coûtait pas grand chose de nous la donner, et elle nous intéressait beaucoup. Sincèrement, jamais on ne nous l'a proposée, ni accepté de nous la donner lorsque nous l'avons demandée.

Rappelez-vous, la dernière fois, c'était à peu près il y a trois semaines, vous aviez imaginé d'opérer une sorte d'interversion entre le Palais des Congrès et une partie de l'activité commerciale sur le parking Javary, l'idée étant de ramener le Palais des Congrès (ce qui n'était pas une mauvaise idée) le plus près possible du Centre des gares -de l'épicentre si on peut dire- et d'un autre côté renvoyer une partie commerciale (je ne suis pas sûr que c'était une bonne idée) sur le parking Javary.

Quelques jours après nous avons appris que ce n'était pas possible techniquement parce que probablement les exploitants potentiels avaient beaucoup de difficultés à imaginer une telle solution.

Alors je vous pose la question : est-ce que cette fois les exploitants potentiels pensent qu'il est possible de retenir la solution qui a été évoquée dans la presse voici quelques jours ?

Dernière remarque sur ce commentaire préalable relatif à la concertation concernant le sondage.

C'est bien joué, je le reconnais, c'est de bonne guerre. Je reconnais que sortir le sondage ce soir même, j'aurais fait la même chose ! Techniquement parlant, sur le plan politique, c'est bien fait, c'est du beau travail !

Monsieur le Maire - C'est la SOFRES.

M. TURK - Oui, mais c'est vous qui le communiquez ! et le faire réaliser entre le 17 et le 19 ... !

Monsieur le Maire - Je ne suis qu'un petit intermédiaire.

M. TURK - ... de le communiquer entre le 17 et le 19 c'est une bonne idée. En plus, comme vous étiez aux Etats Unis vous n'aviez aucune chance d'être sondé, ce qui vous aurait évité peut-être de vous mettre en contradiction.

Enfin bref, pour revenir à des choses plus sérieuses...

Monsieur le Maire - Tous les Lillois n'étaient pas aux Etats-Unis !

M. TURK - Je veux dire que si vous aviez été sondé vous auriez pu vous laisser aller à critiquer le projet, c'eût été amusant !

Mais revenons au fond du problème. -

Le juger dans le détail, je ne suis pas fou, je ne l'ai pas lu, je n'ai pas vu les questions, j'ai entendu des réponses fort intéressantes, c'est vrai...

Monsieur le Maire - Il est à votre disposition.

M. TURK - Bien sûr. Je n'ai pas lu les questions, je me garderai bien d'une analyse scientifique», entre guillemets.

La seule chose que je puisse dire c'est que si j'avais été sondé je me demande bien si je n'aurais pas été dans ceux qui étaient favorables .. parce que j'imagine le style des questions.

Je me mets à la place du sondé, moi-même ce soir (j'y reviendrai tout à l'heure) je n'ai aucune idée de l'équilibre financier général. Je n'ai aucune idée d'un certain nombre de questions précises parce qu'on ne nous a pas communiqué les réponses sur ce point.

Je me dis que celui qui a été sondé, j'imagine par téléphone, par la loi du hasard, avec les corrections parfaitement légitimes, ne disposait pas plus d'éléments que moi et (ce n'est pas une question de vantardise) probablement moins que je peux en avoir moi-même puisque ma vocation est d'essayer d'être au plus près de ces questions. Je me dis que j'aurais sans doute répondu comme lui...

Si on me demande s'il faut faire un Centre d'Affaires, réponse OUI.

Si on me demande s'il faut faire un Centre d'Affaires tel qu'il a été conçu par le projet KOOLHAAS, comme finalement 90 % des Lillois ne connaissent que le projet KOOLHAAS ; j'aurais dit OUI car j'imaginerais que si vous l'avez choisi c'est parce que c'était le meilleur.

Vous savez les gens ne sont pas plus compliqués que vous et moi, ils ont des réponses de bon sens.

Monsieur le Maire - On se demande pourquoi vous votez non !

M. TURK - Attendez, je vais y venir, laissez-moi ménager un léger suspense ! Je vous dirai au prochain Conseil Municipal, si vous m'en donnez l'occasion, ce que je pense du sondage après avoir lu les questions.

Attention ! Je ne conteste pas sa qualité scientifique, je dis que je le mets entre parenthèses quant à l'interprétation.

Deuxième point que je voulais évoquer : le trouble, et le plaisir dans une certaine mesure, mais très limité, que je ressens à écouter un certain nombre d'orateurs ce soir.

Finalement je lisais dans une parution qui s'appelle «le Métro» qu'il y avait unanimité sur le projet.

Non, il n'y a pas unanimité, et loin de là ! Un certain nombre de personnes se sont exprimées jusqu'à présent. Les écologistes l'ont fait, ils m'ont d'ailleurs posé un

grand problème parce qu'ils m'ont enlevé une grosse partie de mes arguments. Le parti communiste s'est exprimé par la voix de Monsieur DEGREVE qui a trouvé le moyen tout de même d'aboutir à une solution qui ne soit pas négative après nous avoir fait une description extrêmement dure du projet tel qu'il le ressentait. En cela, il a repris la thèse développée par Monsieur RENAR au Bureau du Conseil Régional cet après-midi même avec d'ailleurs la même argumentation relative aux problèmes de Peugeot et de Fives Cail Babcock. Je n'ai donc pas été surpris.

Le M.R.G., par exemple, récemment dans la presse, a fait des déclarations telles que si vous allez au bout du raisonnement vous ne pouvez pas voter pour. Il y a en effet au moins deux points -que je ne détaillerai pas- dans ce qu'ils ont dit qui sont absolument inconciliables avec le projet KOOLHAAS.

On me dit qu'au parti socialiste ce n'est pas si simple. Finalement il pourrait y avoir des discussions...

Dans l'opposition il n'y a pas de discussion les choses sont bien claires et nous les préciserons tout à l'heure.

J'ai cru comprendre que certains Syndicats étaient hostiles et parmi les experts et les clients potentiels que nous rencontrons beaucoup sont hostiles.

Enfin, les associations, notamment l'association «Quartier et Avenir» qui a travaillé beaucoup là-dessus a manifesté récemment une position au moins très réservée.

Puis reste le registre de la consultation. Là aussi je relève une erreur du journal «Métro». Une étude a été faite (je répète qu'elle n'a pas été faite sous ma direction) par les étudiants en Doctorat à l'Université de Lille II qui montre que, majoritairement, les opinions sont défavorables dans ce registre. Je vous suggère d'aller assister à l'exposé qui sera fait par ces étudiants. Il est très clair que les opinions manifestées dans le registre sont négatives. D'ailleurs ce ne serait même pas contradictoire scientifiquement avec le sondage parce que ceux qui se déplacent en général sont des gens qui sont plus motivés dans un sens ou dans l'autre. Mais je le signale quand même pour que les choses soient correctement dites.

Tout ceci me fait penser, Monsieur le Maire, que vous allez faire un passage en force. J'ai le sentiment finalement qu'au fond de vous-même, il vous arrive de douter à certains moments. Ce serait d'ailleurs une chose normale. Mais j'ai l'impression que vous doutez fondamentalement sur certains points et que finalement vous pensez qu'il faut aller au bout du chemin. Vous êtes au milieu du gué, et vous allez entraîner vos troupes derrière vous. Evidemment je ne doute pas que le projet sera voté tout à l'heure mais je suis certain qu'il y a une grande partie de passage en force dans votre stratégie.

Monsieur le Maire - On va amener un divan !

M. TURK - Ecoutez, il n'y a pas de mal à faire un petit peu de psychologie, j'imagine

que vous avez du panache ! (je viens de voir Cyrano de Bergerac) alors je fais des associations !

Troisième remarque, les caractéristiques intrinsèques du projet, j'irai rapidement puisque beaucoup de questions que j'évoquerai ici ont été posées par un certain nombre de personnes, notamment les représentants des écologistes.

En premier le choix urbanistique, c'est vrai qu'il y a d'abord une question de bon sens. Vouloir assurer à la fois la visibilité du TGV et son enterrement il faut bien reconnaître qu'à partir du moment où on pose ainsi le problème forcément cela devient très difficile.

C'est un choix qui intellectuellement me séduit beaucoup : il est paradoxal. Au fond, c'est amusant, c'est intéressant comme idée mais cela ne suffit pas forcément à faire le bonheur des Lillois et de ceux qui sont chargés des terrassements.

En l'occurrence c'est un choix que vous aviez qualifié comme étant fondamental, comme étant un des axes du projet de Monsieur KOOLHAAS. Je crois que c'est un choix initial qui est extrêmement dangereux.

Le problème de la localisation des tours : la volonté de les mettre absolument sur la boîte du TGV alors même que, je m'en souviens, vous nous aviez dit que vous acceptiez l'idée, s'il le fallait, de les bouger quelque peu. Je crois que cela pose d'autres problèmes techniques : des problèmes de coût qui ont été très largement évoqués, des problèmes techniques relatifs au sous-sol, un problème de phasage car si j'ai bien compris cela pose des problèmes d'urbanisme tels qu'il n'est plus possible de phaser les tours les unes après les autres, d'où un problème de marché, puis un problème d'accès au parking. On m'a dit que c'était dans les constructions récentes et futures, le seul cas au monde où on ne pourrait pas descendre par ascenseur directement dans le parking. C'est à vérifier, il paraît que cela ne s'est jamais vu ailleurs.

Autre aspect : les incertitudes quant aux Dondaines. Après tout, on ne nous a pas encore dit très clairement si après 1995 on protégerait ou pas l'essentiel du parc des Dondaines.

Le problème de la localisation du Palais des Congrès : finalement, où en sommes-nous ?

Si on a pu tous ensemble, puisqu'il y a unanimité sur ce point, considérer qu'il fallait ramener le Palais des Congrès dans le centre des gares proprement dit c'est que c'était nécessaire aux yeux de tous ; donc aujourd'hui qu'en est-il ?

Egalement le problème de la localisation de la gare routière qui a été soulevé tout à l'heure. Evidemment c'est une question importante à laquelle nous n'avons pas de réponse : où sera localisée la gare routière ?

Egalement, évoqué tout à l'heure, le problème de la connexion avec RESONOR.

Autres problèmes intrinsèques au projet, ceux de circulation, d'accès et de parking.

Là aussi je les rappelle rapidement.

En matière de circulation c'est le problème de la desserte de la partie commerciale. Tous les spécialistes nous disent qu'il va y avoir des problèmes de circulation énormes. Et on n'a pas encore de solution proposée sur ce point.

C'est le problème du choix du tracé du boulevard urbain qui a été longuement débattu, qui n'est pas traité.

C'est le problème effectivement de la recherche d'une solution transport véritablement rationnelle, moderne, entre les deux gares.

En matière de parking c'est le problème de la réduction, lorsque finalement on rapporte les choses telles qu'elles existent à la situation dans quelques années, il y aura une réduction en absolu du nombre de places si on se réfère à celles qui existent aujourd'hui en gratuit. Ensuite, y aura-t-il même, en nombre total, suffisamment de places, même si elles sont payantes ?

Le problème des accès est aussi posé. C'est le problème qui se posera à propos du nouveau boulevard périphérique. On nous dit que les vraies solutions dans leur intégralité seront trouvées dans une dizaine d'années. Y a-t-il des solutions techniques proposées en attendant ? Je ne le crois pas.

Dernière remarque à propos des caractéristiques intrinsèques du projet, c'est le fameux débat qui vient d'être relancé par Monsieur DELANNOY entre le 11ème quartier et le Centre International d'Affaires.

Il y a eu beaucoup d'attemoiements sur ce point, mais Monsieur DELANNOY vient de nous donner la réponse, ce n'est pas un 11ème quartier, et -nous dit-il- cela a été conçu en rupture avec la ville. On est d'accord, effectivement ce n'est pas un 11ème quartier, il y a une rupture avec la ville, à savoir qu'il y a un vrai problème de liaison avec notamment Saint Maurice et Fives. Je peux vous dire que ce sont des questions qui sont revenues le plus couramment dans les réunions que nous avons tenues dans ces quartiers. Il est très net que cette question-là n'a pas été traitée.

Sur le fond, nous nous demandons si la conception initiale retenue permettra réellement la métamorphose finale du Centre d'Affaires en 11ème quartier puisque (c'est ce que le Maire a dit tout à l'heure) tel est le projet final. Est-ce encore possible compte tenu des choix de Monsieur KOOLHAAS ? Nous n'en sommes pas sûrs.

Autre aspect : le problème du contre-projet.

Au début de la concertation nous avons insisté sur ce problème. J'ai vérifié dans le détail le procès-verbal de la réunion du 20 novembre : j'ai constaté qu'effectivement je vous avais posé la question. J'avais même dit que j'allais consulter le dictionnaire. Vous aviez dit : «il s'agit de prendre en considération». Je vous avait dit : "si tel est le sens que vous avez voulu donner à la décision que nous allons prendre, aucune difficulté pour nous, nous participerons à cette concertation".

J'avais insisté très fortement sur le fait qu'à nos yeux cela ne signifiait pas empêcher au moins le regard, «au moins le regard», sur un autre parti d'aménagement, c'est-à-dire de retenir l'idée d'une variante au projet.

Vous nous avez dit tout à l'heure ce que vous pensiez de M. CARLIER, c'est une chose. Personnellement ce qui m'intéresse ce n'est pas tellement en tant que tel que ce soit le projet de M. CARLIER, c'est l'idée même qu'il y avait un contre-projet. Là il y a une idée intéressante sur le plan intellectuel.

Le contre-projet, quel qu'il soit, quelle que soit sa valeur, est de toute façon intéressant pour mieux observer le premier projet, un peu comme on regarde une étoile côté pour voir celle qu'on veut réellement observer. De toute façon c'est indispensable.

Or, je constate que ce projet portait en lui un certain nombre d'idées clés.

Première idée : oui, il était fait par des gens issus de la Région. Il ne faut pas tomber dans l'ostracisme à l'égard des gens de la Région. Je crois honnêtement que c'est une idée des années 60 qui est dépassée. Il est faux de dire qu'il faut absolument avoir un label international pour pouvoir attirer les investisseurs. Ceux-ci viennent s'ils pensent que le projet est viable économiquement. Ce n'est quand même pas le seul critère que d'avoir un artiste international !

Puisqu'on a fait des citations, vous avez fait le panégyrique de M. KOOLHAAS, je dois à la vérité de citer «le Monde» du 27 mars, que tout le monde a lu, mais je vous le rappelle tout de même, et c'est un journal qui d'une manière générale est assez féru de modernité :

«Rem KOOLHAAS a poussé la logique des années 60, le culte de l'objet prétentieux et stupide c'est «le Monde» qui dit cela, ce n'est pas une feuille de chou excessive en général.

"Depuis peu, les peuplades d'architectes qu'il a amenées avec lui sur l'Ile" I..I..e.. (mais on pourrait se poser des questions !) "se sont trouvé un théoricien beaucoup plus radical dans sa manière de penser l'incongru mais dont la langue de bois fait merveille pour évangéliser les visiteurs de l'Ile" (toujours " l' ") "en manque de courroux et les Maires progressistes en quête de modernité", (là je suis sûr qu'il n'y a pas d'apostrophe !).

Si vraiment un journal national comme «Le Monde» peut porter un tel jugement sur Rem KOOLHAAS, n'avons-nous pas le droit de dire qu'après tout, les provinciaux

que nous sommes, pourraient aussi avoir des idées qui mériteraient d'être examinées ?

Autre point intéressant dans ce contre-projet, c'était qu'il était réellement issu de la concertation. C'est vrai que le projet KOOLHAAS se superpose sur le réel et essaie de le dessiner à son image.

Le projet, appelé contre-projet, était peut-être moins ambitieux sur le plan purement intellectuel au niveau de la réflexion pure, mais il avait un avantage colossal : il s'inspirait, se nourrissait au fur et à mesure de l'évolution de la concertation pour s'adapter aux réalités. Je trouve que c'était là un parti pris courageux.

L'adaptation aux contraintes du site : je ne sais plus qui a cité tout à l'heure le problème du fameux collecteur qu'on a découvert un peu en cours de route, c'est un exemple, il y en a d'autres.

Le contre-projet essayait de tenir compte du site tel qu'il existait sans vouloir construire quelque chose pour ensuite découvrir qu'il y a un certain nombre de problèmes qui se posent.

Il reposait également, je crois, sur un meilleur équilibre général en ce qui concerne le rapport entre les constructions, d'une part, et les espaces verts d'autre part.

Vous dites : c'est un contre-projet qui ressemble beaucoup plus à une sorte d'aménagement provincial, c'est plus un espace vert avec des constructions qu'un centre d'affaires.

Non, je crois qu'aujourd'hui on peut imaginer des Centres d'affaires qui fassent une place beaucoup plus grande aux espaces verts. C'est une question de conception initiale.

Enfin et surtout c'était un projet qui était fondamentalement évolutif, ce qui permettait de régler beaucoup de problèmes et peut être d'étudier d'une autre manière le problème commercial car je n'ai pas le sentiment que dans la précipitation on trouvera une solution.

Autre grande question : le problème financier. C'est le point sur lequel j'ai envie d'être le plus virulent car je trouve que vous poussez un peu. Pourquoi ?

Jamais Monsieur SINAGRA n'a eu un jour un élément financier, un compte en tant que représentant dans la SEM. Or, je dis que tous les élus du Conseil Municipal de Lille devraient avoir eu au moins une fois des chiffres en 5 mois, des éléments financiers pour réfléchir, nous ne les avons pas eus. Ceux qui existent aujourd'hui n'ont pas été validés (Monsieur SINAGRA me confirmait à l'instant qu'on lui avait communiqué des chiffres mais qu'il n'y avait pas eu un vote pour donner une validation quelconque). Si vous êtes d'accord là-dessus vous nous le direz tout à l'heure.

Ces chiffres n'ont pas été validés. Ils datent, et ils datent terriblement à l'heure où nous sommes car ils ne tiennent pas compte de l'évolution possible, vers le bas, du projet commercial.

Est-il toujours possible de maintenir le même équilibre financier avec la nouvelle mouture commerciale ? Voilà une question de fond. Vous me direz peut-être tout à l'heure, et vous me donnerez une réponse qui sera peut-être juste, mais je ne l'aurai que tout à l'heure ! Je ne l'aurai pas eu avant, maintenant, en toute bonne foi.

Sur ce point précis je considère qu'indiscutablement votre responsabilité est engagée. Il n'est pas normal que nous n'ayons pas eu régulièrement un certain nombre d'éléments financiers. Nous ne demandions pas un compte détaillé, je comprends qu'il y ait des incertitudes et des nécessités de secret, c'est vrai, mais tout de même on pouvait nous donner des éléments au fur et à mesure pour voir si ce projet tient la route ou pas.

J'ai relu le procès-verbal du 20 Novembre, j'ai conclu mon intervention en disant à quel point il était important pour nous d'avoir des éléments financiers. On ne les a jamais eus pendant toute la concertation.

En tout cas, si je n'avais pas la chance d'avoir dans le Groupe quelqu'un qui était à la SEM pour l'instant, je n'aurais pas eu en tant que tel les éléments. Je considère que les élus devaient les avoir de par leur seule fonction d'élus.

Le vote ? Personne ne sera surpris. C'est la différence entre Monsieur DEGREVE et moi : le vote sera négatif, vous l'avez compris, notamment aussi parce que vous refusez l'idée de mettre en place ce groupe de travail qui aurait pu d'urgence essayer de corriger la trajectoire.

Nous restons persuadés qu'on pouvait encore passer deux mois sur ce dossier.

Lorsque vous nous dites tout à l'heure que les acteurs économiques savent ce qu'ils veulent, je dirais qu'ils veulent une solution, oui, mais ils veulent une solution au vu d'un certain nombre d'éléments tangibles et solides, notamment sur le plan financier.

On pouvait donc prendre deux mois de plus, car ce qui est essentiel c'est qu'effectivement il y ait une gare aménagée correctement le 15 juin 1993 à 15 H 15. Maintenant qu'il y ait quelques semaines de battement pour des aménagements annexes autour, quand on voit qu'on travaille à l'échelle de 2 ou 3 générations, ce n'était pas tragique.

Nous étions favorables, et nous le sommes toujours, à un Centre International d'Affaires, l'idée de base était bonne, toute affirmation contraire à notre sujet serait de mauvaise foi et je la rejetterais instantanément.

Nous pensons simplement que le choix que vous avez fait n'était pas le meilleur choix pour la Ville.

Comment allons-nous réagir pour l'avenir ?

J'ai pris acte de deux chiffres.

Vous avez dit : « nous prenons l'engagement trimestriel de faire le bilan des emplois qui seront créés, dans les trois ans qui viennent il y aura de 2.000 à 2.500 emplois sur le site ».

Ensuite vous avez dit : « lorsque le site sera créé, c'est à-dire lorsque le Centre International d'Affaires fonctionnera, il y aura 5.000 emplois ».

Deuxième chiffre que vous avez cité : « nous sommes aujourd'hui à 3 millions de passagers et au rythme de croisière il y aura 28 millions de personnes ». Je voudrais simplement que vous nous disiez s'il s'agit de 28 millions de personnes qui passeront dans les trains ou bien de 28 millions de personnes qui descendront dans la Ville.

Pour terminer, trois remarques :

- Bien entendu, c'était un accord que nous avons ensemble, déontologiquement parlant c'est plus sain, chacun le comprendra bien, Monsieur SINAGRA qui nous représentait au sein de la SEM se retirera parce que je suis entièrement d'accord avec le fait que pour mener une société - c'est en cela différent des organisations annexes à la Ville - elle doit fonctionner selon des critères de société. Il ne serait pas sain qu'il y ait un opposant dans le Conseil d'Administration, nous en sommes tous parfaitement d'accord. Monsieur SINAGRA se retirera donc conformément à l'accord qui avait été pris ensemble.

- Je veux vous dire que le fait que Monsieur SINAGRA se retire de la SEM ne signifie pas que les élus d'opposition que nous sommes renoncent à leurs responsabilités. Nous souhaitons, bien entendu, maintenir nos droits à l'information et au contrôle en tant qu'élus, ce qui est différent d'un contrôle en tant qu'actionnaires. Ne comptez pas sur nous pour nous désintéresser de ce projet, nous le suivrons de très près.

- Enfin, j'en termine, j'adjure chacun d'entre vous de croire que nous réagissons ici en toute bonne foi. Il n'y a aucun intérêt politicien dans cette affaire. Jamais vous ne nous prendrez en défaut sur ce point : cela veut dire que jamais aucun d'entre nous ne prononcera une parole en public qui serait susceptible d'une manière ou d'une autre d'entraver les travaux que vous entreprenez pour réussir ce Centre d'Affaires.

J'ai le sentiment que cela va être très difficile compte tenu du choix que vous avez fait, mais personne de sensé et sain d'esprit à Lille ne peut espérer l'échec du Centre d'Affaires.

Aujourd'hui nous sommes au moment de la décision. En tant que politique nous disons ce que nous avons à dire, nous assumons nos déclarations. Nous les assumerons durant cette semaine dans toutes les assemblées où nous prendrons

position, mais après, si nous pouvons aider d'une manière ou d'une autre, nous le ferons et jamais nous ne ferons quelque chose qui pourrait empêcher Lille de réussir, malgré notre avis, et je mets au défi qui que ce soit de nous prendre en défaut sur ce point.

M. BURIE - Je voudrais d'abord dire que je suis rassuré après les discours que je viens d'entendre. Tous les grands projets qui passent depuis 20 ans et plus dans cette ville ou cette agglomération ont connu une farouche opposition, fondée sur des discours absolument imparables.

Il serait d'ailleurs intéressant que nos amis journalistes ressortent ce qui s'est dit en particulier par l'Opposition au moment où il fallait prendre les décisions.

Je n'aurai pas la cruauté de reposer certaines questions. Claude CATESSON m'a devancé. Je ne rappellerai pas qui a dit à Lille, lors de la première rue piétonne : "c'est la mort de nos commerces", disant trois ans après : grâce à nous, il y a enfin des rues piétonnes à Lille». Cela a été un discours extraordinaire et toute l'argumentation que Monsieur TURK vient de développer prouve bien que nous avons raison, puisqu'il prend bien la précaution de dire que, de toute façon, il va suivre mais que l'on prend un risque, si jamais on réussit, il pourra toujours revenir sur ce qu'il avait dit.

J'imagine que nos amis de l'Opposition, ceux qui sont contre ce projet, doivent penser que Monsieur le Maire est un fou, suivi par une bande d'élus de son groupe complètement terrorisés, à sa botte et menacés de toutes les sanctions et pénalités possibles, de techniciens complètement débiles qui n'auraient travaillé que dans leur intérêt propre. Après nous, le déluge...

Je trouve toujours curieux de rencontrer, pas seulement à EURALILLE, des gens que je crois sérieux, de très grands techniciens, qui ont apparemment des avis différents de ceux que vous avez consultés ; je rappelle en effet que la concertation suppose que, lorsqu'on est dans l'opposition ou contre un projet, l'on rencontre ceux qui ont un avis différent et les plus nombreux possible.

Je ne sais pas combien il y a de chefs d'entreprise ici. J'entends ici des gens qui font des interventions magistrales. Conduisent-ils une entreprise ? Conduisent-ils une entreprise en développement ? Conduisent-ils une entreprise en développement européen et international ?

Tout en étant modeste, je dirai que j'en suis un et que j'expérimente cela depuis 20 ans. Devant des décisions que j'ai eu à prendre, avec des gens de mon entreprise, j'ai eu très peur parce que cette période est difficile. C'est absolument vrai, j'ai eu la frousse de devoir partir à l'étranger, de devoir suivre des gens qui ne m'ont pas posé la question mais m'ont dit : «vous avez 6 mois pour réfléchir, mais vous me dites demain ce que vous pensez». L'un d'entre eux, que j'ai suivi depuis le début, était membre du Comité de Soutien à Jacques CHIRAC aux dernières élections présidentielles ; il pourrait certainement vous dire des choses intéressantes sur le risque.

Il est vrai que, dans cette ville et dans cette région, il y a des gens qui ont toujours eu peur du risque. Toutefois, ceux qui ont osé prendre des risques sont actuellement en développement. Dans mon créneau professionnel (je vous parle de mon expérience, je ne vais pas vous parler de choses que je ne connais pas), ceux qui ont pris ce risque sont tous en développement actuellement. Ils travaillent sur le territoire européen et international, alors qu'on leur a dit au début que c'était fou, qu'ils étaient entourés de mauvais conseils, qu'ils n'avaient pas les techniciens adaptés. Par contre, tous ceux qui n'ont pas osé prendre ces risques sont tous en train de dépérir.

Il est vrai qu'il est posé à l'économie régionale et locale un choix fondamental, celui de décider quelque chose qui va certainement déranger beaucoup d'habitudes et nécessiter une adaptation souvent cruciale, difficile à assumer ; mais, il faut avoir le courage de le faire. Je peux vous dire qu'on y arrive.

Cela ne vient pas tout de suite tout seul. Quand j'ai travaillé à l'aéroport de Lille, il n'y avait qu'un avion qui atterrissait par semaine, cela a duré une paire d'années. Si on voit le développement de l'aéroport aujourd'hui, trois ans après personne n'était encore convaincu.

En tant que chef d'entreprise, je suis heureux de ce qui arrive. Je pense que cela donnera du travail à tout le monde et que cela va nous donner quelque chose qui nous manque essentiellement, à savoir la mobilité de nos entreprises.

Je travaille sur un plan européen, je peux vous assurer que je n'ai pas peur ni des Allemands, ni des Hollandais, ni des Belges, ni des Anglais. Il y a des créneaux à prendre chez eux. Pour aller le prendre chez eux, il faut savoir y aller rapidement. Je suis certain que toutes les entreprises (je pense aux Lillois comme à ceux de la région) qui vont utiliser demain des moyens, une rapidité telle que l'on arrivera beaucoup plus vite sur les chantiers aujourd'hui à Nice, à Bordeaux, à Cologne ou en Angleterre, auront une facilité d'intervention et de capacité de développement qu'elles n'ont pas aujourd'hui.

Dans mon entreprise, comme chez tous ceux qui travaillent dans le développement, nous sommes confrontés (et je rejoins la préoccupation de certains de nos camarades) au fait que la formation des personnels, leur qualification dans les créneaux spécialisés et leur mobilité pour répondre rapidement à la demande sont largement insuffisantes. Nous avons à accompagner et à prévoir pour nos fils et nos filles l'apprentissage d'une technicité spécialisée, répondant à des créneaux qui sont à prendre chez nos amis européens ou étrangers plus lointains. Nous avons un très gros effort à faire.

On ne trouve plus aucune main d'oeuvre qualifiée actuellement pour répondre à ces problèmes ; à tel point que, même à Paris, les grands immeubles et les grands chantiers sont actuellement construits pour une grande part par des gens de province, ce qui n'existait pas avant.

Je voulais aussi parler de la concertation. Celle-ci ne produit pas forcément la réussite si elle n'est qu'à un niveau local. Or, je crois que la concertation que nous avons faite sur ce projet ne s'est pas faite simplement qu'avec les acteurs locaux. Les acteurs locaux ont dit des choses justes mais elles étaient largement insuffisantes parce que non confrontées à des intervenants venant d'ailleurs, qui viendront sur Lille comme nous devons aller chez eux.

Je suis Président de la Maison de la Nature et de l'Environnement. Je n'ai pas ici vocation à représenter les associations qui y sont, elles ont leurs propres décisions à prendre. Je ne suis pas du tout sûr que ce qui a été dit par nos amis écologistes soit la vérité. Il y aura des solutions internationales.

Je ne suis pas inquiet sur la nature du terrain et de son environnement aujourd'hui. Faites visiter le terrain actuel ; tout ce que l'on va y faire ne peut que l'améliorer, l'aménager et l'enrichir. Je pense simplement que nous manquons de surfaces, qu'il faut aller plus loin. J'attends que la Communauté Urbaine s'ouvre à la forêt de Phalempin, j'attends que nous ayons une conquête d'espaces beaucoup plus lointains pour élargir notre assiette et non pas nous confiner toujours sur le fameux terrain des Dondaines qui devra être certainement un terrain de proximité pour les habitants et non pas un parc qu'on voudrait absolument imposer parce que cela fait bien actuellement de le défendre. Je pense que le parc urbain doit être une réussite et je suis persuadé que nous allons y arriver.

La chance pour ceux qui défendent la nature et l'environnement, qui savent très bien que les décisions en matière de nature et d'environnement ne seront pas simplement des décisions locales mais des décisions de natures nationale, européenne et internationale, c'est de pouvoir donner un élan à partir de ce qui se passe à Lille sur un plan international, sur une rencontre qui va être rendue possible et sur une place imprenable. Il nous faut surtout travailler là-dessus, nous n'avons pas le droit de faire croire aux populations que nous sommes maîtres de toutes les décisions en matière de nature et d'environnement.

Il y a de cela un ou deux Conseils Municipaux, j'entendais l'Opposition s'étonner des problèmes de développement social des quartiers de la ville en disant : «on serait si en retard que cela ?». Oui, nous sommes en retard. Je vous rappelle que, durant les années 60 à 80, rien n'a été fait pour les centres villes, tout l'argent de l'Etat partait pour les villes nouvelles ou pour le bétonnage des quartiers périphériques ou des villes périphériques. On voit hélas ce que cela a donné.

Ce n'est que depuis 1981 que nous sommes repassés à une volonté de reconquête des centres-villes. Il est vrai que le Développement Social que le Maire, Premier Ministre à l'époque, a mis en place, admirablement continué aujourd'hui par les circulaires ministérielles du gouvernement ROCARD, permet un rééquilibrage des centres-villes et des quartiers anciens.

Je ne suis pas du tout inquiet pour les quartiers anciens de la ville, je pense au contraire que, depuis 10 ans que les gouvernements successifs s'y emploient, après les batailles que nous avons menées ici qui n'étaient pas entendues (rappelez-vous,

Monsieur le Maire, votre volonté de créer une Société d'Economie Mixte pour le secteur sauvegardé), ces quartiers vont connaître d'une part leur part de vitrine par les opérations engagées précédemment et d'autre part les corrections sociales telles qu'elles sont amenées à la fois par le Développement Social des Quartiers et les circulaires actuelles du gouvernement ROCARD.

Monsieur le Maire, je viens de lire votre horoscope dans un journal d'opposition. Vous verrez qu'il est très satisfaisant et que nos amis de l'Opposition ont certainement pensé à vous en l'écrivant. Je les en remercie. Qu'ils apprennent quel est le jour de naissance du Maire et ils verront que je ne me suis pas trompé.

Monsieur le Maire - Merci Monsieur BURIE

Monsieur ROMAN

M. ROMAN - Monsieur le Maire, mes Chers Collègues. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des éléments qui ont été évoqués, mais peut-être tracer, sur les 4 aspects principaux qui ont été soulevés dans les différentes interventions, ce qu'est la position élaborée par le groupe socialiste et ce qui forge notre conviction aujourd'hui.

Monsieur ROUGERIE évoquait tout à l'heure la crise ou le rapport de l'opinion au monde politique, en faisant une analyse sur ce qui rendait peut-être un peu plus large le fossé entre cette opinion publique et le monde politique.

Il se trouve que l'on a une chance extraordinaire dans une ville, c'est d'avoir à s'occuper du quotidien, même lorsque le quotidien se traduit dans les grands projets comme celui du Centre International d'Affaires aujourd'hui. On a aussi la possibilité de ne pas schématiser les positions.

Il n'y aurait pas d'un côté le projet et de l'autre côté des esquisses mineures ou même, pour reprendre les termes de Monsieur TURK, moins prétentieuses au niveau intellectuel.

Pour me forger ma conviction, j'ai vu les différents projets, un certain nombre d'architectes. Je n'ai pas trouvé que leurs projets n'étaient pas beaux. Je pense simplement aujourd'hui que, dans le choix qui doit être le nôtre, celui qui nous semble le meilleur (ce n'est manifestement pas celui qui est le meilleur) et pour lequel nous avons à prendre notre responsabilité d'élu aujourd'hui, celle qui consiste à déchiffrer l'avenir, comme le disait Pierre MAUROY dans son propos introductif, est le projet de Rem KOOLHAAS.

Pour y arriver, je l'avais dit lorsque nous avons lancé cette concertation, il ne suffit pas de trouver le projet beau, il faut aussi qu'entre le beau et le possible, nous puissions rechercher toutes les conditions techniques qui font en sorte que ce projet soit faisable et que le beau soit aussi fonctionnel. Nous ne sommes pas arrivés à cela en y passant quelques minutes ou en disant : «oui, finalement, prenons ce projet-là», on y a passé des dizaines et des dizaines d'heures, des centaines d'heures à travailler aux problèmes que vous évoquiez, Monsieur TURK, tout à l'heure, aux

problèmes de parking, de circulation, de fonctionnement, de liaison entre le Centre International d'Affaires et les quartiers périphériques.

C'est après des dizaines et des dizaines d'heures de travail avec des techniciens qui n'étaient pas toujours d'accord, qui avaient des avis autorisés, quelquefois contradictoires, que nous nous sommes forgé cette conviction qui nous amène à faire et soutenir cette proposition aujourd'hui.

Si je faisais allusion à la déclaration de Monsieur ROUGERIE tout à l'heure, c'est parce que, dans un débat particulièrement intéressant, je trouve que nous devrions éviter les propos schématisés qui, sans se vouloir politiques, frisent quelquefois la politique politicienne.

Lorsque j'entends, par exemple, Monsieur PLANCKE nous dire, en termes de projet d'aménagement, que le projet initial n'a pas évolué et quand j'entends quelques minutes plus tard Monsieur HASCOET, tout en regrettant qu'il n'ait pas assez évolué, souligner les points sur lesquels il a évolué, je dois dire que, quant à ce rapport à l'opinion dont on parlait, soyons clairs, reconnaissons que nous avons les uns et les autres des limites, des incertitudes, des interrogations mais disons les choses clairement.

Lorsque j'entends Monsieur TURK menacer d'être virulent sur le bilan, sans l'être finalement, je veux préciser quand même qu'au centime près, sur l'ensemble des opérations détaillées (opérations d'aménagement, clé de répartition entre la charge de l'opération et ce que nous attendions des autres partenaires, part de la Ville, calcul de l'amortissement, de l'emprunt destiné à financer le surcoût), nous avons donné les éléments à la fin du mois de février, en précisant deux choses :

Premièrement (et cela n'a pas donné lieu à un vote, Monsieur TURK, vous avez raison, nous n'étions pas habilités pour voter, il y avait un représentant des différents groupes, c'est tout ; nous étions là, non pas pour voter mais pour travailler et pour avancer), nous avons précisé que nous ferions évoluer ce bilan en fonction de l'évolution du projet, ce qui est bien normal. Vous avez posé la question par rapport à l'échéance commerciale.

Je précise d'ailleurs que si ces documents n'étaient pas publics, c'est parce que nous ne sommes pas, comme le dit Monsieur DONNAY, dans les mains des promoteurs aujourd'hui, nous n'avons pas encore négocié avec les promoteurs, contrairement à bien des opérations qui sont menées dans bien des collectivités ; nous avons travaillé en termes d'aménagement urbain, en intégrant toutes les données, avant de travailler en termes de promotion. C'est maintenant que nous allons négocier avec les promoteurs.

Nous avons pris les hypothèses de départ et nous avons dit que nous les adapterions au fur et à mesure de l'avancée du projet, ce que nous avons fait.

La deuxième chose que j'ai dite (et il faut là aussi que notre souci de transparence soit clair) à Monsieur SINAGRA qui représentait le groupe d'Opposition mais aussi aux autres, c'est que mon bureau et le mètre ou le mètre cinquante de documents

qui y sont, étaient à la disposition de tous ceux qui le souhaitaient à l'intérieur du Conseil Municipal. A cet égard, à aucun moment nous n'avons voulu masquer des choses où nous n'avons voulu provoquer des propos virulents à l'occasion de ce Conseil Municipal.

Je vous remercie donc, tout en ayant proféré la menace, de ne pas avoir eu de propos virulents.

C'est vrai que c'est un pari. Qui a la chance de ne pas douter quand on se lance sur un pari de cette ampleur ?

C'est un pari en termes d'aménagement. Je le dis, comme Monsieur BURIE vient de le faire, tous les grands projets de la métropole ont donné lieu à ce type de controverse, mais tous les grands projets tout court à travers l'histoire ont donné lieu à ce type de controverse. Il y a 20 ans, c'était autour du Centre Beaubourg (je me souviens de cette diatribe que l'on a entendue) et il y a quelques années, autour de la Pyramide du Louvre qui est aujourd'hui l'un des monuments les plus visités d'Europe. Je crois que, là aussi, il y avait à tous les niveaux des techniciens, des artistes, des architectes des deux écoles : ceux qui étaient résolument pour et ceux qui étaient résolument contre. Comment en serait-il autrement pour ce Centre d'Affaires ?

C'est aussi un pari commercial, avec, là encore, deux écoles : celle qui semble être représentée par Monsieur DONNAY, qui consiste à dire qu'il faut créer la richesse avant de mettre en place l'armature commerciale et celle qui me semble être prônée par la majorité des acteurs économiques, y compris commerciaux, qui disent qu'il y a un seuil d'attractivité qui fait que, si on ne l'atteint pas, l'enrichissement profite à d'autres. C'est effectivement ce qui se passe dans notre Ville par rapport à l'armature commerciale de notre Ville depuis des années et des années, notamment depuis la multiplication des grandes surfaces périphériques. Ce mouvement ne cessera pas si on n'arrive pas à créer un pôle d'attractivité au niveau de notre Ville. C'est en tous cas le pari que nous faisons et en concertation étroite avec les commerçants.

En effet, je veux le dire, Monsieur DONNAY nous a reproché de ne pas avoir rendu publique l'enquête plus tôt. Je n'en ai eu connaissance, alors que nous l'avions commandée avec la Chambre de Commerce et l'Union Lilloise du Commerce, qu'après qu'un certain nombre d'informations aient été publiées par la presse.

Si nous avons fait cette enquête et si nous l'avons décidée avec les commerçants, c'est parce que d'autres enquêtes pré-existaient qui ne satisfaisaient pas le monde du commerce lillois et qui partaient, sur des hypothèses bien plus optimistes. La réalité est certainement entre les deux mais la proposition à laquelle nous sommes arrivés et à laquelle le Maire faisait allusion tout à l'heure dans son propos me semble être ... j'allais dire une solution de compromis mais c'est un compromis tellement actif que ce n'est pas un compromis, c'est une façon d'avancer et de bien avancer ensemble, le monde du commerce et la Municipalité, pour réussir ce projet.

C'est un projet aussi en termes de développement. C'est la même logique qui prévaut les deux écoles que j'évoquais sur le monde commercial. Nous allons commencer, ou du moins poursuivre, une fois que ce projet sera arrêté, les négociations avec les opérateurs, les promoteurs, qu'ils soient commerciaux, qu'ils soient de bureaux, qu'ils soient hôteliers.

Je veux simplement vous dire que, si nous étions restés modestes (et, volontairement, nous ne le sommes pas), par exemple sur le terrain hôtelier, nous ne serions en négociation qu'avec les groupes français d'hôtellerie de 4 étoiles. Or le problème de Lille, par rapport à son existence, celle qu'évoquait Pierre MAUROY tout à l'heure par rapport à son voyage éclair à New-York ce week-end, est que la région Nord Pas-de-Calais, lorsque vous vous adressez à un Tour-Opérateur aux Etats-Unis, c'est Bruges, parce que Bruges est la seule ville la plus proche de Lille qui soit susceptible d'entrer dans des chaînes hôtelières 4 étoiles de Tour-Opérateur. La ville de Lille n'existe pas sur les cartes d'Europe que l'on présente dans les agences de voyage aux Etats-Unis ou au Japon aujourd'hui.

Or, le fait que nous soyons partie prenante avec un grand nom de l'architecture internationale aujourd'hui, qui se promène à travers le monde et qui porte notre projet en se promenant et en travaillant à travers le monde, en intervenant dans toutes les écoles d'architecture à travers le monde, fait en sorte que nous sommes aujourd'hui capables de discuter avec 3 ou 4 chaînes hôtelières 4 étoiles qui donnent un plus qu'évoquait Monsieur DELANNOY tout à l'heure par rapport à notre Palais des Congrès, par rapport à notre complexe CONGREXPO sur lequel nous continuons à travailler, qui est un enrichissement potentiel pour la ville.

C'est donc aussi un pari en termes de développement, en termes d'emplois, en termes d'enrichissement. C'est vrai aussi que nous n'avons pas aujourd'hui mis sur la table ce que sont nos études en termes d'enrichissement potentiel pour la ville de Lille, mais qu'il est réel, chacun le comprend bien. Le quart du budget municipal aujourd'hui est le résultat de notre taxe professionnelle, une augmentation naturelle de 4 à 5 % par an depuis quelques années, alors que la croissance se situe entre 2 et 3 % par an, c'est-à-dire un décollage plutôt supérieur à ce qu'est le décollage moyen au niveau régional ou national. Chacun comprend bien que l'engouement qui existe au niveau des milieux économiques pour ce Centre International fera que ce plus qui est de 2 ou 3 % par rapport au taux de croissance sera de 3, 4, 5, 6, 7 % supplémentaires. Cela se traduit très concrètement en capacité budgétaire nouvelle pour la ville.

C'est quelque chose qui est tout à fait hypothétique, c'est effectivement un risque que nous prenons, mais c'est un risque que nous croyons avoir mesuré au cours d'heures et d'heures de travail avec tous ceux qui, nous semble-t-il, sont les plus compétents, les plus performants dans leur domaine.

C'est Monsieur le Maire, Chers Collègues, à force de travail, que nous nous sommes forgé cette conviction.

Monsieur TURK nous dit qu'il n'y a pas de problème dans l'Intergroupe, Monsieur HASCOET, Monsieur ROUGERIE, Monsieur PLANCKE s'expriment d'une même voix en ce qui concerne le groupe Ecologiste. Monsieur DEGREVE s'est exprimé au nom du groupe Communiste. Je ne sais pas quelles ont été les discussions préalables, mais, de notre côté, nous avons discuté pour nous forger collectivement cette conviction.

La conviction qui est la nôtre aujourd'hui est le résultat non seulement de ce travail, mais aussi de cette confrontation qui nous a permis d'arriver à cette conviction que nous exprimons aujourd'hui.

Nous croyons effectivement que celui qui n'a pas d'objectifs ne risque pas de les atteindre. Nous pensons qu'il est temps aujourd'hui de formaliser cet objectif.

C'est avec cette force de l'enthousiasme et cette passion pour la ville et son avenir, Monsieur le Maire, que nous soutiendrons ce projet pour la fin du 20ème siècle, mais aussi pour entrer de plein pied et donner sa place à la ville dans le 21ème siècle.

Monsieur le Maire - Merci Monsieur ROMAN.

Monsieur DEPERNE.

M. DEPERNE - Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Beaucoup de choses ont été dites ce soir et la concertation a été très large. Elle était indispensable, nous en sommes tous d'accord, mais la richesse du débat a son revers, on perd de vue d'essentiel.

C'est pourquoi je crois qu'au stade où nous en sommes, puisque nous devons nous prononcer ce soir, il faut très simplement dire et redire que ce Centre des Affaires et une nécessité économique, sociale et pour l'image de Lille.

Puisqu'il s'agit d'un Centre International, j'ai tendance à écouter les investisseurs étrangers qui ne sont pas des philanthropes, qui sont déjà nombreux à être intéressés par ce projet. Déjà d'ailleurs, en Février dernier, lorsqu'il était à Lille, l'Ambassadeur de Grande-Bretagne, Monsieur FERGUSON, avait voulu témoigner de son intérêt pour le projet ; rappelant notamment que, pour ses compatriotes britanniques, un besoin existait, Lille se situant entre Paris et Bruxelles. Bien sûr, Lille a toujours eu des atouts pour un grand développement mais c'est aujourd'hui que les conditions de son développement, sans lesquelles ces atouts ne sont rien, sont réunies à savoir demandes de services et moyens d'accès privilégiés.

Bref, l'Ambassadeur de Grande-Bretagne a plaidé devant des Lillois pour le Centre International des Affaires de Lille.

Bien sûr, il faut une politique d'accompagnement, il faut d'une part que les professionnels de l'accueil (restaurateurs, hôteliers, chauffeurs de taxi par exemple)

se mobilisent pour le Centre. Il y a chez ces professionnels un désir de participer et en même temps une crainte d'être laissé à l'écart d'un grand projet municipal. Il faut sans doute rechercher les moyens de les associer davantage à ce vaste projet.

Il faut aussi, comme cela a été redit ce soir, que les politiques municipales soient davantage tournées vers l'accueil, que ces politiques culturelles, politiques touristiques, sportives, intègrent davantage cette préoccupation d'accueil de populations nouvelles.

Ceci dit, Monsieur le Maire, je voterai ce projet.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur CAMUSET.

M. CAMUSET - Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je n'ai pas pour habitude, et d'aucuns le savent ici, de tergiverser, de prendre des positions tièdes et de faire l'économie de ma sensibilité.

C'est pourquoi la position que je prendrai ce soir sur le projet KOOLHAAS de Centre International d'Affaires aura le mérite d'être clair et de m'engager.

Cette position, c'est en tant que responsable lillois du Parti Radical et représentant ce parti au sein de notre Conseil que je la prendrai.

Les vrais Radicaux sont ceux qui s'attachent à la qualité du dossier et non à l'étiquette politique de celui qui le présente. C'est cette quête de la qualité du bien de notre Ville qui justifie, mes Chers Collègues, notre élection.

Bien que n'étant ni urbaniste, ni sociologue, j'ai pu me faire, à la lecture des dossiers et en questionnant les uns et les autres, une opinion sur ce projet de Centre d'Affaires.

Peut-être heurterai-je certains sincèrement ou d'autres beaucoup moins, mais je dois confesser que ce projet m'est apparu bien moins apocalyptique qu'on nous l'avait dépeint.

Bien sûr, il faudra veiller à ne pas bâtir un 11ème quartier deshumanisé et je fais miens en cela les souhaits de mes cousins politiques Radicaux de Gauche qui réclament une animation quasi-permanente de ce nouveau quartier. Bien sûr, j'entends les préoccupations de mes collègues et les peurs parfois politiquement amplifiées de nos administrés.

Pourtant, je considère que la synthèse symbolisée par ce projet remanié va dans le bon sens et qu'il va permettre à Lille d'être le carrefour européen qu'elle doit être.

Nous n'avons pas le droit de laisser passer cette chance historique en perdant un temps précieux. Nous n'avons pas le droit de laisser des spéculations électorales prendre le pas sur l'intérêt de notre ville.

C'est pourquoi, et vous l'aurez compris, le Parti Radical soutiendra le projet que vous présentez, Monsieur le Maire, conscient qu'il bousculera ainsi une nouvelle fois des habitudes dichotomiques par trop confortables. Il l'exprimera par son vote tout à l'heure. Merci.

Monsieur le Maire - Merci.

La discussion est terminée. Avant de vous appeler à voter, je voudrais une dernière fois intervenir, mais très rapidement car bien des orateurs ont repris toute l'argumentation.

J'ai écouté avec attention une discussion qui fut de grande qualité, j'ai laissé les orateurs parler et prendre le temps qui leur convenait car pour un tel projet, il était essentiel qu'à l'instar de la concertation qui fut de longue durée, le Conseil Municipal s'accorde le temps d'écouter les uns et les autres.

Je suis persuadé, vu la qualité des arguments qui ont été présentés, que tout le monde est de bonne foi, que chacun réagit en fonction de sa sensibilité et de l'idée qu'il se fait de ce projet. Je vous demande de croire que le Maire de Lille et tous ceux qui vont approuver ce projet l'ont décidé à partir de l'analyse et de l'idée qu'après des mois ils se font du projet.

De la même façon que j'ai dû moi-même faire un rapport qui reprenait l'ensemble des arguments en faveur d'un projet et qui retraçait toute cette concertation ainsi que les aménagements apportés au projet, il était naturel que ceux qui ne sont pas pour approuver ce projet rappellent tous les problèmes qui nous ont été posés durant cinq mois. Si bien qu'ici, en 2 heures et demie de discussion, on a assisté à une sorte de film reprenant intégralement toutes les objections faites dont la plupart ont reçu, depuis lors, des solutions.

Je ne reprendrai pas chacun des problèmes qui ont été posés et dont beaucoup tombent sous le sens.

Lorsqu'on me parle de l'assainissement de ce quartier : tous ces terrains là formaient la zone non aedificandi. Un seul collecteur usagé y passait, dès lors qu'ils étaient affectés d'un projet, la Communauté s'est posé le problème du collecteur qu'il conviendra de prévoir si l'on urbanise d'autres surfaces, que l'on fasse ou non le Centre d'Affaires.

Peut-être n'ai-je moi-même pas été assez éloquent - et dans ce cas-là je plaide coupable - pour vous persuader de cela. Au fond, certains raisonnements sont hors-sujet, les écologistes tiennent un raisonnement comme s'il s'agissait de faire un quartier, alors que, jusqu'en 1993-1994, il ne s'agit pas d'aménager un quartier mais un Centre d'Affaires. Le 11ème quartier porte sur la totalité des terrains qui seront un jour concernés par cet urbanisme, qui nous conduira jusqu'au delà de l'an 2 000.

Lorsqu'on aura réglé le problème de la foire commerciale, lorsque le Palais des Congrès, le Centre d'Expositions seront créés, lorsque sur les terrains qui resteront

disponibles s'élèveront effectivement des constructions essentiellement de quartier, des maisons, des appartements ... que vous parliez espaces verts, qualité de vie, etc. semble infiniment sympathique. Mais pourquoi ce raisonnement écologiste sur ce qui est en fait une usine de la fin du 20ème siècle et du début du 21ème siècle ?

Ce que nous vous proposons, c'est une usine tertiaire. Je ne vous propose pas un quartier entre les deux gares. Personne ne peut dire que des Lillois vont habiter là, soyons sérieux ! Il y en aura quelques-uns. A la Résidence du Beffroi, vous trouvez des ingénieurs qui sont pour un ou deux ans à Lille, ils travaillent dans les grandes entreprises de la métropole, font un séjour à Lille et s'en vont ailleurs. Par conséquent, ce n'est pas un quartier résidentiel.

Si on m'en donne les moyens et les crédits, ce que je veux, c'est améliorer le Vieux-Lille, améliorer le Sud, les Bois-Blancs, etc. C'est là le dessein écologiste, le souci de la joie de vivre à Lille. Tout votre discours est hors sujet !

Ce que nous faisons là, c'est l'usine du 21ème siècle, ce n'est pas autre chose et vous le saviez bien dès le départ, on l'a suffisamment dit.

Pourquoi cette usine ? jour où on est venu mettre en avancée la gare de Lille, il s'est fait le quartier de la gare, répondant aux nécessités d'alors du trafic des passagers, avec son incidence sur la vie économique.

La gare centrale est devenue la principale gare de province de France avec 3 millions de passagers qui induisent tout autour de la gare tous ces commerces qui vivent avec la gare, tous ces hôtels et une inter-activité dont on ne peut jamais savoir jusqu'où elle ira.

Nous sommes dans la même situation que ceux qui, un jour, au milieu du 19ème siècle, ont discuté à perte de vue pour savoir ce que l'on ferait dans le domaine ferroviaire et qui finalement avant la fin du siècle ont voulu construire cette gare de Lille.

Ce pari que nous avons tenu, et pour lequel nous nous sommes battus, était d'obtenir le croisement des T.G.V. à Lille. Sinon il fallait les laisser passer à 10 km de Lille.

La stratégie était tout de même simple, nous sommes une métropole, Lille en est la capitale incontestée, qui s'est imposée sur le plan administratif ; ses activités secondaires sont parties pour la plupart. Gardons celles que nous avons et faisons en sorte de les garder. Lille devient une capitale tertiaire et une remarquable capitale en ce qui concerne le négoce en tous genres.

Dès lors que les trains se croiseront dans Lille (je vous réponds précisément Monsieur TURK, et c'est la question capitale), de 3 millions de passagers qui montent et qui descendent du train en gare centrale, nous passerons à 28 millions de passagers. Je parle des gens qui vont monter et descendre du train.

28 millions, c'est quand même un chiffre ! Quelle ville a eu cette chance d'un croisement de T.G.V., d'un rabattement de toute une région sur une capitale, de trains qui vont arriver de Madrid, de Rome; qui partiront vers Amsterdam, etc., car il est trop restrictif de parler de la liaison entre Paris, Londres et Bruxelles. Tous ceux qui sont au sud de l'Europe et qui se transporteront vers le nord de l'Europe passeront obligatoirement par Lille. Tous ceux du nord de l'Europe, qu'ils soient Danois, Néerlandais, Britanniques ou Allemands, passeront nécessairement par l'interconnection de Lille, dès lors qu'ils prennent le T.G.V.

Lille sera à 4 H 23 de Bordeaux, à 3 H 24 de Nantes, à 3 H 30 de Rennes, à 5 H 03 de Montpellier, à 5 H 03 de Marseille. C'est donc une inter-activité extraordinaire et notre Ville, du fait de ce croisement, se situera au centre de ce dispositif.

En face de cette situation, que devons-nous faire ? Je pose tout d'abord la question : cela valait-il la peine de se battre pour obtenir le croisement en gare de Lille et avoir à payer 136 millions que nous allons acquitter ? Si on se disait que les gens n'avaient qu'à passer, que les gens de la province, qu'ils viennent de Boulogne, de Cambrai, d'Avesnes-sur-Helpe, arrivent en gare centrale, attendent 1 ou 2 heures ... ?

On peut se demander si, à partir de cette situation exceptionnelle qui frappe l'imagination, nous ne pouvons pas créer une turbine tertiaire. De la même façon qu'une turbine produit de l'électricité, notre idée est de constituer une turbine tertiaire qui donne à notre Ville une puissance qu'elle n'a pas. Dans toute la métropole, on ne rêve que d'activités tertiaires. Le consensus que nous avons réalisé est d'établir des Z.A.C. d'activités sur tout le territoire de la métropole. Mais pour leur donner des activités, il faut que quelque part, il y ait un signal, une force.

Je reviens de New-York ; l'impression qu'elle donne à tout le monde, c'est cette force, cet espèce d'élan et d'attrait.

Que manque-t-il à la Ville de Lille pour qu'elle soit vraiment le signal d'une métropole d'un million d'habitants ? Qu'est ce qui fera que Courtrai, Tournai, une partie de la Belgique, l'autre versant de la Communauté Urbaine seront prêts (comme ils nous l'ont dit puisqu'ils faisaient partie du voyage) à reconnaître pour leur capitale Lille ? Ce n'est pas en vivant sur des souvenirs, mais en créant à Lille ce qui lui manque, c'est-à-dire cette force tertiaire.

Notre centre-ville n'est pas mal mais, en dépit de la place que nous avons faite, il n'a pas cette force puissante tertiaire, économique d'une véritable métropole comme on souhaite l'avoir au niveau européen.

C'est le problème que l'on a posé aux urbanistes. Pas question de faire entre les deux gares de jolis cottages où il ferait bon vivre et où les passagers viendraient voir le temps qu'il fait. On leur a dit : on va passer de 3 millions à 28 millions de passagers, qui vont aller et venir entre les deux gares, qui vont représenter une puissance. En outre, il est permis de penser, dès lors qu'on est à la connection, que les industriels, chefs d'entreprise, tous ceux qui sont dans les affaires, choisiront Lille.

Pourquoi choisiront-ils Lille ? On ne rentre plus dans Paris. On renoncera à construire du tertiaire à Paris. Les Français peuvent quand même avoir un peu d'imagination et ne pas tout concentrer sur Paris.

A Londres, on connaît le prix des terrains. Si vous êtes à Paris, il ne faut surtout pas placer votre argent. Si vous avez une habitation, gardez-la car la spéculation est telle que finalement on gagne plus d'argent avec ce que l'on a plutôt qu'en plaçant de l'argent, même à un pourcentage élevé. A Londres, c'est la même chose. A Bruxelles, cela devient la même situation.

A Lille, bien que le prix des terrains ait monté, ce qui est préoccupant (et c'est un sujet sur lequel on reviendra au Conseil Municipal), puisque nous commençons, nous avons un créneau de quelques années pour installer une part de tertiaire qui donnera ce signal et cet élan.

Si vous ne le faites pas, les passagers ne s'arrêteront que pour des sandwiches. Sinon, on aura créé l'inter-activité et un grand signal s'instaurera à Lille.

Ce n'est quand même pas rien que de créer des milliers d'emplois, que d'installer Lille comme puissance économique et comme puissance financière, que d'instaurer ce signal formidable entre les deux gares. Tout ce qui est au-delà de l'entre-deux gares est déjà d'une autre nature, c'est un autre problème dont un Conseil Municipal se saisira et qui consistera à améliorer les quartiers, l'habitat, etc.

Voilà donc exactement le sujet qui est à traiter. De plus, ce sujet, on y croit ou on n'y croit pas.

Je siège au Conseil d'Administration de l'aéroport de Lille Lesquin, j'ai entendu pendant des années le même raisonnement : l'aéroport de Lille-Lesquin ne pouvait pas se développer parce que nous sommes à peu de distance de Roissy. Tous les autres aéroports sont en train de monter en flèche (à Toulouse, à Montpellier, à Bordeaux, etc.) mais c'est la liaison avec Paris qui y monte en flèche et nous n'avons pas cette liaison avec Paris.

A la Chambre de Commerce, toute une équipe soutient notre projet. Cette équipe a montré son dynamisme en ce qui concerne l'aéroport qui se développe dans des conditions qui surprennent tout le monde. L'aéroport de Lille ne se nourrit pas économiquement de sa liaison avec Paris qui reste tout à fait médiocre, il est en train d'établir des liaisons avec toutes les autres villes, de se développer un éventail, en étoile.

Alors que le trafic des autres aéroports a augmenté de 10 % des passagers au cours de l'année dernière, l'aéroport de Lille a accru le sien de 26 %.

Cela doit faire 50 ans que l'on se répète sur la position privilégiée de Lille comme carrefour de l'Europe, cela n'a rien donné jusqu'à présent, on était un pays de production. C'est seulement maintenant que l'on constate qu'on avait raison en parlant de la position privilégiée de Lille. L'aéroport est en train de partir en fusée. Les

gens s'étonnent de cette poussée de l'aéroport et beaucoup disent qu'avec le Centre d'Affaires, compte tenu de cette position privilégiée, le même phénomène va jouer.

Ce qu'il faut considérer, ce n'est pas la capacité de Lille d'être avec Paris, c'est sa capacité de se développer en étoile avec les autres villes européennes et, par-delà, les autres villes internationales.

Si vous n'étiez pas intéressés par ce signal (ce n'est d'ailleurs pas ce que vous dites), si vous n'étiez pas intéressés par la force de ce projet qui est vraiment l'usine tertiaire et commerciale, là on parlerait de sujets qui sont différents.

C'est notre première étape, c'est jusqu'à 1993-1994. Après, ce sera autre chose, ce sera vraiment la construction d'un quartier.

Les 28 millions de passagers, c'est la S.N.C.F. qui les annonce. L'inter-activité à partir de cette masse de passagers est une réalité dont on peut tirer parti.

Là-dessus, se greffent des problèmes déjà évoqués qui sont très importants et sur lesquels il faudra revenir.

Certains font allusion au Palais des Congrès, au Palais des Expositions. Vous savez que nous entretenons d'excellentes relations avec la Direction de la Foire Internationale et que notre volonté est de régler ce problème. Le Centre d'Expositions s'autofinance pratiquement, il n'y a donc pas de difficulté pour que demain, sans doute sur «Javary», se crée un Centre d'Expositions ; on en discutera.

Quant au Palais des Congrès, il ne bénéficie d'aucun autofinancement. Il est vrai que la Région s'engage à nous apporter 120 millions de francs dès lors que le Palais des Congrès actuel deviendra le Palais de la Musique de Jean-Claude CASADESUS. Mais 120 millions sont insuffisants pour faire un Palais des Congrès. Il nous faut donc encore réfléchir en vue de trouver la solution. C'est une question dont on débattera bientôt mais ce n'est pas le problème du Centre d'Affaires tel qu'il est exposé aujourd'hui.

Un autre problème est celui des commerçants qui trouvent son existence dans la forte concentration de population sur les 400 mètres séparant les deux gares.

Ne bondissez pas, Monsieur DONNAY ; bien que n'étant pas commerçant, je suis persuadé de défendre la cause des commerçants beaucoup plus que nous n'êtes en train de le faire par vos propos. Vous avez lancé une phrase vengeresse, excessive, «l'assassinat du commerce»...

Durant des décennies, la France a connu des circuits de distribution archaïques. Ce problème a été traité par les forces de négoce elles-mêmes et les grandes surfaces, sans aucun ménagement, se sont installées sauvagement partout et ont finalement réglé le problème des petits commerçants !

Ne faites donc pas de transfert ! Voilà 20 ans que l'on entend le Maire de Lille prendre la défense des petits commerçants contre les grandes surfaces. J'ai tout fait pour réduire les effets pervers de la législation sur les grandes surfaces.

Elles se sont installées tout autour de la ville. Là est le vrai débat et j'accepte qu'il soit porté devant le Conseil Municipal prochainement, car vous n'ignorez pas ce qu'ont fait ces grandes surfaces aux commerces lillois. Là est le véritable danger.

Je peux même vous dire que ces grandes surfaces dont aucune n'est à l'intérieur de la Ville, passent à la deuxième génération en créant maintenant des galeries, des magasins, des équipements presque aussi élaborés qu'en centre-ville.

Monsieur DONNAY, vous dites défendre le commerce lillois. Il y a un V2 à Villeneuve d'Ascq, ainsi que deux ou trois en préparation. L'ambition de toutes les grandes surfaces que vous connaissez est de faire des V2. Vous aurez des V2, des V3, des V4, des V5 constellés autour de Lille.

Je vous le dis gravement et solennellement, si cette constellation de V2, V3, V4, V5 se fait autour de Lille, vous verrez ce qu'il adviendra du commerce lillois !

Chacun sait que la Ville de Lille perd son attractivité dans les domaines spécifiques aux grandes surfaces et que c'est tout le commerce lillois qui pâtira de cette désaffection. Ce ne sera en effet pas sans dommage que les Lillois prendront leur voiture pour aller en banlieue, non seulement pour acheter de l'alimentation, de la bonnetterie mais encore de l'habillement. Alors que, pour l'habillement, les commerçants disent légitimement qu'il ne faut pas en faire au centre des gares, vous verrez comment en périphérie, les grandes surfaces auront des ateliers, des vitrines, etc. C'est là qu'est le danger.

Croyez-vous que je menace si peu que ce soit Lille en faisant en sorte qu'au lieu que les Lillois aillent dans ces grandes surfaces, ce soit les gens de Villeneuve d'Ascq, de Roubaix, de Tourcoing, de l'ensemble de la banlieue qui viennent à Lille et qui se trouveront au milieu de gens qui viendront de Paris ou qui y partiront.

Si, sur ces 400 mètres, vous créez un pôle attractif qui soit fort, qui comprenne à la fois tout ce que peut offrir le commerce actuel, l'industrie des loisirs, etc., vous verrez combien seront nombreux ceux qui viendront acheter quelque chose dans la grande surface qui se trouvera dans ce centre ; vous les verrez prendre l'habitude de venir à Lille, emprunter la rue Faidherbe dont il faudra inverser le sens de façon que le flux arrivé entre les deux gares puisse être drainé vers la Grand'Place et le Centre.

Si pour les rues piétonnes, je n'ai pas été assez convaincant, cette fois les commerçants ont compris la justesse de mon raisonnement. C'est sans doute pour cela que la concertation s'est instaurée. S'ils étaient réticents au départ, maintenant je suis persuadé que, de la coopération, on passera au partenariat. S'ils acceptent l'idée que notre défense passe par une grande attraction entre les deux gares à Lille, il est bien normal que je tienne compte aussi de ce qu'ils souhaitent. Bien entendu,

il ne s'agira pas de créer des commerces concurrentiels à ceux de la ville. Il me paraît tout à fait normal d'établir un cahier des charges.

J'avoue que je comprends moins quand ils rejettent une grande surface pour privilégier deux plus petites. Mais ce sont des professionnels et ils ont fait une étude.

Monsieur TURK, je respecte votre point de vue qui n'est pas le mien, mais pourquoi dites-vous que vous n'avez pas eu d'études. La Chambre de Commerce a multiplié les études. Je suis sûr que Monsieur SINAGRA les a connues.

M. SINAGRA - Non, non...

Monsieur le Maire - Peu importe ! J'admets que vous ne connaissiez pas les études.

En tous les cas, l'étude des commerçants, de l'Union Lilloise et de la Chambre de Commerce, est maintenant connue de tout le monde. Cette étude conclut d'ailleurs que 25.000 m² entre les deux gares constituent sans doute une surface tout à fait acceptable pour le développement de la ville et qui ne portera pas préjudice, à condition que l'on privilégie certains commerces. Cette étude est très précise, détermine des seuils, etc. Elle est le fait de professionnels. Pourquoi voudriez-vous que je ne partage pas leur souci de ne pas concurrencer les magasins d'habillement qui sont très bien sur la Grand'Place, rue Gambetta ou ailleurs. S'ils estiment que les commerces à implanter doivent être d'un autre type, j'écouterai leurs propositions. C'est avec eux que l'on va discuter de ces problèmes-là et fixer le cahier des charges.

Je suis sûr que ce signal sera un appel non seulement pour tous ceux qui viendront de loin, mais également pour tous ceux qui viendront de la banlieue lilloise. Vous ne conforterez le rôle de centre de la métropole de Lille qu'en faisant un appel à l'adresse de ceux qui sont actuellement dans la banlieue.

Quant au projet lui-même, auquel vous avez fait un certain nombre de reproches : «pente trop élevée, localisation des espaces à urbaniser», c'est un projet pour des millions de personnes qui vont se promener à pied, qui vont avoir la tentation de partir ailleurs, au centre-ville..., qu'il faudra par conséquent intéresser. Il faut donc en faire un haut centre de commerce, de discussions professionnelles et tertiaires, ainsi que de distractions qui manquent à Lille.

J'étais à New-York, j'étais près du fleuve. Les docks d'hier ont été transformés en une espèce de grand centre d'attractions pour les enfants comme pour les adultes. C'est inimaginable le nombre de personnes qui viennent dans un tel lieu.

Au fond, ce projet répond à cette nécessité d'un Centre d'Affaires, d'un centre d'attractions, avec son parc, sa place qui n'est pas comme les autres ; elle est déclive, j'ai déjà défendu cette hypothèse.

Vous allez adopter un projet d'urbanisme. On a poussé la discussion, la concertation, on vous a fourni des études, bien que la Ville de Lille n'ait pas la responsabilité de cet aménagement.

Ce projet d'urbanisme va maintenant passer à l'épreuve des projets d'architecture, car vous savez qu'il est de tradition que l'architecte d'urbanisme ne traite pas les projets d'architecture. Vous demandez qu'il soit fait appel à des architectes régionaux, des Lillois.

Les architectes vont se trouver confrontés à des contraintes très précises d'architecture tout en étant tenus de respecter le projet d'urbanisme.

Sur ce plan-là, j'entends vous dire que je ferai preuve de souplesse. Je suis Président de la S.E.M. ; je respecterai l'esprit du projet d'urbanisme, mais il devra se plier aux projets d'architecture qui vont naître et qui vont faire réaliser ce quartier et lui donner véritablement son visage.

Cependant, ce n'est pas moi seul qui vais réaliser le projet : vous réagissez comme si, en adoptant le projet d'urbanisme, nous allions être quelques-uns à le réaliser. Nous allons nous trouver confrontés aussi aux aménageurs.

Croyez-vous que j'arriverai à vendre (quand je dis «je», je parle de la S.E.M., car c'est elle qui a la responsabilité de l'aménagement) des mètres carrés de grandes surfaces (soit une, soit deux plus petites comme le souhaitent les commerçants) à des gens qui vont accepter de payer et voir ensuite quel parti ils pourront tirer de leur acquisition ? Ils vont venir avec des architectes, avec des professionnels hors ligne qui vont prendre le projet d'urbanisme, qu'ils vont soit accepter soit proposer d'y apporter des modifications... et on modifiera, on adaptera.

Quant à vous, vous ne faites pas preuve de beaucoup de souplesse, vous donnez l'impression de considérer que c'est un projet d'urbanisme qui est à prendre ou à laisser. Non, il y a l'épreuve des architectes, l'épreuve des aménageurs qui prennent ou ne prennent pas. Or, ce que l'on veut, c'est qu'ils prennent.

On a vu quelques projets d'aménagement assez extraordinaires. Vous allez voir comment ils vont plier l'ensemble de la structure.

Pour ce qui est des parkings, pensez-vous qu'ils vont simplement déplorer qu'il n'y ait pas assez de parkings, qu'on tourne mal, qu'il faudrait un boulevard ? Ils vont aborder des points très précis, situer les entrées et sorties de voitures, le lieu d'implantation des ascenseurs, etc. Sinon, ils ne prendront pas les mètres carrés.

C'est un projet qui va nécessairement s'assouplir par la loi de l'architecture, par la loi de l'aménagement commercial, de l'aménagement tertiaire.

Vous devez penser que je suis passionné, que j'aime ce projet. Aimer ou non ce projet, cela n'a aucun sens. On fera aimer ce projet si on a la foi et si on sait le défendre. Si on ne le défend que mollement, si on n'y croit pas, personne n'aimera ce projet, c'est évident. Il s'agit de communiquer notre foi ; que ceux qui ne l'auraient pas se montrent en accord avec nous, au nom de l'intérêt qu'ils doivent porter à leur Ville.

Je ne suis pas entré avec l'architecte dans une discussion d'école. Toutefois, si la pente pose des problèmes à des aménageurs qui vont avoir le rez-de-chaussée du triangle, je conviendrai qu'il faut la relever, en soumettant à la loi de la construction le projet d'urbanisme.

S'il est certain que ce projet d'urbanisme nous donne des orientations, il est non moins évident que les projets d'aménagement vont également influencer sur lui. C'est ainsi que l'on va construire cet ensemble-là et c'est très important.

Je vous donne un exemple. Au cours d'un récent voyage, je me suis trouvé avec des industriels qui ont des responsabilités importantes ; ils ont demandé à voir notre projet.

Je crois qu'il intéressera beaucoup de monde si on sait faire ce travail d'adaptation, si l'on a cette souplesse qu'il n'y a pas toujours eue dans nos discussions au Conseil Municipal.

Voilà ce que l'on me dit : «il y a deux tours, ce qui ne pose pratiquement pas de problème mais ce qui intéresse les aménageurs c'est que ces deux tours puissent communiquer entre elles».

Au-dessus de la gare SNCF, il serait souhaitable d'avoir une liaison, une espèce de grand hall différent de celui de la gare, propre aux deux tours entre lesquelles il est important d'établir une synergie, ce qui se comprend très bien, ce hall permettant d'accéder à la gare ou de monter dans les étages.

KOOLHAAS avait raison de rejeter l'idée de mettre un parallélépipède sur les 400 mètres de longueur de la gare T.G.V. Finalement, plutôt que d'avoir la liaison entre les deux tours, en bas sur le boulevard, la créer au-dessus de la gare avec un accès direct de la gare à cette salle des pas perdus, je trouve que c'est une très bonne idée.

Si des aménageurs nous disent : «on prend vos deux tours, on en fait notre affaire, on les aménage, on y amène du monde», (s'ils le font c'est qu'ils ont une idée du monde qu'ils peuvent y amener sur le plan international) «mais il nous faut cette liaison», je puis vous assurer que cette liaison se fera. Si le plan d'urbanisme ne l'a pas prévue, il faudra bien l'adapter à cette évolution.

Je veux vous démontrer par là qu'il y avait un beau projet mais qu'il n'en était qu'à son point de départ ; il va s'adapter aux nécessités de l'architecture et se conformer aux décisions d'un Conseil d'Administration qui travaillera en liaison très étroite avec le Conseil Municipal de Lille et avec le Conseil Communautaire.

J'espère vous avoir convaincu que voter le projet ce n'était pas voter un projet figé mais au contraire entrer dans une certaine flexibilité, absolument indispensable à tout projet qui doit d'abord épouser la vie et ne pas être une idée abstraite. Je crois que le mieux est de passer au vote.

Je pense qu'il est inutile d'avoir des déclarations ultimes, tout le monde s'est exprimé très largement.

Les reprends les termes de la délibération n° 90/202 :

«Compte tenu de tous ces éléments, nous vous proposons :

- de prendre acte du bilan de la concertation et des propositions qui en ont émané,
- de prendre en considération l'ensemble du projet modifié, en particulier le projet de gare T.G.V. qui fera l'objet d'une enquête publique séparée,
- de demander à la C.U.D.L. d'approuver le schéma d'urbanisme et d'en engager la réalisation au travers d'une première Z.A.C., étendue ultérieurement à une seconde, après révision du P.O.S.»

Voilà finalement ce à quoi vous devez vous engager, sur un projet qui est bien précis, tout en étant le début d'une réalisation qui aura bien sûr d'autres étapes et qui s'adaptera au fur et à mesure de la vie qui va naître dans l'entre-deux gares.

Que ceux qui sont d'accord pour approuver ce projet le manifestent en levant la main :

Les Membres de la Majorité à l'exception des Groupes Communiste et Ecologiste
Contre : Le Groupe Ecologiste et les Membres de l'U.R.C.
Absentions : Le Parti Communiste

Le projet est adopté à la majorité absolue.

Nous vous soumettons à présent une deuxième délibération qui est administrative.

90/201 - Centre International d'Affaires - SEM EURALILLE - Capital - Substitution éventuelle de la Ville de Lille au Département.

La Région vient de confirmer qu'elle apportait sa participation et j'ai ici la lettre de Noël JOSEPHE.

En ce qui concerne le Département : «le calendrier n'a pas permis au Département de statuer sur sa prise de participation dans capital de la SEM EURALILLE chargée de l'aménagement du Centre International d'Affaires.

Ce retard empêche la mise en place de la SEM et il est préjudiciable au démarrage effectif des travaux. Aussi, nous vous proposons (mesure d'ordre administrative) que la Ville de Lille se substitue au Département dans l'apport en capital et la participation au Conseil d'Administration de la SEM.

Le capital appelé pour cette collectivité, soit 1.942.000 F, serait pris en charge par la Ville au titre du chapitre 925.5, article 267, par prélèvement sur la dotation inscrite au chapitre 970, article 669, au titre des dépenses imprévues.

Cette participation donnant droit à un poste d'administrateur supplémentaire, nous vous demandons de procéder à sa désignation».

D'abord, sur le principe, lorsque le Département entrera dans la SEM, il est évident qu'il versera sa contribution et la Ville sera donc remboursée de sa participation. C'est donc une opération de transit.

Que ceux qui sont d'accord pour approuver cette délibération qui est une délibération administrative le manifestent en levant la main :

Les Membres de la Majorité à l'exception des Groupes Communiste et Ecologiste.

Contre : Néant

Abstentions : Les Groupes Communiste et Ecologiste

Les Membres de l'U.R.C. ne prenant pas part au vote.

Cette délibération est donc adoptée.

Pour le poste d'administrateur supplémentaire, je propose que Bernard DEROSIER soit désigné. La Ville a droit à un poste supplémentaire, ce n'est pas du tout le Président du Conseil Général que nous désignons mais le Maire d'Hellemmes, Adjoint au Maire de Lille, je tiens à le préciser ; je pense quand même que c'est une manière d'honorer le Conseil Général et de bien augurer de la suite des événements.

Que ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main :

Les Membres de la Majorité à l'exception des Groupes Communiste et Ecologiste.

Contre : Néant

Abstentions : Les Groupes Communiste et Ecologiste.

Les Membres de l'U.R.C. ne prenant pas part au vote.

Je vous confirme qu'à la SEM, les représentants de la Ville sont les suivants : le Maire, Monsieur ROMAN, Monsieur DEMAILLE, Monsieur DEROSIER et Monsieur SINAGRA.

M. SINAGRA - Conformément à ce que nous avons dit le 20 Novembre, notre vote a pour implication que je démissionne de la SEM.

Monsieur le Maire - Nous avons eu une discussion lors du Conseil Privé, qui était la suivante : la SEM n'est pas un organisme délibératif comme l'est le Conseil Municipal, c'est un aménageur. Il est par conséquent essentiel, pour faire partie de la SEM et qui plus est du Conseil d'Administration, d'avoir approuvé le projet, autrement où allons-nous ?

J'ai bien entendu les différentes positions présentées ici : ceux qui sont contre, ceux qui estiment que le projet pourrait évoluer et leur position d'abstention devenir alors favorable.

Il faut donc que chacun sache que je suis persuadé que ces évolutions se feront et que nous trouverons le moyen, dès lors que vous auriez modifié votre sentiment en ce qui concerne la SEM et le Centre des Affaires, d'en tenir compte.

Mais je crois que je ne serais pas suffisamment rigoureux si, à ce stade de la décision municipale, je n'avais pas pour souci d'avoir au Conseil d'Administration ceux qui ont effectivement voté le projet.

C'est pourquoi, je propose de remplacer Monsieur SINAGRA par Monsieur DELANNOY qui assure la liaison avec les commerçants, ce qui permettrait d'accroître encore la concertation et de prendre en compte les intérêts pas seulement des commerçants mais du négoce lillois en général ; je propose, dis-je, Monsieur DELANNOY en tant que membre du Conseil d'Administration de la SEM.

Que ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main :

Pour : les Membres de la Majorité à l'exception des Groupes Communiste et Ecologiste.

Contre : Néant

Abstentions : Les Groupes Communiste et Ecologiste.

Les Membres de l'U.R.C. ne prenant pas part au vote.

Je vous remercie.

90/81 - Conseil Municipal - Séance du 26 Février 1990 - Compte rendu.

90/82 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes - Compte rendu au Conseil Municipal.

Adoptés.

90/83 - Association PROFEVA - Adhésion de la Ville de Lille - Désignation du représentant de la Ville et de son suppléant.

Ont été désignés :

- en qualité de titulaire : Monsieur le Maire

- en qualité de suppléant : Monsieur ROMAN

Adopté.

90/200 - Mouvement des Eurocités - Adhésion de la Ville.

Adopté.

Chemise n° 1 bis

ADMINISTRATION GENERALE

Secrétariat du Conseil Municipal
Rapporteur : Monsieur le Maire

**90/204 - Conseil de Quartier de Vauban-Esquermes - Vacance d'un siège.
Désignation d'un membre.**

Mme BOUCHEZ - C'est simplement pour dire, Monsieur le Maire, qu'en tant que Secrétaire du Conseil Municipal, je vous transmettrai, pour deux autres quartiers et peut-être trois, des remplacements de Conseillers de Quartier étant donné que certaines personnes ont quitté Lille ou ont des fonctions nouvelles qui les empêchent d'assumer leur tâche.

C'est donc un premier vote qu'on fait ce soir mais pour le prochain Conseil il y en aura d'autres. Je le dis pour les quartiers qui s'étonneraient de ne pas avoir vu leurs propositions être présentées ce soir.

Nous votons ce soir pour Vauban-Esquermes.

Monsieur le Maire - Monsieur PIERENS ayant quitté le Conseil de Quartier de Vauban-Esquermes, c'est la candidature de Monsieur Jean-Pierre PRUVOT qui vous est présentée.

Adopté.

Chemise n° 2

DEVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS

Rapporteur : Monsieur ROMAN,
Adjoint au Maire

90/84 - Développement Social des Quartiers de Moulins, Wazemmes, Sud et Fives - Maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale - Convention avec le GEDAL - Avenant n° 1.

90/199 - Développement Social du Quartier de Fives - Comité d'Animation et de Développement de Fives - Subvention.

Adoptés.

Chemise n° 3

REGLEMENTATION - PREVENTION - SECURITE

Prévention

Rapporteur : Monsieur BERTRAND,
Adjoint au Maire

90/85 - Association «Le Cèdre Bleu» - Subvention.

90/86 - Association socio-éducative de contrôle judiciaire et de réinsertion sociale du Nord - Subvention.

Adoptés.

Chemise n° 4

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,
Premier Adjoint au Maire

90/87 - Statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux - Application.

Adopté

Chemise n° 5

FINANCES - ACHATS

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,
Premier Adjoint au Maire

90/88 - Société Nationale des Anciens et Amis de la Gendarmerie - Congrès National à Lille les 9, 10 et 11 Mars 1990 - Demande de subvention exceptionnelle.

90/89 - Association des Conseillers d'Orientation de France (A.C.O.F.) 39ème Congrès National à Lille et à Villeneuve d'Ascq du 17 au 21 Septembre 1990 - Demande de subvention exceptionnelle.

90/90 - Maison de l'Habitat de Lille et Laboratoire Logement de Nancy - Organisation des «Entretiens de l'Habitat» à Lille du 3 au 5 Octobre 1990 - Demande de subvention exceptionnelle.

90/91 - Fédération Nationale des Accueil en Gare «S.O.S. Voyageurs» - 10ème Congrès National à Lille les 16, 17 et 18 Mai 1990 - Demande de subvention exceptionnelle.

90/92 - Conseil National des Economies Régionales et de la Productivité (C.N.E.R.P.) - Organisation du 37ème Congrès National à Lille les 6, 7 et 8 Décembre 1990 - Demande de subvention exceptionnelle.

90/93 - Association des Anciens Combattants de la Résistance - Comité de Lille - Organisation de diverses célébrations - Demande de subvention exceptionnelle.

90/94 - Association départementale des Maires du Nord - Cotisation pour l'année 1990 - Revalorisation.

90/95 - Tennis-Club Lillois - Réalisation du sol sportif de trois courts de tennis couverts de la salle Léo Lagrange - Aménagement de locaux d'accueil - Emprunt de 400.000 F - Garantie financière partielle de la Ville.

90/96 - Caisse de Crédit Municipal - Budget supplémentaire de 1989.

Adoptés.

90/97 - Budget de l'exercice 1990 - Transfert de crédits.

M. BIENVENU - Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je ne voudrais pas revenir sur ce dossier, sur un débat que nous avons eu en Conseil Municipal du 9 Octobre dernier concernant le nouveau règlement intérieur des conseils de quartier.

Je vous rappelle à cet effet que si notre groupe s'est abstenu sur ce dossier, ce n'est pas parce que nous avons voulu repousser la décentralisation ni le projet de décentralisation lui-même, c'est le règlement tel qu'il est conçu aujourd'hui que nous «avons repoussé».

Je ne souhaite pas non plus engager un nouveau débat sur le caractère juridique de ce dossier, cependant je suis intrigué sur la façon dont les dossiers nous sont présentés.

J'ai, à plusieurs reprises, souligné en Conseil Municipal la disparité existante entre la façon dont nous sont présentés les dossiers en Commission des Finances et en Conseil Municipal, je suis obligé ce soir de souligner une nouvelle fois cet état de fait.

En Commission du 5 Avril 1990, le paragraphe concernant la ventilation des crédits de fonctionnement décentralisés était rédigé de la façon suivante (je cite) :

«Il convient de prendre en compte les décisions prises sous l'autorité de Monsieur le Recteur DEBEYRE par les Présidents de Conseils de quartier quant à la ventilation des crédits de fonctionnement décentralisés».

Aujourd'hui, en Conseil Municipal, la rédaction est devenue (je cite) :

«Il convient, par ailleurs, de prendre en compte les décisions arrêtées depuis le vote du Budget Primitif au niveau de la ventilation des crédits de fonctionnement décentralisés.»

Il est vrai que je suis intervenu en Commission sur ce dossier, ce qui motive sans doute cette modification de style ; néanmoins, sur le fond, la nuance est importante.

En Commission, le dossier nous a été présenté comme les décisions prises par les Présidents de Conseils de quartier. Aujourd'hui, on nous demande de prendre en compte des décisions arrêtées depuis le vote du Budget Primitif.

Contrairement à la présentation initiale, la notion concernant l'ordonnateur de la décision n'apparaît plus, ce qui m'amène à vous demander de nous préciser les points suivants :

Qui ordonne les dépenses exposées ? Vous-même ou le Président du Conseil de quartier ? Si c'est vous-même, pourquoi nous avoir présenté en Commission un dossier concernant la ventilation des crédits de fonctionnement décentralisés comme une prise en compte des décisions prises par les Présidents des Conseils de quartier ? Enfin, assurez-vous un contrôle effectif des dépenses ou accordez-vous un blanc-seing ?

Monsieur le Maire - Monsieur BIENVENU, on ne va pas avoir indéfiniment la discussion. Vous le savez, vous avez l'honneur de siéger au Conseil Municipal, c'est le Maire qui est seul ordonnateur. Même si je le voulais, je suis dans l'impossibilité légale de transmettre aux Présidents de Conseils de quartier le rôle qui est celui du Maire.

Sur ce point, la décentralisation en France n'a pas encore fait ses preuves. Il faut un texte. Le sentiment général en ce qui concerne la décentralisation n'est pas encore suffisamment développé pour que je puisse penser déposer une proposition de loi.

En France, (ce n'est pas le cas dans certains pays, et encore !) seul le Maire est habilité à ordonnancer les dépenses du budget avec l'autorisation du Conseil Municipal ; je ne peux pas offrir ce plaisir à d'autres, excusez-moi.

On fait de la décentralisation, on se débrouille très bien mais on est obligé de tenir compte de cette servitude administrative, faute de quoi vous auriez un rapport de la Cour des Comptes sur la plaisanterie financière de la Ville de Lille, ce n'est pas la peine d'encourir ses foudres.

M. BIENVENU - On peut donc considérer que le dossier présenté en Commission était entaché d'une irrégularité de présentation.

Monsieur le Maire - Cela se peut, vous savez il peut y avoir des petits problèmes de ce genre ! Si cela vous fait plaisir ...

M. BIENVENU - Oh, cela ne me fait pas plaisir.

Monsieur le Maire - Il a été corrigé, c'est ce qui est important. Et, si je comprends bien, c'est vous qui avez demandé qu'on le modifie, alors on se demande pourquoi vous me posez la question en Conseil Municipal !

M. BIENVENU - Cela m'évitera peut-être de poser la question à l'avenir.

Monsieur le Maire - Eh bien voilà ! Je crois que là on s'amuse un peu.

Monsieur VAILLANT.

M. VAILLANT - Comme vous le constatez, le travail en commission porte ses fruits de l'ensemble des composantes.

D'autre part, au Budget primitif de 1990 des lignes de crédits ont été globalisées et forfaitisées. Depuis ce temps-là, les Présidents de Conseils de quartiers ont ajusté leurs besoins et selon la nature des dépenses. La délibération qui vous est proposée consacre ces ajustements tout simplement.

Adopté.

Chemise n° 6

ACTION CULTURELLE

Rapporteur : Madame BUFFIN,
Adjoint au Maire

90/98 - Grand Prix de la Ville de Lille 1990 - Définition du thème Jury.

90/99 - Bibliothèque Municipale Centrale - Aménagement des sous-sols et du rez-de-chaussée - Demande de subventions.

Adoptés.

Monsieur le Maire, je voulais d'abord me réjouir pour trois donations importantes qui viennent d'être faites au Musée de Lille :

90/100 - Musée des Beaux-Arts - Acceptation définitive de 3 donations : GROMAIRE, LABOUREUR, Carolus DURAN.

Une donation du fils de GROMAIRE qui a donné 54 dessins magnifiques,
Une donation LABOUREUR,
Et une donation du grand portraitiste Carolus DURAN.

Adopté.

Mais je voulais surtout vous parler des problèmes des Associations.

90/107 - Associations culturelles - Attribution de subventions de fonctionnement pour 1990.

90/108 - Associations culturelles - Aides aux projets - Attribution de subventions pour 1990.

L'année dernière je vous ai annoncé que la Commission d'Action Culturelle se proposait de définir de nouveaux critères pour la répartition des subventions attribuées aux associations culturelles.

De longues et studieuses réunions de travail ont donc eu lieu avec mes collègues Gilles PARGNEAUX et Jacqueline STAHL ; elles ont abouti à des propositions concrètes que nous avons présentées dans un premier temps aux membres de la commission et que nous soumettons aujourd'hui à votre approbation.

Cependant, il me faut bien avouer que notre tâche n'a pas été aisée en raison de l'extrême diversité des types d'associations que nous avons à traiter, en raison aussi de leur passif quasiment historique, si je peux m'exprimer ainsi, certaines associations ayant bénéficié, au hasard du temps, de soutiens particuliers reconduits un peu arbitrairement au fil des temps et qui n'étaient plus forcément justifiés.

Nous avons donc procédé courageusement à une grande mise à plat, tenté dans un premier lieu de classer les associations par secteur d'activité : musique, danse, théâtre, art plastique, patrimoine etc..., en séparant les professionnels des amateurs, en comparant aussi l'importance du service rendu à la ville et au développement de la culture.

La notion de service nous a, en effet, semblé prioritaire, nous avons été relativement sévères pour les associations tournées elles-mêmes, sans ouverture sur la ville ou sur le monde extérieur.

Enfin, à qualité identique, nous avons égalisé les subventions de fonctionnement. Certaines associations se verront donc légèrement diminuées, d'autres augmentées.

Cela représentera peut-être pour certaines un passage difficile mais qui nous est apparu nécessaire et plus équitable.

Nous avons aussi - ce qui n'a pas été fait jusque là - étudié dans le même temps, et au regard de ces subventions de fonctionnement, les demandes d'aide aux projets, ce qui, je pense, nous permettra de gérer mieux et plus harmonieusement nos appuis tout en augmentant de manière conséquente mais non définitive certaines associations méritantes.

Pour vous donner un exemple je prendrai celui de trois très jeunes troupes de théâtre qui nous semblent pleines d'avenir et de talent, c'est-à-dire le Balatum, La Découverte et la Chandelle.

Nous nous proposons de leur attribuer une subvention de fonctionnement identique de 3.000 F et de prévoir sur les crédits «aide aux projets» une réserve pour chacune d'entre elle de 20.000 F, destinée à soutenir un projet -ou une création- à condition qu'il soit réalisé à Lille.

Nous vous proposons par ailleurs d'encourager certaines invitations à l'étranger de nos jeunes troupes, de musiciens, ou d'artistes Lillois par l'octroi d'une subvention comme c'est le cas ici pour le groupe Organum invité à défendre les couleurs de Lille au Festival de Glasgow.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le schéma qui nous a semblé pouvoir conduire cet exercice périlleux, sans doute n'est-il pas encore complètement satisfaisant, sans doute faudra t-il lui apporter par la suite quelques ajustements, mais j'espère néanmoins que vous voudrez bien ce soir en adopter le principe général.

Monsieur le Maire - Merci Madame BUFFIN.

Vous êtes deux ensuite à vouloir intervenir : Madame CARON sur le 102 et Monsieur DEREUX sur les 107 et 108.

Madame CARON

90/101 - Musée des Beaux-Arts - Restauration d'un ensemble de peintures - Subvention de la Direction des Musées de France - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

Adopté.

90/102 - Conservatoire National de Région - Revalorisation des tarifs de mise à disposition des instruments aux familles et aux élèves.

Mme CARON - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en ce qui concerne la revalorisation des tarifs de mise à disposition d'instruments de musique aux élèves du Conservatoire un simple examen permet de constater que vous nous proposez des augmentations allant de 25 % à 50 %.

Il est bien évident que les élus communistes ne peuvent consentir de telles augmentations sans aucune mesure avec les augmentations de salaires.

Notre position sera donc en plein accord avec nos propositions faites lors du vote du budget, de ne consentir pour les tarifs municipaux aucune augmentation supérieure à l'inflation, voire inférieure à celle-ci pour les familles les plus défavorisées.

C'est pourquoi nous voterons contre cette augmentation de tarifs.

Adopté à la majorité.

Monsieur le Maire - Monsieur DEREUX.

M. DEREUX - Quelques brefs commentaires sur ce dossier des subventions culturelles.

Nous rappellerons simplement qu'au mois de Mars dernier nous n'avions pas voté le budget culturel estimant particulièrement que la masse budgétaire qui était consacrée aux associations était insuffisante.

Notre opinion n'a évidemment pas changé depuis, toutefois nous voterons les subventions présentées aujourd'hui ; ceci traduit simplement que nous reconnaissons l'excellent travail fourni par ces associations.

Si nous insistons autant sur ce dossier en nous répétant c'est que nous croyons à l'action essentielle des associations dans notre ville, pour cela elles ont besoin du soutien de la ville, elles ont besoin aussi de se retrouver dans des objectifs clairs d'une politique culturelle ambitieuse.

Or, l'insuffisance des moyens proposés ne nous permet pas aujourd'hui de voir suffisamment les inflexions que la ville veut donner à la vie associative culturelle.

Nous souhaitons donc que les critères qui déterminent tant la possibilité de bénéficier de subventions, que leur montant, soient affinés.

Je reconnais effectivement qu'il y a eu un travail de réalisé depuis cette année mais je pense qu'on peut aller encore beaucoup plus loin.

Il faut aussi que ces critères soient connus de tous afin que toute association nouvelle puisse en bénéficier.

La ville doit avoir un rôle d'incitation, elle doit conclure des contrats avec toutes les associations et en vérifier le suivi. Elle doit donner aussi envie à d'autres associations, existantes ou futures, de travailler avec elle.

Nous demanderons aussi -et ce travail n'a pas encore été fait- que toutes les prestations non chiffrées dont bénéficient certaines associations soient mises en évidence et fassent partie des critères de répartition.

Voilà donc notre souci d'une plus grande transparence.

Ce sont quelques réflexions que nous inspire ce vote, mais nous aurons l'occasion de le développer ultérieurement.

Monsieur le Maire - Madame BUFFIN, vous avez quelque chose à ajouter ?

Mme BUFFIN - C'est d'accord, il y a encore beaucoup de choses à revoir, ce n'est pas simple parce qu'il y avait tout ce passif, il est difficile de changer des règles qui ont été établies depuis longtemps, mais je pense qu'on va y arriver progressivement.

Concernant les instruments de musique il faut savoir qu'ils sont prêtés aux élèves du Conservatoire et il y a d'énormes dégradations, et la ville doit remettre en état ces instruments.

Cette location sert à remettre en état les instruments qui sont abîmés par les élèves qui ne sont pas très soigneux et ne font pas très attention.

C'est la raison pour laquelle nous avons pensé qu'il était nécessaire d'être un peu plus cher pour pouvoir permettre ces locations.

Monsieur le Maire - Monsieur DEREUX, vous avez une attitude qui ne manque pas de piquant car lorsqu'on vous présente individuellement le dossier d'une association vous votez pour en disant : «il faut quand même l'encourager pour travailler», et lorsqu'on vous les présente globalement vous votez contre, ne leur permettant pas de travailler !

M DEREUX - là, nous votons pour.

Monsieur le Maire - Ici, individuellement , mais quand c'est l'ensemble des dossiers vous votez contre, alors ils ne peuvent pas travailler.

Mme BUFFIN - Là c'est l'ensemble du dossier qui est présenté.

M. VAILLANT - Monsieur le Maire, puisqu'on en a l'occasion, les deux représentent 555.000 F qui sont répartis, c'est déjà assez important.

Mme BUFFIN - C'est beaucoup plus, c'est 800.000 F.

Monsieur le Maire - Merci Madame BUFFIN.

Adoptés.

90/103 - Règlement intérieur du Conservatoire - Modifications.

90/104 - Conservatoire de Lille - Composition du Conseil d'Orientation - Modifications.

90/105 - Conservatoire de Lille - Tarifs de mise à disposition d'instruments à des services publics, organismes et associations, personnes privées.

90/106 - Monuments Historiques - Hospice Comtesse - Extension du classement.

Adoptés.

Chemise n° 7

VIE CULTURELLE DECENTRALISEE

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,
Conseiller Municipal délégué

90/109 - Développement Social du Quartier de Moulins - Développement de la communication - Acquisition d'un matériel de tournage - Subvention à l'Association Montévidéo.

Adopté.

Chemise n° 8

RELATIONS INTERCULTURELLES

Rapporteur : Madame CHEBOUB-KERROS,
Conseiller Municipal délégué

90/110 - Développement Social du Quartier de Moulins - Festival «Les Communautés se rencontrent» - Financement de la Ville.

Adopté

Chemise n° 9

ECOLES DE MUSIQUE DES QUARTIERS

Rapporteur : Madame STAHL,
Conseiller Municipal délégué

90/111 - Droit d'inscription et de scolarité pour les écoles municipales de musique.

J'ai fait un petit calcul rapide, je crois me souvenir, si j'ai bien en tête le passé, que la première école de musique a été créée il y a 10 ans, et la première participation demandée aux élèves était de 70 F, ce qui représente depuis 10 ans une augmentation de 14,5 %, soit 1,45 % par an, on est nettement en-dessous de l'augmentation du coût de la vie.

Monsieur le Maire - Je répète que tous les services doivent procéder chaque année à l'ajustement des tarifs. Si l'on attend 3 ou 4 ans, le montant du rajustement paraît trop élevé et il faut alors l'argumenter.

Il faut le rappeler à tous les services et préciser de plus que les tarifications basées sur les revenus des Lillois et Lilloises doivent se faire d'après les revenus annuels.

Un certain nombre de services l'avaient fait d'après les revenus mensuels. Or cette façon de procéder est inéquitable, certains percevant un 13^{ème} ou un 14^{ème} mois ; cette formule a bien évidemment paru injuste aux intéressés.

Adopté à la majorité.

Chemise n° 10

EDUCATION - ENSEIGNEMENT

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjoint au Maire

90/112 - Interventions des parents d'élèves dans les écoles Conventions - Avis.

90/113 - Ecoles publiques - Fournitures scolaires - Scolarité 1990/1991 - Cahier des Clauses Administratives Particulières de l'appel d'offres.

90/114 Association Absentéisme scolaire du Collège Jean Macé - Demande de subvention - Avis.

90/115 - Développement Social des Quartiers de Moulins, Lille-Sud, Wazemmes et Fives - Soutien scolaire aux enfants en difficulté.

90/116 - Développement Social du Quartier de Wazemmes - Projet de classe transplantée à Valladolid - Ecole Viala.

90/117 - Développement Social des Quartiers de Wazemmes, Fives et Moulins - Classes de découvertes.

90/118 - Développement Social des Quartiers de Wazemmes, Fives et Moulins - Sorties éducatives en forêt de Phalempin.

90/119 - Développement Social des Quartiers de Wazemmes, Moulins, Fives et Lille-Sud - Opération cartable.

90/120 - Développement Social du Quartier de Wazemmes - Aménagement des rythmes scolaires.

90/121 - Développement Social du Quartier de Moulins - Participation des écoles à la vie du quartier.

90/122 - Développement Social du Quartier de Lille-Sud - Je parle, je lis, j'écris, j'imagine... l'imaginaire.

90/123 - Développement Social du Quartier de Lille-Sud - Prévention dentaire.

90/124 - Développement Social du Quartier de Moulins - Réaménagement du groupe scolaire Denis Cordonnier.

90/125 - Développement Social du Quartier de Moulins - Extension du groupe scolaire Arago-Victor Hugo - Construction d'un restaurant scolaire.

90/126 - Développement Social du Quartier de Fives - Rénovation des écoles Berthelot, Cabanis et Louis Blanc.

Adoptés.

Chemise n° 11

ANIMATION - SPORTS - LOISIRS

Animation

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE,
Adjoint au Maire

90/127 - Equipements sociaux sous contrat - Subventions de fonctionnement au titre de 1990.

90/128 - Centres sociaux - Subventions de fonctionnement au titre de 1990.

90/129 - Subvention de fonctionnement pour le terrain d'aventures de Lille-Sud au titre de l'année 1990.

90/130 - Développement Social du Quartier de Wazemmes - Réfection et restructuration du centre social de Wazemmes.

90/131 - Développement Social du Quartier de Wazemmes - Etude de programme pour l'extension de la Maison de quartier.

90/132 - Développement Social du Quartier de Wazemmes - Etude pour la création d'un pôle d'animation.

90/133 - Développement Social du Quartier de Wazemmes - Vers une maison de quartier - Equipement d'appui.

90/134 - Développement Social du Quartier de Fives - Rénovation des locaux associatifs du quartier.

90/135 - Développement Social du Quartier de Fives - Etude de programmation des équipements sociaux, culturels, sportifs et éducatifs.

90/136 - Développement Social du Quartier de Moulins - Rénovation du centre social Marcel Bertrand.

90/137 - Développement Social du Quartier de Moulins - Réaménagement des locaux 60/2 boulevard de Strasbourg.

90/138 - Développement Social du Quartier de Fives - Réhabilitation des locaux associatifs du quartier.

Adoptés.

Chemise n° 12

ANIMATION - SPORTS - LOISIRS

Sports

Rapporteur : Monsieur BESSON,
Adjoint au Maire

90/139 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions d'organisation.

90/140 - Diverses associations sportives - Subvention de fonctionnement et de gestion - Année 1990 - Répartition.

90/141 - Gymnase des Bleuets - Transfert - Demande de subventions - Indemnisation - Emploi.

90/142 - Programme de développement social du quartier de Moulins - Stade Jean Bouin - 2ème tranche de travaux.

90/143 - Développement Social du Quartier de Moulins - Remise en état de la salle de sports Denis Cordonnier et construction d'une salle de boxe - Matériel sportif.

90/144 - Développement Social du Quartier de Lille-Sud - Programme sportif.

90/145 - Développement Social du Quartier de Fives - Aide au développement de la pratique des activités physiques et sportives.

90/146 - Développement Social du Quartier de Fives - Rénovation du Stade Anatole de la Forge.

90/147 - Etude pour la création d'un pôle sportif de quartier sur la friche industrielle des Etablissements «Roquette».

90/148 - Programme de Développement du Quartier de Wazemmes - Amélioration des conditions d'accueil de la salle Philippe de Girard.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Monsieur BESSON s'offre gentiment à vous pour la discussion sur le LOSC si vous avez des questions.

Monsieur TURK.

M. TURK - Ma question est simple : le nom ? le nom vite ? Quel est le nom de l'entreprise et quel est le personnage qui est derrière ? Sinon la discussion n'a pas beaucoup d'intérêt.

Monsieur le Maire - Monsieur FLOCCO, P.D.G. de l'entreprise TESTUT de Béthune, je ne peux pas mieux vous dire, je pourrais vous donner son adresse, mais cela ne servirait à rien.

M. TURK - J'entends bien, mais est-ce que la société TESTUT fait partie d'un groupe plus large ?

Monsieur le Maire - Sur le plan industriel ?

M. TURK - Oui.

Monsieur le Maire - Sur le plan industriel oui, mais sur le plan sportif il s'agit de Monsieur FLOCCO. Il n'est pas question qu'un groupe quel qu'il soit ait la main mise sur la société.

M. TURK - Pour être tout à fait clair je tourne autour du pot car en fait le bruit court qu'il s'agit bien entendu de Bernard TAPIE et du groupe TAPIE.

Je pose la question parce qu'il est bon de le savoir, mais en tant que tel je n'en fais pas une affaire de principe.

En ce qui nous concerne, a priori, compte tenu de l'information que nous avons pour l'instant, nous n'avons pas de question à poser à Monsieur BESSON mais des encouragements à lui transmettre.

Si vous nous dites que vous trouvez une société importante qui est prête à aider le LOSC, et si vous trouvez une personne qui n'est pas d'accord il faut la fusiller tout de suite !

Pour notre part, pour l'instant, nous en restons là.

Monsieur le Maire - Après ce que j'ai vu à la télévision lundi ou dimanche soir... vous êtes dur !

Monsieur BESSON ?

M. BESSON - Pas de question, pas de réponse.

Monsieur le Maire - La négociation va se poursuivre, mercredi le Conseil d'Administration de la SEM sera totalement informé, et une Conférence de Presse sera organisée afin de répondre aux questions que ne manqueront pas de poser les journalistes.

Vous, vous devez être content Monsieur DONNAY ?

M. DONNAY - Oui, tout à fait.

Monsieur le Maire - Vous avez tellement pesté contre la SEM.

M. DONNAY - Pas contre la SEM.

Je voudrais simplement savoir si le budget de cette année nécessitera un nouvel emprunt du LOSC ?

Monsieur le Maire - On répondra à toutes ces questions mais je pense que les dispositions que nous prenons sont de nature à nous éviter d'être confrontés à des demandes répétées de garanties d'emprunts.

Si, en plus, ceux qui se joignent à nous, font preuve de professionnalisme, ce sera parfait. Attendons la suite.

Je vous avais dit en Juillet que tout ceci évoluerait, je demande simplement au Conseil Municipal de prendre acte que ce que j'ai dit est exécuté.

M. CACHEUX - Bientôt.

Monsieur le Maire - J'espère ! J'en ai au moins la volonté, on saura mercredi si cette volonté va se concrétiser dans de bonnes conditions.

Chemise n° 13

ANIMATION - SPORTS - LOISIRS

Fêtes et Cérémonies

Rapporteur : Monsieur PAUWELS,
Conseiller Municipal délégué

90/149 - Illuminations de fin d'année - Bilan - Participation de la Fédération Lilloise du Commerce - Admission en recettes.

90/150 - Fêtes de Lille 1990 - Marchés négociés.

Adoptés.

Chemise n° 14

ANIMATION - SPORTS - LOISIRS

Jeunesse

Rapporteur : Monsieur JAGU,
Conseiller Municipal délégué

90/151 - Opération «Vacances à Lille pour ceux qui restent»-Subventions 1990.

Adopté.

Chemise n° 15

ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

90/152 - Subventions aux organismes à caractère social - Section Action Sociale - Répartition des crédits.

90/153 - Subventions aux organismes à caractère social - Section Action Sociale - Projets d'activités pour les vacances des enfants de moins de 12 ans.

90/154 - Association Nos Petits au Grand Air - Acquisition de séjours de vacances.

90/155 - Développement Social des Quartiers - Projet de vacances familiales.

90/156 - Développement Social des Quartiers - Opération Jouets de Noël pour les enfants des écoles situées en Z.E.P. - Demande de participation financière.

90/157 - Développement Social des Quartiers - Fonds d'initiative des habitants - Participation de la Ville.

90/158 - Développement Social du Quartier de Wazemmes - Action de développement des Solidarités de voisinage - Participation financière de la Ville - Demande de financement de l'Etat et de la Région.

90/159 - Développement Social du Quartier de Wazemmes - Mise en place d'un service logement jeunes.

90/160 - Développement Social du Quartier de Fives - Actions d'animation de jeunes enfants - Demande de participation financière.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Monsieur BARBAROSSA a demandé la parole.

90/161 - Développement Social des Quartiers de Moulins et Wazemmes - Observatoire du peuplement de la vie locale - Participation de la Ville - Demande de financement auprès de l'Etat et de la Région.

M. BARBAROSSA - Lors du Conseil Municipal consacré au développement social des quartiers, le groupe communiste a émis un avis défavorable à la création des Observatoires du Peuplement considérant qu'il s'agit de la mise en place de la gestion des exclusions, qu'elle révèle une conception méprisante des populations en difficulté et comporte des dangers pour la démocratie par l'utilisation et la connexion de dossiers notamment informatiques.

Le groupe communiste confirme donc cet avis défavorable en votant contre cette délibération.

M. PAUWELS - Je suis très perplexe, je pensais que le DSQ à Moulins aurait soulevé l'enthousiasme et je constate qu'on est dans le colimateur du groupe communiste, qu'on a des réactions très négatives par rapport au problème qu'on est en train de mener.

Je ne comprends pas leur réaction, on est contre l'action qu'on mène pour le logement, on est contre l'action qu'on mène pour l'insertion, alors je reste perplexe.

Je vais pour la 4ème fois expliquer, et je comprends que Monsieur BARBAROSSA ne soit pas au courant car il n'est jamais présent aux Commissions, il ne s'agit pas pour nous de gérer les dossiers OSLO, ou les dossiers du RMI, mais il s'agit d'une catégorie de population qui est ciblée par nous comme étant une catégorie qui justifie qu'on ait des actions, ce n'est pas une exclusion comme il a l'air de le dire, je crois qu'il n'a rien compris.

Monsieur le Maire - Vous voyez la passion de Monsieur PAUWELS ! Il est vrai qu'on fait un effort extraordinaire pour le développement social des quartiers. On a obtenu des crédits importants qui permettront de réaliser tout un ensemble d'actions sur plusieurs quartiers, ce n'est pas rien !

Adopté à la majorité.

Monsieur KANNER, vous avez quelque chose à ajouter ?

M. KANNER - Je voudrais simplement évoquer un petit point de solidarité sur les actions familiales que nous allons mener en matière de vacances cette année.

Quelques remarques qui, je pense, méritent notre attention.

Les délibérations 154 et 155 viennent enrichir notre dispositif social sur la Ville de Lille.

Nous avons mené des mesures d'urgence pendant l'hiver, la campagne contre la précarité, les accès au logement, les actions en matière de logement, en matière de RMI, et nous franchissons une étape supplémentaire aujourd'hui en aménageant techniquement et financièrement l'accès aux vacances durant l'été pour des familles en difficultés.

Cette période de l'année révèle, pendant l'été en particulier, de façon plus aiguë les handicaps sociaux, financiers et professionnels.

Les ruptures avec le milieu quotidien, pourtant nécessaires du point de vue psychologique, n'existent pas.

Les enfants eux-mêmes ne quittent que ponctuellement le foyer, le quartier, et ce, en dépit d'un effort important des travailleurs sociaux de ce quartier.

Très concrètement, nous souhaitons offrir à ces jeunes et à ces parents l'opportunité d'un dépaysement de longue durée dans des conditions d'encadrement et d'accueil optimales juste au moment où tout le monde part en vacances, c'est-à-dire en Juillet et en Août.

Nous avons donc un souci qui est double : intégrer ces actions dans des mesures plus générales d'insertion et d'accompagnement social ; constituer ensuite un volet nouveau et durable dans notre politique d'action sociale.

Très concrètement, nous voulons que ces séjours puissent être un moyen de mobilisation qui cristallise une dynamique nouvelle et participative.

Pour cela, mettons en oeuvre à la fois des moyens financiers importants et des procédures originales.

Je tiens à souligner en particulier que la CAF, les centres sociaux, les différents organismes de vacances avec lesquels nous travaillons ont accepté de collaborer avec nous en l'espèce.

Quelques chiffres à l'appui marquent le poids de ces projets, Monsieur le Maire.

Deux ou trois semaines de vacances pour les intéressés, c'est-à-dire 300 Lillois adultes et enfants, Et un effort financier de 400.000 F de la ville de Lille.

Ces 300 Lillois adultes et enfants ne partiraient pas en vacances en Juillet et Août si nous n'avions pas décidé politiquement cet effort financier.

L'esprit de ces deux actions est identique, même si les publics sont différents.

Nous allons d'abord travailler avec l'association de Madame GLEIZER, «nos petits au grand air», pour faire partir 100 jeunes Lillois de 4 à 7 ans pendant 3 semaines dans les centres de vacances gérés par cette association.

Il faut noter -cela fera plaisir à nos amis du groupe communiste- que nous avons instauré cette année un tarif dégressif qui permettra de faire baisser les tarifs publics, et je pense que j'aurai leur soutien en l'espèce.

M. DEGREVE - Comme quoi c'est possible.

M. KANNER - Tout à fait, et dans la mesure où on a un peu d'imagination, ce qui était le cas dans ce dossier.

De même au niveau des vacances familiales - 2ème projet que nous mettons en oeuvre- il s'agit ici d'une première. Cette première avait été imaginée par Monsieur ROMAN alors qu'il était Adjoint aux affaires sociales à l'époque, je n'y mets qu'une touche pour la concrétiser.

200 personnes, 200 Lillois, dans le cadre d'une dizaine de familles par quartier DSQ, vont pouvoir partir en vacances cet été dans le respect strict de la philosophie du développement social.

Nous avons travaillé en collaboration étroite avec les quartiers, les séjours de vacances ont été imaginés par les quartiers et les travailleurs sociaux de ces 4 quartiers DSQ de la ville de Lille. Nous allons donc, au travers du projet vacances, faire un travail social et culturel auprès des familles qui bénéficieront de ce système.

Voilà rapidement présentées, Monsieur le Maire, deux mesures nouvelles dont nous ne pouvons que souhaiter la prolongation, le renforcement dans les prochaines années car l'une et l'autre répondent aux objectifs de développement social voulu par notre cité.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'accès aux vacances, le droit aux vacances doivent être accessibles à tous ; ces deux délibérations montrent le chemin à suivre, selon moi, dans une cité dont le développement économique est absolument nécessaire, on l'a vu ce soir encore, mais ce développement économique doit aussi s'accompagner d'une politique déterminée et imaginative de justice sociale.

Monsieur le Maire - Merci.

Il n'y a plus d'observation ?

Parfait. Monsieur BARBAROSSA est satisfait, tout va bien.

Chemise n° 16

ACTION SOCIALE

Personnes Agées

Rapporteur : Madame PETIT,
Conseiller Municipal délégué

90/162 - Organismes à caractère social et familial - Subvention de fonctionnement - Répartition des crédits - Section Personnes Agées.

Adopté.

Chemise n° 17

ACTION SOCIALE

Protection de l'Enfance

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller Municipal délégué

90/163 - «Bouches décousues» : pièce de théâtre de prévention des abus sexuels.

Adopté.

Chemise n° 18

ACTION SOCIALE

P.M.I. - Petite Enfance

Rapporteur : Madame CARON,
Conseiller Municipal délégué

90/164 - Aide au démarrage de «La Petite Maison» - Quartier de Moulins-Lille.

90/165 - Action Petite Enfance : création de centres de loisirs maternels : quartiers de Moulins, Belfort, Strasbourg.

90/166 - Action jeu Petite Enfance sur les quartiers de Moulins, Belfort, Strasbourg.

Adoptés.

Chemise n° 19

URBANISME - ACTION FONCIERE

Urbanisme

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

90/167 - Aménagement de l'ensemble immobilier sis à Lille 65 à 73, rue Esquermoise - Concession d'aménagement à la S.A.E.N.

Action Foncière

90/168 - Immeuble sis à Lille, 6 place Michelet - Achat par la Ville de Lille à la Communauté Urbaine de Lille.

90/169 - Réseau Câblé de vidéo-communication - Achat par la Ville de Lille à la S.A d'H.L.M. des Régions du Nord et de l'Est d'une emprise de terrain sise à Lille, rue Jules Vallès.

90/170 - Immeuble sis à Lille 6-8, rue d'Arras - Achat par la Ville de Lille.

90/171 - Immeuble sis à Lille, 14 rue Képler - Achat par la Ville de Lille.

90/172 - Immeuble sis à Lille, 18 rue Képler - Achat par la Ville de Lille.

90/173 - Droit de préemption urbain - Garage sis à Lille, 3 bis rue Masquelier - Récession par la C.U.D.L. au profit de la Ville de Lille.

90/174 - Cession gratuite au profit de la Ville de Lille d'une bande de terrain sise à Lille, 2 avenue Léon Jouhaux (partie arrière).

90/175 - Demande d'autorisation d'aliéner - Vente par la S.A. d'H.L.M. du Hainaut d'un immeuble sis à Lille, 4 rue de Tourville - Avis de la Ville.

90/176 - Droit de préemption urbain - Cession par la C.U.D.L. au profit de la Ville de Lille - Immeuble 41 bis-43 rue Baudin (achat des murs).

90/177 - Rétrocession gratuite par la C.U.D.L. au profit de la Ville de Lille des bâtiments sis à Lille, 77 rue Roland et 61/63 rue Roland.

90/178 - Terrain communal sis à Lille, 37 rue de Pologne - Vente à Monsieur FAC.

90/179 - Emprises de terrains sises à Lille 185-187, rue du Buisson - Achat par la Ville soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique.

90/180 - Ilot délimité par les rues de Bavai et de l'Est - Achat d'immeubles par la Ville de Lille.

90/181 - Ensemble immobilier sis a Lille, 60 rue Berthelot Lefort - Vente par voie d'adjudication publique.

90/182 - Propriété sise à Lille, 4 rue Parmentier - Achat par la Ville de Lille aux Etablissements ROQUETTE-DUHEM.

90/183 - Terrain sis à Lille, rue Mariotte - Vente par la Ville de Lille à Monsieur ADAM.

90/184 - Lots 11 et 3 de l'immeuble sis à Lille, 8 ter rue des Jardins Caulier - Achat par la Ville à Madame DOUTRELIGNE.

90/185 - Résidence Belfort - Bâtiment Herriot - Transformation d'usage - Autorisation de la Ville de Lille.

90/186 - Ravalement de façades - Subventions.

Adoptés.

BATIMENTS - EQUIPEMENTS PUBLICS

Rapporteur : Monsieur WINDELS,
Adjoint au Maire

90/187 - Réfection de cours d'écoles - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

90/188 - Groupe scolaire des Célestines - Agrandissement du restaurant scolaire - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

90/189 - Groupe scolaire Arago-Victor Hugo - Agrandissement - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

90/190 - Marchés à commandes - Fourniture de matériaux - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

90/191 - Conversion de 4 chaufferies charbon au gaz - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

90/192 - Centres de distribution de vidéocommunication - 2ème tranche Avenant n° 1 au marché initial.

90/193 - Centres de distribution de vidéocommunication - 3ème tranche - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

90/194 - Groupe scolaire Jean-Baptiste Lebas - Rue d'Arsonval 3ème tranche de travaux.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Monsieur DEREUX sur le n° 195.

90/195 - Place du Général de Gaulle - Aménagement - Décision modificative.

M DEREUX - Cela concerne la rallonge qui est demandée pour l'aménagement de la place du Général de Gaulle.

Il est prévu la construction d'une fontaine, de l'éclairage public, des installations d'eau et des bandes postes EDF...

On nous demande une rallonge par rapport à un financement qui était prévu au BP d'un million et des reports de 2.600.000 F, on nous demande en fait une rallonge de 3.220.000 F.

On aimerait avoir quelques explications sur la procédure utilisée puisque cette rallonge sera financée par le BS 1990 pour des équipements qui, en fait, étaient vraisemblablement prévus déjà pour l'année 1990.

Pourquoi l'inscription au BS alors qu'on aurait déjà pu imaginer initialement, il y a quelques mois à peine, l'inscription de la totalité du financement ?

Ou alors est-ce que les sommes ont augmenté rapidement depuis ? C'est quand même des travaux facilement évaluables.

Monsieur le Maire - Ce n'est pas l'évaluation des travaux qui est en cause, c'est la rapidité avec laquelle ils exécutent.

M. DEREUX - Vous vous étiez engagé de toute façon à les terminer pour la fin.

Monsieur le Maire - On avait prévu d'étaler la dépense mais le chantier avance si vite qu'on est obligé de payer cette année des sommes dont le financement devait être inscrit au prochain exercice.

Alors je crois que l'on peut se féliciter de la rapidité d'exécution de ces travaux qui nous a permis de ne pas subir l'inflation.

Merci.

Adopté.

C'est Monsieur PLANCKE qui termine.

Chemise n° 21

ESPACES PUBLICS - PARCS ET JARDINS

Rapporteur : Monsieur PLANCKE,
Adjoint au Maire

90/196 - Jardin des Plantes - Fourniture et pose d'une clôture - Marché sur appel d'offres ouvert sur prix global forfaitaire.

90/197 - Salon de la Rose au Palais Rameau - Demande de subvention.

90/198 - Aménagement du Parc de Loisirs de la Citadelle - Premiers résultats de l'Etude SAEN - Demande de concours du service des voies navigables.

Adoptés.

90/203 - Avis du Conseil Municipal de Lille sur la demande déposée par l'entreprise S.M.I.E. installée au Port Fluvial.

Monsieur le Maire, je voulais seulement attirer l'attention sur l'existence du dossier 203 dans la mesure où l'urgence n'a pas permis qu'il soit évoqué en commission puisque la loi permet au Conseil Municipal de Lille de transmettre au Commissaire Enquêteur et au Préfet un avis sur une demande déposée par une entreprise installée au Port Fluvial sur la commune de Loos.

Je proposais de reprendre l'avis du Conseil de quartier des Bois-Blancs réuni le 5 Avril qui souhaite que le Conseil Municipal émette les plus grandes réserves étant donné le site choisi par l'entreprise pour étendre ses activités qui est à proximité du quartier des Bois-Blancs et du quartier du faubourg de Béthune. Il s'agit d'une entreprise qui travaille sur le pyralène.

Monsieur le Maire - Monsieur PLANCKE, vous rappelez en fait ce qui figure dans la délibération.

M. PLANCKE - Ce que je dis c'est que ce n'est pas passé en commission. Je souhaitais donc que le Conseil Municipal s'en saisisse officiellement ce soir dans la mesure où le délai n'a pas permis que la délibération soit soumise à la commission.

Monsieur le Maire - Il est vrai qu'il a fallu aller très vite en raison du délai imparti pour l'enquête d'utilité publique.

La délibération se termine ainsi : « Nous vous demandons de bien vouloir émettre les plus grandes réserves contre la demande soumise par la société... »

Cela veut dire que nous sommes tous des écologistes !

Et nous adoptons cette proposition.

Merci.

La séance est levée.

(Séance levée à 22 H 40)

**N° 90/82 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.122-20
et L. 122-21 du Code des Communes - Compte rendu au Conseil
Municipal.**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 89/2 en date du 24 Mars 1989, vous avez bien voulu, en vertu des articles L.122-20 et L.122-21 du Code des Communes accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sous forme de marchés négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Lille ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Aux termes de l'article L.122-21 du Code des Communes, les décisions prises en vertu de l'article L.122-20 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

Adopté

**Marchés, avenants, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts et actions en justice
exercés par le Maire conformément aux dispositions
des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes
et de la délibération du Conseil Municipal n° 89/2 du 24 mars 1989**

Tableau mis à jour le 4 avril 1990

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
90/12 D. M.	9 février 1990	Finances et Achats	Un contrat, conclu pour une durée de 48 mois, à compter du 1er décembre 1989, est passé avec la société XEROBAIL, 4 rue Nicolas Robert à Aulnay-sous-Bois, en vue de la location et de la maintenance de 22 copieurs de marque RANX XEROX installés dans les écoles publiques et au service de l'enseignement.	Redevance trimestrielle 36.594 F H.T.	19 février 1990
90/13 D. M.	27 février 1990	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la société LANIER, rue de l'Eclipse à Cergy-Saint-Christophe, en vue de la maintenance du photocopieur de marque LANIER, type 6110 installé au Centre Technique Municipal, rue de Bargues.	Prix à la copie : 0,098 F HT pour 1.250 copies par mois	12 mars 1990
90/14 D. M.	27 février 1990	Finances et Achats	Un contrat de maintenance, conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 1990, avec possibilité de tacite reconduction pour des périodes de même durée, sans que sa durée totale puisse excéder cinq ans, est passé avec la Société NEPTUNE SERVICE, rue de Trousseauville à Houlgate (14510), en vue de la maintenance du portique de lavage de marque NEPTUNE installé au Centre Technique Municipal, rue de Bargues.		12 mars 1990

23 Avril 1990

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
90/15 D. M.	27 février 1990	Finances et Achats	Un contrat, conclu pour une durée d'un an à compter du 1er février 1990, avec possibilité de tacite reconduction pour des périodes de même durée, sans que sa durée totale puisse excéder cinq ans, est passé avec la Société SETRA-NORD, dont le siège social est à 59260 - LEZENNES Zone Industrielle du Hellu, en vue de la maintenance d'un thermorelieur de marque SETRA type 2000, installé au service de la reprographie à l'Hôtel de Ville.		12 mars 1990
90/16 D. M.	1er mars 1990	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la société anonyme DORCHIES et Cie, 106 rue Colbert à Villeneuve d'Ascq, en vue de la démolition d'immeubles communaux. L'arrêté n° 89/87 D. M. est abrogé.	271.594,00 F T.T.C.	12 mars 1990
90/17 D. M.	1er mars 1990	Urbanisme Action Foncière	En vue de garantir en multirisques les géants ayant participé aux Fêtes de Lille le 4 juin 1989, un contrat a été passé avec la société DESCAMPS D'HAUSSY, 22 avenue du Peuple Belge à Lille.	11.000 F	12 mars 1990
90/18 D. M.	6 mars 1990	Agence de développement	Une convention est passée avec l'Association NORETUDE dont le siège social est à Lille, avenue Gaston Berger, représentée par son Président M. Gérard ALFARO, ayant pour objet la réalisation d'une étude documentaire relative aux données socio-économiques des quartiers de Fives et Wazemmes.	7.471,80 F T. T. C.	14 mars 1990

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
91/19 D. M.	6 mars 1990	Urbanisme Action Foncière	Un avenant au contrat d'assurances multirisque passé par arrêté n° 86/112 D. M. du 30 octobre 1986, garantissant l'ensemble du patrimoine communal, prenant effet le 1er janvier 1990, est passé avec M. DUBOIS PROUVOST, assureur, 13 rue Faidherbe à Lille.	Montant de la prime du 1er.01. au 31.12.1990 : 2.641.405 F T.T.C.	14 mars 1990
90/20 D. M.	9 mars 1990	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la société 01DB, 2 rue du Docteur Fleury Papillon à Villeurbanne, en vue de la maintenance d'un équipement de contrôle acoustique AU21 et des logiciels correspondants.		19 mars 1990
90/21 D. M.	15 mars 1990	Médiation et Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à l'instance engagée par M. Jean-Michel SAERENS à l'effet d'obtenir l'annulation de la note chiffrée qui lui a été attribuée pour l'année 1989.		24 mars 1990
90/22 D. M.	21 mars 1990	Médiation et Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à l'action contentieuse engagée par Mme Andrée DAVID à la suite de la chute dont elle a été victime le 27 août 1989.		
90/23 D. M.	23 mars 1990	Urbanisme Action Foncière	Un avenant au bail commercial signé le 29 novembre 1988, par lequel la Ville a renouvelé au profit de Mme Arlette LEROY-HOLDER la location de l'immeuble communal, à usage de commerce et d'habitation, situé 14 rue de la Monnaie à Lille, est passé avec M. Edouard LEROY qui succède aux droits de Mme Arlette LEROY-HOLDER, à compter du 1er janvier 1990, comme locataire de l'immeuble précité.	Loyer annuel : 21.705,00 F révisable à l'issue de chaque période triennale	

23 Avril 1990

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
91/24 D. M.	23 mars 1990	Médiation et Contentieux	La Ville de Lille défend devant le Conseil d'Etat au pourvoi formé par Mme Chantal LEPERS née DUMORTIER contre le jugement la concernant, rendu par le Tribunal Administratif de Lille le 11 juillet 1989, à savoir notre refus de titularisation en date du 15 janvier 1987.		
90/25 D. M.	26 mars 1990	Médiation et Contentieux	La Ville de Lille défend devant la Cour administrative d'appel de Nancy au recours de M. Bouchta CHAHED, portant sur le jugement du Tribunal Administratif de Lille du 28 juin 1989 à savoir la validation de notre arrêté de péril n° 31.180 en date du 29 juin 1988 qui mettait en demeure M. CHAHED de procéder dans un délai de 2 mois à la démolition de l'immeuble dont il est propriétaire 6 et 8 rue de Wattignies à Lille.		
90/26 D. M.	27 mars 1990	Médiation et Contentieux	La Ville de Lille défend devant la Cour administrative d'appel de Nancy au recours de M. Mouloud AIOULA et consorts, portant sur le jugement du Tribunal Administratif de Lille du 21 novembre 1989, rendu en faveur de la Ville de Lille, et relatif à une demande d'indemnisation pour préjudice subi du fait du décès accidentel de M. Larbi AIOULA, survenu le 20 août 1982, à la piscine Dormoy		
90/27 D. M.	29 mars 1990	Médiation et Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à l'instance engagée par la "Société civile immobilière rue de Constantine" à l'effet d'obtenir, outre une indemnisation, la régularisation judiciaire de la vente à son profit, par la Ville de Lille, d'un terrain communal, rue de Constantine à Saint André.		

**N° 90/83 - Association PROFEVA - Adhésion de la Ville de Lille
Désignation du représentant de la Ville et de son suppléant.**

MESDAMES, MESSIEURS,

En Avril 1989, était constituée une Association de préfiguration d'une Fondation Européenne pour la Ville et l'Architecture, dénommée PROFEVA dont la mission est de susciter la mise en place de la Fondation en préparant notamment la réalisation d'un équipement qui soit un lieu d'attraction et de rassemblement, et en assurant la promotion des actions de préfiguration qui soient porteuses de cette ambition de civilisation urbaine auprès du grand public et des acteurs de la Ville.

Dans ce cadre, vous avez souhaité au cours de votre séance du 9 Octobre 1989, la mise en oeuvre d'une étude faisabilité consacrée au projet d'implantation d'une Fondation Européenne pour la Ville et l'Architecture (FEVA) à Lille.

Prenant acte de cette décision, l'Association PROFEVA a décidé, au cours de sa dernière Assemblée Générale, de compléter en conséquence l'article 2 de ses statuts, consacré à l'objet de l'Association, soit :

".... Pour ce faire, elle préparera l'implantation à Lille d'un équipement espace de rencontre et de confrontation destiné au public le plus large».

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir :

- décider l'adhésion de la Ville à l'Association PROFEVA
- désigner votre représentant et son suppléant qui, en cas d'empêchement du titulaire, sera habilité à assister aux Assemblées Générales en qualité d'observateur.

Adopté

Voir compte rendu p. 344

**N° 90/84 - Développement Social des Quartiers de Moulins, Wazemmes,
Sud et Fives - Maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale - Convention
avec le GEDAL - Avenant n° 1.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération du 18 Décembre 1989, le Conseil Municipal a autorisé la conclusion d'une convention entre la Ville et le GEDAL précisant les modalités d'intervention de celui-ci dans le cadre d'un mandat de chargé d'opération sur l'ensemble de sites DSQ notamment en ce qui concerne les équipes opérationnelles de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale.

L'article 2 de ladite convention détaille, en particulier, pour chaque site, la composition et les fonctions de ces équipes constituées d'un chef de projet et d'une secrétaire à temps complet (ou de deux agents à mi-temps).

Or, dans le cadre du programme d'actions à mener en 1990 sur le quartier de Moulins, adopté par délibération du 26 Mars dernier, figure la création d'un poste d'agent de développement culturel affecté à mi-temps et à compter du 1^{er} Janvier 1990 sur le quartier eu égard à l'ampleur des projets culturels à mettre en oeuvre sur ce site.

Sa mission comprendra pour l'essentiel :

1) l'élaboration, après diagnostic éventuel, du volet culturel du Programme Local de Développement Social ou Programme Local de Développement, en liaison avec le Chef de Projet, les élus locaux et leurs partenaires publics,

2) la recherche de partenaires extérieurs, et, pour ce faire, l'entretien de relations suivies avec des professionnels de la culture et de la communication, via les réseaux de création, de production et de diffusion,

3) la mise en forme de fiches-programmes et des dossiers de chacun des projets, en concertation et collaboration avec les maîtres d'oeuvre, le Chef de Projet, les élus locaux et leurs partenaires publics,

4) le suivi, la médiatisation et l'évaluation de chacune des actions,

5) de départ, la production d'une évaluation annuelle tendant à corriger le diagnostic ,

6) la production d'un rapport de fin de mission.

Le coût du poste est évalué à 138.000 F, somme qui sera ajoutée au montant global prévu à l'annexe financière de la convention précitée.

En conséquence, nous vous demandons de vouloir bien :

- autoriser la signature de l'avenant nécessaire à la convention initiale entre la Ville et le GEDAL,

- augmenter la rémunération au GEDAL à concurrence du coût de poste de l'agent de développement culturel,

- solliciter de l'Etat et de la Région le financement partiel de ce poste, conformément au dispositif DSQ,

- admettre en recettes les subventions ainsi obtenues.

Adopté

DEVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS

MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE

CONVENTION DU 19 MARS 1990

AVENANT N° 1

la Ville de Lille, représentée par M. Pierre MAUROY, Maire de Lille,
d'une part,

et

le Groupement d'Etude et de Développement de l'Animation Lilloise (GEDAL),
Association Loi 1901, dont le siège est à Lille, Porte de Paris, Place Simon Volland,
représentée par M. Daniel ROUGERIE, son Président,
d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Par délibération n° 89/558 du 18 Décembre 1989, le Conseil Municipal a autorisé la conclusion d'une convention entre la Ville et le GEDAL, signée le 19 Mars 1990, précisant les modalités d'intervention de celui-ci dans le cadre d'un mandat de chargé d'opération sur l'ensemble des sites DSQ, notamment en ce qui concerne les équipes opérationnelles de la maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale.

L'article 2 de ladite convention détaille en particulier, pour chaque site, la composition et les fonctions des équipes opérationnelles constituées d'un Chef de Projet et d'une secrétaire à temps complet (ou de deux agents à mi-temps).

Or, dans le cadre du programme d'actions à mener en 1990 sur le quartier de Moulins, adopté par délibération du 26 Mars dernier, figure la création d'un poste d'agent de développement culturel affecté à mi-temps sur le quartier, eu égard à l'ampleur des projets culturels à mettre en oeuvre sur ce site.

Il convient donc, par le présent avenant, de modifier en ce sens la convention du 19 Mars 1990.

Article 1

L'article 2 «Définition du mandat» de la convention du 19 Mars 1990 est complété comme suit, après le paragraphe consacré au Chef de Projet :

* L'agent de développement culturel du quartier de Moulins dont le rôle consiste en

- 1) l'élaboration, après diagnostic éventuel, du volet culturel du Programme Local de Développement Social ou Programme Local de Développement, en liaison avec le Chef de Projet, les élus locaux et leurs partenaires publics,
- 2) la recherche de partenaires extérieurs, et, pour ce faire, l'entretien de relations suivies avec des professionnels de la culture et de la communication, via les réseaux de création, de production et de diffusion,
- 3) la mise en forme de fiches-programmes et des dossiers de chacun des projets, en concertation et collaboration avec les maîtres d'oeuvre, le Chef de Projet, les élus locaux et leurs partenaires publics,
- 4) le suivi, la médiatisation et l'évaluation de chacune des actions,
- 5) la production d'une évaluation annuelle tendant à corriger le diagnostic de départ,
- 6) la production d'un rapport de fin de mission.

Article 2

Le premier alinéa de l'article 9 «Rémunération au GEDAL» est modifié comme suit :

A été fixée à 1.733.000 F suivant devis annexé à la présente convention.

Article 3

L'annexe financière de la convention du 19 Mars 1990 est complétée comme suit :

* Poste d'Agent de développement culturel du quartier de Moulines :

- coût de poste (salaire + charges + frais de gestion) : 133.500 F
- frais de fonctionnement :
- . frais de mission et de réceptions : 3.000 F
- . frais de transports et déplacements : 1.500 F.

TOTAL : 138.000 F

* Total Général : 1.773.000 F

Article 4

Les autres dispositions de la convention du 19 Mars 1990 demeurent valables tant qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant.

Fait à Lille, le

Le Président du GEDAL,

Daniel ROUGERIE

Le Maire de Lille,

Pierre MAUROY

N° 90/85 - Association "Le Cèdre Bleu" - Subvention.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Association «Le Cèdre Bleu», régie par la Loi du 1er Juillet 1901, est une association qui a pour objet de mettre en oeuvre tout moyen propre à venir en aide à des jeunes en difficulté.

Son action s'inscrit dans le cadre des activités de prévention menées par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

Elle contribue notamment à une action partenariale d'élaboration d'un programme de prévention des toxicomanes sur le quartier du Faubourg de Béthune.

Afin de lui permettre de poursuivre sa participation, cette Association sollicite une aide financière de la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 4 Avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention de 61.694 Frs à l'Association «Le Cèdre Bleu».

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du Chapitre 942-22 intitulé «Sécurité et Police - Ordre Public» du Budget de 1990.

Adopté

N° 90/86 - Association Socio-Educative de Contrôle Judiciaire et de Réinsertion Sociale du Nord - Subvention.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Association Socio-Educative de Contrôle Judiciaire et de Réinsertion Sociale du Nord a pour but de lutter contre la délinquance en facilitant l'insertion sociale des inculpés.

Afin de lui permettre de poursuivre son action, qui s'inscrit dans le cadre des activités de prévention menées par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, cette association sollicite une aide financière de la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 4 Avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention de 25 000 Frs à l'association Socio-Educative de Contrôle Judiciaire et de Réinsertion Sociale du Nord.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942-22 intitulé «Sécurité et Police - Ordre Public» du Budget de 1990.

Adopté

**N° 90/87 - Statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux
Application.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le statut particulier du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux fait l'objet du décret n° 90-126 du 9 Février 1990 paru au journal officiel du 10 Février 1990.

Aux termes de ce décret, les ingénieurs territoriaux constituent un cadre d'emploi technique de catégorie A qui comprend les grades d'ingénieur subdivisionnaire, d'ingénieur en chef et d'ingénieur en chef de 1ère catégorie, ce dernier grade comportant trois classes (seconde classe - première classe - hors classe).

Compte tenu du tableau des effectifs de la Ville de Lille, la situation se trouvera modifiée comme suit :

Anciens grades			Nouveaux grades	
Directeur général des services techniques	1)	Ingénieurs en chef de 1ère catégorie	6
Ingénieurs en chef	5)	(dont 3 hors classe)	
Ingénieurs divisionnaires	4		Ingénieurs en chef	4
Ingénieurs subdivisionnaires	10)		
Chargé de l'environnement du Centre Ville	1)	Ingénieurs subdivisionnaires	11

Par ailleurs, le décret 90-130 du 9 Février 1990 dispose en son article 1 que les ingénieurs territoriaux et directeurs généraux des services techniques des communes peuvent bénéficier d'une prime technique.

Cette prime est versée mensuellement en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel dont le montant ne peut dépasser 40 %. Elle est exclusive de toutes autres primes ou indemnités (à l'exception de celles ayant le caractère de remboursement de frais).

Auparavant, ces fonctionnaires bénéficiaient d'une part d'une prime spéciale mensuelle dont le taux variait de 6 à 15 % en fonction du grade et d'une prime de technicité annuelle fonction du montant des travaux de conception assurés directement par les services.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 5 Avril 1990, de décider d'appliquer ces mesures aux cadres techniques de la Ville de Lille, le taux individuel de la prime technique étant déterminé par décision de Monsieur le Maire, un minimum étant garanti par grade, sauf cas exceptionnel, à :

15 % pour les ingénieurs en chef de 1ère catégorie, 12 % pour les ingénieurs en chef 10 % pour les ingénieurs subdivisionnaires.

Adopté

**N° 90/88 - Société Nationale des Anciens et Amis de la Gendarmerie
Congrès National à Lille les 9, 10 et 11 Mars 1990 - Demande de
subvention exceptionnelle**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Société Nationale des Anciens et Amis de la Gendarmerie a organisé son Congrès National à Lille les 9, 10 et 11 Mars 1990.

Cette manifestation a réuni 310 participants et, à cette occasion une subvention exceptionnelle de la Ville a été sollicitée.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 5 Avril 1990, nous vous prions de bien vouloir décider d'accorder une aide financière exceptionnelle de 7.440 F à la Société Nationale des Anciens et Amis de la Gendarmerie.

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 940.33 article 657 du Budget 1990.

Adopté

**N° 90/89 - Association des Conseillers d'Orientation de France (A.C.O.F.)
39ème Congrès National à Lille et à Villeneuve d'Ascq du 17 au
21 Septembre 1990 - Demande de subvention exceptionnelle.**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Association des Conseillers d'Orientation de France (A.C.O.F.) organise, à Lille et à Villeneuve d'Ascq, du 17 au 21 Septembre 1990 son 39ème Congrès National.

Cette manifestation devrait réunir environ 400 personnes et l'Association sollicite la participation financière de la Ville.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 5 Avril 1990, nous vous proposons de bien vouloir accorder à cette Association une subvention exceptionnelle de 7.500 F.

Cette dépense sera imputée au chapitre 940.33 - article 657 du Budget 1990.

Adopté

**N° 90/90 - Maison de l'Habitat de Lille et Laboratoire Logement de Nancy
Organisation des «Entretiens de l'Habitat» à Lille du 3 au 5
Octobre 1990 - Demande de subvention exceptionnelle.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Maison de l'Habitat de Lille et le Laboratoire Logement de Nancy organisent à Lille du 3 au 5 Octobre 1990, les «Entretiens de l'Habitat».

Ce congrès devrait réunir plus de 600 participants sur le thème de «la qualité résidentielle» apprécié au plan national et international.

Ces entretiens s'inscrivent dans la continuité des manifestations analogues qui se sont successivement déroulées à Nancy (1986), Lyon (1987), Toulouse (1988) et Strasbourg (1989).

Compte tenu de l'importance de ces journées pour notre devenir urbain, nous vous proposons, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 5 Avril 1990, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200.000 F à la maison de l'Habitat de Lille afin de lui permettre de couvrir les frais de location des salles du Palais des Congrès et de la Musique.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit à inscrire au chapitre 964.2 - article 657 du Budget Supplémentaire de 1990.

Adopté

**N° 90/91 - Fédération Nationale des Accueils en Gare «S.O.S. Voyageurs»
10ème Congrès National à Lille les 16, 17 et 18 Mai 1990
Demande de subvention exceptionnelle.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Fédération Nationale des Accueils en Gare «S.O.S. Voyageurs» organise, à Lille les 16, 17 et 18 Mai 1990 son 10ème Congrès National et sollicite, en ce sens, la participation financière de la Ville.

Cette Association a pour but de développer l'étude et l'action en faveur des personnes inadaptées ou en état de crises diverses.

Le Congrès projeté devrait réunir 150 participants sur le thème «Un monde qui change, un défi pour nos «S.O.S. Voyageurs».

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 5 Avril 1990, nous vous proposons de bien vouloir accorder à cet organisme une subvention exceptionnelle de 3.600 F.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 940.33 - article 657 du Budget 1990.

Adopté

N° 90/92 - Conseil National des Economies Régionales et de la Productivité (C.N.E.R.P.) - Organisation du 37ème Congrès National à Lille les 6, 7 et 8 Décembre 1990 - Demande de subvention exceptionnelle.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Conseil National des Economies Régionales et de la Productivité (C.N.E.R.P.) organise à Lille, les 6, 7 et 8 décembre 1990 son 37ème Congrès National.

Cette manifestation devrait réunir environ 700 participants autour du thème «les acteurs de l'aménagement du territoire et du développement local : actualisation de leur rôle et de leurs moyens».

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 5 Avril 1990, nous vous proposons de bien vouloir accorder à cet organisme une subvention de 16.800 F.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 940.33 - article 657 du Budget 1990.

Adopté

N° 90/93 - Association des Anciens Combattants de la Résistance - Comité de Lille - Organisation de diverses célébrations - Demande de subvention exceptionnelle.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Comité de Lille de l'Association des Anciens Combattants de la Résistance souhaite commémorer en 1990 le 45ème Anniversaire de la Victoire, le 50ème Anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle, le 50ème Anniversaire de l'entrée des Français dans la Résistance.

Eu égard au nombre de ces manifestations, le Comité de Lille sollicite une subvention exceptionnelle de la Ville de Lille.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 5 Avril 1990, nous vous proposons de bien vouloir décider d'accorder à cette Association une participation financière de 2.500 F.

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 940.33 article 657 du Budget 1990.

Adopté

N° 90/94 - Association Départementale des Maires du Nord - Cotisation pour l'année 1990 - Revalorisation.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 299 du 12 Juillet 1955, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la Ville à l'Association Départementale des Maires du Nord.

La dotation inscrite au Budget Primitif de 1990 cotisation à verser à l'organisme en cause a été calculée sur la base des éléments connus en 1989, soit une somme de 54.297,66 F.

Or, par correspondance datée du 12 Février 1990, le Président de l'Association en cause fait part du relèvement des cotisations pour 1990.

En ce qui concerne notre Commune les taux appliqués seraient les suivants :

- 0,41 F par habitant jusqu'à 20.000 habitants,

- 0,32 F par habitant au-delà de 20.000 habitants.

Sur ces bases, la contribution de la Ville s'élèverait à 57.734,48 F contre 54.297,66 F en 1989, soit une insuffisance de 3.436,22 F.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 5 avril 1990, nous vous demandons d'accepter la revalorisation proposée et de décider l'imputation de la dépense correspondante sur le chapitre 934.20 - article 6405 qui fera l'objet d'une dotation complémentaire équivalente dans le cadre du Budget Supplémentaire de 1990.

Adopté

N° 90/95 - Tennis-Club Lillois - Réalisation du sol sportif de trois courts de tennis couverts de la Salle Léo Lagrange - Aménagement de locaux d'accueil - Emprunt de 400.000 F - Garantie financière partielle de la Ville.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Tennis-Club Lillois et le Tennis Club de l'Omni-Sports Fivois ont décidé de fusionner, le 20 octobre 1989, sous l'appellation : "Tennis-Club Lillois", Association sportive à but non lucratif Loi 1901, ayant son siège social boulevard de Coubertin à Lille.

Dans ces conditions, le Tennis-Club Lillois, fort de ses 500 membres actifs, se situe désormais parmi les Clubs de tennis les plus importants de la Ligue des Flandres qui couvre la Région Nord - Pas-de-Calais.

Suite à cette fusion, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 18 Décembre 1989, a décidé de confier au Tennis-Club Lillois la gestion des installations des courts couverts du stade Léo Lagrange à compter d'Octobre 1989 et de porter de trois à six courts couverts la capacité d'accueil dudit complexe.

Cette extension permettra au Club de renforcer la capacité d'accueil de ses membres et ce faisant celle de ses trois équipes engagées en championnat de la Fédération Française de Tennis, mais également de développer son action envers les classes primaires du Quartier du Faubourg de Béthune, lieu d'implantation de cet équipement, des centres aérés et des centres d'initiation et de perfectionnement sportifs municipaux.

Dans ce contexte, le Tennis-Club Lillois prendrait financièrement en charge la réalisation des sols des trois nouveaux courts estimés à 350.000 F et des aménagements divers (équipements, accueil à concurrence de 50.000 F).

Pour financer cette opération, le Club souhaite contracter un emprunt de 4.000.000 F auprès du Crédit Agricole sur une durée de 15 ans, à un taux fixé actuellement à 10,50 %.

Toutefois, cet organisme prêteur conditionne la réalisation de ce prêt à l'octroi de la garantie financière de la Ville à hauteur de 50 %, se proposant de trouver un deuxième garant pour le solde. En ce sens, le Président du Tennis-Club Lillois sollicite la garantie financière de notre Commune par lettre en date du 5 Mars 1990 (Conseil d'Administration du 27 Février 1990).

Eu égard à ce qui précède et considérant :

- que l'amortissement du prêt en cause sera assuré dans le cadre de la gestion de l'établissement,

- qu'il n'apparait pas opportun de demander au Tennis-Club Lillois une sûreté, un hypothécaire au motif que les aménagements susvisés seront réalisés sur une propriété communale,

- que les parties prévoient une clause de résiliation de plein droit de la convention de gestion du 18 Décembre 1989, dans l'hypothèse d'un défaut de paiement de deux annuités successives relatives au prêt garanti,

- que l'organisme dénommé «Tennis-Club Lillois» est constitué conformément aux dispositions de la circulaire n° 440 CL/FI de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 18 Juillet 1962, dans les conditions légales et jouit, en vertu de la Loi, de la capacité d'emprunter,

- le but poursuivi par ledit organisme présente incontestablement un intérêt communal,

Nous vous prions en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 5 Avril 1990, d'accorder au Tennis-Club Lillois la garantie financière sollicitée et d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les statuts du Tennis-Club Lillois,

Vu la composition du Conseil d'Administration,

Vu la convention de gestion en date du 18 Décembre 1989,

Vu la lettre en date du 5 Mars 1990 du Président du Tennis-Club Lillois sollicitant la garantie financière de la Ville de Lille en vue de la réalisation de l'emprunt envisagé,

Vu le devis estimatif de l'opération arrêté à la somme globale de 400.000 F.

Vu le plan de financement de l'opération et les modalités de remboursement prévues,

Vu la situation financière du Tennis-Club Lillois, arrêtée au 30 septembre 1989,

Vu la Loi d'orientation de la décentralisation du 5 janvier 1988,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie financière partielle à hauteur de 50%, au Tennis-Club Lillois pour le remboursement d'un emprunt de 400.000 F que cet organisme se propose de contracter auprès du Crédit Agricole de Marcq-en-Baroeul pour une période de 15 ans.

Le taux d'intérêt appliqué sera celui en vigueur à la date de l'établissement du contrat.

Au cas où le Tennis-Club Lillois, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur les bases ci-avant définies et sur simple demande du Crédit Agricole de Marcq-en-Baroeul, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessus, ni exiger que la Caisse susvisée discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité, à concurrence de 50 % de son total.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi n° 84/148 du 1er Mars 1984, le Crédit Agricole de Marcq-en-Baroeul est tenu, au plus tard avant le 31 Mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 Décembre de l'année précédente.

Article 4 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par le Tennis-Club Lillois et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

Adopté

N° 90/96 - Caisse de Crédit Municipal - Budget Supplémentaire de 1989.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit Municipal nous soumet pour information le Budget Supplémentaire de cet Etablissement pour l'exercice 1989.

Présenté dans les formes prescrites par le décret n° 52/1192 du 24 Octobre 1952, il est divisé en section d'exploitation et en section de dotation à savoir :

SECTION D'EXPLOITATION

- Dépenses	91.790.035,00 F
- Recettes.....	91.790.035,00 F

SECTION DE DOTATION

- Dépenses	7.095.000,00 F
- Recettes	7.095.000,00 F

Le Budget Supplémentaire de la Caisse de Crédit Municipal n'appelant aucune remarque particulière, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 5 Avril 1990, de prendre acte de ce document.

Adopté

N° 90/97 - Budget de l'exercice 1990 - Transferts de crédits.

MESDAMES, MESSIEURS,

En raison de la diversité de leur nature et de leur caractère prévisionnel, les dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement de nos documents budgétaires ne peuvent, lors de leur élaboration, faire l'objet d'une répartition précise dans le cadre de la nomenclature du plan comptable.

En vue de permettre l'imputation de ces opérations selon leur destination, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à certains transferts ou ventilations des crédits mis à la disposition des services gestionnaires.

Il convient, par ailleurs, de prendre en compte les décisions arrêtées depuis le vote du Budget Primitif au niveau de la ventilation des crédits de fonctionnement décentralisés.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 5 Avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir ratifier les propositions soumises en vue d'assurer le règlement de dépenses de travaux ou fournitures relatif à l'aménagement de divers équipements communaux.

Toutes les opérations correspondantes y compris l'utilisation des comptes 831 et 115 afférents à l'équilibre des deux sections budgétaires seront régularisées dans le cadre du Budget Supplémentaire de l'exercice 1990.

Adopté

Voir compte rendu p. 347

Virement du

chapitre 900.00 - Hôtel de ville
article 2127 K73 - Implantation d'un système de vidéocommunication.
1ère tranche

au chapitre 909 - Autres équipements
article 2147 B7 - Information. Communication. Acquisition de
matériel audio-visuel

d'une somme de 100.000,00 F

Virement du

chapitre 900.00 - Hôtel de Ville
 article 232 1A - Hôtel de Ville. Travaux d'aménagements divers,
 de sécurité, grosses réparations

au même chapitre

article 2140 E2 - Informatisation des services. Matériel.
 Equipement

d'une somme de 71.500,00 F

Virement du

chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
 article 2147 K8 - Mairies de quartiers. Secteurs techniques.
 Acquisition de matériel

au même chapitre

article 232 K10 - Divers bâtiments administratifs. Aménagement

d'une somme de 30.000,00 F

Virement du

chapitre 901.1 - Equipement de voies
 article 2334225 - Eclairage public. Mise en conformité des transformateurs

au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs

article 2147 K7 - Centre technique municipal. Acquisition de matériel divers

d'une somme de 45.710,00 F

Virement du

chapitre 901.1 - Equipement de voies
 article 235 L6 - Voies privées et courées. Assainissement

au chapitre 908.0 - Urbanisme. Opérations d'aménagement

article 235 E4 - Projets d'aménagements de quartiers

d'une somme de 130.000,00 F

Virement du

chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins
 article 2147 LX - Voirie. Espaces verts. Nettoyement. Acquisition
 de matériel

au chapitre 901.9 - Autres équipements de voirie

article 2147 L19 - Acquisition de mobilier urbains

d'une somme de 300.000,00 F

- Virement du

chapitre 903.1 - Ecoles du 1er degré
article 2142 FX - Divers bâtiments scolaires. Acquisition de
mobilier et matériel

au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville
article 2140 E2 - Informatisation des services. Matériel. Equipement

d'une somme de 86.180,00 F

Virement du

chapitre 903.1 - Ecoles du 1er degré
article 232 K16 - Bâtiments scolaires. Travaux de modernisation,
grosses réparations, agrandissement

au même chapitre
article 2142 FX - Divers bâtiments scolaires. Acquisition de mobilier et matériel

d'une somme de 750.000,00 F

Virement du

chapitre 903.1 - Ecoles du 1er degré
article 232 K20 - Restaurants scolaires. Aménagements divers

au même chapitre
article 2147 K72 - Restaurants scolaires. Acquisition d'un ballon d'eau chaude

d'une somme de 8.000,00 F

Virements du

chapitre 903.50 - Terrains d'éducation physique
article 2147 HX - Terrains et salles de sports. Piscines.
Acquisition de matériel

au même chapitre
article 2147 H2 - Divers stades. Acquisition de matériel

d'une somme de 150.000,00 F

et au chapitre 903.51 - Salles de gymnastique
article 2147 HX - Salles de sports. Acquisition de matériel

d'une somme de 40.000,00 F

Virements du

chapitre 903.50 - Terrains d'éducation physique
 article 232 K21 - Divers stades. Travaux de modernisation,
 grosses réparations

au même chapitre

article 2147 HX - Terrains et salles de sports. Acquisition de matériel

d'une somme de 6.500,00 F

et article 2147 H2 - Divers stades. Acquisition de matériel
 d'entretien

d'une somme de 15.000,00 F

Virement du

chapitre 903.50 - Terrains d'éducation physique
 article 235 L23 - Remplacement systématique
 des lampes dans les stades

au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs

article 2147 K7 - Centre technique municipal. Acquisition de matériel divers

d'une somme de 7.000,00 F

Virement du

chapitre 903.51 - Salles de gymnastique
 article 232.487 - Z.A.C. de Fives à Lille. Implantation d'une salle de sports

au chapitre 903.1 - Ecoles du 1er degré

article 232.160 - Restaurant scolaire Denis Cordonnier. Reconstruction

d'une somme de 150.000,00 F

Virements du

chapitre 903.59 - Autres équipements de sports et de jeunesse
 article 235 K28 - Parc de loisirs de la Citadelle. Aménagement

au chapitre 901.1 - Equipement de voies

article 235 L4 - Champ de Mars. Aménagement d'un parking

d'une somme de 500.000,00 F

et au chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins
article 235.66 - Parc zoologique. Travaux d'aménagement et de rénovation

d'une somme de250.000,00 F

Virement du

chapitre 903.69 - Autres bâtiments. Beaux-Arts
article 130 N3 - Rénovation et animation de la Vieille Bourse.
Participation de la Ville

au même chapitre
article 232.344 - Vieille Bourse. Réfection de la cour, des entrées
et aménagement de l'Office du Tourisme

d'une somme de1.500.000,00 F

Virement du

chapitre 908.5 - Logements de fonctions
article 232 K51 - Bâtiments communaux. Logements de fonctions.
Modernisation. Réparations

au même chapitre
article 232 K52 - Bâtiments scolaires. Logements de fonctions.
Modernisation. Réparations

d'une somme de17.000,00 F

Virement du

chapitre 914.8 - Urbanisme et Habitation
article 235 K61 - Remise en état de pignons d'immeubles
particuliers après démolition des murs mitoyens

au chapitre 903.1 - Ecoles du 1er degré
article 232.160 - Restaurant scolaire Denis Cordonnier.
Reconstruction

d'une somme de180.000,00 F

Virement du

chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières hors programme
article 235 L29 - Immeubles et terrains communaux. Clôtures et
aménagements divers

au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
 article 232 K10 - Divers bâtiments administratifs. Aménagement

d'une somme de 50.000,00 F

Virements du

chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières hors programme
 article 235 E6 - Travaux d'aménagements divers

au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville
 article 2127 KI - Hôtel de Ville. Modernisation du réseau téléphonique

d'une somme de 35.000,00 F

et au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
 article 232 K10 - Divers bâtiments administratifs. Aménagement

d'une somme de 249.991,72 F

Virement du

chapitre 931.1 - Rémunérations et charges
 article 611 - Rémunération du personnel non titulaire

au chapitre 945.251 - Tournées. Récitals. Comédies
 article 6629 - Autres prestations de service

d'une somme de 79.200,00 F

Virement du

chapitre 931.1 - Rémunérations et charges
 article 618 - Charges sociales

au chapitre 945.251 - Tournées. Récitals. Comédies
 article 6629 - Autres prestations de service

d'une somme de 33.588,00 F

Virements du

chapitre 932.010 - Atelier de corps d'Etat rue de Bargues
 article 609 - Autres fournitures

au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
 article 2147 K8 - Mairies de quartiers. Secteurs techniques.
 Acquisition de matériel

d'une somme de 3.510,00 F

et au chapitre 903.1 - Ecoles du 1er degré
article 2147 K72 - Restaurants scolaires.
Acquisition d'un ballon d'eau chaude

d'une somme de 108,15 F

Virement du

chapitre 932.05 - Atelier de réparations et transports automobiles
article 609 - Autres fournitures

au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
article 2147 L1 - Service des transports. Acquisition de matériel

d'une somme de 27.200,00 F

Virement du

chapitre 932.210 - Bâtiments communaux.
article 6312 - Entretien de bâtiments

au chapitre 904.91 - Equipement socio-éducatif
article 232 K42 - Divers équipements socio-éducatifs.
Travaux de grosses réparations et sécurité

d'une somme de 4.700,00 F

Virement du

chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires
article 6312 - Entretien de bâtiments

au chapitre 908.5 - Logements de fonctions
article 232 K52 - Bâtiments scolaires. Logements de fonctions.
Modernisation. Réparations

d'une somme de 2.500,00 F

Virement du

chapitre 934.23 - Service de l'économat
article 609 - Autres fournitures

au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville
article 2127 K1 - Hôtel de Ville. Modernisation du réseau téléphonique

d'une somme de 79.400,00 F

Virement du

chapitre 936.20 - Nettoiement
article 606 - Fournitures de voirie

au chapitre 901.9 - Autres équipements de voirie
article 2147 L18 - Service du nettoiement. Renouvellement du matériel

d'une somme de59.437,00 F

Virements du

chapitre 936.20 - Nettoiement
article 609 - Autres fournitures

au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
article 2147 K7 - Centre technique municipal. Acquisition de
matériel divers

d'une somme de9.570,00 F

et au chapitre 901.9 - Autres équipements de voirie
article 2147 L18 - Service du nettoiement.
Renouvellement du matériel

d'une somme de120.695,00 F

Virement du

chapitre 936.20 - Nettoiement
article 6341 - Eau

au chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
article 6312 - Entretien de bâtiments

d'une somme de27.121,56 F

Virement du

chapitre 936.4 - Frais exceptionnels de la voirie routière
article 637 - Travaux pour le compte de tiers

au chapitre 932.010 - Atelier de corps d'Etat rue de Bargues
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de160.000,00 F

Virement du

chapitre 936.5 - Eclairage de la voirie communale
article 606 - Fournitures de voirie

au chapitre 901.1 - Equipement de voies
article 2334220 - Eclairage public. Réseaux basse et moyenne tensions.
Modernisation. Rénovation

d'une somme de 47.100,00 F

Virements du

chapitre 936.5 - Eclairage de la voirie communale
article 609 - Autres fournitures

au chapitre 901.1 - Equipement de voies
article 2334220 - Eclairage public. Réseaux basse et moyenne tensions.
Modernisation. Rénovation

d'une somme de 22.850,00 F

et au chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services généraux
article 6631 - Bibliothèque administrative et
documentation générale

d'une somme de 1.350,00 F

Virement du

chapitre 940.230 - Information municipale
article 6620 - Frais d'impression

au même chapitre
article 657 - Subventions (Centre d'Information Féminin)

d'une somme de 36.000,00 F

Virement du

chapitre 940.232 - Relations internationales
article 660 - Fêtes et cérémonies

au même chapitre
article 657 - Subventions (Association Sportive Hellemmoise)

d'une somme de 60.000,00 F

Virement du

chapitre 943.5 - Enseignement technique
 article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 3.650,00 F

au chapitre 932.013 - Atelier de décors
 article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 3.650,00 F

Virements du

chapitre 945.18 - Encouragement aux sports
 article 657 - Subventions à diverses associations

au même chapitre
 article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 50.000,00 F

article 6405 - Cotisations

d'une somme de 3.234,00 F

et article 6630 - Abonnements

d'une somme de 1.950,00 F

Virements du

chapitre 945.230 - Palais des Beaux-Arts
 article 609 - Autres fournitures

au chapitre 932.5 - Frais par matériel de transport
 article 630 - Loyers, charges locatives et de copropriété

d'une somme de 1.425,90 F

et au chapitre 943.61 - Ecole régionale des Arts Plastiques
 article 607 - Fournitures scolaires

d'une somme de 1.465,00 F

Virement du

chapitre 955.0 - Frais communs. Contingent
article 601 - Alimentation

au chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services généraux
article 600 - Produits pharmaceutiques et d'hygiène

d'une somme de 100.000,00 F

Virement du

chapitre 961.0 - Expansion économique générale
article 6629 - Autres prestations de service

au chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services généraux
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 150,00 F

Virement du

chapitre 970 - Charges et produits non affectés
article 669 - Dépenses imprévues

au chapitre 945.18 - Encouragement aux sports
article 657 - Subvention exceptionnelle au L.U.C.
Section Hand-Ball

d'une somme 140.000,00 F

OPERATIONS DE REVENTILATION DES CREDITS DECENTRALISES

- Chapitre 932.010 - Atelier de corps d'Etat rue de Bargues :

. article 609 - Autres fournitures +413.241,00 F
. article 6312 - Entretien de bâtiments - 20.000,00 F
. article 6314 - Entretien de matériel, outillage
et mobilier - 25.500,00 F
. article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage
et mobilier - 31.800 F
. article 6342 - Gaz - 4.500,00 F

- Chapitre 932.011 - Atelier du service électrique :

- Chapitre 932.012 - Atelier du service des installations thermique et sanitaires :

. article 609 - Autres fournitures - 114.166,00 F

- . article 6312 - Entretien de bâtiments + 3.160,00 F
- . article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage
et mobilier + 50.000,00 F
- Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux :
 - . article 609 - Autres fournitures + 14.862,00 F
 - . article 6312 - Entretien de bâtiments - 535.991,00 F
 - . article 6314 - Entretien de matériel, outillage
et mobilier + 235.000,00 F
 - . article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage
et mobilier - 17.000,00 F
- Entretien de bâtiment.
 - . article 6629 - Autres prestations de service + 2.000,00 F
- Chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires :
 - . article 609 - Autres fournitures - 3.317,00 F
 - . article 6312 - Entretien de bâtiments - 23.075,00 F
 - . article 6314 - Entretien de matériel, outillage
et mobilier - 11.510,00 F
 - . article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage
et mobilier - 10.000,00 F
 - . article 6629 - Autres prestations de service + 1.500,00 F
- Chapitre 936.0 - Espaces verts et jardins :
 - . article 609 - Autres fournitures + 70.579,00 F
 - . article 630 - Loyers, charges locatives et
de copropriété + 30.000,00 F
 - . article 6310 - Entretien de terrains - 4.298,00 F
 - . article 6313 - Entretien de voirie et de réseaux - 18.000,00 F
 - . article 6314 - Entretien de matériel, outillage
et mobilier - 16.000,00 F
 - . article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage
et mobilier + 60.598,00 F
 - . article 6629 - Autres prestations de service - 27.342,00 F
- Chapitre 936.20 - Nettoyement :
 - . article 609 - Autres fournitures + 30.550,00 F
 - . article 6629 - Autres prestations de service - 53.860,00 F
- Chapitre 940.210 - Relations publiques :
 - . article 657 - Subventions + 37.570,00 F
 - . article 660 - Fêtes et cérémonies + 47.344,00 F

- . article 6620 - Frais d'impression - 6.300,00 F
- . article 6629 - Autres prestations de service - 42.570,00 F
- Chapitre 940.211 - Animation urbaine :
 - . article 609 - Autres fournitures + 27.000,00 F
 - . article 657 - Subventions + 38.090,00 F
 - . article 6629 - Autres prestations de service + 25.240,00 F
- Chapitre 940.230 - Information municipale :
 - . article 657 - Subventions + 1.600,00 F
 - . article 6620 - Frais d'impression + 7.000,00 F
 - . article 6629 - Autres prestations de service - 4.160,00 F
- Chapitre 940.31 - Fêtes publiques et cérémonies :
 - . article 657 - Subventions + 38.312,00 F
 - . article 660 - Fêtes et cérémonies - 31.550,00 F
- Chapitre 945.18 - Encouragement aux sports :
 - . article 609 - Autres fournitures + 13.000,00 F
 - . article 657 - Subventions - 14.072,00 F
- Chapitre 945.280 - Activités culturelles :
 - . article 657 - Subventions + 31.415,00 F
 - . article 6624 - Autres prestations de service + 10.000,00 F
- Chapitre 945.281 - Sociétés culturelles :
 - . article 657 - Subventions - 2.320,00 F
- Chapitre 951.81 - Cimetière du Sud :
 - . article 609 - Autres fournitures + 35.000,00 F
- Chapitre 955.0 - Frais communs, contingent :
 - . article 652 - Secours - 88.785,00 F
- Chapitre 955.1 - Aide sociale à l'enfant, à la mère et la famille :
 - . article 657 - Subventions - 3.150,00 F
- Chapitre 955.5 - Aide sociale aux personnes âgées :
 - . article 657 - Subventions + 3.150,00 F

- Chapitre 955.9 - Autres aides sociales :

. article 601 - Alimentation	+ 3.155,00 F
. article 6512 - Secours	+ 5.000,00 F
. article 657 - Subventions	+ 16.080,00 F

N° 90/98 - Grand Prix de la Ville de Lille 1990 - Définition du thème Jury.*MESDAMES, MESSIEURS,*

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 22 Janvier 1971, a décidé la création d'un Grand Prix de la Ville de Lille, attribué tous les deux ans, successivement pour une oeuvre ou un ensemble d'oeuvres de caractère :

- a) littéraire, historique, philosophique ;
- b) artistique ;
- c) scientifique.

En 1988, le Grand Prix, de catégorie scientifique, n'a pas été attribué.

En 1990, il doit être réservé à une oeuvre de caractère littéraire, historique, philosophique.

Au cours de la réunion du 14 Mars 1990, la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts a désigné, en son sein, les deux Membres du grand Jury, placé sous la Présidence de Monsieur le Maire :

- Monsieur Gilles PARGNEAUX, Conseiller Municipal délégué ;
- Madame Monique STIKER, Conseiller Municipal.

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces propositions.

Adopté

N° 90/99 - Bibliothèque Municipale Centrale - Aménagement des sous-sols et du rez-de-chaussée - Demande de subventions.*MESDAMES, MESSIEURS,*

Afin d'améliorer les conditions d'accueil et les services offerts au public de la Bibliothèque Municipale Centrale, un projet a été mis au point en liaison entre la Conservation de la Bibliothèque Municipale et la Direction Générale des Services Techniques de la ville.

Il s'agit d'une part, d'utiliser des surfaces disponibles au sous-sol, d'autre part, de réaménager le niveau rez-de-chaussée.

Le Sous-Sol : il est prévu d'y réaliser essentiellement un ensemble de services nouveaux, soit en direction d'un public qui, pour une bonne part, ne fréquente pas encore la Bibliothèque, soit pour améliorer et étendre la qualité de certaines prestations déjà assurées :

- une salle d'expositions : actuellement, les expositions sont présentées dans le hall, au rez-de-chaussée et sur la mezzanine : l'espace est très limité, difficilement utilisable, de plus, il interdit, pour des raisons de sécurité, toute présentation d'objets ou d'écrits de valeur.
- une vidéothèque : il est en effet important pour la Bibliothèque, de répondre aux besoins du public dans ce domaine.
- une salle de conférence : actuellement, faute de disposer d'un tel lieu, les quelques conférences organisées le sont le lundi, jour de fermeture de la Bibliothèque ou après 19 heures.

Cette salle doit permettre d'augmenter la cadence des conférences, de prévoir, aux jours et heures d'ouverture, des cycles où seront mis en valeur les fonds de la Bibliothèque.

On peut également envisager d'y accueillir des projections de cinéma d'art et d'essai et un vidéo-club.

- une salle de réunion : ce lieu fait également gravement défaut. Faute de place, les réunions se font dans les locaux des services et souvent en dehors des heures d'ouverture.
- une salle de repos pour le personnel : celle qui existe ne peut recevoir que quatre à cinq personnes à la fois.
- le rez-de-chaussée : par un réaménagement de l'espace, le projet doit permettre de regrouper les services adultes, de faciliter une desserte à partir d'une même entrée des services adultes et enfants, de faire du hall d'entrée un point de passage et de rencontre pour tous.

Il est prévu d'installer des toilettes pour le public, de permuter la discothèque et le service enfants, d'accroître la capacité en livres et de réorganiser les circuits.

Le coût de l'opération s'établit comme suit :

- travaux	3.898.041 Francs
- mobilier, matériel	1.528.029 Francs
TOTAL	5.426.070 Francs

L'Etat et le Département sont susceptibles de subventionner ce projet.

En conséquence, en accord avec votre Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 14 Mars 1990, nous vous demandons de décider de :

- réaliser les aménagements du sous-sol et du rez-de-chaussée de la Bibliothèque Municipale Centrale, selon le projet ci-dessus ;
- de solliciter de l'Etat et du Département des subventions au taux le plus élevé possible ;
- d'admettre en recette ces subventions.

Adopté

**N° 90/100 - Musée des Beaux-Arts - Acceptation définitive de 3 donations :
Gromaire, Laboureur, Carolus DURAN.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Les collections du Musée des Beaux-Arts de Lille viennent de s'enrichir d'oeuvres offertes par 3 généreux donateurs. Il s'agit des oeuvres suivantes :

1 - 54 dessins de Marcel GROMAIRE exécutés à la plume et à l'encre noire :

- «Dans la basse cour» paysage du Hainaut
- Femme nue - Environ 1932
- Femme nue - Environ 1930
- " " - Environ 1938
- " " - Environ 1958
- Femme nue - Environ 1937
- Femme nue assise - Environ 1950
- " " - Environ 1945
- Femme poitrine nue - Environ 1955-60
- Femme en buste poitrine nue - Environ 1950
- «Arbre derrière la grange» vers 1955
- «Port de la Mer du Nord» - vers 1955
- «Arbres du bord du Grand Fossé» - vers 1955
- «Croquis du Grand Fossé» - environ 1960
- «Arbres au bord du Grand Fossé» - environ 1960
- «La Passerelle sur le Grand Fossé»
- «Paysage du Hainaut» - vers 1965
- «Renault Folie» - vers 1930
- Arbres. 1921
- «Noyelles» - vers 1950
- «Nénuphars sur le grand fossé» vers 1950

La Barque sur le Grand Fossé - vers 1950
«Saules à Renault-Folie» - environ 1950
«La grange de Renault Folie» - vers 1955
«Renault Folie» 1950
«Arbres au bord de l'Helpe» vers 1955
«Plage de Dunkerque» environ 1925
«Le Pigeonnier»
«Renault Folie inondé» Hiver 1920-21
Transfiguration du Christ
Femme nue debout
Femme nue assise
«Fenêtre de ma chambre natale»
«Paysage du Hainaut» vers 1935
«La cabane à outils» vers 1950
«Le bûcher de Renault Folie» vers 1960
«Pâtures» 1952
«Le grand fossé» vers 1950
«Renault-Folie» vers 1950
Femme nue appuyée sur un coude
Femme nue - environ 1945-50
«Cuisine de Renault-Folie» environ 1921

«Paysage du Hainaut» - environ 1920
«Patûre du Hainaut» - environ 1945
«La laiterie de Renault-Folie» vers 1950
«Tante Octavie dans sa cuisine»
«Saules» vers 1955
«Saules dans l'eau» 1950 «Renault Folie»
«Le Grand Fossé de Renault Folie» vers 1923
«Saules» - début 1960
«Après «les foins» - vers 1937
Pâtures et saules - vers 1960
" " vers 1955

Ces dessins sont évalués à 20.000 Frs l'un et ont été donnés par François GROMAIRE, fils de l'artiste de naissance et de culture nordistes ;

2 - un dessin de Jean-Emile LABOUREUR (1877-1843) représentant Trois Marins et une gravure Autoportrait de l'artiste. Chaque pièce est estimée à 10.000 Frs et a été donnée par Madame LABOUREUR et ses deux fils ;

3 - 4 tableaux de Carolus DURAN, peintre de renommée internationale, beau-père de l'écrivain Georges FEYDEAU :

- portrait de Georges FEYDEAU d'une valeur de 250.000 Frs
- portrait de Marie-Anne FEYDEAU " "
- " " Michel FEYDEAU d'une valeur de 200.000 Frs
- " " Germaine FEYDEAU " "

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts, réunie le 14 Mars 1990, nous vous demandons d'accepter à titre définitif les 3 donations ci-dessus décrites.

Adopté

N° 90/101 - Musée des Beaux-Arts - Restauration d'un ensemble de Peintures - Subvention de la Direction des Musées de France - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

MESDAMES, MESSIEURS,

Monsieur le Directeur des Musées de France nous a fait savoir que la Commission des Musées de Province réunie le 22 septembre 1989 accordait une aide financière à la Ville pour la remise en état sur place d'un ensemble de peintures, collections du Musée des Beaux-Arts.

Cette subvention représente 50 % du coût des travaux et se monte à 13.640 Frs.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts et celle de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunies respectivement les 14 mars et 5 avril 1990, nous vous demandons d'autoriser :

- l'admission en recettes de la subvention de 13.640 Frs accordée par l'Etat
- l'ouverture du crédit d'emploi correspondant au chapitre 945.230 art. 631-4 de nos documents budgétaires.

Adopté

N° 90/102 - Conservatoire National de Région - Revalorisation des tarifs de mise à disposition des instruments aux familles et aux élèves.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 88/244 du 7 juillet 1988, le Conseil Municipal a décidé d'établir une redevance pour la mise à disposition des instruments aux familles et élèves du Conservatoire.

Ce principe fonctionne à la satisfaction des usagers.

Il y a lieu de revaloriser les tarifs annuels dans la perspective de la rentrée scolaire 1990/91.

Ancien tarif	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année
Lillois	150 F	200 F	300 F	400 F
Non Lillois	200 F	260 F	400 F	600 F

Tarif proposé (avec effet à partir du contrat 1990/91, soit au 1er juillet 1990)

	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année
Non Lillois	200 F	300 F	400 F	500 F
Non Lillois	300 F	450 F	600 F	750 F

OBSERVATIONS : Pour les instruments à cordes dont la valeur est supérieure à 25 000 francs, le tarif sera basé sur 5 % de la valeur de l'instrument.

Pour les élèves des classes à cordes dont l'âge et l'évolution morphologique nécessitent qu'ils changent périodiquement la taille de leur instrument (et ce pendant plusieurs années) jusqu'à ce qu'ils aient atteint la taille adulte, le tarif sera limité au coût de la première année.

La progression tarifaire s'appliquera en conséquence à partir du moment où l'élève utilisera un instrument «complet».

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts qui s'est réunie le 14 mars 1990 nous vous demandons de bien vouloir adopter les tarifs ci-dessus valables pour la rentrée scolaire 1990/91, à compter du 1er juillet 1990.

Adopté à la Majorité
Voir compte rendu p. 351

N° 90/103 - Règlement intérieur du Conservatoire - Modifications.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 7 Juillet 1989, le Conseil Municipal a établi le règlement intérieur du Conservatoire.

Compte tenu du fonctionnement de l'établissement et de l'évolution de ses activités, il est nécessaire d'apporter plusieurs modifications au règlement actuel.

Introduction : Modifier la deuxième phrase comme suit: "L'inscription ou la réinscription au Conservatoire implique l'acceptation du règlement."

Titre I : INSCRIPTIONS. Ajouter "ET REINSCRIPTIONS"

Article 1.3 : Modifier comme suit : "Toute inscription ou réinscription qui n'est pas accompagnée d'un dossier complet ou contenant de fausses déclarations est considérée comme nulle. En outre, toute fausse déclaration peut entraîner le renvoi immédiat et définitif de l'élève s'il est en scolarité."

L'article 1.4 est supprimé.

L'article 1.5 devient 1.4

L'article 1.6 devient 1.5. Il est modifié comme suit : "Aucune inscription n'est acceptée au-delà de la date limite fixée selon les règles déterminées à l'article 1.1 sauf cas de force majeure et cas de déménagement professionnel et géographique de la famille. Aucune réinscription n'est acceptée au-delà de la date limite, sauf cas de force majeure."

L'article 1.7 devient 1.6. Le dernier alinéa est modifié comme suit : "Les dispositions de l'article 1.7 ne sont valables que pour les candidats dont c'est la première inscription au Conservatoire de LILLE."

L'article 1.8 devient 1.7.

L'article 1.9 devient 1.8. Il est modifié comme suit : "Aucun des renseignements contenus dans les dossiers du candidat ne peut, sans accord de l'intéressé ou de son représentant légal, être communiqué à une personne étrangère à une administration publique. Les documents administratifs à caractère nominatif contenus dans le dossier du candidat ne peuvent être communiqués qu'à l'intéressé ou à son représentant légal."

Article 2.1 : Ajouter après en fonction des places disponibles : "et du niveau du candidat."

L'article 2.3 est remplacé comme suit : "Les notes et conclusions apportées par les Jurys des examens d'admission sont sans appel."

L'article 2.4 devient l'article 2.3

L'article 3.3 est remplacé comme suit : "Le droit de scolarité doit être acquitté si l'élève admis ou réinscrit a suivi plus d'un mois de scolarité. Si l'élève a suivi moins d'un mois de scolarité, le droit de scolarité peut être remboursé ou non réclamé. Dans ce dernier cas, l'élève démissionnaire ou non admis doit solliciter ce remboursement par courrier auprès du directeur."

L'article 3.4 est remplacé comme suit : "Le droit de scolarité peut également être remboursé aux élèves et anciens élèves candidats aux examens d'admission qui se déroulent après la rentrée scolaire et qui n'y étant pas admis quittent l'établissement. La demande de remboursement doit être sollicitée par courrier auprès du directeur. Il peut être également remboursé aux élèves admis dans le courant du premier trimestre dans un Conservatoire national Supérieur de Musique d'Art Dramatique ou de Danse (français) à condition que les intéressés l'aient précisé au moment de l'inscription. La demande de remboursement doit être sollicitée par courrier auprès du directeur."

Article 3.5 Il est remplacé par : "le non paiement du droit de scolarité après le seul rappel écrit entraîne la radiation de l'élève."

Article 3.6 Il est remplacé par : "Les élèves habitant Lille boursiers de l'Etat au titre du Ministère de la Culture, les élèves habitant Lille du cycle de perfectionnement, les élèves chômeurs, les élèves militaires peuvent être exonérés des droits de scolarité."

Article 4.5 Il est remplacé par : "La scolarité dans une discipline ou dans l'ensemble des disciplines suivies par un élève prend fin :

- par l'obtention du certificat de fin d'études ou de la médaille d'or ou du plus haut diplôme du cursus d'études suivies ;

- par le renvoi ou la démission.

Toute démission doit faire l'objet d'une lettre adressée au directeur.

Le cursus des études, les degrés et les diplômes concernés sont décrits pour chaque discipline dans le règlement pédagogique."

Article 4.6 Il est remplacé par : "Tout élève ne fournissant pas un travail suffisant peut faire l'objet d'un avertissement "travail" sur avis du directeur ou du ou des professeurs concernés. Plusieurs avertissements de ce type peuvent entraîner le renvoi temporaire ou définitif de l'élève. Ce ou ces avertissements figurent au dossier de l'élève. Le renvoi temporaire entraîné par des avertissements "travail" est signifié par le directeur après consultation du ou des professeurs concernés. Il peut concerner une ou plusieurs classes suivies par l'élève. Le renvoi définitif entraîné par des avertissements "travail" est prononcé par le directeur après consultation de l'ensemble des professeurs concernés et entretien avec l'élève et/ou sa famille."

Article 4.7 Il est remplacé par : "Les élèves qui, à l'issue de la durée maximale dans un degré, un groupe de degrés ou un cycle, ne seraient pas admis dans le degré ou le cycle immédiatement supérieur, sont radiés des effectifs et ne peuvent poursuivre leur scolarité au Conservatoire."

Ajouter un article 4.7 bis : "Elèves des classes à horaires aménagés - Des dispositions spéciales peuvent concerner les élèves des classes à horaires aménagés, ceux-ci relevant à la fois de l'Education Nationale et du Conservatoire. Des décisions peuvent être prises au cours des conseils de classes sous réserve que le directeur du conservatoire ou son représentant y participe. Elles peuvent entraîner le renvoi temporaire ou définitif de l'un ou des deux établissements fréquentés par l'élève."

Article 4.9 Il est remplacé par : "Le directeur établit la composition des jurys. Les notes et récompenses décernées et les conclusions apportées par le jury sont sans appel."

Article 5.2 Il est remplacé par : "Toute absence doit faire l'objet d'une lettre adressée dans les 48 heures au secrétariat du Conservatoire. Cette lettre doit comporter les motifs de celle-ci. L'administration se réserve le droit d'exiger tout justificatif relatif à une absence. Toute absence non autorisée par le directeur, si elle n'est pas justifiée dans les 48 heures par l'état de santé de l'élève ou cas de force majeure, est irrégulière. L'élève fait alors l'objet d'un avertissement."

L'article 5.5 est supprimé.

L'article 5.6 devient l'article 5.5. Il est remplacé par : "Tout élève absent à un examen est obligatoirement radié sauf cas de force majeure ou certificat médical. Le droit de scolarité n'est pas remboursé. Les élèves doivent être impérativement ponctuels aux dates et heures d'examens. Tout retard au moment du passage prévu de l'élève devient donc une absence et peut entraîner le renvoi définitif de l'élève."

L'article 5.7 devient 5.6

L'article 5.8 devient l'article 5.7

Remplacer la première phrase comme suit : "Tout élève ayant trois absences irrégulières est renvoyé temporairement ou définitivement."

Remplacer la dernière phrase comme suit : "En cas d'une nouvelle absence irrégulière après réadmission, l'élève est définitivement renvoyé de l'établissement."

Titre VI - SITUATION DES ELEVES

Remplacer les deux premières phrases par :

"Article 6.0 Les élèves doivent être en bon état de santé et de propreté. L'établissement peut être amené à refuser l'accès à tout élève ou personne qui ne remplirait pas les conditions d'hygiène élémentaire. Pour toutes les maladies contagieuses, l'élève ou sa famille est tenu de se faire délivrer un certificat médical autorisant la réintégration de l'élève en milieu scolaire."

Article 6.2 Deuxième alinéa à remplacer par : "Le directeur est responsable de la discipline générale de l'ensemble de l'établissement. Il peut déléguer ses pouvoirs en la matière à tout membre du personnel habilité par lui à la faire respecter."

Article 6.3 Ajouter dans la première phrase : Les décisions "générales de fonctionnement." du directeur etc..."

Article 6.6 Il est remplacé par :

"Il est interdit aux élèves, aux parents d'élèves et à toute personne extérieure :

- de fumer dans l'enceinte de l'établissement;
- de pénétrer dans une classe, un studio, un bureau, toute salle, sans en avoir l'autorisation (des cartes de travail individuel de l'instrument peuvent être délivrées par l'administration du conservatoire sur demande écrite des élèves : la possibilité d'accéder aux salles de travail n'est pas un droit systématique accordé aux élèves. Il peut être mis fin à tout moment à cette possibilité de travail par le directeur du Conservatoire pour tout problème de fonctionnement ou de discipline).

- de pénétrer dans une salle d'examen ou de concours sans y avoir été invités et de troubler les activités pédagogiques et artistiques ainsi que le déroulement des examens et concours ;
- d'emprunter des issues, passages et circulations qui ne sont pas normalement prévus pour la circulation des élèves et du public et d'emprunter l'ascenseur (sauf pour le transport des contrebasses) ;
- de dégrader et de salir (circuler dans l'établissement avec des boissons) de quelque manière que de soit, les bâtiments et équipements de toute nature de l'établissement ;
- de se faire adresser du courrier au conservatoire ;
- de publier des articles, de distribuer des tracts ou publications dans les bâtiments du conservatoire, sans accord préalable du directeur ;
- de prendre des leçons particulières ou de suivre des cours privés relatifs aux disciplines auxquelles ils appartiennent au conservatoire (seule dérogation possible : élève à vocation professionnelle confirmée, sur avis motivé du professeur concerné au conservatoire. La demande doit être adressée au directeur par courrier et doit comporter l'avis écrit du professeur).

Les élèves qui passent outre ces interdictions pourront faire l'objet de sanctions allant jusqu'au renvoi temporaire ou définitif. La Ville de LILLE se réserve, en outre, le droit d'engager des poursuites à l'égard des contrevenants (élèves, parents d'élèves et personnes extérieures).

Les parents d'élèves ainsi que toute personne non membre du personnel de l'établissement ne sont pas autorisés à circuler dans les couloirs des classes d'enseignement ni à pénétrer dans celles-ci."

Article 6.7 Modifier l'avant dernier alinéa comme suit : Les élèves qui passent outre ces interdictions pourront faire l'objet de sanctions disciplinaires allant jusqu'au renvoi temporaire ou définitif de l'établissement.

Supprimer le dernier alinéa.

Ajouter en fin d'article : "En aucun cas ce type d'activités ne doit entraîner une absence aux cours et activités du Conservatoire.

Article 6.8 Il est remplacé par : "Les demandes de certificats de scolarité ou de récompenses doivent être faites auprès du secrétariat.

Les certificats sont établis gratuitement : il peut en être délivré deux par année scolaire." Il appartient aux élèves ou à leur famille d'en établir les photocopies ou copies-conformes, le Conservatoire n'étant pas habilité à réaliser ce type d'opérations.

Article 6.9 Remplacer les deux derniers alinéas par : "La répartition dans les classes tient compte de leur souhait dans la limite des places disponibles d'une part, et de l'homogénéité des classes dans chacun des degrés, d'autre part. Dans cette optique, il est particulièrement veillé au respect de la durée de travail individuel accordé par chaque professeur aux élèves."

Article 6.10 Changement de professeurs.

Remplacer la deuxième partie de l'article par : "Dans ce dernier cas la demande doit être faite par l'élève (s'il est majeur) ou par ses parents ou représentants légaux (s'il est mineur). Cette demande doit faire l'objet d'une lettre adressée au directeur et doit comporter les motifs de la demande de changement de professeur. Après étude du dossier et concertation avec les personnes concernées (professeurs, élèves, parents), la décision est prise par le directeur."

Article 7.3 Il est remplacé par : Toutes ces activités font partie intégrante de la scolarité et au programme pédagogique. La présence des élèves à ces manifestations est obligatoire, sauf cas de force majeure. Les élèves concernés sont informés en temps utiles des dates de celles-ci.

Article 8.1 Il est remplacé par : "Les élèves ou leurs représentants légaux doivent souscrire une assurance responsabilité civile pour l'année scolaire complète. A défaut, ils seront considérés comme responsables, y compris pécuniairement, de tout accident ou incident qu'ils provoquent dans l'établissement."

Ajouter un article 8.1 bis : "En cas d'accident survenu à l'intérieur des locaux pendant les heures de cours de l'élève, celui-ci n'est couvert que si la cause de l'accident peut être imputée à la Ville de LILLE."

Article 8.3 Il est remplacé par : "La responsabilité de l'établissement et de la Ville de LILLE et de son personnel ne saurait être engagée pour les élèves, parents et toute personne circulant dans l'établissement en dehors des heures de cours et autres activités obligatoires de l'élève. Les élèves, parents et personnes extérieures ne sont pas couverts par la Ville de LILLE et le Conservatoire pour tout accident et incident survenu à l'extérieur des locaux (même pendant les heures de cours de l'élève)."

Article 8.5 Il est remplacé par : "L'établissement, la Ville de LILLE et son personnel ne sont pas responsables des vols et dégradations de biens personnels qui pourraient se produire au sein des locaux municipaux et ses abords."

Article 8.6 Il est remplacé par : "Les cartes de travail individuel de l'instrument dans des salles de travail peuvent être sollicitées à la rentrée des classes par les élèves ou leurs parents ou responsables légaux (il est indispensable de fournir une photo d'identité). Les dispositions d'accès, par les élèves, aux salles de travail sont communiquées au début de chaque année scolaire et susceptibles de modifications à tout moment. Ces cartes ne peuvent être prêtées. Elles sont strictement personnelles et nominatives."

Il n'est pas établi plus d'une carte par année scolaire sauf en cas de perte ou de vol ayant fait l'objet d'une déclaration écrite.

Les élèves doivent veiller à récupérer leur carte à l'accueil après chaque utilisation sous peine de suspension temporaire ou définitive de la carte. En cas de non respect du présent règlement intérieur et des dispositions d'accès prises chaque année, les élèves peuvent faire l'objet de sanctions disciplinaires (dont la suppression temporaire ou définitive d'accès aux salles de travail) allant jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'établissement.

Le travail collectif dans des salles ne peut être envisagé qu'à la demande du ou des professeurs concernés et fait l'objet d'autorisations spéciales par le directeur.

Article 9.1 Remplacer le troisième alinéa par : "L'avertissement, le blâme inscrit au dossier et à l'exclusion temporaire sont prononcés par le directeur et notifiés à l'élève ou à ses parents ou représentant légaux s'il est mineur.

Ajouter en fin de paragraphe : "En cas d'exclusion temporaire les élèves sont tenus de se présenter aux contrôles et examens."

L'article 3 est supprimé.

Titre X - CONSEIL DE DISCIPLINE

Remplacer la phrase "L'élève traduit devant le conseil de discipline est tenu de se présenter au jour et à l'heure notifiés par le directeur." par "L'élève traduit devant le conseil de discipline est tenu de se présenter aux jour et heure notifiés par le directeur."

Remplacer la phrase "La non présentation de l'élève ou de ses parents ou représentants légaux au conseil de discipline entraîne le renvoi immédiat et définitif de l'élève." par "La non présentation de l'élève ou de ses parents ou représentants légaux au conseil de discipline entraîne le renvoi immédiat et définitif de l'élève, sauf cas de force majeure."

Article 13.2 Remplacer la dernière phrase par : "Des sanctions disciplinaires peuvent, en outre, être prises en cas de non respect de ces dispositions."

Article 13.3 Il est remplacé par : "Lorsqu'un élève arrête ses études en cours de scolarité (quel qu'en soit le motif), il est tenu de restituer l'instrument à l'administration du Conservatoire dans les huit jours suivant la date de son arrêt, sous peine de poursuites."

Article 14.2 Il est remplacé par : "Chaque candidat reçoit un exemplaire du règlement intérieur au moment de l'inscription. Celle-ci implique l'acceptation du règlement.

A la fin de la page II, après "Le présent règlement peut être modifié par délibération du Conseil Municipal", ajouter : "Lorsqu'il est modifié, le nouveau règlement prend

effet à la rentrée scolaire qui suit la date de délibération du Conseil Municipal". Les candidats et anciens élèves reçoivent au moment de l'inscription et de la réinscription un exemplaire du nouveau règlement. Leur inscription ou réinscription implique l'acceptation du règlement.

En accord avec votre Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 1er Avril 1991, nous vous proposons d'adopter ces modifications qui prendront effet à compter de la rentrée scolaire 1990-1991.

Adopté

N° 90/04 - Conservatoire de Lille - Composition du Conseil d'Orientation - Modifications.

MESDAMES, MESSIEURS,

Suite à la demande de la Commission de l'Action Culturelle, il est proposé d'ajouter 3 élus :

- le Conseiller délégué au développement des pratiques musicales amateurs
- le Conseiller délégué à la vie culturelle décentralisée
- 1 membre de la Commission de l'Action Culturelle.

Il semble par ailleurs nécessaire de rectifier la composition du Conseil compte tenu du personnel cadre du Conservatoire :

- d'une part en supprimant le Conseiller aux études, poste qui n'a jamais été pourvu ;
- en le remplaçant par le Directeur pédagogique du Département Art Dramatique, ce département n'étant pas représenté dans l'ancien conseil

Enfin, il apparaît utile de rajouter 3 sièges :

- * le Secrétaire Général de la Ville de LILLE
- * Le Directeur des Affaires Culturelles
- * 1 étudiant (majeur) représentant les étudiants d'Art Dramatique.

La composition du Conseil d'orientation serait donc établie comme suit .

Le Maire de LILLE, Président

L'Adjoint au Maire délégué aux finances et au personnel

L'Adjoint au Maire délégué à l'action et au développement culturels

L'Adjoint au Maire délégué à l'éducation

Le Conseiller délégué au développement des pratiques musicales amateurs

Le Conseiller délégué à la vie culturelle décentralisée

Un membre de la Commission de l'Action Culturelle

Le Président du Conseil de Quartier du Vieux-Lille

Le Secrétaire Général de la Ville de Lille

Le Directeur des Affaires Culturelles de la Ville de Lille

Le Directeur du Conservatoire de Lille

Le Directeur Adjoint du Conservatoire de Lille

Le Directeur pédagogique du département Art Dramatique du Conservatoire de Lille

3 représentants des enseignants du Conservatoire de Lille, dont 2 professeurs et 1 adjoint d'enseignement

1 représentant de l'Etat

1 représentant du Conseil Régional

Le Proviseur du Lycée Pasteur

Le Principal du Collège Carnot

2 Représentants des Parents d'élèves ayant des enfants mineurs au Conservatoire

3 Représentants des étudiants majeurs (dont 1 étudiant du Département Art Dramatique).

Le Conseil d'Orientation est une instance consultative qui a pour vocation de rassembler les différents partenaires du Conservatoire et à faire des propositions concernant la vie de l'établissement son développement et son rayonnement. Il a été créé par délibération du C.M. en date du 2 Juin 1984.

En accord avec votre Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 10 Avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces modifications qui prendront effet à compter de la rentrée scolaire 1990/91.

Adopté

N° 90/105 - Conservatoire de Lille - Tarifs de mise à disposition d'instruments à des services publics, organismes et associations, personnes privées.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Conservatoire de Lille est sollicité périodiquement par différents organismes, services publics, personnes privées qui souhaitent disposer de matériel instrumental «lourd» pour leurs activités (concerts, stages, films, etc...)

Les instruments sollicités sont les suivants :

- Clavecin, valeur d'1 instrument : 150 000 francs
- Harpe, valeur d'1 instrument : 130 000 francs
- Contrebasse, valeur d'1 instrument : 30 000 à 50 000 francs
- Instruments de percussion, suivant le nombre d'instruments prêtés, de 30 000 à 300 000 francs
- Boîtes d'instruments pour leur transport, de 5 000 à 30 000 francs.

Bien entendu, ces prêts ne peuvent être envisagés que si les instruments sont éventuellement disponibles, compte tenu des besoins pédagogiques journaliers du Conservatoire, et si toutes précautions sont prises au niveau du transport, de l'utilisation et de l'assurance. Etant donné la valeur des instruments et la préciosité de certains d'entre eux qui ne peuvent être remplacés s'agissant de pièces uniques, il est proposé d'établir un minimum de règles dans la perspective de ces prêts occasionnels ainsi qu'un tarif.

Les principes de base proposés sont les suivants :

- * Liste des instruments pouvant être occasionnellement mis à disposition
- 1 clavecin 2 claviers HEUGEL, valeur de remplacement : 150 000 F.
- 1 ou 2 Harpes, valeur à neuf : 130 000 F.
- Contrebasse, valeur à neuf : 40 000 F.
- Matériel de percussion
- valeur d'1 timbale à l'unité : 15 000 F.
- valeur d'1 xylophone : 35 000 F.
- valeur d'1 marimba : 45 000 F.
- valeur d'1 batterie : 20 000 F.
- valeur d'1 caisse claire : 7 000 F.
- valeur d'1 gong : 10 000 F.
- valeur d'1 glockenspiel : 15 000 F.
- valeur d'1 cymbale : 4 500 F.
- valeur d'1 jeu de cloches : 40 000 F.
- valeur d'1 grosse caisse : 10 000 F.
- accessoires de percussion, valeur de 2 000 à 5 000 F.
- boîtes d'instruments, valeur de 5 000 à 30 000 F.

*Les instruments ne peuvent être prêtés qu'aux conditions suivantes

- le prêt n'est possible que si cela ne gêne pas le fonctionnement du Conservatoire.

- le prêt ne peut être envisagé que sur demande écrite précisant les conditions de transport, d'utilisation, de stockage, ainsi que l'objectif artistique et le nom des utilisateurs.

Il appartient au Directeur du Conservatoire de veiller à ce que les conditions suffisantes soient réunies sur les différents points pour envisager la possibilité du prêt.

- une assurance devra être souscrite par l'emprunteur pour le transport, l'utilisation, le vol et l'ensemble des risques pouvant être encourus. L'attestation d'assurance devra être présentée avant la mise à disposition de l'instrument.

- Compte tenu de la valeur des instruments et du service qui pourrait être rendu, il semble normal d'établir un tarif.

A titre indicatif, le coût de location d'un piano par un commerçant est de 3 000 F. par jour en moyenne pour un instrument d'une valeur de 200 000 F., soit 1,5 %.

Il est proposé d'appliquer un tarif journalier représentant 1 % de la valeur de l'instrument, soit :

- un clavecin HEUGEL : 1 500 F. par jour
- une harpe : 400 F. par jour
- une timbale : 150 F. par jour
- un xylophone : 350 F. par jour
- un marimba : 450 F. par jour
- une batterie : 200 F. par jour
- une caisse claire : 70 F. par jour
- un gong : 100 F. par jour
- un glockenspiel : 150 F. par jour
- une cymbale : 45 F. par jour
- un jeu de cloches : 400 F. par jour
- une grosse caisse : 100 F. par jour
- accessoires de percussion : 20 à 50 F. par jour selon les accessoires
- une boîte d'instrument, de 50 à 300 F. par jour.

Un modèle type de contrat est joint en annexe.

Le paiement sera effectué à l'ordre de Mr le Trésorier Principal de Lille Municipale, le montant des recettes apparaîtra sur les lignes budgétaires de la Ville de Lille, au chapitre 943. 3 article 7144.

En accord avec votre Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts, réunie le 10 avril 1990, nous vous proposons d'adopter ces dispositions qui prendront effet à compter de la rentrée scolaire 1990/91.

Adopté

N° 90/106 - Monuments Historiques - Hospice Comtesse - Extension du classement

MESDAMES, MESSIEURS,

En réunion du 7 Juillet 1989, le Conseil Municipal avait donné son accord à l'extension de la protection de l'Hospice Comtesse telle que proposée alors par la COREPHAE.

La Commission Supérieure des Monuments Historiques, tout en approuvant cette proposition, s'est, elle, prononcée, en septembre 89, en faveur du classement en totalité des différentes parties qui n'étaient qu'inscrites ou en voie de l'être.

Considérant l'intérêt qu'il y a pour le bâtiment à accéder dans sa totalité, au classement au titre des Monuments Historiques, nous vous demandons, en accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts, réunie le 14 mars 1990, de donner votre accord pour le classement des parties énumérées ci-après :

- la Sacristie en totalité ;
- le bâtiment du 18ème (1724) fermant la cour d'honneur à l'ouest (façades et toitures) situé entre la Salle des Malades et l'Infirmierie
- le sol et le sous-sol de la cour d'honneur ;
- les façades et toitures des bâtiments fermant la cour située au nord de la Salle des Malades, à savoir : la Salle Desmet et les bâtiments du XVIIIème siècle ;
- le sol et le sous-sol de la seconde cour ;
- le sol et le sous-sol de l'ancienne cour de la Communauté (jardin des plantes médicinales) ;
- les bâtiments de la boulangerie ;
- le sol et le sous-sol, les murs de la cour de service située au sud de la boulangerie ;
- le Moulin Saint-Pierre : vestiges en place, sol et canal souterrain
- les maisons de louage bordant la rue de la Monnaie.

Les parties non énumérées du bâtiment bénéficient déjà du classement par décret du 14 avril 1923.

Adopté

N° 90/107 - Associations culturelles - Attribution de subventions de fonctionnement pour 1990

MESDAMES, MESSIEURS,

Afin d'aider et d'encourager les associations et groupements à caractère culturel, des subventions sont allouées chaque année en fonction de l'activité et des ressources des demandeurs.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux Arts réunie le 10 avril 1990, nous vous proposons d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Rock Contact	600 Frs
- Ecole de Musique rock de Fives	30.000 Frs
- Orchestre La Folia	2.000 Frs
- Danses et Cultures d'Afrique	600 Frs
- Les Amis de l'Art Lyrique	5.000 Frs
- Grande Harmonie de Fives	2.000 Frs
- Cercle Choral les XXX	8.000 Frs
- Ensemble vocal Clément Janequin	2.000 Frs
- Ensemble vocal Le Madrigal de Lille	2.000 Frs
- Ensemble vocal de Lille «A Coeur Joie»	2.000 Frs
- Ensemble vocal Roland de Lassus	800 Frs
- Jeunesses musicales de France	30.000 Frs
- Groupe Lowaj	1.000 Frs
- Amicale des Bretons	2.000 Frs
- Amicale des Provençaux, Languedociens et Catalans du Nord	2.000 Frs
- Théâtre de la Chandelle	3.000 Frs
- Théâtre de la Découverte	3.000 Frs
- Ballatum Théâtre	3.000 Frs
- Atelier des Nuits Blanches	3.000 Frs
- Théâtre de la Baraque Foraine	20.000 Frs
- Le Caveau Lillois	2.000 Frs
- Coliop	2.000 Frs
- Les Cinéastes Lillois	2.000 Frs
- Photo Club de Lille	2.000 Frs
- Nord Promotion Loisirs	2.000 Frs
- Groupement des Artistes Indépendants	2.000 Frs
- Union des Arts Plastiques	2.000 Frs
- Société des Amis des Musées	30.000 Frs
- Renaissance du Lille Ancien	14.000 Frs
- Maison Saint Exupéry	10.000 Frs
- Université Populaire	22.000 Frs
- Société de Géographie	2.000 Frs
- Société Lilloise d'Histoire Naturelle	4.000 Frs
- Association Astronomique du Nord	2.000 Frs
- Culture et Bibliothèque pour Tous	4.000 Frs
- Société des Sciences de l'Agriculture et des Arts	5.000 Frs
- Bibliothèques des Hôpitaux	5.000 Frs
- Association Continuum	2.000 Frs

La dépense correspondante, soit 236.000 Frs, sera prélevée sur le crédit ouvert au chapitre 945-281 du B.P. 90.

Adopté
Voir compte rendu p. 350

N° 90/108 - Associations culturelles - Aides aux projets - Attribution de subventions pour 1990

MESDAMES, MESSIEURS,

Au titre de l'exercice 90, divers projets dits d'animation culturelle ont été présentés à la Ville.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 10 Avril 1990, nous vous proposons d'attribuer les subventions suivantes.

- Attacafa	40.000 Frs
- Association Internationale de musique	2.000 Frs
- Nord Accueil	2.000 Frs
- A.I.E.C. (Atelier Instrumental d'Expression Contemporain)	10.000 Frs
- Musiques de Traverses	5.000 Frs
	(à verser à l'Association Acacia)
- Arts et Danses	10.000 Frs
- Les Fous à Réaction (associés)	10.000 Frs
- Le Prato	110.000 Frs
- La Grande Ourse	3.000 Frs
- Collectif Organum	10.000 Frs
- Le Pont du Nord	20.000 Frs
- Compagnie Floriane Sapo	20.000 Frs
- Prix de Court	2.000 Frs
- Travail et Culture	10.000 Frs
- Festival européen du Film	5.000 Frs
- Toudis Simons	2.000 Frs
- Photo Club de Lille	1.000 Frs
- Young Promising Artists	10.000 Frs
- Regards Contemporains	10.000 Frs
- Association Régionale pour l'Image et les Arts Plastiques (ARIAP)	20.000 Frs
- Association de Gestion de la Maison de Quartier Saint-Maurice Pellevoisin	1.000 Frs
- Association Les Amis de l'Orgue de Pellevoisin	5.000 Frs
- Association Les Amis de l'église Sainte-Catherine	2.000 Frs
- Atelier des Nuits Blanches	7.000 Frs
- Fondation pour l'Enfance - 8 rue des Jardins St Paul Paris	2.000 Frs

La dépense correspondante, soit 319.000 Francs, sera prélevée sur le crédit ouvert au chapitre 945-281 du B.P. 90.

Adopté

Voir compte rendu p. 350

**N° 90/109 - Développement Social du Quartier de Moulins -
Développement de la communication - Acquisition d'un
matériel de tournage - Subvention à l'Association Montévidéo**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 89/460 du 20 Novembre 1989, le Conseil Municipal a adopté le programme d'actions 1989 entrant dans le cadre du développement social du quartier de Moulins.

Parmi les opérations retenues figure un projet de développement de la communication consistant essentiellement à fixer un pôle de production et de communication sociale sur le quartier.

Dans cette perspective, l'Association Montévidéo, dont le siège est situé à Lille, 40 rue de Thumesnil, a sollicité, au titre du dispositif DSQ, la participation financière de la DRAC et de la Ville de Lille pour l'acquisition d'un matériel de tournage (caméra, magnétoscope portable, batterie), d'une valeur totale de 82.785 F, financée comme suit:

- Ville de Lille :	16.450 F
- DRAC :	41.500 F
- CAF :	16.450 F
- Montévidéo :	8.385 F

La DRAC nous ayant fait connaître la recevabilité de cette opération au titre du DSQ de Moulins, nous vous demandons de vouloir bien décider :

- le versement à l'Association Montévidéo de la participation financière de la Ville, soit 16.450 F,

- d'imputer la dépense correspondante au budget primitif de 1990, chapitre 908.0, art. 235E4.

Adopté

**N° 90/110 - Développement Social du Quartier de Moulins Festival "Les
Communautés se rencontrent" - Financement de la Ville**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre du P.L.D.S. du Quartier de Moulins, l'équipe de maîtrise d'oeuvre sociale et urbaine a prévu, en accord avec le Conseil de Quartier, d'intégrer le Festival 1990 "Les Communautés se rencontrent".

L'objectif essentiel de cette action est de rendre les habitants et le tissu associatif acteurs du développement culturel et de permettre aux différentes communautés immigrées de s'exprimer.

Le Festival dure deux jours, les samedi 9 et dimanche 10 Juin 1990, au cours desquels seront proposés à la population des spectacles, jeux traditionnels, concerts, etc...

La Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 10 Avril 1990, a émis un avis favorable au versement d'une subvention de 50.000 Frs à l'opérateur - La Maison de Quartier de Moulins -. Cette subvention sera versée à raison de 30.000 Frs après l'aboutissement de la procédure d'instruction du dossier et 20.000 Frs ultérieurement sous réserve que l'opération réponde effectivement aux critères ci-après :

- durabilité du projet : qui implique un engagement des responsables à poursuivre les années suivantes;

- action inter-quartier : participation des habitants des quartiers de Moulins, Wazemmes et Lille-Sud aux manifestations et au Comité d'organisation ;

- action interculturelle : les expressions culturelles proposées devront correspondre à la réalité interculturelle des quartiers concernés.

La somme de 50.000 Frs sera prélevée sur le crédit ouvert au sous-chapitre 945-280 - Article 657 du B.P. 90.

Adopté

N° 90/111 - Droit d'inscription et de scolarité pour les écoles municipales de musique.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le tarif actuel du droit d'inscription et de scolarité pour les écoles municipales de musique de quartier est de 70 francs.

On ne peut établir de comparaison entre les tarifs du C.N.R. et ceux des écoles de musique de quartier, la nature et le type de prestations offertes aux « usagers » étant différents ainsi que le coût pour le service public.

Depuis la création des écoles de musique en 1980/81, la Ville de LILLE a souhaité maintenir un tarif « léger » afin de permettre l'accès à la culture des familles modestes et des plus défavorisés.

A l'image de la revalorisation des droits d'inscription et de scolarité du C.N.R., nous proposons pour les écoles municipales de musique un droit d'inscription et de scolarité de 80 francs pour l'année scolaire 1990/91.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts qui s'est réunie le 14 Mars 1990, nous vous demandons de bien vouloir adopter le tarif ci-dessus pour l'année scolaire 90/91.

Adopté à la majorité
Voir compte rendu p. 354

**N° 90/112 - Interventions des parents d'élèves dans les écoles
Conventions - Avis**

MESDAMES, MESSIEURS,

La participation, depuis ces dernières années, des parents d'élèves à la vie scolaire interne des écoles au sein même des conseils d'école, a entraîné une sensibilisation accrue de ceux-ci à la qualité du cadre de vie où évoluent leurs enfants.

De ce fait, un certain nombre d'interventions de terrain ont été réalisées par les parents, visant à l'aménagement d'espaces nouveaux ou à l'installation d'équipements lourds tels que des jeux de cour, qui font appel à des techniques d'implantation particulières.

Bien que désireux de maintenir la bonne volonté des parents d'élèves, il apparaît cependant nécessaire de déterminer le rôle et les responsabilités de chacun dans la réalisation de ces interventions.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 8 mars 1990, nous vous demandons de bien vouloir approuver le texte des conventions ci-jointes, et autoriser le Maire à les signer dans chaque cas d'intervention d'une association de parents d'élèves ayant reçu l'accord du conseil de quartier et de l'Inspection Académique.

Adopté

**INTERVENTIONS DES PARENTS
D'ELEVES DANS LES ECOLES
APPORTS DE BIENS MOBILIERS**

C O N V E N T I O N

Par les soussignés,

- M. Pierre MAUROY, Maire de la Ville de Lille, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°
du

d'une part,

- et M. , agissant en qualité de , au nom et pour le compte de l'Association ,
ci-après désigné par "l'Association",

d'autre part,

il est, préalablement à la présente convention, exposé ce qui suit.

EXPOSE

Lors de la réunion du Conseil d'Ecole du a été retenu un projet d'intervention des parents d'élèves, tel qu'il est décrit à l'article 2 ci-après.

Ce projet a reçu l'accord

- du Conseil de quartier compétent le
- et de l'Inspection Académique le

Cela exposé, les parties conviennent de ce qui suit.

CONVENTION

Article 1er

L'Association propose à la Ville de Lille, qui accepte, de mettre à la disposition de l'école située à Lille, les biens mobiliers désignés à l'article 2 ci-après.

Le coût de cet apport sera supporté par l'Association.

Article 2

Les biens mobiliers concernés correspondent à la description ci-après :

Leur apport par l'Association est réalisé en respectant les règles de conformité et de sécurité, ainsi que les prescriptions des services municipaux, l'Association s'obligeant à ce respect.

Article 3

Les biens mobiliers en cause appartiennent à la Ville dès que l'Association les a mis à la disposition de l'école.

La Ville devient alors responsable des dommages dont ils seraient la cause, sous réserve du respect :

- par l'Association des obligations que l'article 2 ci-avant lui impose
- et par le personnel enseignant de ses propres obligations.

Fait à LILLE, le

Pour la Ville de Lille,

Pour l'Association

Le Conseiller Municipal,
Délégué du quartier

VU

Le Directeur d'établissement

INTERVENTIONS DES PARENTS
D'ELEVES DANS LES ECOLES
TRAVAUX D'INSTALLATION

CONVENTION

Par les Soussignés :

- M. Pierre MAUROY, Maire de la Ville de Lille, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°
du

d'une part,

- et M. , agissant en qualité de , au nom et pour le compte de l'Association
ci-après désignée par «l'Association»,

d'autre part,

il est, préalablement à la présente convention, exposé ce qui suit.

EXPOSE

Lors de la réunion du Conseil d'Ecole du a été retenu un projet d'intervention
des parents d'élèves, tel qu'il est décrit à l'article 2 ci-après.

Ce projet a reçu l'accord :

- du Conseil de quartier compétent le

- et de l'Inspection Académique le

Cela exposé, les parties conviennent de ce qui suit.

CONVENTION

Article 1er

L'Association propose à la Ville de Lille, qui accepte d'effectuer le travail décrit à
l'article 2 ci-après dans les locaux de l'école située à Lille,

Le coût de ce travail sera supporté par l'Association.

Article 2

Le travail concerné correspond à la description ci-après :

Il est exécuté en respectant les règles de conformité et de sécurité, ainsi que les prescriptions des services municipaux, l'Association s'obligeant à ce respect.

Sous réserve de ce respect, la Ville apporte son concours constitué par :

- la fourniture de (1)
- le prêt d'outils
- un crédit de heures.

Article 3

Les installations ainsi attachées au fonds constitué par l'école appartiennent à la Ville dès leur mise en place. Aucune indemnité n'est alors payée à l'Association.

Dès ce transfert de propriété, la Ville devient responsable des dommages dont lesdites installations seraient la cause,

(1) Matériaux, etc.

sous réserve du respect

- par l'Association des obligations que l'article 2 ci-avant lui impose
- et par le personnel enseignant de ses propres obligations

Article 4

L'Association sera responsable de tout dommage causé à quiconque du fait de l'exécution du travail décrit à l'article 2 ci-avant. Elle fait couvrir sa responsabilité par une police d'assurance dont elle fournit une copie à la Ville.

La Ville, de même que ses assureurs, ne renonceraient à aucun recours vis-à-vis de l'Association dans l'hypothèse où, à l'occasion du travail en cause, des dommages seraient causés au bâtiment communal.

Fait à Lille, le

Pour la Ville de Lille,
Le Maire

Pour l'Association

Vu

Le Conseiller Municipal,
Délégué du quartier

Le Directeur d'établissement

**N° 90/113 - Ecoles publiques - Fournitures scolaires - Scolarité 1990/1991
Cahier des Clauses Administratives Particulières de l'Appel
d'offres.**

MESDAMES, MESSIEURS,

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 8 mars 1990, nous vous demandons de bien vouloir adopter le Cahier des Clauses Administratives Particulières ci-joint qui permet l'ouverture de l'appel d'offres pour l'attribution de la fourniture, durant l'année scolaire 1990/1991, des livres classiques, livres de bibliothèque et de prix, de matériels didactiques, collectifs et individuels, de copies pour devoirs et cahiers d'écoliers normalisés, de papier dessin, peintures, matériel de peintures, feutres, crayons, de fournitures diverses nécessaires aux élèves des écoles publiques durant ladite scolarité.

Adopté

**N° 90/114 - Association Absentéisme Scolaire du Collège Jean Macé
Demande de Subvention - Avis.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Commission Absentéisme Scolaire du quartier de WAZEMMES, créée en 1985, mène une lutte contre l'échec scolaire qui a notamment pour origine l'absentéisme des élèves et leur comportement.

Cette Commission a constaté qu'il existait sur le Collège Jean Macé de gros problèmes. A la demande des différents partenaires, qu'ils soient du secteur social, de l'Education Nationale ou élèves, il a été mis en place, d'Avril à Juin 1989, une intervention éducative, à raison de 10 heures par semaine incluses dans le temps scolaire, sur une classe particulièrement en difficulté.

Plusieurs objectifs ont été fixés :

- permettre à certains élèves de cette classe de rester dans une scolarité normale ;

- donner aux autres la possibilité de ne pas quitter l'école sur un échec, mais prouver que le collège peut être une passerelle vers d'autres structures de formation et d'insertion.

La démarche repose sur l'intervention de deux éducateurs à mi-temps qui tentent de résoudre les problèmes de l'intérieur du collège et font le lien avec les familles, les enseignants et les travailleurs sociaux pour un meilleur vécu du collège par les enfants.

Forte de cette expérience, la Commission Absentéisme Scolaire du Quartier de Wazemmes envisage de poursuivre son action et souhaite intervenir sur la totalité du public des classes de 6ème et 5ème, soit 500 jeunes émanant des quartiers de Moulins et de Wazemmes.

Afin de mener à bien ce projet, l'aide financière de la Ville est sollicitée selon le budget ci-joint.

En accord avec votre Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 4 Avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'un montant de 5000,00 Frs à prélever sur le Chapitre 943 - l'Article 657 de nos documents budgétaires.

Adopté

ACTION SOCIO-EDUCATIVE
Menée avec le Collège Jean Macé

R E C E T T E S

D E P E N S E S

<p>Caisse d'Allocations Familiales (obtenu) 20.000,00 F</p> <p>Education Nationale fonctionnement (obtenu) 13.000,00 F heures supplément.(obtenu) 5.000,00 F</p> <p>Service d'Action Territo. Obtenu 20.000,00 F</p> <p>Municipalité Action Sociale 10.000,00 F Enseignement 10.000,00 F</p> <p>TOTAL78.000,00 F</p>	<p>Fonctionnement 13.000,00 F</p> <p>Salaires et charges (2 éducateurs à mi-temps) 60.000,00 F</p> <p>Education Nationale heures supplémentaires professeurs 5.000,00 F</p> <p>TOTAL78.000,00 F</p>
--	---

**N° 90/115 - Développement social des Quartiers de MOULINS-Lille-Sud
WAZEMMES et FIVES - Soutien scolaire aux enfants en
difficulté.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La réussite des élèves dépend en large partie de leur capacité à organiser leur travail personnel et à progresser dans la maîtrise de la langue orale et écrite.

Les heures de soutien mises en place par la Ville de Lille répondent à cet objectif en contribuant à mettre en oeuvre une pédagogie de la réussite notamment pour les enfants dont l'environnement éducatif ne réunit pas les conditions les plus favorables.

Deux types d'intervention ont été déterminés :

1°) - action de soutien :

L'étude permet de reprendre les élèves en difficulté, les maîtres dispensent une pédagogie adaptée à l'enfant pour agir au plus vite et au plus près au niveau de son handicap.

Cette aide est dispensée un ou plusieurs soirs par semaine, aux enfants «repérés», en accord avec les parents à qui la démarche a été explicitée.

Les autres élèves de ces niveaux, volontaires pour aller en étude, vont gratuitement en étude surveillée ou dirigée, dont l'objectif est d'apporter une aide dans l'accomplissement de leur travail.

2°) - action sociale :

L'étude permet d'offrir à tous les enfants de CP qui le désirent, des activités autour du livre et des écrits, renforçant les acquis de la journée et aux enfants de CM2, des conditions privilégiées pour la réalisation de travaux personnels avec l'aide du maître.

Le choix entre ces deux formules ou leur application concomitante est discutée en conseil des maîtres, puis en conseil d'école.

L'opération se déroule 6 mois par an à compter du 1er janvier qui suit chaque rentrée scolaire, le soutien ne pouvant être prescrit qu'après une observation de l'élève d'au moins un trimestre.

Le coût de cette opération s'élève à 420 942.48 francs se décomposant comme suit:

WAZEMMES	64 552.00 F
MOULINS	50 000.00 F

FIVES	125 646.00 F
Lille-Sud	180 744.48 F

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 4 avril 1990, les Conseils de Quartiers entendus, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à solliciter l'aide financière de l'Etat et la Région à hauteur de 50 % du coût du projet.

Adopté

N° 90/116 - Développement social du Quartier de WAZEMMES - Projet de classe transplantée à VALLADOLID - Ecole VIALA.

MESDAMES, MESSIEURS,

Il est apparu à l'équipe pédagogique de l'école VIALA et aux parents d'élèves que la découverte d'un pays extérieur à la France, avec lequel la Ville de LILLE a des relations privilégiées permettrait une meilleure acceptation des différences culturelles, sociales et historiques du milieu dans lequel vivent les enfants.

VALLADOLID, ville jumelée avec LILLE le 12 Mai 1987 a répondu favorablement à cette proposition d'expérience. Le séjour se déroulera du 30 Avril au 12 Mai 1990. 23 enfants y participeront.

Par ailleurs, la vie en communauté hors du contexte familial oblige chaque enfant au respect des règles du groupe. Des notions d'équilibre alimentaire, d'hygiène corporelle, de rythmes de vie (importance du sommeil notamment) sont intégrées au projet éducatif du maître, de découverte d'un pays européen. L'enfant devra fournir un effort d'adaptation au sein d'un environnement différent de celui dans lequel il évolue habituellement.

Le coût de ce projet s'élève à 90.000 Francs.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 4 Avril 1990, le Conseil de Quartier de WAZEMMES entendu, nous vous demandons de bien vouloir solliciter l'aide financière de l'Etat et de la Région, à hauteur de 50 % du montant du séjour.

Adopté

**N° 90/117 - Développement Social des Quartiers de Wazemmes, Fives et
Moulins - Classes de Découvertes.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de LILLE avait mis en place dès 1965 une classe de neige. 60 enfants de CM2 partaient ainsi par an.

Toutefois, ces séjours se révélant particulièrement enrichissants pour les enfants lillois, tant physiquement que moralement, la Ville est saisie de demandes de plus en plus nombreuses d'année en année, qu'elle ne peut pas satisfaire en totalité.

Ces classes de découvertes ont pour objectifs l'ouverture vers des milieux naturels les plus diversifiés possible, l'apprentissage de la vie de groupe autour de l'enseignement, la rencontre avec des élèves d'autres classes lilloises ou non, des échanges, un effort d'adaptation au sein d'un environnement différent de celui du contexte familial habituel, un travail en commun autour d'un projet propre à chaque séjour, permettant ainsi à l'enseignant de mieux connaître ses élèves et d'enrichir leur scolarité.

L'enfant des quartiers de MOULINS, WAZEMMES et FIVES, vit en général dans un milieu qui ne favorise pas l'écoute au sein de la cellule de base, dans des logements exigus, équipés de façon rudimentaire, qui ne lui offrent pas ou peu la possibilité de s'exprimer de manière méthodique et rationnelle, de développer son habileté motrice et sa discrimination perceptive. Les difficultés économiques et sociales, l'instabilité des relations au sein du foyer ou des foyers dans lequel évolue l'enfant, affectent son équilibre ; un séjour en classe de découvertes lui permet de sortir de son environnement.

Afin de permettre à plus d'enfants de participer à ces classes de découvertes, en accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 4 avril 1990, les Conseils de Quartiers entendus, nous vous demandons de bien vouloir solliciter l'aide financière de l'Etat et de la Région, à hauteur de 50 % du coût total de l'opération qui s'élève à 580.125,00 Frs se décomposant comme suit :

FIVES	193.345,00 Frs
WAZEMMES	246.780,00 Frs
MOULINS	140.000,00 Frs.

Adopté

N° 90/118 - Développement social des quartiers de WAZEMMES, FIVES et MOULINS - sorties éducatives en forêt de Phalempin.

MESDAMES, MESSIEURS,

Acquise depuis plus de cinq ans par la Ville de Lille, l'Auberge de la Forêt, située dans le cadre boisé de Phalempin, offre aux jeunes scolaires lillois, un cadre pédagogique nouveau et un champ d'application idéal pour ceux qui viennent, l'espace d'une journée, y découvrir la richesse d'un environnement naturel souvent inconnu des enfants venus d'un milieu essentiellement urbain.

L'ouverture de leur école sur une réalité riche et différente constitue une motivation importante pour la réussite des apprentissages.

Le but recherché est la mise en oeuvre pour tous les élèves des quartiers en développement social, d'une pédagogie de la réussite, d'une construction éducative et humaine de chaque enfant.

Cette action veut amener l'enfant à une réflexion sur son comportement dans la nature et à une reconnaissance de ses responsabilités d'action.

Pour ce faire, les activités sont physiques, d'orientation, instrumentales, elles permettent l'acquisition de compétences motrices nouvelles, l'appréhension des facteurs physiques et biologiques, concourent à l'éducation de l'environnement et organisent une coupure vis-à-vis du milieu et des rythmes scolaires dans lesquels évolue l'enfant.

Le coût de cette opération s'élève à 239 636 F se décomposant comme suit :

MOULINS	72 495 F
FIVES	112 770 F
MOULINS	54 371 F

En accord avec votre commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs du 4 avril 1990, les Conseils de quartier entendus, nous vous demandons de bien vouloir :

- solliciter l'aide financière de l'Etat et de la Région, à hauteur de 50% du coût;
- prévoir l'admission en recette des subventions escomptées.

Adopté

**N° 90/119 - Développement social des Quartiers de WAZEMMES,
MOULINS, FIVES et LILLE-SUD - Opération Cartable.**

MESDAMES, MESSIEURS,

"La distribution gratuite des manuels scolaires à tous les élèves de l'école primaire est la conséquence logique du principe de l'obligation scolaire", tel est le principe de base en matière d'attribution des fournitures scolaires.

Dans les écoles primaires le matériel et les fournitures à usage collectif sont obligatoirement à la charge des communes ; c'est en appliquant cette règle que la Ville de Lille octroie une dotation individuelle élève de 220 F pour les enfants de ces quartiers défavorisés.

Les fournitures scolaires à usage individuel sont à la charge des familles ; c'est sur ce point que les différences apparaissent entre les enfants. En effet, si certaines familles achètent lesdites fournitures, d'autres ne le font pas, pénalisant ainsi les enfants dans l'exercice de leur scolarité.

Aussi, est-il proposé que pour tous les enfants des classes primaires quartiers en développement social, une chaque élève en matière de base comprenant :

- stylo noir
- stylo rouge
- stylo vert
- stylo bleu
- crayon noir
- règle plate d'écolier
- gomme
- taille-crayon

Le coût de cette opération cartable s'élève à 196 780 F se décomposant comme suit :

- Lille-Sud	75 600 F
- Fives	51 440 F
- Moulines	42 500 F
- Wazemmes	27 240 F

En accord avec votre commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs du 4 avril 1990, les Conseils de Quartier entendus, nous vous demandons de bien vouloir :

- solliciter l'aide financière de l'Etat et de la Région, à hauteur de 50 % du coût ;

- prévoir l'admission en recette des subventions escomptées.

Adopté

**N° 90/120 - Développement social du Quartier de WAZEMMES
Aménagement des rythmes scolaires.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération 90/54 du 26 février 1990, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'un aménagement des rythmes scolaires dans les écoles VIALA, ANDRE, BOUCHER DE PERTHES et AMPERE, afin de permettre à l'enfant de trouver le meilleur équilibre dans sa vie quotidienne, de l'ouvrir à des activités nouvelles auxquelles il ne pouvait jusqu'alors avoir accès, et ce pour diverses raisons liées à l'économie, aux contextes familial et culturel.

Cette expérience favorise une meilleure liaison entre les écoles et les associations du quartier qui sont à part entière, partenaires des enseignants et des parents.

Les activités sont proposées au choix des enfants, elles sont dispensées tant au sein des écoles que dans les équipements sportifs, culturels, socio-éducatifs du quartier et de la Ville.

Les enfants sortent de leurs écoles, il prennent possession des équipements du quartier. Par ailleurs, au sein de l'établissement scolaire, ils ont des activités que l'Education Nationale n'inscrit pas à son programme.

Ainsi, compte-tenu de la population qui fréquente ces 4 établissements scolaires, la Municipalité a dû prévoir la mise en place d'une collation composée de lait, pain, confitures, miel et céréales. En effet, une baisse d'attention avait été observée chez ces enfants qui dans la majorité des cas, arrivaient à l'école sans avoir pris de petit déjeuner.

Cette "activité" s'inscrit dans le cadre d'une éducation nutritionnelle donnée aux enfants mais également portée à la connaissance des parents afin qu'ils sachent les éléments nutritifs indispensables à l'organisme de leurs enfants. Des menus à un coût minimum correspondant aux revenus des familles modestes de ce quartier seront établis par une diététicienne.

Par ailleurs, il a été constaté que des problèmes de santé, rencontrés par les enfants du quartier, étaient dûs à un manque d'hygiène, là encore, se basant sur la nécessité de prendre une douche après avoir participé à des activités sportives. Les règles indispensables d'hygiène corporelle seront présentées aux enfants, leur permettant de prendre de nouvelles habitudes de vie.

En accord avec votre commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 4 avril 1990, le Conseil de Quartier entendu, nous vous demandons de bien vouloir :

- solliciter la participation de l'Etat et de la Région, à raison de 50 %, du surcoût, lié dans cette expérience aux problèmes alimentaires et de santé, d'un montant de 40 000 F.

- prévoir l'admission en recette de la subvention escomptée.

Adopté

N° 90/121 - Développement social du Quartier de MOULINS - Participation des écoles à la vie du Quartier.

MESDAMES, MESSIEURS,

Les opérations d'urbanisme ou d'aménagement ne sont que très exceptionnellement le fruit d'une concertation avec toute la population concernée, les enfants n'ont que très rarement l'occasion de se prononcer, de s'investir dans des projets dont ils seront les principaux utilisateurs.

Aussi est-il envisagé la mise en place d'une participation effective des écoles à la vie du Quartier.

Cette action sera réalisée par le biais de concours organisés au sein des écoles du Quartier. Des dessins, des maquettes seront produits, exposés et choisis pour être soumis à l'étude des spécialistes et des structures réglementaires de décision.

Le coût de ce projet s'élève pour 1990 à 20 000 F HT et concerne l'aménagement d'une aire de jeux dans le Jardin des plantes et celui de l'Espace Monge-Seclin.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 4 Avril 1990, les Conseils de Quartiers entendus, nous vous demandons de bien vouloir solliciter l'aide de la Région à hauteur de 50 % du coût du projet.

Adopté

N° 90/122 - Développement social du Quartier de Lille-Sud - Je parle, je lis, j'écris, j'image...l'imaginaire.

MESDAMES, MESSIEURS,

Je parle, je lis, j'écris, j'image...l'imaginaire. Ce thème a été adopté par les enfants et enseignants des établissements scolaires du quartier de Lille-Sud, de la maternelle au collège.

Plusieurs pistes sont déjà tracées :

- la confection d'affiches par les différents partenaires et la sélection de celle qui assurera la publicité de l'opération. Elle sera tirée en 500 exemplaires et fera parler les murs et les vitrines des commerçants du quartier ;
- les enfants réaliseront des productions, dessins, bandes dessinées, sur le thème retenu.

Celles-ci seront valorisées lors d'une «Semaine d'activités» qui se déroulera du Lundi 11 au Samedi 16 Juin 1990, et à laquelle participeront :

- les écoles maternelles
- les écoles primaires
- le collège
- les différentes associations
- les centres sociaux du Quartier.

- la réalisation d'un film vidéo retraçant les différentes étapes que franchit un enfant, dans ses apprentissages, de la maternelle au collège ;

- l'écriture et l'impression d'un livre composé de :

- de poèmes
- de contes
- de dessins...

Celui-ci sera diffusé en 1000 exemplaires.

Affiche, film et livre seront publiés avec le logo de la Ville de Lille.

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
- 500 affiches	5.000,00 F	- Z.E.P.	25.000,00 F
- Vidéo film	3.000,00 F	- Vente des livres	8.000,00 F
- Edition livres	25.000,00 F	- Mairie de Lille	2.500,00 F
- Frais divers, organisation	5.000,00 F	- Etat, Région	2.500,00 F
	38.000,00 F		38.000,00 F

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 4 avril 1990, le Conseil de Quartier entendu, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter le projet ci-dessus présenté
- solliciter l'aide de l'Etat et la Région pour un montant de 2.500 F
- prévoir la participation de la Ville à hauteur de 2.500 F, à imputer sur le chapitre 943-1 de nos documents budgétaires.
- prévoir l'admission, en recettes, des subventions escomptées.

Adopté

N° 90/123 - Développement social du quartier de Lille-Sud - Prévention dentaire.

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue d'améliorer efficacement l'état sanitaire de la population enfantine, divers partenaires (parents-enseignants-responsables d'associations-professionnels de la santé) se sont regroupés et ont souhaité mettre en place des actions de prévention de la carie dentaire et de l'hygiène bucco-dentaire dans le quartier de Lille-Sud.

Il a été constaté qu'à partir de l'âge de 6 ans, 90 % des enfants ont des caries dentaires.

Quatre grands axes sont considérés comme déterminants par les spécialistes en matière de prévention des caries:

- un brossage correct des dents
- un contrôle régulier de l'état de la denture
- une bonne hygiène alimentaire
- une consommation de fluor.

Le Centre Hospitalier Régional de Lille, l'Inspection Académique et la Ville de Lille ont donc souhaité, pour les deux premiers axes précités, mettre en place un dépistage systématique de la carie dentaire, et une éducation sanitaire dentaire.

Cette action de prévention se déroulerait dans les locaux du «Centre de Soins Dentaires», place de Verdun à Lille.

Le transport des enfants serait assuré par la Ville de Lille.

Les enfants recevraient une information sur l'hygiène dentaire, suivie d'un examen dentaire systématique, assurés par les odontologistes et les étudiants du Centre de Soins, d'Enseignement et de Recherche Dentaire.

A l'issue de l'examen, un dossier individuel serait constitué pour chaque enfant et une fiche d'information transmise aux parents où seraient consignés diagnostic et marche à suivre en matière d'hygiène dentaire.

Les parents garderaient toute liberté pour faire soigner l'enfant chez le praticien de leur choix ou au Centre de Soins Dentaires.

Le coût de cette opération, prévue durant 3 ans, s'élève à 80.000 F, cette dépense correspond à l'aménagement spécifique d'un cabinet dentaire.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 4 Avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir :

- . adopter le projet présenté
- . solliciter l'aide financière de l'Etat et de la Région, à hauteur de 50 % du projet
- . prévoir l'admission, en recettes, des subventions escomptées.

Adopté

**N° 90/124 - Développement social du quartier de MOULINS
Réaménagement du groupe scolaire Denis Cordonnier.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La destruction de la Tour Marcel Bertrand entraîne un certain nombre de restructurations au sein de l'espace ainsi libéré. Le Groupe Scolaire et le Quartier en sont tout naturellement les principaux bénéficiaires.

Outre la reconstruction du restaurant scolaire, il y a lieu de prévoir un aménagement général.

Aussi, enseignants, parents d'élèves, membres d'associations, Conseillers de Quartier, Elus municipaux et enfants concernés ont-ils souhaité établir une concertation pour une utilisation optimale de ce terrain.

L'objectif principal est de faire en sorte que le projet dépasse le simple cadre de l'école pour s'inscrire dans celui, plus large, du Quartier.

Le plan d'aménagement comporterait :

- l'aménagement des cours de récréation

La présence de jeux, de pistes graphiques, de trace au sol, permettrait de favoriser le développement sensori-moteur de l'enfant. A terme, l'enfant s'étant véritablement approprié la cour de récréation comme lieu de vie agréable, apprendrait à respecter les jeux de son école et, d'une manière plus large, son environnement.

- la construction de plateaux d'éducation physique

Actuellement, très peu de disciplines sportives et collectives sont possibles dans le quartier, les installations faisant cruellement défaut.

- la réalisation d'espaces verts

Ces équipements seraient à la disposition des élèves des écoles J.RENARD-St-EXUPERY et Mme DE SEGUR pendant le temps scolaire, et des jeunes des Centres sociaux et des associations du quartier en dehors du temps scolaire.

Le coût de cet aménagement s'élèverait à 1.661.397 F.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 4 Avril 1990, le Conseil de Quartier entendu, nous vous demandons de bien vouloir :

- . adopter le projet ci-avant présenté,
- . solliciter l'aide de l'Etat et de la Région dans le cadre de la procédure de Développement Social du Quartier, pour un montant de 676.189 F HT, la Ville de Lille participant à raison de 985.208 F,
- . prévoir l'admission, en recettes, des subventions escomptées.

Adopté

N° 90125 - Développement social du quartier de MOULINS - Extension du groupe scolaire ARAGO-Victor HUGO - Construction d'un restaurant scolaire.

MESDAMES, MESSIEURS,

Les écoles ARAGO et Victor HUGO ont fait l'objet, depuis 1985, d'une restructuration complète.

D'importants travaux de réhabilitation y ont été entrepris. Toutefois, le Groupe d'action psycho-pédagogique attaché à ces établissements et le restaurant scolaire, n'ont pu, à ce jour, être intégrés aux équipements trop petits pour les recevoir.

Aussi, est-il envisagé :

- l'extension de l'école ARAGO qui comporte 12 classes pour un effectif de 267 élèves,
- de l'école Victor HUGO qui dispose de 4 classes pour un effectif de 108 enfants,
- la construction d'un restaurant scolaire à destination des élèves des écoles primaire et maternelle.

Ce dernier fonctionne actuellement dans l'ex-école JACQUARD, et nécessite de la part des enfants des déplacements. Journallement, 180 élèves ne rentrent pas déjeuner chez eux.

Le coût estimatif de la construction de 4 salles et d'un restaurant scolaire s'élève à ce jour à 5.250.000 F.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 4 Avril 1990, le Conseil de Quartier entendu, nous vous demandons de bien vouloir :

- . adopter le projet,
- . solliciter l'aide de l'Etat et de la Région dans le cadre de la procédure de Développement Social des Quartiers,
- . prévoir l'admission, en recettes, des subventions escomptées.

Adopté

N° 90/126 - Développement Social du Quartier de Fives - Rénovation des écoles BERTHELOT, CABANIS et LOUIS BLANC

MESDAMES, MESSIEURS,

Le quartier vit depuis dix ans une profonde reconversion, d'importants travaux d'urbanisme y ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

En 1987, les divers partenaires du comité d'animation et de développement de Fives, avaient dégagé comme principe déterminant : "la participation active des habitants à la définition de leur habitat et de leur cadre de vie". Ce principe directeur, toujours d'actualité, a été repris dans la perspective de mise en place du développement social du quartier de Fives.

C'est ainsi qu'a été menée une action de concertation réunissant les enseignants, les parents d'élèves et les élèves d'une grande partie des écoles du quartier dans le but d'impliquer tous les usagers de l'école dans la rénovation des lieux de la vie scolaire. Cette opération a une double fonction :

1°) Modifier l'image de l'école qui peut être vécue individuellement comme un lieu d'échec.

2°) Mieux intégrer l'école dans le quartier en la faisant reconnaître comme un équipement accessible, agréable à vivre, et répondant aux besoins du quartier.

Cette concertation a favorisé la mise en forme des propositions suivantes:

- école BERTHELOT JULES VERNE - Restructuration et restauration de quatre classes	460.000 F
- école LOUIS BLANC - Correction acoustique de la salle de jeux et du dortoir	220.000 F
- école CABANIS - Sablage de la façade	450.000 F

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 4 Avril 1990, le Conseil de Quartier de Fives entendu, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ces projets ;
- solliciter l'aide de l'Etat et de la Région dans le cadre de la procédure du développement social des quartiers ;
- prévoir l'admission en recette des subventions escomptées.

Adopté

N° 90/127 - Equipements Sociaux sous Contrat - Subventions de Fonctionnement au Titre de 1990.

MESDAMES, MESSIEURS,

Certains équipements socio-éducatifs bénéficient d'un mode de gestion contractuel engageant la Municipalité sur le plan financier.

Outre la prise en charge du poste de Directeur, cet engagement se traduit notamment par le versement d'une subvention de fonctionnement en respect d'un plan de financement pluriannuel.

Le Conseil Municipal du 26 Février 1990, par le vote du budget primitif, a procédé à une première répartition au titre de l'année 1990, pour les équipements les plus importants.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 4 Avril 1990, nous vous demandons d'accepter les propositions de subventionnement reprises ci-après :

- Maison des Amicales :	210.000 F
- Centre Social de Wazemmes :	200.000 F
- Maison de quartier du Vieux-Lille :	140.000 F
- Maison de quartier de St-Maurice :	50.000 F

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au Chapitre 940/211 du budget primitif de 1990, sous l'intitulé "Gestion de divers équipements sous contrats".

D'autre part, en application de la convention entre la Ville et le Foyer d'Education Permanente, nous vous proposons de fixer le montant de la participation financière 1990 pour la prise en charge du poste de Directeur de la Maison des Amicales à 212.180 F.

La dépense correspondante est à imputer sur les crédits ouverts au Chapitre 945/282 du budget primitif de 1990, sous l'intitulé "FONJEP".

Adopté

N° 90/128 - Centres Sociaux - Subventions de Fonctionnement - Au Titre de 1990.

MESDAMES, MESSIEURS,

Les Centres sociaux gérés par des Associations loi 1901, et implantés dans des locaux non municipaux participent à l'animation des quartiers lillois dans le domaine social et socio-éducatif.

Nous vous demandons, en accord avec votre Commission de l'éducation, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 4 Avril 1990, de vous prononcer sur l'octroi de subventions de fonctionnement selon la répartition suivante :

- Centre Social Méditerranée	110.000 F
- Centre Social Marcel Bertrand	100.000 F
- Centre Social Croisette	110.000 F
- Centre Social de l'Abrisseau	70.000 F
- Centre Social des 3 Quartiers	120.000 F
- Centre Social Résidence Sud	130.000 F

Ces aides ne prennent pas en compte le fonctionnement des haltes-garderies qui émargent au budget de l'action sociale.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au Chapitre 940/211 de la section de fonctionnement du budget primitif de 1990, sous l'intitulé "Centres Sociaux".

Adopté

N° 90/129 - Subvention de Fonctionnement pour le Terrain d'Aventures de Lille-Sud au Titre de l'Année 1990

MESDAMES, MESSIEURS,

Le terrain d'aventures de la Briqueterie à Lille-Sud est géré actuellement par le GEDAL. Il est agréé Centre de Loisirs sans hébergement et accueille cinquante enfants en moyenne quotidiennement .

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 4 Avril 1990, nous vous proposons d'attribuer au GEDAL une subvention de 226.028 F pour la gestion de ce terrain d'aventures.

La dépense correspondante est à imputer sur les crédits inscrits au Chapitre 940/211 de la section de fonctionnement du budget primitif de 1990, sous l'intitulé «Gestion des terrains d'aventures».

Adopté

N° 90/130 - Développement Social du Quartier de Wazemmes - Réfection et Restructuration du Centre Social de Wazemmes.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre de l'évolution du Statut Centre Social vers un statut Maison de quartier, il est envisagé la réfection et la restructuration du bâtiment actuel du Centre Social de Wazemmes. Les travaux porteront sur une mise en conformité du bâtiment et le transfert de la chaufferie.

Le coût global du projet est évalué à 1.000.000 F TTC. Le plan de financement se présente comme suit:

DEPENSES	RECETTES	
Réfection et restructuration du Centre Social de Wazemmes	Ville de Lille	400.000 F
	CAF	200.000 F
	DSQ	400.000 F
1.000.000 F TTC		1.000.000 F

En accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 4 Avril 1990, et le Conseil de quartier de Wazemmes, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce projet ;
- solliciter l'agrément de ce dossier et les subventions y afférant ;
- prévoir l'admission en recettes des subventions escomptées.

Adopté

N° 90/131 - Développement Social du Quartier de Wazemmes - Etude de Programme pour l'Extension de la Maison de Quartier

MESDAMES, MESSIEURS,

La réalisation d'une étude de programme pour l'extension de la Maison de quartier s'avère nécessaire pour définir :

- les conditions d'extension des locaux du Centre Social sur le terrain de la rue d'Austerlitz vers le bâtiment du 69 rue d'Iéna et la courée Maïc ;

- les propositions de fonctionnement du Centre Social vers une Maison de quartier.

L'extension de cet équipement ne peut se faire sans une réflexion approfondie sur l'utilisation des locaux existants et à venir. L'objectif est de doter le quartier de Wazemmes d'un équipement offrant les meilleurs services dans les meilleures conditions à la population. Le coût de l'étude est évalué à 50.000 F. Le plan de financement se présente comme suit:

DEPENSES	RECETTES	
Etude de programme pour l'extension de la maison de quartier	Ville de Lille DSQ	15.000 F 35.000 F
50.000 F T.T.C.		50.000 F

En accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 4 Avril 1990, et le Conseil de quartier de Wazemmes, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce projet ;
- solliciter l'agrément de ce dossier et les subventions de l'Etat et de la Région ;
- prévoir l'admission en recettes des subventions escomptées.

Adopté

N° 90/132 - Développement Social du Quartier de Wazemmes - Etude pour la Création d'un Pôle d'Animation.

MESDAMES, MESSIEURS,

La mise en place d'une étude pour la création d'un pôle d'animation sur le quartier de Wazemmes a pour but de vérifier la faisabilité de cette réalisation dans les bâtiments de la Salle de Sports BAGGIO et de l'Ecole Pape Carpentier. Il s'agirait de réaliser une Salle des Fêtes et des locaux polyvalents d'animation.

Le coût de l'étude est évalué à 50.000 F.

Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES	RECETTES	
Etude pou la création d'un pôle d'animation	Ville de Lille	15.000 F
	DSQ	35.000 F
50.000 F T.T.C.		50.000 F

En accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 4 Avril 1990, et le Conseil de quartier de Wazemmes, nous vous demandons de bien vouloir:

- adopter ce projet ;
- solliciter l'agrément de ce dossier et les subventions de l'Etat et de la Région ;
- prévoir l'admission en recettes des subventions escomptées.

Adopté

**N°90/133 - Développement Social du Quartier de Wazemmes vers une
Maison de Quartier Equipement d'Appui.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre de l'évolution du statut du Centre Social vers un statut Maison de quartier, le projet d'action 1990 comprend la prise en charge du poste de Directeur du Centre Social, 36 rue d'Eylau.

La Ville de Lille participe au financement du poste de Directeur à raison de 150.000 F et sollicite l'Etat et la Région en complément, soit 150.000 F, le coût du poste étant évalué à 300.000 F pour 1990.

En accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 4 avril 1990, et le Conseil de quartier de Wazemmes, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce projet ;
- imputer la dépense sur les crédits inscrits au Chapitre 945/282 de la section de fonctionnement du budget primitif de 1990, sous l'intitulé «FONJEP» ;
- solliciter l'agrément de ce dossier et les subventions de l'Etat et de la Région ;
- prévoir l'admission en recettes des subventions escomptées.

Adopté

N°90/134 - Développement Social du Quartier de Fives Rénovation des Locaux - Associatifs du Quartier

MESDAMES, MESSIEURS,

L'ex-école George SAND, rue Malsence, abrite les activités des Francs et Franches Camarades depuis plusieurs années. Il s'avère indispensable de prévoir maintenant quelques travaux de rénovation, afin d'améliorer le cadre de loisirs de ses usagers.

Le coût des travaux est estimé à 70.000 F.

Le plan de financement se présente comme suit:

DEPENSES	RECETTES	
Rénovation des locaux des Francs et Franches Camarades	Ville de Lille DSQ	40.500 F 29.500 F
70.000 F T.T.C.		70.000 F

En accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 4 Avril 1990, et le Conseil de Quartier de Fives, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce projet ;
- solliciter l'agrément de ce dossier et les subventions de l'Etat et de la Région ;
- prévoir l'admission en recettes des subventions escomptées.

Adopté

N° 90 /135 - Développement Social du Quartier de Fives - Etudes de Programmation des Equipements Sociaux, Culturels, Sportifs et Educatifs

MESDAMES, MESSIEURS,

La réalisation d'une étude de programmation des équipements sociaux, culturels, sportifs et éducatifs s'avère nécessaire sur le quartier de Fives. Cette étude comprend deux volets :

- un bilan diagnostic pour recenser les équipements sociaux, culturels, éducatifs, associatifs existants et les activités proposées ainsi que le public concerné,

pour étudier le développement à terme des activités et déterminer les besoins en locaux et en matériel ;

- une étude de programmation des acquisitions et des aménagements de nouveaux locaux en fonction des besoins exprimés sur le quartier tout en s'assurant du bon fonctionnement des équipements.

Cette étude aura pour but d'optimiser l'implantation et le fonctionnement de tous les équipements sociaux, sportifs, éducatifs et culturels au plus près de la population et d'assurer la cohérence des investissements réalisés ou à venir, ainsi que leur fonctionnement.

Le coût de l'étude est évalué à 50 000 F.

Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES	RECETTES	
Etude de programmation	Ville de Lille	15.000 F
des équipements sociaux,	Etat/Région	35.000 F
culturels, et éducatifs du quartier		
de Fives		
50.000 F TTC		50.000 F

En accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 4 Avril 1990, et le Conseil de quartier de Fives, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce projet ;
- solliciter l'agrément de ce dossier et les subventions de l'Etat et de la Région ;
- prévoir l'admission en recettes des subventions escomptées.

Adopté

N° 90/136 - Développement Social du Quartier de Moulins - Rénovation du Centre Social Marcel BERTRAND.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Centre Social Marcel Bertrand, installé dans l'ancienne école Buffon, 55 rue Fénelon, fait l'objet d'un programme de rénovation dont le dossier présenté au D.S.Q. en 1989 a été différé à 1990, s'ajoutant ainsi à la tranche de travaux prévue pour cette année.

Les travaux d'adaptation des bâtiments existants au rez-de-chaussée en salles

polyvalentes permettraient ainsi d'améliorer les fonctions du Centre Social et de développer ses activités.

Il est donc prévu pour 1990 des travaux de gros oeuvre, réalisation de faux plafonds, travaux d'électricité et de menuiserie, dont le coût prévisionnel est de 196.365 F.

Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES
Travaux de rénovation du Centre Social M. Bertrand	Ville de Lille D.S.Q C.A.F.	91.331 F 81.034 F 24.000 F
196.365 F TTC		196.365 F

En accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 4 Avril 1990, et le Conseil de Quartier de Moulins, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce projet ;
- solliciter l'agrément du dossier et les subventions correspondantes ;
- prévoir l'admission en recettes des subventions escomptées.

Adopté

**N° 90/137 - Développement Social du Quartier de Moulins -
Réaménagement des Locaux 60/2 Boulevard de Strasbourg.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre du redéploiement des actions du Centre Social Marcel Bertrand sur le Boulevard de Strasbourg, il est prévu de réaménager les locaux situés au 60/2 boulevard de Strasbourg. Une réadaptation des locaux existants permettra de développer les activités sur le Boulevard de Strasbourg et de renforcer la dynamisation du Comité d'Usagers et du Réseau Associatif.

Les travaux prévus en 1989 ont été reportés en 1990. Seront donc réalisés les travaux de rénovation du local (aménagement des salles, décoration intérieure et création de mobiliers) ainsi que le réaménagement d'un appartement afin d'y mener les actions liées au soutien scolaire

Le coût global est évalué à 80.000 F.

Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de rénovation du		Ville de Lille	32 392 F
60/2 Bd de Strasbourg	50 000 F	C.A.F.	16.000 F
réaménagement de		Etat/Région	23.608 F
l'appartement	30 000 F	Autre financeur	8.000 F
80 000 F TTC		80.000 F	

En accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 4 Avril 1990, et le Conseil de Quartier de Moulins, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce projet;
- solliciter l'agrément de ce dossier et les subventions y afférant ;
- prévoir l'admission en recettes des subventions escomptées .

Adopté

N° 90/138 - Développement Social du quartier de Fives - Réhabilitation des Locaux Associatifs du Quartier.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Secteur du Petit Maroc particulièrement enclavé par le périphérique, la voie ferrée et les Bâtiments de La Seita, est néanmoins pourvu de forces associatives dynamiques, notamment une Association Sportive de Football et une Association d' Animation. Toutes deux disposent des mêmes locaux, situés 1 rue Mariotte, qui nécessitent aujourd'hui des travaux de rénovation et de mise en conformité (insonorisation, création d'ouvertures, isolation, chauffage).

Cette rénovation doit permettre une meilleure utilisation de la Salle pour les familles et les Associations du quartier, dont la vocation est d'organiser les loisirs des habitants du secteur et de favoriser leur rapprochement.

Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES	RECETTES
- montant des travaux (isolation, insonorisation, création d'ouverture)	- part Ville de Lille 185.000 F TTC - Etat/Région 135.000 F HT
320.000 F TTC	320.000 F TTC

En accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 4 Avril 1990, et le Conseil de Quartier de Fives, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce projet ;
- solliciter l'agrément de ce dossier et les subventions de l'Etat et de la Région ;
- prévoir l'admission en recettes des subventions escomptées.

Adopté

N° 90/139 - Diverses Associations Sportives - Attribution de subventions d'organisation.

MESDAMES, MESSLEURS,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses Associations Sportives lilloises à l'occasion de diverses manifestations.

En accord avec l'Office Municipal des Sports et la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports et loisirs qui s'est réunie le 4 Avril 1990, nous vous demandons d'accorder les subventions suivantes

SUBVENTIONS D'ORGANISATION

- Union Nautique de Lille	Reliquat de subvention	6.370 Francs
- H.E.I. Associations des Elèves ingénieurs et des classes préparatoires Section Aviron 1990	4ème Trophée Aviron les 28 et 29 Avril 1990	2.000 Francs
- O . S . Fives Football	Tournoi de Pâques les 14,15 et 16 Avril 1990	5.000 Francs
- L.U.C. Badminton	3ème Tournoi Européen les 3 et 4 Mars 1990	5.000 Francs
- A. S.P.T.T. Volley-Ball	Déplacement à Asnières Billy/Aisnes et Nevers	5.000 Francs
- Le Gant d'Argent Lille-Sud	Rencontre inter-Scolaire le mercredi 4 Avril 1990	3.000 Francs

- L.U.C. Volley-Ball	Finale de la Coupe d'Europe des Clubs de Volley-Ball Féminin	
	16 Février 1990	15.000 Francs

D'autre part, à la demande de la Ville, 3 Associations sportive lilloises ont organisé des séances d'initiation dans les écoles du Centre et du vieux lille.

Nous vous demandons de bien vouloir leur rembourser les frais qu'elles ont ainsi engagés au cours de l'année scolaire 89-90.

- A.S.A.L.:

Séances d'initiation à la Gymnastique Rythmique Sportive	700,00 F
--	----------

- L.U.C.

Séances d'initiation au Volley-Ball	4.100,00 F
---	------------

- IRIS CLUB

Séances d'initiation au Rugby	3.000,00 F
-------------------------------------	------------

Les sommes correspondantes seront prélevées sur le crédit ouvert au chapitre 945-18 de la Section de fonctionnement du Budget Primitif 1990 sous l'intitulé «Encouragement aux Sports».

Adopté

Voir compte rendu p. 357

N° 90/140 - Diverses Associations Sportives - Subvention de Fonctionnement et de Gestion - Année 1990 - Répartition.

MESDAMES, MESSIEURS,

Un crédit de 4.700.000 Francs a été ouvert au Budget Primitif de 1990 pour l'attribution de subventions aux Associations Sportives Lilloises.

Comme chaque année, à l'issue d'un travail de vérification et d'analyse, l'Office Municipal des Sports a établi une proposition de répartition pour les clubs sportifs lillois qui porte sur un total en augmentation de 15 % par rapport à 1989.

En accord avec l'Office Municipal des Sports et la Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs, du 4 Avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir adopter les propositions ci-annexées et décider l'imputation de la dépense correspondante sur le crédit inscrit au chapitre 945-18 de la section de Fonctionnement du Budget Primitif de 1990, sous l'intitulé «Encouragement aux Sports».

Cette répartition sera complétée par des crédits destinés :

- aux subventions d'organisation
- aux clubs de Haut Niveau
- aux Associations de quartier et villes jumelées
- aux clubs de Niveau National
- au Fonctionnement de l'O.M.S.

D'autre part, les clubs de Niveau National se verront attribuer un deuxième acompte de 50.000 Francs, s'ajoutant à la première avance du même montant. Il s'agit du :

- Canoë-Club lillois
- L.U.C. Tennis
- L.U.C. Volley-Ball
- A.S.P.T.T. Volley-Ball
- O.S. Fives Football
- Société Municipale de Gymnastique
- A.S.P.T.T. Judo

Enfin, les clubs de Haut Niveau percevront un nouvel acompte selon les montants ci-dessous :

- L.U.C. Hand-Ball	240.000 Francs
- Lille Hockey Club	100.000 Francs
- L.U.C. Natation Water-Polo	100.000 Francs
- A.S.P.T.T. Athlétisme	50.000 Francs
- Union Nautique de Lille	50.000 Francs
- A.S.P.T.T. Tennis de Table	50.000 Francs

SPORTS	CLUBS	
ARTS MARTIAUX	CLUBS LILLE TAE KWO DO	10.641 F
	L.U.C JUDO	12.633 F
	L.U.C KARATE	1.540 F
	A.S P.T.T. KARATE	16.482 F
	ARTS MARTIAUX Lille-Sud	13.358 F
	CLUB VAUBAN KARATE	2.581 F
ATHLETISME	L.U.C.	27.394 F
AVIRON	L.U.C. AVIRON	5.818 F
BADMINGTON	L.U.C.	25.266 F
BASKET	BASKET FOYER DES CHEMINOTS DE LILLE	19.923 F
	L.U.C.	15.848 F

BICROSS	L.U.C.	5.977 F
BILLARD	BILLARD CLUB FONTENOY BILLARD CLUB WAZEMMES	1.000 F 1.000 F
BOULES	A.S.P.T.T. BOULES A.S.P.T.T. PETANQUE LA MOULINOISE O.S.F PETANQUE PETANQUE LILLOISE	1.177 F 11.184 F 7.426 F 8.784 F 11.999 F
BOWLING	SUPER CHTIMI BOWLING CLUB LILLOIS	5.660 F 1.930 F
BOXE	LE GANT D'ARGENT Lille-Sud BOXING CLUB DES FLANDRES L.U.C. ENTENTE SPORTIVE WAZEMMES AMPERE BOXING CLUB MOULINS LILLE	15.803 F 25.945 F 27.802 F 5.298 F 8.603 F
CYCLISME/CYCLOT	A.S.E.L. U.R.F.A. A.S.P.T.T. A.S.M.L. CLUB CYCLISTE LILLOIS	1.155 F 21.689 F 5.569 F 770 F 2.264 F
DANSE	L.U.C. DANSE CLASSIQUE L.U.C. DANSE MODERNE	1.811 F 1.811 F
ECHECS	LILLE ECHIQUIER NORD	13.267 F
EQUITATION		
ESCRIME	CLUB VAUBAN L.U.C.	51.800 F 43.559 F
FOOTBALL AMERICAIN	L.U.C.	7.245 F
FOOTBALL	F.C. SACRE COEUR ALEFPA A.S. VIEUX-LILLE ENTENTE WAZEMMES AMPERE ETOILE L.O.S.C. U.S. LILLE MOULINS CARREL RACING CLUB DES BOIS-BLANCS	19.606 F 4.754 F 4.981 F 12.361 F 73.444 F 13.901 F 29.840 F

	ENTENTE SPORTIVE LOUVIERE	
	CHEMINOTS LILLE	54.155 F
	FOOTBALL CLUB Lille-Sud	29.749 F
	A.S. FAUBOURG DE BETHUNE	32.692 F
	L.U.C.	8.015 F
	A.S.P.T.T.	43.152 F
	LES CRAIGNOS	17.659 F
	LES DONDAINES	11.501 F
	A.S. CULTURELLE Lille-Sud	6.475 F
GYMNASTIQUE	SAINT MAURICE FIVES	29.704 F
	A.S.A.L.	61.988 F
	L.U.C.	32.783 F
HALTEROPHILIE	A.S.E.L.	8.920 F
	A.S.P.T.T.	23.500 F
	L.U.C.	19.470 F
HOCKEY	L.U.C.	97.714 F
LUTTE	CLUB MUNICIPAL DES LUTTEURS LILLOIS	19.878 F
	O.S. FIVES LILLE	29.885 F
HANDISPORTS	A.S.H.P. "LES ALOUETTES" STADE OLYMPIQUE DES SOURDS ET MUETS	9.101 F
NATATION	C.O.S. "LES NAGEURS LILLOIS"	2.943 F 17.116 F
MONTAGNE	CLUB ALPIN FRANCAIS	2.264 F
PARACHUTISME	NORD PARA CLUB	7.698 F
PELOTE BASQUE	PELOTARI CLUB LILLOIS	10.188 F
PLONGEE	CLUB SOUS-MARIN DU NORD L.U.C.	4.528 F 20.195 F
RUGBY	IRIS CLUB LILLOIS L.U.C.	46.095 F 39.167 F
SPELEOLOGIE	L.U.C.	2.264 F
TENNIS	TENNIS CLUB LILLOIS	20.285 F
	A.S.E.L.	12.724 F
	O.S.F.	12.180 F
	A.S.P.T.T.	24.904 F

	A.S. CHEMINOTS	17.750 F
	TENNIS CLUB COLBERT	7.607 F
	TENNIS CLUB VAUBAN	6.656 F
TRIATHLON	CHTI'TRIATH LILLE	10.143 F
TENNIS DE TABLE	L.O.S.C.	7.788 F
	A.S. CHEMINOTS	10.505 F
	A.S.E.L.	12.044 F
TIR A L'ARC	ANCIENNE ALLIANCE	21.055 F
	CIE D'ARC JEANNE MAILLOTTE	10.822 F
TWIRLING	LILLE TWIRLING CENTRE	3.894 F
VOLLEY BALL	SPORT JOIE LILLE	5.071 F
VOILE	L.U.C.	2.717 F
	L.U.C. PLANCHE A VOILE	3.441 F
FORFAIT FOOTBALL	F.C. VIEUX LILLE	1.000 F
	A.S. PETIT MAROC	1.000 F
	F.C. STADE LILLOIS	1.000 F
	S.C. PORTUGAIS DE LILLE	1.000 F
	AMICALE SPORTIVE LILLOISE	1.000 F
	U.S. ANTILLAIS	1.000 F
	U.S. ALGERIENS DE LILLE	1.000 F
	F.C. L'ESCALE A.S.M.L.	1.000 F
FORFAIT LOISIRS	A.S.M.L. TENNIS	2.000 F
	A.S.M.L. JAVELOT	1.000 F
	PETANQUE DE BELFORT	1.000 F
	L.U.C. AIKIDO BUDO	1.000 F
	A.S.P.T.T. AIKIDO BUDO	1.000 F

ASSOCIATIONS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

U.N.S.S.

LYCEE FAIDHERBE	1.500 F
COLLEGE VERLAINE	1.500 F
C.E.S. CROISSETTE (LOUISE MICHEL)	1.500 F
A.S. FRANKLIN	1.500 F
LYCEE ST EXUPERY	750 F
LYCEE EDOUARD LALO	750 F

	SAINTE CLAIRE SPORT ET CULTURE		500 F
	LYCEE FENELON		750 F
	LYCEE PASTEUR		2.500 F
	LYCEE BAGGIO		2.500 F
	LYCEE CARNOT		1.000 F
	LYCEE JEAN MACE		2.000 F
U.S.E.P.			
	ECOLE ANATOLE FRANCE		1.000 F
	ECOLE PAINLEVE		1.500 F
	ECOLE BERTHELOT-JULES VERNES		1.500 F
	ECOLE MOULIN PEYRAUD		1.000 F
	ECOLE ARAGO		1.000 F
	ECOLE VICTOR DURUY		1.000 F
	ECOLE ST EXUPERY		1.000 F
F.N.S.U.			
	DROIT ET SANTE LILLE II		2.500 F
	ICAM ET PREMILI	98	2.000 F
	UREPS LILLE	397	2.500 F
	A.S. LILLOISE DE L'ISEN	95	2.000 F
U.G.S.E.L.			
	SAINT PAUL	342	2.500 F
	SAINTE MARIE	35	1.000 F
	A.S. DE LA SALLE	30	1.000 F
	TOTAL		1.531.534 F

Adopté
Voir compte rendu p. 357

N° 90/141 - Gymnase des Bleuets - Transfert - Demande de Subventions - Indemnisation - Emploi.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre du passage du T.G.V. dans la Ville de Lille, il est nécessaire de déplacer la Salle de Sports des Bleuets, Gymnase de type B, actuellement situé à proximité du Lycée Pasteur sur le tracé même du Train à Grande Vitesse.

Il est proposé de profiter de l'indemnité versée par la S.N.C.F., pour reconstruire un nouveau gymnase dans la plaine Winston Churchill dans le cadre du futur pôle sportif prévu dans le projet de quartier.

Ce gymnase servira donc aux Lycées Pasteur et Valentine LABBE, mais également aux Associations sportives du quartier du Vieux-Lille.

La Ville sollicite de la part de la S.N.C.F. le versement d'une somme équivalente à celle qui serait nécessaire pour réinstaller le gymnase actuel à l'identique, soit 4 millions de Francs (branchements et V.R.D. compris).

Le montant total des travaux s'établit à 5 millions de Francs, pour un gymnase de type C (aire de jeux 44X26 construit à partir d'une ossature en lamellé collé avec : bardages à isolation thermique, sol sportif, matériel sportif immobilier, vestiaires, raccordements et fondations spéciales).

Il est proposé de solliciter de la part de la Région le financement complémentaire nécessaire, soit 1 million de Francs.

En accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 4 Avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la construction de ce nouveau gymnase sous réserve de l'obtention des subvention et indemnité ;
- solliciter une subvention de 1 million de Francs auprès de la Région ;
- admettre en recette l'indemnisation de la S.N.C.F. et la subvention de la Région et inscrire en dépenses les sommes correspondantes à ces recettes.

Adopté

Voir compte rendu p. 357

N° 90/142 - Programme de développement social du quartier de Moulins - Stade Jean Bouin - 2ème tranche de travaux.

MESDAMES, MESSIEURS,

Les vestiaires du stade Jean Bouin, construits après la guerre, nécessitent une rénovation et une restructuration complète pour accueillir de nombreuses équipes

de Football qui pratiquent sur le terrain synthétique. Fermés depuis 10 ans pour des raisons de sécurité, ils peuvent être remis aux normes à moindre frais en deux tranches de travaux.

En 1989, une première tranche de travaux, hauteur de 200.000 Francs, pour la rénovation et la restructuration des vestiaires du stade Jean Bouin a été réalisée et financée entièrement par la Ville de Lille.

Les clubs de Football du quartier de Moulins : U.S. Carrel, U.S. Antillais, U.S. Algériens, A.S. Municipaux, A.S.P.T.T. et Strasbourg sont partie prenante dans le développement des loisirs sportifs pour tous et sont regroupés au sein de la Commission Sport du D.S.Q. de Moulins.

Ce pôle sportif qui est l'unique équipement de ce quartier est dépourvu de locaux adaptés, ainsi que d'un club-house.

Cet investissement permettra le développement des prises de responsabilités des dirigeants dans le cadre d'un projet global et cohérent, augmentant ainsi la qualité, les fréquences et la durée de l'accueil.

La vie associative menée par les différents clubs sportifs permettra d'autant plus leur rayonnement dans la vie quotidienne du quartier.

La deuxième tranche de travaux proposée aux Membres de la Commission technique Etat-Région comprendrait :

- 2 vestiaires
- une douche
- 1 couloir
- 1 club-house
- 1 réserve
- 1 local à arbitre
- des sanitaires

Le Budget de cette deuxième tranche se répartit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
- Gros Oeuvre	48.000 F		
- Menuiserie	30.000 F		
- Cloisonnement + Plâtrerie	24.000 F		
- Chauffage	30.000 F		
- Sanitaire + Plomberie	51.000 F		
- Electricité	19.000 F		
- Carrelage + Revêtement mural - Faïence	38.000 F	- Subvention	
- Ferronnerie - Grilles	11.000 F	Etat-Région	157.662 F

- Porte métallique entre le bar et la réserve	7.000 F	- Participation Ville de Lille	244.338 F
- Réfection des peintures intérieures	57.000 F		
- Réfection des peintures extérieures	37.000 F		
- Assainissement	50.000 F		
TOTAL T.T.C.	402.000 F	TOTAL T.T.C.	402.000 F

Cette deuxième tranche s'inscrit dans le cadre d'un programme de rénovation de ce stade qui vise à le transformer en un pôle sportif permettant la pratique sportive de plusieurs disciplines : lieu de regroupement de plusieurs pratiques sportives au sein d'une structure associative de quartier.

Cette volonté d'effectuer ce programme se traduira par la réalisation de l'investissement qui se déroulera sur trois années et portant sur la rénovation complète du terrain synthétique, le réaménagement de la piste d'athlétisme ainsi que la clôture du stade et son pare-ballons.

1989 - La première tranche d'un montant de 200.000 F, dossier non examiné par la Région et l'Etat fut supportée uniquement par la Ville.

1990 - Réfection de la 2ème tranche de vestiaires et d'un club-house d'un montant de 402.000 Francs T.T.C.

1991 - Il conviendrait de changer le revêtement du terrain par un revêtement synthétique dont le coût est estimé à 1.500.000 Francs T.T.C.

1992 - Aménagement des plateaux sportifs, réfection de la clôture et adjonction d'un pare-ballons ainsi que la mise en place des panneaux d'information au public.

- Estimation du coût : 1.500.000 Francs T.T.C.

En accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs du 4 Avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce programme de travaux
- Solliciter l'agrément du dossier et les subventions dans le cadre du programme D.S.Q. à hauteur de 157.662 Francs.
- Prévoir l'admission en recettes des subventions escomptées

Ces propositions ont reçu l'accord du Conseil de quartier de Moulins.

Adopté
Voir compte rendu p. 357

N° 90/143 - Développement Social du Quartier de Moulins - Remise en état de la salle de Sports Denis Cordonnier et construction d'une salle de Boxe - Matériel sportif.

MESDAMES, MESSIEURS,

La salle de sport dite «Salle Denis Cordonnier», préservée lors de la démolition de la Tour Marcel Bertrand, a fait l'objet de rénovations. La récupération d'une surface de 100 m² de l'ancien restaurant scolaire est apparue tout à fait adaptée aux projets portés par une jeune association «Le Boxing Club Lille Moulins», implantée à l'initiative de plusieurs structures associatives pour favoriser au travers du développement d'une pratique sportive spécifique, l'insertion d'une population jeune fort nombreuse.

Un premier dossier, présenté aux Membres du Conseil Municipal en 1989 et sollicitant l'aide de l'Etat-Région a été différé en 1990.

Les tranches de travaux se décomposent comme suit :

BUDGET GLOBAL : 310.000 Francs T.T.C.

Dépenses		Recettes	
- Remise en état de la salle de sport	150.000 F	- Subvention Etat-Région	126.170 F
- Aménagement de la salle de Boxe	160.000 F	- Participation Ville de Lille	183.830 F
TOTAL T.T.C.	310.000 F	TOTAL T.T.C.	310.000 F

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs, du 4 Avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet ;
- Solliciter l'aide de l'Etat-Région dans le cadre de la procédure de Développement Social des Quartiers ;
- Accepter les subventions en recettes.

D'autre part, dans le cadre de l'aide au fonctionnement et l'implantation de l'Association «Boxing Club Lille Moulins», une dépense de 40.000 Francs pour achat de matériel est à prévoir.

BUDGET GLOBAL

DEPENSES		RECETTES	
- Equipement en matériel collectif et individuel (Punching-Ball, sacs de Frappe, médecine-ball, miroirs, matériel de fixation, pendule électronique, etc...)		- Participation Etat-Région	16.280 F
		- Participation Ville de Lille	23.720 F
TOTAL T.T.C.	40.000 F	TOTAL T.T.C.	40.000 F

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports Loisirs du 4 Avril 1990, nous vous demandons :

- d'adopter ce projet ;
- de solliciter l'aide de l'Etat-Région dans le cadre de la procédure de Développement Social des Quartiers ;
- d'accepter le versement direct à l'Association du Boxing Club de Lille-Moulins de la subvention obtenue.

Cette délibération prend en compte la délibération 89/504 du 20 Novembre 1989 et s'y substitue : l'aide de l'Etat-Région passant de 50.000 F en 1989 à 142.450 Francs en 1990, elle a reçu l'accord du Conseil de quartier de Moulins.

Adopté
Voir compte rendu p. 357

N° 90/144 - Développement Social du Quartier de Lille-Sud - Programme sportif.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre de la prolongation du Développement Social du Quartier de Lille-Sud (quartier sensible), les Services Sportifs de la Ville de Lille, en liaison avec le Conseil de Quartier proposent deux projets de nature sportive, en vue d'obtenir l'aide de l'Etat et de la Région.

- Développement de la pratique sportive chez les enfants

Les Services Sportifs de la Ville de Lille, avec l'aide financière du Développement Social des quartiers de Lille-Sud, ont mis en place pendant l'année scolaire 1989-1990, une école de sport offrant la possibilité aux enfants et adolescents du quartier de participer, au travers de plusieurs disciplines, à des animations sportives et récréatives : 180 participants.

Au-delà d'une sensibilisation sportive, ce sont les liens avec les écoles, les clubs et les équipements de quartier qui sont ainsi renforcés. Il est donc souhaité de renouveler ce programme pour la saison 1989-1990 en s'appuyant encore davantage sur les associations sportives du quartier.

D'ores et déjà, le club de Boxe Française intervient au niveau de toutes les écoles primaires dans le cadre d'un projet pédagogique et en accord avec les instructions de l'Education Nationale.

BUDGET DE L'OPERATION

DEPENSES		RECETTES	
- Sports à l'école (encadrement)	89.600 F	- Participation Etat-Région	80.000 F
- Mise à disposition de locaux sportifs	150.000 F	- Participation des Moniteurs Municipaux (Ville de Lille)	104.600 F
- Matériel Sportif (écoles + CMIS)	30.000 F	- Participation de la ville pour locaux	150.000 F
- activités du mercredi	65.000 F	- participation usagers	10.000 F
- Echanges Régionaux	10.000 F		
TOTAL	344.600 F	TOTAL	344.600 F

- FETE DU SPORT 1990

Temps fort de la pratique sportive, la Fête du Sport qui se déroulera du 25 mai au 10 juin 1990, contribue depuis maintenant quatre ans à l'animation du quartier.

Cette manifestation qui associe les Villes jumelées, en particulier celle de LIEGE, garde pour objectif la promotion du sport à Lille et s'assure la collaboration des clubs sportifs, des Associations de quartier et des établissements scolaires dans une même dynamique autour :

- d'une journée sportive «Education Nationale»
- d'un semi-marathon (4 Juin 1990)
- de la course cycliste (10 Juin 1990)
- des différentes rencontres (Football, Tennis, etc...)

Le Budget de cette manifestation s'établit comme suit :

BUDGET 1990

DEPENSES		RECETTES	
- Occupation des salles et stades	50.000 F	- Participation de la Ville	120.000 F
- Matériel et personnel municipal mis à disposition	70.000 F	- Subvention Etat-Région	120.000 F
- Accueil hébergement, restauration Animation	120.000 F		
TOTAL	240.000 F	TOTAL	240.000 F

En accord avec le Conseil de quartier et la Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports et Loisirs du 4 avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce programme sportif en deux volets,
- solliciter l'agrément du dossier et les subventions de l'Etat de la région,
- prévoir l'admission en recettes des subventions escomptées
- et le reversement au G.E.D.A.L. des subventions obtenues

Adopté
Volr compte rendu p. 357

N° 90/145 - Développement Social du Quartier de Fives - Aide au développement de la pratique des activités physiques et sportives.

MESDAMES, MESSIEURS,

Afin de pouvoir proposer aux jeunes qui le souhaitent une activité physique et sportive adaptée à leurs niveaux, il convient de créer un lien entre le secteur scolaire et les Associations Sportives.

Il s'agirait donc de mettre en place ou de consolider les Centres Municipaux d'Initiation Sportive.

Cela ne peut se faire qu'avec l'aide des enseignants de l'Education Nationale, à l'origine de l'opération ainsi qu'avec le soutien des Associations Sportives du quartier.

C'est donc un projet global de quartier repris aussi dans les moyens extra-scolaires à mettre en place par la Z.E.P. Boris Vian que nous vous proposons d'étudier.

Au travers d'une sensibilisation à une discipline sportive, ce sont tous les objectifs d'éducation propres aux activités physiques qui sont visés :

1) les objectifs moteurs

- Amélioration de la prise de conscience du schéma corporel
- Amélioration des capacités physiques, etc...

2) les objectifs sociaux

- Socialisation au travers d'une vie en groupe avec des règles à respecter et autour d'un projet commun

- Appropriation du patrimoine socio-éducatif et sportif du quartier par les jeunes

etc...

DEPENSES		RECETTES	
- Mise à disposition des Locaux sportifs	30.000 F	- Participation de la Ville pour les locaux	30.000 F
- Matériel Sportif	30.000 F	- Participation Ville Matériel	5.000 F
- Indemnisation vacataires	10.000 F	- Participation Etat-Région	35.000 F

En accord avec le Conseil de Quartier et la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse Sports et Loisirs réunie le 4 avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet ;
- Solliciter l'agrément du dossier et des subventions dans le cadre du D.S.Q. ;
- Prévoir l'admission en recettes des subventions escomptées.

Adopté

Voir compte rendu p. 357

N° 90/146 - Développement Social du Quartier de Fives - Rénovation du stade Anatole de la Forge.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre de la procédure de développement social du quartier de Fives, un effort important est prévu sur les équipements sportifs du quartier et plus particulièrement sur les équipements fortement sollicités.

le stade Anatole de la Forge, situé au coeur du quartier de Fives, est bordé par les entrepôts désaffectés de Fives Cail Babcock et par des logements H.L .M. de la Résidence «Le Grand Castel».

Il a été mis en service après la deuxième guerre mondiale, a une superficie totale de 12.500 m², est entouré d'une clôture béton et comprend :

- une aire de Football en silicolane de 100 x 60 M
- un plateau d'Education Physique en enrobé désagrégé
- un bloc vestiaire-sanitaire en mauvais état

Le stade est ouvert tous les jours de 8 H à 22 H, le samedi et le dimanche inclus, soit un total de 85 H par semaine.

Il est utilisé par les écoles primaires, le Collège Boris Vian (classé en Z.E.P.), le L.E.P. Ferrer, le Centre Municipal d'Initiation Sportive de Football et diverses associations soit une Fréquentation de 250 personnes par jour, de 1400 par semaine.

Pour enrayer le taux d'usure de cet équipement, il convient de réaliser une opération globale de rénovation qui s'étalera sur 3 années :

- **1990** : la première tranche de travaux est évaluée à un total de 711.000 Francs qui permettra de réhabiliter les vestiaires existants de créer un 2ème vestiaire et de rénover en profondeur le terrain par lui-même.

- **1991** : il conviendrait de prévoir l'adjonction d'un plateau sportif tout-temps couvert, pour un montant de 1,5 M.

- **1992** : Réfection de la clôture et adjonction d'un pare-ballon.
Coût approximatif : 600.000 Francs.

soit une opération globale d'environ : 2,6 M

Pour l'année 1990, la Ville de Lille a sollicité le concours de l'Etat et de la Région, à hauteur de 300.000 Francs H.T. pour la réalisation de ces travaux.

BUDGET 1990

DEPENSES		RECETTES	
- Réhabilitation des vestiaires existants	100.000 F	- Participation de l'Etat-Région	300.000 F
- Création d'un deuxième vestiaire + déplacement du portail	541.000 F	- Participation de la Ville de Lille	411.000 F
- Rénovation du terrain	70.000 F		
TOTAL T.T.C.	711.000 F	TOTAL T.T.C.	711.000 F

En accord avec le Conseil de Quartier et la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs du 4 avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet ;
- Solliciter l'aide de l'Etat-Région dans le cadre de la procédure de Développement social des Quartiers ;
- Accepter les subventions en recettes.

Adopté

Voir compte rendu p. 357

N° 90/147 - Etude pour la création d'un pôle sportif de Quartier sur la friche industrielle des Etablissements «Roquette».

MESDAMES, MESSIEURS,

Durant plusieurs années, la rue du Long Pot a vécu au rythme des entreprises textiles qui étaient tout à côté : l'entreprise Boutry-Droulers et l'entreprise Roquette-Duhem.

Avec la crise économique et la désindustrialisation l'entreprise Boutry -Droulers a fermé ses portes et récemment l'entreprise Roquette-Duhem fut mise en liquidation de biens et licencia 150 personnes.

La proximité du stade Ballet, du Centre Social de la Piscine de Fives fait que la transformation en site sportif des terrains affectés à l'usine Roquette peut nous permettre de réaliser le pôle sportif du quartier de Fives,

Pour ce faire, une étude de reconversion de la friche industrielle Roquette que la Ville entend acheter par le biais de son droit de préemption, est indispensable pour connaître la nature des activités sportives pouvant être intégrées dans cet équipement et le coût de la transformation de celui-ci.

BUDGET DE L'OPERATION

DEPENSES		RECETTES	
Coût de l'étude	50.000 F TTC	- participation Etat-Région	35.000 F
		- participation de la Ville	15.000 F
Total	50.000 F	Total	50.000 F

En accord avec le Conseil de Quartier et la Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports et Loisirs du 4 avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce projet ;
- solliciter l'agrément du dossier et des subventions de l'Etat et de la Région ;
- prévoir l'Admission en recettes des subventions escomptées.

Adopté

Voir compte rendu p. 357

**N° 90/148 - Programme de développement du Quartier de Wazemmes -
Amélioration des conditions d'accueil de la salle Philippe de
Girard.**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'amélioration des conditions d'accueil des utilisateurs dans la salle Philippe de Girard, permettra de développer une pratique sportive pour les enfants du quartier, tendant à une utilisation optimum des installations.

La construction d'un vestiaire pour cette salle de sport qui n'en possède pas, avec un sas pour la protection et le bien-être des utilisateurs, constitue la dernière tranche de travaux à réaliser, le reste ayant été déjà pris en charge sur le Budget Municipal (200.000 Francs).

Ces réaménagements permettraient également d'accueillir les utilisateurs de la salle BAGGIO, appelée à servir à d'autres usages très prochainement ainsi que les activités sportives qui y sont menées jusqu'ici la Lutte, le Karaté et la Gymnastique d'entretien.

Le budget de cette opération s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
- construction d'un vestiaire + 1 sas	215.000 F	- Participation Etat Région	105.400 F
- Electricité vestiaire + sas	15.000 F	- Participation Ville de Lille	144.600 F
- Fourniture et pose d'un revêtement	10.000 F		
- Plafond + isolation vestiaire	10.000 F		
TOTAL T.T.C.	250.000 F	TOTAL T.T.C.	250.000 F

En accord avec le Conseil de Quartier et la Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports et Loisirs du 4 avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce programme,
- solliciter l'agrément du dossier et les subventions de l'Etat et de la Région,
- prévoir l'admission en recettes des subventions escomptées.

Adopté

Voir compte rendu p. 357

N° 90/149 - Illuminations de fin d'année - Bilan - Participation de la Fédération Lilloise du Commerce - Admission en recettes.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille et les Commerçants Lillois ont participé aux animations de fin d'année 89 par le biais des illuminations.

La Ville couvre la moitié des dépenses totales de remise en service des installations existantes et prend à sa charge 70 % des frais occasionnés par la pose de nouveaux motifs.

Pour 1990, un projet de convention a été soumis à la Fédération Lilloise du Commerce afin de moduler la participation des commerçants en fonction des secteurs géographiques. Ceci aboutirait à créer 3 zones avec des taux de participation des Unions Commerciales variant de 30 à 50 %.

Bilan de l'exercice 89 : En accord avec la Fédération Lilloise du Commerce, seul le quartier de Fives a reçu du matériel neuf. Cet investissement a été rendu

nécessaire par la modification du réseau d'alimentation électrique. Les dépenses pour ce quartier ont donc été essentiellement consacrées pour la pose d'un câble propre aux illuminations.

29 rues ont fait l'objet d'une remise en route de leurs installations par les services municipaux :

- Rue Léon Gambetta, Rue du Sec Arembault, Rue Nationale, Rue Basse, Place des Patiniers, Place du Lion d'Or, Rue Grande Chaussée, Rue Esquermoise, Rue Thiers, Rue Lepelletier, Rue Saint-Etienne, Rue du Curé de Saint-Etienne, Rue Saint-André, Rue Neuve, Rue de la Clé, Rue Pierre Legrand, Rue de Lannoy, Rue d'Artois, Rue de Wazemmes, Boulevard Victor Hugo, Rue des Tanneurs, Rue du Faubourg des Postes, Rue de la Bourse, Rue des Trois Couronnes, Rue de la Monnaie, Rue Au Péteryck, Rue des Postes, Place Louise de Bettignies, Rue de Gand.

En accord avec votre Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs qui s'est réunie le 4 Avril, nous vous demandons de bien vouloir accepter le principe de l'admission en recettes de la part financière de la Fédération Lilloise du Commerce pour les remises en route. Celle-ci s'élève à 50 % du montant global des travaux effectués soit 36.892 F. Une somme de 2.760 F sera déduite afin de rembourser les commerçants qui ont accepté le branchement des guirlandes à partir de leurs installations. La participation de la Fédération Lilloise du Commerce est donc ramenée à 34.132 F.

Adopté

N° 90/150 - Fêtes de Lille 1990 - Marchés négociés.

MESDAMES, MESSIEURS,

Afin d'assurer une unité de lieu avec la Fête de la Musique qui se déroulera le 21 juin, les Fêtes de Lille des 23, 24 et 25 juin seront particulièrement orientées sur le Centre Ville amenant ainsi le public à découvrir ou à redécouvrir ses Places et Monuments.

Deux grandes manifestations de plein air se situeront ainsi dans les mêmes lieux.

De même un hommage particulier sera rendu à SIMONS, à l'occasion du 10ème anniversaire de sa disparition, au Théâtre Sébastopol où sera présentée la pièce PARIS NORD créée par Monsieur Jacques BONNAFE.

Parallèlement, à l'initiative du FURET DU NORD, un concours de dessin de peinture sera organisé sur la Grand-Place le Vendredi 22 Juin après-midi et le Samedi 23 Juin toute la journée associant ainsi le public à ces manifestations.

Aussi, en accord avec votre Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs qui s'est réunie le 4 avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir accepter la passation de deux marchés négociés afin de permettre la bonne réalisation de ces Fêtes de Lille :

- un pour la Compagnie MALABAR 15, rue de la Croix d'Or à 34000 MONTPELLIER

. pour une parade pyrosymphonique le Vendredi 22 juin en nocturne dénommée "Les Allumés de la Pleine Lune"

. et un Opéra Urbain "Des Rives des Continents" la Samedi 23 Juin en soirée.

- un avec l'Agence Artistique Robert LEDUC TREBOR B.P. 27 59880 SAINT SAULVE

. pour la réalisation d'un grand show aérien "THE SPACE MEN SHOW" alliant funambulisme, laser, écran géant et pyrotechnie pour deux représentations les Samedi 23 juin en soirée et Dimanche 24 juin après-midi.

Adopté

N° 90/151 - Opération «Vacances à Lille pour ceux qui restent» - Subventions 1990.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Opération «Eté à Lille pour ceux qui restent» est inscrite dans la politique de décentralisation et propose aux Lillois qui restent dans la Cité des activités de loisirs attrayantes. Ces projets se découpent en deux volets qui s'articulent de la manière suivante :

- Visites de Lille et voyages dans la Région, mise en place par la Ville en concertation avec les Comités et associations de quartier. La Maison de la Nature et de l'Environnement assure la conduite pratique de cette opération.

- Opération «Adolescents», organisée par l'ensemble des structures d'animations lilloises. Les subventions accordées sont versées au GEDAL qui en assure la transmission dans le cadre de sa mission d'aide à la gestion des Associations.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 4 avril 1990, nous vous demandons d'attribuer les subventions indispensables pour mener à bien cette opération :

- Maison de la Nature et de l'Environnement : 120 000 F

- GEDAL : 529.835 F, répartis de la manière suivante, 429.835 F pour l'Opération Eté-adolescents proprement dite, et 100.000 F pour le suivi concernant les petites vacances.

D'autre part, il convient également d'attribuer au GEDAL, toujours dans le cadre de sa mission d'aide à la gestion des Associations, une subvention de 100.000 F pour le renouvellement du Programme «Loisirs des Jeunes dans le Nouveau Nord», en direction des jeunes âgés de 11 à 18 ans.

Les dépenses correspondantes sont imputables sur les crédits inscrits au Chapitre 940/211 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 1990 sous l'intitulé «Vacances à Lille pour ceux qui restent».

Adopté

**N° 90/152 - Subventions aux Organismes à caractère Social - Section
Action Sociale - Répartition des crédits.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Après avoir pris connaissance des dossiers de demandes de subventions présentées par les Associations reprises ci-après, la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 10 avril 1990 propose de leur apporter les aides financières suivantes :

- Association la Clé 110, rue Jean Sans Peur	5.000 F
- Centre social de Wazemmes 36, rue d'Eylau	3.000 F
- C.R.A.F.O. 25, boulevard Bigo Danel	2.000 F
- L.E.P. Edouard Lalo 11, rue de Thionville	4.000 F
- Centre Social Marcel Bertrand 55, rue Fénelon	4.000 F
- Centre Social des 3 Quartiers 14/6, Avenue du président Hoover	4.000 F
- Maison de Quartier Centre Social Rosette De Mey 60, Avenue de la Bourdonnaye	4.000 F
- Centre Social Marcel Bertrand	

55, rue Fénelon	3.000 F
- Association Culturelle et Théâtrale d'expressions 63, rue Jean Sans Peur	5.000 F
- Association Valentin HAUY 18, rue Jeanne Maillotte	3.000 F
- Association des Paralysés de France 18, rue de Saint-Amand	4.500 F

Les dépenses correspondantes sont à prélever sur le chapitre 955-9 - sous compte 1048 - Article 657 - Code Service 3.480.

- Association Valentin HAUY 18, rue Jeanne Maillotte	3.000 F
- Association des Paralysés de France 18, rue de Saint-Amand	4.500 F
- Association HACAIVIE Rue Charcot	10.000 F
- Institut des Jeunes Aveugles 131, rue Royale	2.000 F

Les dépenses correspondantes sont à prélever sur le chapitre 955-9 - sous comptes 4447 - 4449 - art. 657 - Code service 3440.

Ces aides leur sont attribuées en fonction d'un objectif précis choisi par les Associations dans leurs activités de l'année et défini sur la base d'un contrat d'objectif passé avec la Ville.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions.

Adopté

N° 90/153 - Subventions aux organismes à caractère social - Projets d'activités pour les enfants de moins de 12 ans - Répartition de crédits.

MESDAMES, MESSIEURS,

Après avoir pris connaissance des dossiers de demandes de subventions présentées par les Associations reprises ci-après, la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 10 avril 1990 propose de leur apporter les aides financières suivantes :

- Centre Social de l'Arbrisseau 13, rue Jean-Baptiste Clément	5.000 F
- Centre Social Marcel Bertrand 55, rue Fénelon	5.400 F
- Centre Social Marcel Bertrand 55, rue Fénelon	3.000 F
- Centre Social Marcel Bertrand 55, rue Fénelon	2.000 F
- Centre Social des 3 Quartiers 14/6, Avenue du Président Hoover	23.000 F

Cette aide financière leur sera attribuée en fonction d'un objectif précis choisi par les Associations dans leurs activités de l'année et défini sur la base d'un contrat d'objectif qui sera passé avec la Ville.

Les dépenses correspondantes sont à imputer au chapitre 955-9 - sous compte 1048 - Art. 657 - Code service 3480.

Adopté

N° 90/154 - Association Nos Petits au Grand Air - Acquisition de séjour de vacances.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Association Nos Petits au Grand Air propose de renouveler en collaboration avec la Ville de Lille, l'organisation de colonies de vacances à l'intention des enfants des écoles maternelles.

Depuis l'année dernière l'Association fonctionne en prestataire de service et des séjours sont réservés à la Ville de Lille pour un coût unitaire de 4.100 F.

Cette opération connaît un succès certain auprès des familles de milieu modeste. Elle permet la découverte de lieux nouveaux, et la participation à des activités originales.

Compte tenu de l'action qu'à toujours mené la Municipalité en faveur des familles en difficulté nous vous proposons d'accepter l'acquisition de 100 séjours dont le financement s'établit comme suit :

Coût par séjour :	4.100 F
- participation de la Ville :	2.000 F

- participation indirecte des familles par le biais du Bon Vacances de la C.A.F
1.140 F (valeur maximale).
- participation directe des familles : 960 F

L'expérience des années antérieures a montré toutefois que la participation laissée à la charge des familles représentait une dépense encore importante par rapport à leurs ressources.

Nous vous proposons en conséquence d'adopter le barème suivant, visant à harmoniser la contribution des familles au regard des ressources du foyer.

Participation des Familles :

960 F si les ressources mensuelles sont supérieures à 6.500 F
800 F si les ressources mensuelles sont comprises entre 5.001 et 6.500
650 F si les ressources mensuelles sont comprises entre 3.920 et 5.000
500 F si les ressources mensuelles sont comprises entre 2.705 et 3.919
350 F si les ressources mensuelles sont inférieures ou égales à 2.704

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 955 - 9 article 645 du budget de l'Action Sociale.

Il y aura lieu également de prévoir l'encaissement et le réemploi des recettes ci-après :

- participation des familles.
- récupération des bons C A F.

Nous vous prions de vouloir bien adopter ces propositions.

Adopté

Voir compte rendu p. 360

N° 90/155 - Développement social des quartiers - Projet de Vacances Familiales.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Conseil Municipal réuni le 26 mars 1990 a adopté par délibération n° 90/78 le plan local de développement social des quartiers de Lille-Sud, Moulins, Wazemmes et Fives.

Parmi les opérations prévues dans le schéma général figure pour chacun des 4 sites, le projet de Vacances Familiales.

L'objectif de cette initiative qui s'inscrit dans le prolongement d'actions déjà existantes sur ces quartiers et menées par les partenaires de quartier est d'en

renforcer l'impact quantitatif et qualitatif en apportant à des Familles défavorisées un séjour de longue durée assorti d'un accompagnement social de qualité, précédent et suivant cette période de vacances.

Le montage technique en serait assuré, en liaison avec la C.A.F. et des structures professionnelles, par des opérateurs de quartiers.

Nous vous demandons de bien vouloir, les Conseils de Quartier concernés ayant été consultés,

1) accepter le principe de cette opération qui concernera 200 personnes représentant 50 familles par quartier et pour laquelle la Ville engagera dans le cadre de ses crédits Action Sociale une somme de 200.000 Frs.

2) solliciter de l'Etat et la Région une participation équivalente s'agissant d'une opération inscrite au P.L.D.S. (tranche 90).

Adopté

Voir compte rendu p. 360

N° 90/156 - Développement social des quartiers - Opérations Jouets de Noël pour les enfants des écoles situées en Z.E.P. - Demande de participation Financière.

MESDAMES, MESSIEURS,

Au cours de sa séance du 26 mars 1990, le Conseil Municipal par délibération n° 90/78 a adopté le plan local de développement social des quartiers de Lille-Sud, Moulins, Wazemmes et Fives.

Parmi les actions intégrées à ce schéma général, l'opération jouets de Noël pour les enfants des classes primaires et maternelles situées en Z.E.P. est commune à chacun des 4 sites.

Cette initiative de la Ville trouve son origine dans le souci de permettre à de jeunes enfants de milieux extrêmement défavorisés de mieux vivre l'école au moment des fêtes de fin d'année.

Un cadeau d'une valeur moyenne de 40,00 Francs est ainsi remis individuellement à près de 8 000 élèves de 3 à 11 ans fréquentant des établissements scolaires des 4 quartiers de Moulins, Wazemmes, Sud et Fives.

Cette opération de grande ampleur représente une dépense de la Ville de l'ordre de 320.000 Francs.

Après consultation des conseils de quartier concernés, nous vous demandons aujourd'hui, afin de renforcer l'impact social de cette action au profit de jeunes enfants en situation sociale difficile,

1) de bien vouloir saisir l'Etat et la Région d'une participation financière à cette action pour la moitié des sommes engagées par la Ville.

2) de bien vouloir admettre en recette les sommes correspondantes.

Adopté

N° 90/157 - Développement Social des Quartiers - Fonds d'initiative des habitants - Participation de la Ville.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le P.L.D.S. adopté par le Conseil Municipal réuni le 26 mars 1990 prévoit pour la tranche 90 un projet commun à chacun des 4 sites, le Fonds de participation des habitants.

Il s'agit de faciliter au plan technique, administratif et financier l'intervention directe des habitants pour la réalisation de projets à caractère festifs et socio-culturels dont ils sont à la fois les promoteurs et les usagers.

Le coût de cette opération est de 150.000 Francs, la participation de la Ville représentant 30 % de cette somme soit 45.000 Francs.

Les modalités pratiques de l'organisation de la gestion de ce fonds feront l'objet d'un prochain examen mais nous vous demandons d'ores et déjà, les conseils de quartiers concernés ayant été entendus, de bien vouloir vous prononcer sur la participation financière de la Ville au titre des crédits Action Sociale pour un montant de 40.000 F soit 10.000 F pour chacun des 4 quartiers.

Adopté

N° 90/158 - Développement social du quartier de Wazemmes - Action de Développement des Solidarités de voisinage - Participation financière de la Ville - Demande de financement de l'Etat et de la Région.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le P.L.D.S. du Quartier de Wazemmes, adopté par le Conseil Municipal réuni le 26 Mars 1990, par délibération n° 90/78, prévoit une action en faveur du développement des Solidarités de voisinage.

L'objectif de ce projet est de renforcer et de dynamiser les échanges entre différentes cultures d'une part, et différentes générations d'autre part, en faisant appel aux associations présentes sur le quartier, (tous secteurs d'intervention confondus) et aux habitants.

Vivre ensemble au delà des différences culturelles et rendre visible une solidarité inter-génération, tel est l'enjeu de cette opération dont le montage technique repose sur une mobilisation du Fonds d'Initiative des habitants.

Le conseil de quartier entendu, nous vous demandons :

1) une participation de la Ville au titre de l'Action Sociale de 10.000 F (chapitre 955 - 9 article 657 - code service 3480 sous compte 1048)

2) une répartition de la participation restant due de la Ville, soit 35.000 Francs à opérer par virement de crédits sur les délégations de

- l'Animation	15.000 F
- l'Action Culturelle Décentralisée	10.000 F
- l'Education	10.000 F

3) de solliciter auprès de l'Etat et de la Région, une participation de 105.000 F correspondant à 70 % du montant total de cette action d'un coût de 150.000 Francs.

Adopté

N° 90/159 - Développement Social du Quartier de Wazemmes - Mise en place d'un service logement jeunes.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Conseil Municipal réuni le 26 mars 1990 a adopté par délibération n° 90/78 le Plan Local de Développement Social du Quartier de Wazemmes et retenu parmi les actions proposées au titre de l'année 90 celle concernant la mise en place d'un service logement de jeunes.

Par des étapes successives d'accueil, de diagnostic et d'orientation, il s'agit de réunir toutes les conditions techniques et financières pour permettre à des jeunes en situation de précarité (T.U.C., S.I.V.P.) d'accéder à un logement et de s'y installer de façon durable.

L'Association Les "Craignons" en s'appuyant sur le fonds de garantie jeunes mis en place par la Région et les partenaires du quartier (logement et accompagnement social) en sera l'opérateur.

Le coût global de cette action pour l'exercice 90 est estimé à 261.440 F.

Nous vous demandons aujourd'hui, le conseil de quartier ayant été consulté,

1) d'autoriser la participation financière de la Ville au titre de ses crédits Action Sociale (chap. 955 - 9 sous compte 1048 Article 657 Code service 3480) pour un montant de 20.000 Francs.

2) de solliciter auprès de l'Etat et de la Région dans le cadre de la procédure D.S.Q. une participation de 100.000 Francs.

Adopté

N° 90/160 - Développement Social du Quartier de Fives - Actions d'animation de jeunes enfants - Demande de participation financière.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Cité Lys représente une population de 150 habitants regroupée dans un habitat enclavé au coeur d'un îlot du quartier de Fives.

Ses habitants ont à plusieurs reprises exprimé leurs besoins d'ouverture sur l'extérieur à travers notamment des actions d'animation particulièrement orientées sur un public de jeunes enfants et pré-adolescents.

Le Service Civil International se propose d'intervenir pour répondre à ces demandes spécifiques à travers notamment l'organisation de Centre de Loisirs sans Hébergement pour les enfants de cet ensemble.

Le Plan Local de Développement Social des Quartiers de Fives adopté par délibération n° 90/78 du Conseil Municipal réuni le 26 mars 1990 intègre cette action d'un coût global de 51.201 Francs et dont la mise en oeuvre résulte d'une concertation entre différents partenaires sociaux du quartier.

Nous vous demandons aujourd'hui en accord avec le schéma général et le Conseil du Quartier de Fives entendu :

- d'autoriser la participation financière de la Ville à concurrence de 11.495 Frs au profit du Service Civil International sis 62 Avenue du Peuple Belge sous réserve de l'éligibilité de cette action au titre des financements Etat Région.

- de solliciter la participation financière de l'Etat et de la Région pour un montant équivalent.

La dépense sera à imputer au chapitre 955. 9 article 657 sous compte 1048. Code Service 3480.

Adopté

N° 90/161 - Développement social des quartiers de Moulins et Wazemmes Observatoire du Peuplement et de la vie locale - Participation de la Ville - Demande de financement auprès de l'Etat et de la Région.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 90/78, le Conseil Municipal réuni le 26 Mars 90 a adopté le P. L.D.S. des quartiers de Lille-Sud, Fives, Moulins et Wazemmes.

Parmi les opérations retenues au titre de l'exercice 90 figure, commune aux sites de Wazemmes et de Moulins, la création d'un observatoire de la réalité locale.

Dans le prolongement des commissions d'orientations de logement déjà existantes, il s'agit de créer un véritable outil de définition de stratégies sociales, urbaines et économiques et d'évaluation des opérations programmées, en se dotant à la fois de moyens informatiques et de moyens humains sur la base d'une mise à disposition d'un technicien social du Cal Pact.

La démarche partira des données existantes sur le quartier (en terme de bâtis, de peuplement, et d'éléments économiques) et des demandes de logements répertoriées sur le quartier par les C.O.L. et par les bailleurs sociaux, en association avec des promoteurs et propriétaires privés.

Le budget annuel de cette opération se présente pour chacun des 2 quartiers de la manière suivante :

en investissement :	54.650 F
en fonctionnement :	150.000 F

Nous vous demandons, les conseils de quartier concernés ayant été consultés,

1) de bien vouloir autoriser la participation financière de la Ville.

. en investissement sur la ligne budgétaire projet de quartier à concurrence de 59.300 F

. en fonctionnement pour un total de 173.526 F répartis comme suit :

. 57 842 F sur les crédits inscrits à l'Action Sociale (chap. 955 - 9 article 657 code service 3480, sous compte 1048).

Le reliquat soit 115.684 F étant assuré par virements de crédit sur les délégations de l'urbanisme et des affaires économiques.

2) de bien vouloir saisir l'Etat et la Région d'une demande de participation financière

.de 50.000 F en investissement

.de 126.476 F en fonctionnement.

Adopté à la majorité
Voir compte rendu p. 360

**N° 90/162 - Subventions aux organismes à caractère social - Section
Personnes âgées - Répartition des crédits.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Après avoir pris connaissance des dossiers de demandes de subventions présentées par les Associations reprises ci-après, la Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 10 avril 1990 propose de leur apporter les aides financières suivantes :

- Accueil et Service S.O.S. 3ème âge 247, boulevard Victor Hugo	43.200 F
- Les Petits Frères des Pauvres 24, rue Jean Moulin	33.400 F
- Comité d'entraide de Fives 125, rue Pierre Legrand	3.000 F
- Inter-Age 24, rue Alexandre Desrousseaux	19.700 F
- Club de Peinture 3ème âge Edmond Jamois 7, rue Championnet	2.500 F
- Association des Personnes du 3ème âge Club Fiberville 49, rue Renard	2.000 F
- Centre Social Marcel Bertrand 55, rue Fénelon	1.000 F

Cette aide leur est attribuée en fonction d'un objectif précis choisi par les associations dans leurs activités de l'année et défini sur la base d'un contrat d'objectif qui sera passé avec la Ville.

Les dépenses correspondantes sont à prélever sur le chapitre 955-9 - sous compte 1045 - article - 657 - Code service 3440.

Adopté

N° 90/163 - «Bouches décousues»: pièce de théâtre de prévention des abus sexuels.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Fondation pour l'Enfance - 8, rue des Jardins-Saint-Paul - Paris a pour mission de contribuer activement à la Protection de l'enfance en danger.

Elle a donc décidé d'aider la troupe du Théâtre CLAQUE à présenter la pièce de théâtre «Bouches décousues» à destination des enfants, des enseignants et des parents, dans différentes villes de France.

Quatre représentations ont été données au théâtre La Fontaine, avenue Max Dormoy - Lille - Les 19 et 20 mars 1990.

Nous vous proposons, en accord avec la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 10 avril 1990, de verser 3.000 Francs à cet organisme sur les crédits imputés au chapitre 955, sous-chapitre 955-1, article 657 par prélèvement sur l'article 6629, sous-compte 04468.

Adopté

N° 90/164 - Aide au démarrage de "La Petite Maison" - Quartier de Moulins - Lille.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 90/77 du Conseil Municipal du 26 mars 1990, le Plan Local de Développement Social a été entériné.

L'opérateur de l'action pour laquelle est sollicitée une subvention est l'Association A.F.E.R., n° 48, rue des Montagnards à Lille.

Les moyens nécessaires d'aide au démarrage sont :

- la mise en place d'un lieu d'accueil parents-enfants de façon gratuite et anonyme dans le local L.C.R. de la résidence Trévisse - Moulins Lille à raison de 4 demi-journées par semaine par une équipe de professionnels de la petite enfance formés à l'accueil et à l'écoute et supervisée par un psychanalyste ;
- la mise en place de relais avec les travailleurs sociaux et les structures spécialisées ;
- la mise en place d'un groupe d'évaluation et la participation à la Commission Petite Enfance dans le cadre du Développement Social Urbain.

Nous vous proposons, en accord avec le Conseil de Quartier et la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 10 avril

1990, une participation de la Ville de 75.000 Francs qui serait prélevée sur les crédits octroyés au service de l'Action Familiale et Sociale - chapitre 955, sous-chapitre 955-9, article 657, sous-compte 1056.

La délégation de l'Action Sociale participerait à ce projet à hauteur de 50 % par un virement de crédit ultérieur sur le compte précité.

Une participation de 75.000 Francs de l'Etat et de la Région est également sollicitée.

Adopté

N° 90/165 - Action Petite Enfance : création de centres de loisirs maternels: quartiers de Moulins, Belfort, Strasbourg.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 90/77 du Conseil Municipal du 26 mars 1990, le Plan Local de Développement Social a été entériné.

Les deux Centres de Loisirs Sans Hébergement existant actuellement ne permettant pas un accueil suffisant sur les différents points géographiques du quartier des enfants âgés de 3 à 6 ans, il est envisagé la création supplémentaire de centres maternels.

Les partenaires associés au maître d'ouvrage sont le centre de Protection Maternelle et Infantile, la Direction de l'Action Territoriale, les associations de quartier, la bibliothèque, les équipements sociaux, les écoles maternelles et les structures d'accueil (crèches, haltes-garderies...).

Les opérateurs sont le Centre Social Marcel Bertrand, n° 51, rue Fénelon, et la Maison de Quartier de Moulins, n° 1, rue Armand Carrel.

Dans un premier temps sera élaboré un projet après une évaluation des besoins.

Nous vous proposons, en accord avec le Conseil de Quartier et la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 10 avril 1990, une participation de la Ville de 30.000 Francs qui pourrait être prélevée sur les crédits du chapitre 955, sous-chapitre 955-9, article 657, sous-compte 1056, une participation similaire étant sollicitée auprès de l'Etat et de la Région.

Adopté

N° 90/166 - Action jeu Petite Enfance sur les quartiers de Moulins, Belfort, Strasbourg.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 90/77 du Conseil Municipal du 26 mars 1990, le Plan Local de Développement Social a été entériné.

Il est proposé la mise en place d'une «ludothèque tournante» dont les jeux circuleraient à la fois dans les familles et dans les structures d'accueil de la Petite Enfance de Moulins, Belfort, Strasbourg.

Les opérateurs seraient la Maison de Quartier de Moulins Belfort, 1, rue Armand Carrel; et le Centre Social Marcel Bertrand, 51, rue Fénelon.

Les partenaires associés seraient la Protection Maternelle et Infantile, la Direction de l'Action Territoriale, la Caisse d'Allocations Familiales, les structures d'accueil Petite enfance, la bibliothèque de quartier, les écoles, le Foyer la Mère et l'Enfant.

Nous vous proposons, en accord avec le Conseil de quartier et la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 10 avril 1990, une participation de la Ville de 5.000 Francs qui serait prélevée sur les crédits octroyés au service de l'Action Familiale et Sociale - chapitre 955, sous-chapitre 955-9, article 657, sous-compte 1056.

D'autres participations sont également sollicitées, d'une part auprès de l'Etat et de la Région, d'autre part à raison de 30.000 Francs auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du Département.

Adopté

N° 90/167 - Aménagement de l'ensemble immobilier sis à LILLE 65 à 73, rue Esquermoise - Concession d'aménagement à la S.A.E.N.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le magasin «MOBILIER D'AUJOURD'HUI» sis à LILLE 65 à 73, rue Esquermoise a cessé son activité fin 1989 et les propriétaires ont mis en vente les immeubles.

Afin d'éviter toute spéculation foncière dans un secteur très sensible du Centre-Ville, il apparaît opportun que la Collectivité s'assure la maîtrise foncière de cet ensemble immobilier vide qui présente un grand intérêt architectural.

«La S.A.E.N., Société d'Economie Mixte sise à LILLE 39, rue Jean Sans-Peur, accepte d'acquérir et de réhabiliter les bâtiments selon un programme à définir avec elle et qui pourrait comprendre des commerces en rez-de-chaussée et des logements aux étages ; cette opération ferait l'objet d'une concession d'aménagement d'une durée de six ans.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 27 mars 1990, nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver le principe de cet aménagement ;
- passer avec la S.A.E.N. un traité de concession fixant les modalités d'exécution de l'opération.

Adopté

N° 90/168 - Immeuble sis à Lille, 6, place Michelet - Achat par la Ville de Lille à la Communauté Urbaine de Lille.

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue de l'implantation d'un équipement public programmé dans le cadre de l'aménagement du Quartier du Sud depuis plusieurs années, la Ville a sollicité de la Communauté Urbaine de Lille l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble sis à Lille, 6, place Michelet, cadastré section DW n° 86 pour une contenance de 5.766 m², appartenant à la Société BAERT.

L'Etablissement public communautaire étant devenu propriétaire de l'immeuble en cause, il convient maintenant de procéder à l'acquisition, conformément à l'article 2 de la convention signée après la demande d'exercice du droit de préemption urbain, au prix de 811.803,52 F (huit cent onze mille huit cent trois francs cinquante deux centimes), prix de revient supporté par la Communauté Urbaine de Lille.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 6 mars 1990, nous vous demandons :

- 1) de décider l'achat de l'immeuble sis à Lille, 6, place Michelet, au prix de 811.803,52 F ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte administratif à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider l'imputation de la dépense se chiffrant à environ 852.495 F sur les crédits ouverts au chapitre 908-0 article 235 E 4 de nos documents budgétaires, sous l'intitulé «Projet d'aménagement de Quartier».

Adopté

N° 90/169 - Réseau câblé de vidéo-communication - Achat par la Ville de Lille à la S.A. d'H.L.M. des Régions du Nord et de l'Est d'une emprise de terrain sise à Lille, rue Jules Vallès.

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue de l'implantation d'un centre de distribution du réseau câblé de vidéo-communication, la Ville doit acquérir de la S.A. d'H.L.M. des Régions du Nord et de l'Est, une emprise de terrain d'une superficie de 50 m² à prélever sur la parcelle sise à Lille, rue Jules Vallès, cadastrée section SY n° 34 pour une contenance totale de 1.283 m².

La S.A. d'H.L.M. des Régions du Nord et de l'Est a accepté de céder cette emprise au prix de 300 F/m², soit 15.000 F.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 6 mars 1990, nous vous demandons :

- 1) de décider l'achat à la S.A. d'H.L.M. des Régions du Nord et de l'Est de cette emprise au prix de 15.000 F ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 16.500 F (seize mille cinq cents francs) sur les crédits ouverts au chapitre 922, article 2109 J 8 de nos documents budgétaires sous l'intitulé «Acquisitions de terrains».

Adopté

N° 90/170 - Immeuble sis à Lille, 6-8, rue d'Arras à Lille - Achat par la Ville de Lille.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans la perspective d'opérer à terme un réaménagement de l'entrée de la rue d'Arras, côté rue Solférino, la Ville a la possibilité d'acquérir un immeuble situé 6-8, rue d'Arras.

Une procédure de préemption a d'ailleurs déjà été engagée il y a quelques mois sur un des lots de cet immeuble et sur la totalité du 10, rue d'Arras.

L'immeuble 6-8, rue d'Arras, cadastré section OW n° 73 pour 167 m², à usage commercial et d'habitation, a été évalué par les Services Fiscaux à 220.000 F, valeur recueillant l'approbation des propriétaires, Monsieur et Madame CARABEUFS.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 6 mars 1990, nous vous demandons :

- 1) de décider l'achat de l'immeuble susmentionné au prix de 220.000 F (deux cent vingt mille francs) ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 245.000 F (deux cent quarante cinq mille francs), tous frais compris, au chapitre 922, article 2125 J 10 de nos documents budgétaires, sous l'intitulé «Achat d'immeubles».

Adopté

N° 90/171 - Immeuble sis à Lille, 14, rue Képler - Achat par la Ville de Lille.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre du réaménagement des îlots Chaude Rivière/Boétie, la Ville a la possibilité d'acquérir l'immeuble 14, rue Képler à Lille, cadastré section CP n° 74 pour 44 m².

Cet immeuble permettra de poursuivre la maîtrise foncière de la Ville sur cet îlot.

Le bien a été évalué à 50.000 F par les Services Fiscaux, valeur recueillant l'approbation de la propriétaire.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 6 mars 1990, nous vous demandons :

- 1) de décider l'achat de l'immeuble cité ci-dessus au prix de 50.000 F (cinquante mille francs) ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 55.000 F, tous frais compris au chapitre 922, article 2125 J 10 de nos documents budgétaires sous l'intitulé «Achats d'immeubles».

Adopté

N° 90/172 - Immeuble sis à Lille, 18, rue Képler - Achat par la Ville de Lille.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre du réaménagement des îlots Chaude Rivière/Boétie, la Ville a la possibilité d'acquérir l'immeuble 18, rue Képler à Lille, cadastré section CP n° 76 pour 49 m².

Cet immeuble, inoccupé et en état vétuste, permettra de poursuivre la maîtrise foncière de la Ville sur cet îlot.

Le bien a été évalué à 140.000 F par les Services Fiscaux, valeur recueillant l'approbation de la propriétaire.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 6 mars 1990, nous vous demandons :

- 1) de décider l'achat de l'immeuble cité ci-dessus au prix de 140.000 F (cent quarante mille francs) ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 180.000 F (cent quatre vingt mille francs), tous frais compris au Chapitre 922, article 2125 J10 de nos documents budgétaires sous l'intitulé «Achats d'Immeubles».

Adopté

N° 90/173 - Droit de Prémption Urbain - Garages sis à Lille, 3 bis, rue Masquelier - Recession par la C.U.D.L. au profit de la Ville de Lille.

MESDAMES, MESSIEURS,

Afin de compléter les acquisitions des garages de la rue Masquelier, qu'elle a entrepris en vue de constituer une réserve foncière dans un secteur sensible de réaménagement, la Ville a demandé à la Communauté Urbaine de Lille d'engager une procédure de préemption sur ceux situés à Lille, 3 bis, rue Masquelier section PX n°s 280 et 283.

L'Etablissement public communautaire propose de recéder ces biens à la Ville au prix de 56.480,92 F (cinquante six mille quatre cent quatre vingt francs quatre vingt douze centimes), prix principal majoré des frais d'acte.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 6 mars 1990, nous vous demandons :

- 1) de décider l'achat de l'immeuble sus-désigné au prix de 56.480,92 F (cinquante six mille quatre cent quatre vingt francs quatre vingt douze centimes) ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte administratif à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 60.000 F (soixante mille francs), sur les crédits ouverts au chapitre 922, article 2125 J 10 de nos documents budgétaires, sous l'intitulé « Achats d'immeubles ».

Adopté

N° 90/174 - Cession gratuite au profit de la Ville de Lille d'une demande de terrain sise à Lille, 2, avenue Léon Jouhaux (partie arrière).

MESDAMES, MESSIEURS,

Monsieur et Madame DEBUIGNE proposent de céder gratuitement à la Ville, une portion de terrain issue de leur propriété sise à Lille, 2, avenue Léon Jouhaux qui, à l'arrière, forme une enclave dans le jardin Vauban.

Afin de remédier à cette situation en adoptant un périmètre plus cohérent, il serait opportun pour la Ville d'accepter ladite proposition.

Cette parcelle de terrain résultant du document d'arpentage ci-joint, est reprise à la section KP n° 55 pour une superficie de 20 m².

Il est évident que comme pour tout acquéreur, les frais de géomètre et de notaire seraient entièrement à la charge de la Ville.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 6 mars 1990, nous vous demandons :

- 1) de décider l'acquisition à titre gratuit de la parcelle sus-désignée ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte notarié à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider l'imputation de la dépense correspondant aux frais de géomètre et de notaire, évaluée approximativement à 4.000 F (quatre mille francs) sur les crédits ouverts au chapitre 922, article 2109 J 8 de nos documents budgétaires, sous l'intitulé « Acquisition de terrain ».

Adopté

N° 90/190 - Marchés à commandes - Fourniture de matériaux - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

MESDAMES, MESSIEURS,

Afin de permettre l'acquisition de matériaux à la réalisation de travaux par la main-d'oeuvre municipale, les services techniques ont établi un dossier technique en vue de lancer un appel d'offres ouvert dans les conditions fixées par les articles 273 - 296 - 298 à 300 du Code des marchés publics.

Les marchés à commandes seraient répartis en 9 lots :

- Lot n° 1 : Fourniture de bois.
- Lot n° 2 : Fourniture de panneaux agglomérés et lattés.
- Lot n° 3 : Fourniture de produits verriers.
- Lot n° 4 : Fourniture de matériaux lourds et pondéreux, matériaux de gros-oeuvre.
- Lot n° 5 : Fourniture de matériel de cuisine.
- Lot n° 6 : Fourniture de matériel de buanderie.
- Lot n° 7 : Fourniture de peinture et de produits connexes du bâtiment.
- Lot n° 8 : Fourniture de peinture et de vernis industriel.
- Lot n° 9 : Fourniture de produits de droguerie.

Les montants des marchés seraient fixés comme suit :

- minimum annuel : 150.000 Francs.
- maximum annuel : 450.000 Francs.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 5 avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation de ces marchés à commandes valables pour une année, avec possibilité de tacite reconduction, sans que leur durée totale puisse excéder cinq ans.

Adopté

N° 90/191 - Conversion de 4 chaufferies charbon au gaz - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

MESDAMES, MESSIEURS,

En juin 1987, une convention a été signée avec E.D.F. - G.D.F., ayant pour objet l'utilisation du gaz dans la conversion des chaufferies charbon de la Ville de Lille.

A ce jour, 19 chaufferies ont été réalisées.

Afin d'effectuer les travaux de conversion de 4 chaufferies supplémentaires réparties en deux lots, les services techniques ont établi un dossier technique en vue d'attribuer les travaux par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 296-298 à 300 du Code des marchés publics.

En accord avec votre Commission de la Planification des travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 5 avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir adopter le dossier présenté et notamment le C.C.A.P. et le C.C.T.P. devant servir de base à la consultation publique.

Adopté

N° 90/192 - Centres de distribution de vidéocommunication - 2ème tranche - Avenant n° 1 au marché initial.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille, associée à plusieurs communes avoisinantes, a décidé la construction sur son territoire d'un réseau câblé de vidéocommunication.

La première tranche de construction de 13 centres de distribution est terminée et la deuxième tranche est en cours de construction, sur la base de 20 centres nouveaux répartis en 3 lots, tous corps d'état.

En raison de travaux supplémentaires à effectuer sur cette deuxième tranche (liés à la nature du sol, nécessitant des fondations spéciales, ou dûs aux modifications d'implantation), nous vous demandons de bien vouloir émettre un avis favorable à la passation d'un avenant au marché initial pour chacun des 3 lots :

	Montant initial du marché	Montant travaux supplémentaires	Montant définitif
- lot n° 1 :	1.375.833,31 F.	104.534,02 F.	1.480.367,33 F.
- lot n° 2 :	1.459.900,73 F.	15.637,49 F.	1.475.538,22 F.
- lot n° 3 :	1.247.227,81 F.	218.092,28 F.	1.465.320,09 F.

En accord avec votre Commission de la Planification des travaux, des finances et du personnel qui s'est réunie le 5 avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir émettre un avis favorable à la passation de cet avenant au marché.

Adopté

Ce bien est cadastré section BY n° 251 pour 20 m².

La vente peut être consentie à Monsieur FACQ suivant les mêmes modalités que les autres riverains, soit 100 F/m².

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 27 mars 1990, nous vous demandons :

- 1) de décider la vente à Monsieur FACQ du terrain susmentionné au prix de 2.000 F (deux mille francs) ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922, article 2109 J de nos documents budgétaires sous l'intitulé «Ventes de terrain - produits»

Adopté

N° 90/179 - Emprises de terrains sises à Lille, 185-187, rue du Buisson - Achat par la Ville soit à l'amiable soit par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique.

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue de l'implantation d'équipements sportifs, la Ville doit acquérir, en plus des parcelles AR 11 p et 39 p sises avenues Duray et de Mormal, des emprises de terrains sises à l'arrière des immeubles 185 et 187, rue du Buisson, cadastrées section AR n°s 13 p et 12 p, pour des contenances respectives de 177 m² et 175 m².

Les Services Fiscaux ont estimé la valeur vénale de ces terrains à 500 F/m², à laquelle vient s'ajouter une indemnité de perte de plantations d'arbres chiffrée à 12.500 F pour le 185, rue du Buisson et à 5.000 F pour le 187, étant entendu que la Ville prendra à sa charge la pose de nouvelles clôtures.

Compte tenu du caractère urgent de cette acquisition et en l'absence à ce jour de réponse de la part des propriétaires, Monsieur Daniel LEROY et l'Indivision LEROY, aux offres de la Ville, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 27 mars 1990 :

- 1) de décider l'achat des terrains en cause soit à l'amiable aux prix de 101.000 F (cent un mille francs) et 92.500 F (quatre vingt douze mille cinq cents francs), soit par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- 2) de solliciter de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République du Département du Nord, l'ouverture de l'enquête d'utilité publique de l'opération, en vue de faire déclarer d'utilité publique l'acquisition de ces terrains ;

3) en cas d'accord amiable, de nous autoriser à comparaître aux actes authentiques à intervenir, en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

4) de solliciter, en cas de désaccord persistant, l'ouverture de l'enquête parcellaire pour permettre l'intervention d'un arrêté de cessibilité et de l'ordonnance d'expropriation ;

5) de nous autoriser à signer les actes d'adhésion à ordonnance d'expropriation s'il y a lieu ou à défaut, à recourir à la fixation judiciaire des indemnités ;

6) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 212.850 F (deux cent douze mille huit cent cinquante francs) au chapitre 922, article 2109 J 8 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé «Acquisitions de terrains».

Adopté

N° 90/180 - Ilot délimité par les rues de Bavai et de l'Est - Achat d'immeubles par la Ville de Lille.

MESDAMES, MESSIEURS,

Les propriétés comprises dans l'ilot délimité par les rues de Bavai et de l'Est étant touchées par le projet de déviation du Boulevard Périphérique Est de Lille, certains propriétaires ont proposé à la Ville d'acquérir leurs biens repris dans le tableau ci-dessous :

Désignation du bien	Réf. cadastrales	Identité du propriétaire	Coût d'acquisition (estimation domaniale)
74, rue de l'Est	CS n° 100 - 104 m ²	DORMIEU	290.000 F
76, rue de l'Est	CS n° 101	LELIEUR Jeanne	240.000 F
80, rue de l'Est	CS n° 106 - 85 m ²	FABRE Georges	370.000 F
89, rue de l'Est (studio)	CS n° 21 - 209 m ²	FALCE Brigitte	115.000 F
99, rue de l'Est	CS n° 24 - 148 m ²	USAL Jean-Pierre	320.000 F
105, rue de l'Est	CS n° 26 - 79 m ²	DEROMBIES	320.000 F
57, rue de Bavai	CS n° 30 - 144 m ²	COSMAR Mireille	300.000 F
40, rue de Bavai	CS n° 45 - 138 m ²	BECKER Colette	280.000 F
			2.235.000 F

Les propriétaires concernés ont accepté de traiter sur la base de l'estimation domaniale.

En accord avec vos Commissions de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public des 6 et 27 mars 1990, nous vous demandons :

- 1) de décider l'achat des immeubles désignés en objet au prix total de 2.235.000 F (deux millions deux cent trente cinq mille francs) ;
- 2) de nous autoriser à comparaître aux actes authentiques à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 2.458.500 F (deux millions quatre cent cinquante huit mille cinq cents francs) au chapitre 922, article 2125 J10 de nos documents budgétaires est ouvert sous l'intitulé «Achat d'immeubles».

Adopté

N° 90/181 - Ensemble immobilier sis à Lille, 60, rue Berthelot et 33, rue Lefort - Vente par voie d'adjudication publique.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille est propriétaire d'un ensemble immobilier situé à Lille, 60, rue Berthelot et 33, rue Lefort, repris au cadastre à la section DH sous les n°s 213 et 214 pour une contenance globale de 131 m² et dont la destination première était de servir diverses associations du secteur du Faubourg de Douai, quartier de Lille-Sud.

Cet ensemble s'étant révélé à l'usage inadapté aux besoins, la Mairie de Quartier de Lille-Sud est d'accord pour procéder à sa vente, un amateur, Monsieur DUFLOT s'étant déjà fait connaître. Par ailleurs, il serait souhaitable, par mesure d'équité, de le vendre par voie d'adjudication publique sur la base du prix de revient d'acquisition soit 425.000 F (quatre cent vingt cinq mille francs).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 27 mars 1990 et avec la Mairie de Quartier concernée, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1) de décider la vente par voie d'adjudication publique de l'ensemble immobilier communal susvisé sur la base d'une mise à prix de 425.000 F (quatre cent vingt cinq mille francs) ;
- 2) nous autoriser à comparaître à l'acte d'adjudication à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922, article 2125 J de nos documents budgétaires, sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produits".

Adopté

N° 90/182 - Propriété sise à Lille, 4, rue Parmentier - Achat par la Ville de Lille aux Ets ROQUETTE- DUHEM.

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue de l'implantation d'un équipement sportif de quartier, la Ville a la possibilité d'acquérir une propriété anciennement à usage industriel et sise à Lille, 4, rue Parmentier, cadastrée section XB n°s 33, 87 et 114 pour des contenances respectives de 274 m², 220 m² et 6.646 m².

Ce bien, dépendant de la liquidation judiciaire des Sociétés ROQUETTE-DUHEM, a été évalué par les Services Fiscaux à la somme de 4.000.000 F.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 27 mars 1990, nous vous demandons :

1) de décider l'achat de la propriété sise à Lille, 4, rue Parmentier, au prix de 4.000.000 F (quatre millions de francs) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 4.400.000 F au chapitre 922, article 2125 J 10 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé «Achat d'immeubles».

Adopté

N° 90/183 - Terrain sis à Lille, rue Mariotte - Vente par la Ville de Lille à Monsieur ADAM.

MESDAMES, MESSIEURS,

Monsieur ADAM, propriétaire de l'immeuble sis à Lille, 4, rue Mariotte, a sollicité de la Ville l'achat d'une bande de terrain contiguë à sa propriété.

Cette parcelle cadastrée section XH n° 141 pour 53 m² est issue d'une plus grande parcelle anciennement cadastrée section XH n° 177, le surplus cadastré XH n° 140 restant appartenir à la Ville.

Monsieur ADAM a accepté d'acquérir le terrain en cause au prix de 4.500 F (quatre mille cinq cents francs).

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 27 mars 1990, nous vous demandons :

- 1) de décider la vente du terrain sis rue Mariotte au profit de Monsieur ADAM au prix de 4.500 F ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2109 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes de terrains - Produits".

Adopté

N° 90/184 - Lots 11 et 3 de l'immeuble sis à Lille, 8 ter, rue des Jardins Caulier - Achat par la Ville à Madame DOUTRELIGNE.

MESDAMES, MESSIEURS,

En date du 27 novembre 1989, Madame DOUTRELIGNE a souscrit une demande d'acquisition des lots 11 et 3 de l'immeuble sis à Lille, 8 ter, rue des Jardins Caulier, cadastré section AI n°s 106 et 132 pour 429 m².

Les Services Fiscaux ont évalué ces lots à 250.000 F (deux cent cinquante mille francs).

Madame DOUTRELIGNE a accepté de céder son bien à ce prix.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 janvier 1990, nous vous demandons :

- 1) de décider l'achat des lots 11 et 3 de l'immeuble 8 ter, rue des Jardins Caulier, au prix de 250.000 F ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 275.000 F au chapitre 922, article 2125 J 10 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé «Acquisitions d'immeubles».

Adopté

**N° 90/185 - Résidence Belfort - Bâtiment HERRIOT - Transformation
d'usage - Autorisation de la Ville de Lille.**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Office Public d'H.L.M. communautaire a décidé de transférer son siège dans le quartier de Moulins Belfort, dans un des bâtiments de la Résidence Belfort, bâtiment Herriot.

S'agissant de la restructuration d'un bâtiment de cette résidence, qui désormais sera donc affecté à usage de bureaux, la loi du 23 Décembre 1986 prévoit la nécessité d'une autorisation préalable de la commune.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 27 mars 1990, de bien vouloir émettre un avis favorable à cette transformation.

Adopté

N° 90/186 - Ravalement de façades - Subventions.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par arrêté n° 30 983 du 17 Juin 1988 pris en application de la délibération n° 88/103 du 11 mars 1988, il a été prescrit un secteur de ravalement obligatoire des façades d'immeubles et défini notamment les conditions d'attribution aux particuliers d'une subvention de 30 F./m² de surface traitée limitée à 10 % du montant H.T. des travaux.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 27 Mars 1990, nous vous proposons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

- M. KONDE Mory - 18, rue du Gros Gérard
 - . montant H.T. des travaux 55.380,00 F.
 - . subvention : 53 m² x 30 F. soit 1.590,00 F.

- DELSALLE, angle du Bd. de la Liberté et du Bd. Vauban
 - . montant H.T. des travaux 110.400,00 F.
 - . subvention : 10 % des travaux soit 11.040,00 F.

- BONTE Charlotte - 157, Bd. de la Liberté
 - . montant H.T. des travaux 141.825,00 F.
 - . subvention : 166,4 m² x 30 F. soit 5.000,00 F.

- M. CATTEAU - 80, rue des Sarrazins, angle de la rue d'Austerlitz
 - . montant H.T. des travaux 35.512,00 F.
 - . montant de la subvention 3.550,00 F.

- M. PAGNIEN - 98, Bd. de la Liberté, angle rue Jeanne d'Arc
 - . montant H.T. des travaux 29.700,00 F.
 - . montant de la subvention 2.740,00 F.

- Docteur Alain GRANIER - 128, Bd. de la Liberté
 - . montant H.T. des travaux 50.640,00 F.
 - . montant de la subvention 5.070,00 F.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif Chapitre 914 - 8 - Article 130 sous l'intitulé «Aide au ravalement - Participation de la Ville».

Adopté

N° 90/187 - Réfection de cours d'écoles - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

MESDAMES, MESSIEURS,

La réfection d'un certain nombre de cours d'écoles s'avère nécessaire.

Afin d'effectuer les travaux dans les meilleures conditions financières possibles, les services techniques ont établi un dossier technique regroupant ces écoles relevant de différents secteurs de la Ville, en vue d'attribuer ces travaux, par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 296-298 à 300 du Code des marchés publics.

Les écoles suivantes sont concernées :

- Léon Frapié,
- Kergomard,
- Gustave Nadaud,
- Ampère.

Ces travaux seront réalisés sur le crédit inscrit au budget primitif de 1990 au chapitre 903.1 - article 232 K16, sous l'intitulé : «Bâtiments scolaires - Travaux de modernisation, grosses réparations, agrandissements».

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 5 avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir adopter le dossier présenté et notamment le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) devant servir de base à la consultation publique.

Adopté

N° 90/188 - Groupe scolaire des Célestines - Agrandissement du restaurant scolaire - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le restaurant scolaire implanté dans la Halle aux Sucres a été fermé dans le cadre du réaménagement de ce bâtiment.

La restauration des enfants sera, par conséquent, assurée dans le restaurant du groupe scolaire des Célestines, qui devra être agrandi.

Sa superficie passera de 148,50 m² à 314,25 m², soit une extension de 165,75 m².

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 5 avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir émettre un avis favorable à l'organisation d'un appel d'offres ouvert concernant cette extension.

Adopté

N° 90/189 - Groupe Scolaire Arago-Victor Hugo - Agrandissement - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le bâtiment voisin du Groupe Scolaire Arago-Victor Hugo (au 3, rue Arago) devant être démoli, un dossier technique a été établi en vue de l'extension des locaux scolaires, prévoyant :

- la création au rez-de-chaussée d'un restaurant «primaire - maternelle» avec cuisine, sanitaires et réserve.
- un préau,
- une extension de la salle de jeux de l'école Victor Hugo,
- la création à l'étage de 4 classes avec cour et sanitaires.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 5 avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir adopter le dossier présenté et notamment le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) devant servir de base à la consultation publique.

Adopté

N° 90/175 - Demande d'autorisation d'aliéner - Vente par la S.A. d'H.L.M. du Hainaut d'un immeuble sis à Lille, 4, rue de Tourville - Avis de la Ville.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré du Hainaut - Groupe C.I.L. de Valenciennes, envisage la vente d'un immeuble sis à Lille, 4, rue de Tourville, au profit du locataire, moyennant le prix de 200.000 F.

S'agissant d'une aliénation d'un élément faisant partie du patrimoine d'un organisme H.L.M. au profit de l'occupant, l'avis de la Commune est requis.

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à cette cession qui a reçu l'approbation de la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, lors de sa réunion du 6 mars 1990.

Adopté

N° 90/176 - Droit de préemption urbain - Cession par la C.U.D.L. au profit de la Ville de Lille - Immeuble sis à Lille, 41 bis-43, rue Baudin (Achat des murs).

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre du développement social du Quartier de Lille-Sud, la Ville de Lille a demandé à la Communauté Urbaine de Lille d'exercer son droit de préemption sur l'immeuble sis à Lille, 41 bis-43, rue Baudin, à l'effet d'y voir se réaliser un équipement public communal de quartier.

Cet immeuble est repris au cadastre à la section DR sous les n°s 197 et 198 pour une contenance globale de 373 m².

L'Etablissement public communautaire, aujourd'hui propriétaire, propose de céder ce bien à la Ville au prix de 458.410,26 F (quatre cent cinquante huit mille quatre cent dix francs vingt six centimes) prix principal majoré des frais d'acte.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 27 mars 1990, nous vous demandons :

- 1) de décider l'achat de l'immeuble sus-désigné au prix de 458.410,26 F (quatre cent cinquante huit mille quatre cent dix francs vingt six centimes) ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte administratif à intervenir; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider dans le cadre de la procédure du développement social du quartier de Lille-Sud, l'imputation de la dépense correspondante à cette acquisition sur les crédits ouverts à cet effet au chapitre 908-0 article 235 E4 «Projet d'aménagement de quartier» de nos documents budgétaires.

Adopté

N° 90/177 - Rétrocession gratuite par la C.U.D.L. au profit de la Ville de Lille des bâtiments sis à Lille, 77, rue Roland et 61/63, rue Roland.

MESDAMES, MESSIEURS

Lors de la création de la Communauté Urbaine de Lille et à l'occasion du transfert des compétences en matière de transports en commun, la Ville de Lille a remis gracieusement à la Communauté, un ensemble immobilier sis à Lille, rue Auber, rue Roland, rue Lestiboudois, qui a accueilli durant de nombreuses années, les activités des T.C.C.

Certains locaux n'étant plus aujourd'hui nécessaires à l'exploitation du réseau urbain, il convient d'en opérer le retour à la Ville. Deux bâtiments sont concernés :

- l'un sis à Lille, 77, rue Roland, repris au cadastre à la section NO sous les n°s1 et 2 pour une contenance globale de 2.506 m² ;

- l'autre sis à Lille, 61 et 63, rue Roland, repris au cadastre à la section NP sous le n° 31 pie, d'une contenance approximative de 2.986 m², devant donner lieu à document d'arpentage.

En conséquence et en accord avec le Conseil de Communauté du 17 novembre 1989 et votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 27 mars 1990, nous vous demandons de bien vouloir approuver la rétrocession gratuite au profit de la Ville, des bâtiments sus-désignés qui pourraient être affectés à des équipements de quartier.

Adopté

N° 90/178 - Terrain communal sis à Lille, 37, rue de Pologne - Vente à Monsieur FACQ.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville a cédé en 1985 à différents riverains de la rue de Pologne des parcelles de terrain communal faisant front à leurs propriétés respectives.

Le terrain communal du 37, rue de Pologne n'avait pas, à l'époque, été concerné par cette vente car l'immeuble le jouxtant faisait lui-même l'objet d'une vente. Son propriétaire actuel, Monsieur FACQ, souhaiterait aujourd'hui obtenir la vente à son profit de la parcelle de terrain communal.

[Aide page 4 90]

**N° 90/193 - Centre de distribution de vidéocommunication - 3ème tranche
- Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille, associée à plusieurs communes avoisinantes a décidé la construction sur son territoire d'un réseau câblé de vidéocommunication.

La première tranche de construction de 13 centres de distribution est achevée, la deuxième tranche comprenant 20 centres est en cours.

Une troisième tranche est envisagée, qui comprendra 27 centres nouveaux répartis en 3 lots, tous corps d'état.

Un dossier technique a été établi en vue de les attribuer par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 296-298 à 300 du Code des marchés publics.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 5 avril 1990, nous vous demandons de bien vouloir adopter le dossier présenté et, notamment, le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) devant servir de base à la consultation publique.

Adopté

N° 90/194 - Groupe scolaire Jean-Baptiste Lebas, rue d'Arsonval - 3ème tranche de travaux.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 88/96 du 11 mars 1988, le Conseil Municipal a adopté le dossier d'appel d'offres concernant les travaux de remplacement des châssis métalliques du groupe scolaire Jean-Baptiste Lebas, réalisables en trois tranches annuelles.

C'est la Société POLET Frères, 145, rue du Faubourg de Roubaix à Lille, qui a été déclarée titulaire du marché.

Afin de réaliser la troisième tranche restante, la Préfecture nous a fait savoir qu'il était possible de reconduire le marché conclu avec cette société, conformément aux dispositions de l'article 312 bis - 4ème alinéa du Code des marchés publics.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser cette reconduction.

Adopté

N° 90/195 - Place du Général de Gaulle - Aménagement - Décision modificative.

MESDAMES, MESSIEURS,

Les travaux d'aménagement de la place du Général de Gaulle sont en cours de réalisation. L'ensemble du projet d'aménagement comprend :

- la construction d'une fontaine ;
- les travaux d'éclairage public ;
- l'implantation de mobilier urbain ;
- les installations d'eau, de bornes poste E.D.F. pour les manifestations.

L'ensemble des aménagements s'élèvent à 6.820.000 F. En raison de l'avancement très rapide du chantier qui sera terminé pour la braderie de Septembre, notamment le dallage réalisé par la Communauté Urbaine, nous vous demandons de bien vouloir inscrire une somme de 2.820.000 F. en décision modificative.

Adopté
Voir compte rendu p. 366

**DIRECTION GENERALE
DES SERVICES TECHNIQUES**

CHANTIER : Grand'Place - Aménagement.

IMPUTATION : 901.1 - 235 L30

DEPENSES	INSCRIPTIONS BUDGETAIRES
D.G. D.	
Construction fontaine :	Reports : 2 612.416 F.
Marché = 4 500.000 F. 4.500.000 F	B.P. 90 : 1.000.000 F.
	TOTAL : 3.612.416 F.
	Arrondi à 3.600.000 F.
Travaux sur bons de commande engagés :	Déficit : 3.220.000 F.
788.146 F.	
y compris 790.000 F	
RCFC	

Travaux E.P.+ Animation :
1.103.400 F. 1.100 000 F.

FINANCEMENT

Transfert
du 909.235K 60 : 400.000 F.

Travaux - Mobilier Urbain
Autres : 300.000 F.
 GTM 130.000 F.

Inscription
sollicitée
au B.S. 90 : 2.820.000 F.

TOTAL GENERAL : 6.820.000 F.

N° 90/196 - Jardin des Plantes - Fourniture et pose d'une clôture - Marché sur appel d'offres ouvert sur prix global forfaitaire.

MESDAMES, MESSIEURS,

Pour préserver le Jardin des Plantes des actes de vandalisme, de plus en plus fréquents, il s'avère nécessaire d'une part, de poser une clôture côté impasse de l'Observatoire et d'autre part, de rehausser et de remettre en état les clôtures existantes.

Ce projet repris dans le cadre du «Chantier Nature du Jardin des Plantes» est susceptible de recueillir les subventions de l'Etat et de la Région, dans la procédure D.S.Q.

Dans ce but, le service espaces publics, parcs et jardins, a établi un dossier technique qui a reçu l'avis favorable du quartier de Moulins et de la Commission Locale de développement social, respectivement les 15 et 19 Mars 1990.

Le coût de ces travaux est estimé à environ 400.000 Francs, toutes taxes comprises.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 6 Mars 1990, nous vous demandons de bien vouloir accepter le dossier technique servant de base à la consultation publique.

Adopté

N° 90/197 - Salon de la Rose au Palais Rameau - Demande de subvention.

MESDAMES, MESSIEURS,

En collaboration avec la Ville de Lille, la Société d'Horticulture du Nord de la France organise le Salon de la Rose, au Palais Rameau, du 7 au 11 Septembre 1990.

Pour mener à bien cette manifestation, la Société d'Horticulture sollicite une subvention de 100.000 Francs ainsi que la participation des services municipaux (C.T.M. - main-d'oeuvre des services centralisés et décentralisés).

Le budget prévisionnel de cette exposition se décompose comme suit :

Surface de l'exposition : 2 400 m²

DEPENSES	RECETTES
I - Aménagement des stands	* Entrées
- sable 700 T x 80 F = 56.000 F	- Adultes 8 000 x 20 F = 160.000 F
- location matériel = 25.000 F	2 000 x 10 F = 20.000 F
- tourbe 150 x 60 F = 9.000 F	
- gazon déplaqué 1 500 x 18 F = 27.000 F	- Enfants -16 ans gratuit
- éclairage décoratif fournitures diverses = 55.100 F	* Catalogue publicité = 7.000 F
- matériaux divers pour confection des stands (dalles, bois, jarres, vases, bois, fers...) = 90.000 F	* Subvention escomptée de la Ville de Lille = 100.000 F
	* Participation de la Société d'Horticulture du Nord de la France = 73.100 F
II - Publicité	
- affiches et calicots = 25.000 F	P.S. : à titre de comparaison la subvention allouée par la Ville au Salon d'Automne de 1983 était de 90.000 F
- spots presse = 15.000 F	
- achats coupes et médailles = 6.000 F	
- catalogue = 15.000 F	
- timbres = 15.000 F	
III- Réception	
- Repas d'inauguration 100 x 200 F = 20.000 F	
- Repas jury 10 x 200 F = 2.000 F	

TOTAL ESTIMATIF = 360.100 F TOTAL ESTIMATIF = 360.100 F

En accord avec vos Commissions de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, et, de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel, réunies respectivement les 6 Mars et 5 Avril, nous vous demandons de bien vouloir accepter :

- 1°) la demande de subvention sollicitée ;
- 2°) la mobilisation du personnel municipal.

Adopté

N° 90/198 - Aménagement du Parc de Loisirs de la Citadelle - Premiers résultats de l'étude S.A.E.N. - Demande de concours du service des voies navigables.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 9 Mars 1987, le Conseil Municipal confiait à la S.A.E.N. le soin de réaliser une étude sur l'aménagement du Parc de Loisirs de la Citadelle.

Le Parc est limité au Nord par le canal à grand gabarit et le canal de la basse Deûle entre le Pont de Canteleu et l'écluse du Grand Carré (ce qui constitue la future frontière avec la Ville voisine de Lambersart). Il est limité à l'Ouest par le complexe Marx Dormoy et l'Avenue Léon Jouhaux et au Sud-Est par la façade de l'Esplanade (y compris le Quai du Wault). L'étendue ainsi délimitée représente environ 100 hectares et appartient en grande partie à la Ville et à l'Armée. Cette limite correspond sensiblement au périmètre protégé de la Citadelle.

La S.A.E.N. fournissait, en Octobre, un rapport intermédiaire, structuré à partir de la mise en valeur de la "Citadelle" elle-même, pièce centrale du dispositif. Ce rapport prévoit entre autres :

- 1) la confirmation de la vocation actuelle, de promenade calme et de découverte du monument, de la zone comprise entre deux enceintes,
- 2) la rénovation du bois sans action d'aménagement lourde,
- 3) la remise en état du canal et des berges, prévoyant en particulier la réouverture de la moyenne Deûle pour assurer le bouclage de la navigation de plaisance autour de la Citadelle,
- 4) la nécessité de créer un pôle d'animation et d'accueil "fort" à l'entrée du Bois avec la création éventuelle d'un plan d'eau,
- 5) la confirmation de la vocation de loisirs, de la butte paysagiste et de l'Esplanade pour l'accueil des manifestations exceptionnelles.

Beaucoup de ces propositions nécessitent soit une discussion avec des partenaires extérieurs : conservation des Monuments Historiques et voies navigables soit des études complémentaires relatives au boisement.

Sans attendre le rapport définitif, nous vous proposons, en accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs qui s'est réunie le 4 Avril 1990, de solliciter dès maintenant le concours des services des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation de la première phase d'aménagement : la remise en eau de la Basse Deûle. Le prix d'objectif s'élève à 12.000.000 F.

Les caractéristiques de la mission sont définies en annexe.

Adopté

ANNEXE A LA DELIBERATION VALANT DEMANDE DE CONCOURS

ARTICLE 1ER :

Sous réserve d'avoir été autorisé à prêter son concours à cette fin par l'autorité administrative compétente, le service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais interviendra en qualité de concepteur-maître d'oeuvre, pour la réalisation des ouvrages suivants : Aménagement du parc de loisirs de la Citadelle - 1ère phase - remise en eau de la Basse Deûle - Aménagement du bassin St Martin - quai du Wault.

ARTICLE II

La mission qui sera assurée par le service est une mission M2 au sens de l'arrêté du 7 décembre 1979.

Les éléments constitutifs de cette mission sont les suivants :

- | | |
|--|-------|
| * avant-projet sommaire | (APS) |
| * avant-projet détaillé | (APD) |
| * dossier de consultation des
Entrepreneurs | (DCE) |
| * assistance marché de travaux | (AMT) |
| * contrôle général des travaux | (CGT) |
| * réception et décompte des travaux | (RTD) |
| * dossier des ouvrages exécutés | (DOE) |

ARTICLE III

L'ouvrage à réaliser appartient au domaine fonctionnel Infrastructure et est rangé en 2ème classe de complexité.

ARTICLE IV

Le prix d'objectif s'élève à 12.000.000 F hors T.V.A.

Il est réputé établi sur la base des conditions économiques en vigueur au mois «mo» suivant FEVRIER 90.

ARTICLE V

Le taux de rémunération est de 3,80 %.

Le forfait de rémunération, produit du prix d'objectif par ce taux, est fixé à 456.000 F hors T.V.A, soit 540.816,00 F T.T.C.

ARTICLE VI

Le taux de tolérance pour ce concours, apporté sur la base d'un prix d'objectif, est de 15 %.

A l'issue des travaux, l'écart toléré «Eo», produit du prix d'objectif par ce taux, sera comparé à l'écart constaté «E», différence entre le prix constaté après réajustement et le prix d'objectif.

Le prix constaté sera ramené aux conditions économiques en vigueur au mois "mo" pour tenir compte de l'incidence des variations économiques.

Si l'écart constaté reste inférieur ou égal à l'écart toléré, la rémunération finale, avant révision, est égale au forfait de la rémunération. Dans le cas contraire, elle est égale au forfait de rémunération diminué d'un terme correctif pour non respect du prix d'objectif.

Ce terme correctif est :

- dans le cas d'un prix d'objectif sous-estimé, le produit du double du taux de rémunération par la différence entre l'écart constaté et l'écart toléré.

- dans le sens d'un prix d'objectif surestimé, le produit du taux de rémunération par la différence entre l'écart constaté et l'écart toléré.

ARTICLE VII

Les acomptes sur la rémunération seront révisés selon la formule suivante :

$$Ar = \frac{Ao \times Im}{Imo}$$

Ar	=	Acompte révisé
Ao	=	Acompte en valeur initiale établi aux conditions économiques du mois «mo»
Imo	=	Index national ingénierie réel au mois «mo»
Im	=	Dernier index ingénierie connu à la date à laquelle l'acompte est demandé

Le solde sera révisé de même manière, toutefois l'Index Im sera celui du mois de réception des travaux.

N° 90/199 - Développement Social du Quartier de Fives - Comité d'Animation et de Développement de Fives - Subvention.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le prolongement des actions menées par le Comité d'Animation et de Gestion de l'Antenne Sociale de Fives, structure interpartenariale créée en 1983 dans le but de faire prendre en compte la population dans sa totalité habitant sur le tracé de la voie rapide urbaine et de mener à bien son relogement, le Comité d'Animation et de Développement de Fives poursuit trois objectifs fondamentaux:

- établir avec l'ensemble des partenaires un schéma de développement de FIVES concernant l'habitat en intégrant les différentes composantes sociologiques, économiques, commerciales...
- détecter, établir des diagnostics et traiter les îlots nécessitant une intervention,
- promouvoir le développement de la vie associative et la participation de toutes les catégories de population à la vie sociale.

Deux commissions se sont mises en place pour mettre en pratique ces objectifs :

- une Commission Animation,
- une Commission Habitat.

Animé par la Ville, il associe les personnes et institutions suivantes:

- des partenaires techniques: DDE - SAEN (pour les territoires VRU et ZAC),
- des partenaires sociaux: CAF - CAL - DAT. - DASS,
- la Ville,

- des partenaires sociaux: Club de Prévention, Maison de Quartier, Centre Social,
- les habitants des différents secteurs de Fives sur lesquels des opérations sont menées.

Le classement du quartier de Fives en procédure «quartier sensible» donne à cette structure une mission nouvelle de participation à la définition et à la mise en oeuvre du programme local de développement, sur la base d'un projet de quartier qui représente la référence indispensable à la programmation d'actions.

C'est ainsi que le CADEF a d'ores et déjà proposé un certain nombre de fiches programmes intégrées dans le P.L.D. adopté par le Conseil Municipal du 26 Mars dernier.

Pour permettre la poursuite de ses actions, le CADEF sollicite de la Ville de Lille, pour l'exercice 1990, un co-financement, à hauteur de 118.400 F, soit 19,5 % du budget total, arrêté à 608.800 F.

Considérant l'intérêt des interventions du CADEF pour le développement de Fives et conformément au programme 1990 des actions du DSQ de Fives, arrêté par délibération du 26 mars 1990, nous vous demandons de vouloir bien :

- 1) attribuer au CADEF une subvention de 118.300 F, pour l'exercice 1990,
- 2) assurer le financement de la dépense correspondante, en accord avec les Adjointes concernés, par contribution, des crédits des Délégations au Développement Social des Quartiers, à l'Animation et à l'Action Sociale.

Adopté

N° 90/200 - Mouvement des Eurocités - Adhésion de la Ville de Lille.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le mouvement des Eurocités est né il y a quatre ans, à Rotterdam, d'une volonté des grandes Villes Européennes de développer une coopération.

Il est fondé sur la seule volonté de coopération des grandes Villes d'Europe . Il s'attache à rechercher systématiquement des résultats concrets, à partir des faits qui constituent la réalité quotidienne à laquelle sont confrontés les Maires et responsables des cités européennes.

Son ambition est de fournir à chaque gouvernement une vision claire des aspirations des grandes cités pour qu'elles deviennent des acteurs résolus du développement économique, social, scientifique et culturel.

En 1989, la Conférence des Eurocités s'est achevée à Barcelone par la rédaction commune d'une «Charte des Eurocités» et par l'engagement de tenir désormais une Conférence chaque année.

C'est ainsi qu'en Mai prochain aura lieu à Lyon la 3ème rencontre des Eurocités.

Convaincu du rôle primordial que doivent jouer les grandes villes dans l'Europe de demain et de l'intérêt qu'elles ont à coopérer, je vous propose l'adhésion de la Ville de Lille au mouvement des Eurocités.

Adopté

**N° 90/201 - Centre International d'Affaires SEM Euralille - Capital -
Substitution éventuelle de la Ville de Lille au Département.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Les urgences du calendrier n'ont pas encore permis au Département de statuer sur sa prise de participation dans le capital de la SEM Euralille chargée de l'aménagement du Centre International d'Affaires.

Ce retard empêche la mise en place de la SEM et il est préjudiciable au démarrage effectif des travaux.

Aussi, nous vous proposons, qu'en cas de réponse tardive ou négative de cette collectivité, la Ville de Lille se substitue à elle dans l'apport en capital et la participation au Conseil d'Administration de la SEM.

Le capital appelé pour cette collectivité, soit 1.942.000 F, serait pris en charge par la Ville au titre du chapitre 925.5, article 267 par prélèvement sur la dotation inscrite au chapitre 970, article 669, au titre des dépenses imprévues.

Cette participation donnant droit à un poste d'administrateur supplémentaire, nous vous demandons de procéder à sa désignation.

Adopté à la Majorité
Voir compte rendu p. 342

**N° 90/202 - Centre International d'Affaires - Bilan de la concertation -
Approbation du projet et saisine de la C.U.D.L.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le triple événement de l'année 1993 : l'achèvement du tunnel sous la Manche, la mise en service du T.G.V.-Nord et l'ouverture des frontières intérieures de l'Europe, constituera, pour notre région, affaiblie par des crises successives touchant tous les grands secteurs industriels traditionnels, une remarquable opportunité de développement.

Une profonde restructuration du tissu industriel est en cours, elle est porteuse d'espoirs si nous pouvons réunir les conditions qui permettront la création de nouveaux emplois. La première de ces conditions est l'amplification des moyens de formation, pour permettre à notre population d'accéder aux emplois générés par la troisième révolution industrielle. Car, et cela est clair, nous souhaitons que la région reste une grande région industrielle. Tout doit être entrepris pour maintenir et conforter le potentiel industriel existant, à Lille, dans la Métropole et dans l'ensemble de la Région.

Parallèlement aux efforts en matière de formation, il nous faut créer des emplois dans le secteur tertiaire, en particulier dans le domaine des services aux entreprises, dont la qualité peut être un facteur d'incitation à l'implantation de nouvelles unités industrielles.

C'est dans ce contexte que doit être appréhendée la réflexion autour du noeud de communications qui nous sera offert en 1993. Replacée, par l'ouverture des frontières et la rapidité des nouvelles communications, au coeur du secteur le plus dense de l'Europe du Nord, Lille peut retrouver ses anciennes capacités en matière d'échanges et de communication, autant de domaines qui ont fait sa prospérité passée.

Le projet du Centre International d'Affaires de Lille se situe dans la droite ligne de cette volonté d'optimiser le carrefour des communications qui va se créer au centre même de notre ville. La situation unique, qui en fera le lieu de toutes les correspondances entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud, est une opportunité à saisir et ne peut souffrir aucun retard.

C'est le 20 Novembre 1989, après avoir pris en considération le projet de plan directeur du Centre d'Affaires établi par la société d'études Euralille, que le Conseil Municipal a défini les modalités d'un vaste débat, long de 5 mois avec la population. Les Lillois ont massivement répondu à cette invitation au dialogue, tant collectivement qu'à titre privé.

Individuellement, ils ont été plus de 10.000 à visiter l'exposition installée durant trois mois dans le grand hall de l'Hôtel de Ville. Plus de 700 d'entre eux ont consigné leur avis par écrit, des avis qui se répartissent de la façon suivante: environ 50 % de favorables après information ou modification mineure, près de 30 % totalement favorables et environ 20 % d'opposants absolus.

Parallèlement à cette concertation grand public, les conseils de quartier se sont exprimés à plusieurs reprises, la Chambre de Commerce et d'Industrie et les commerçants lillois ont donné leurs recommandations, les associations lilloises et les professionnels ont été accueillis et ont pu donner un avis. Des architectes régionaux ont même apporté leur contribution au débat sous la forme de contre-projets.

Cette large concertation a considérablement transformé le projet, dans des directions à l'évidence requises par l'intérêt général.

Fin janvier, des changements vivement souhaités étaient déjà acquis. Le parc urbain n'avait plus cette forme de dôme élevé presque unanimement contestée et un vaste espace vert d'un hectare et demi était dégagé devant le cimetière de l'Est, en plus du parc du Château Lemoine, pour répondre aux besoins des habitants de Saint-Maurice et de Fives en espaces de proximité. Par ailleurs, la place basse devant la gare T.G.V., avait perdu sa trop forte pente pour l'agrément des futurs piétons.

Le 17 Février, un conseil municipal privé a dressé un premier bilan de la concertation, à l'issue duquel le Maire a proposé la prise en compte d'un certain nombre de suggestions susceptibles de conduire à une amélioration du projet. C'est ainsi que quinze nouvelles modifications sont intervenues, dont on peut citer les principales :

- maintien de la ferme pédagogique des Dondaines,
- création d'une coulée verte pour les piétons des Dondaines à la Citadelle,
- phasage de la réalisation des galeries marchandes qui accompagneront la grande surface commerciale et définition de leur objet commercial dans le cahier des charges, en concertation avec les commerçants,
- maintien de la rue des Urbanistes,
- construction d'immeubles en front de parc, le long du boulevard Carnot, immeubles qui auront aussi une vocation anti-bruit,
- densification de la rue le Corbusier, qui doit jouer le rôle d'un lien fort entre le Centre d'Affaires et les quartiers anciens.

Le 31 mars, un grand forum de la concertation a réuni, dans le grand hall de l'Hôtel de Ville, plus de 600 personnes, dont de nombreux professionnels. Cette manifestation a permis à l'opinion publique de prendre connaissance de deux évolutions récentes: la décision de maintenir définitivement la ferme des Dondaines sur son site et le nouveau tracé du tramway, que les services de la C.U.D.L. amènent maintenant au plus près de la gare T.G.V.. Ce nouveau tracé a une conséquence importante sur la rue le Corbusier, puisqu'elle lui permet de rester au niveau du sol naturel sur une plus grande longueur.

Lors du forum, le Maire a annoncé de nouvelles modifications, répondant largement aux demandes exprimées :

- la rue le Corbusier sera densifiée non seulement côté triangle, mais aussi côté parc. Bien entendu, il ne s'agit pas de créer un linéaire continu qui serait en contradiction avec notre volonté de voir le parc s'intégrer dans la ville. L'idée est plutôt de créer des lieux bâtis et animés, coupés par des regards sur le parc, ce qui créerait une sorte de belvédère sur la ville.

- de la même façon, la rue du Faubourg de Roubaix apparaîtra plus nettement comme le prolongement de la rue le Corbusier, en formant un lien fort entre le nouveau quartier et Saint-Maurice. Cela implique des constructions plus denses le long du trottoir opposé au Cimetière de l'Est.

- l'aménagement du parc urbain fera l'objet d'un concours de paysagistes,

- une coulée verte sera aménagée vers le Vieux-Lille, au plus près du centre-ville. Venant du parc urbain, elle traversera le square situé en face de l'école des arts plastiques, le boulevard Carnot, puis continuera le long des fortifications, pour rejoindre la porte de Gand. Au-delà, elle mènera à la Citadelle, selon le schéma retenu à l'issue de l'étude sur les franges est de Lille, confiée à P.-L. Carlier.

Compte tenu de tous ces éléments, nous vous proposons :

- 1) de prendre acte du bilan de la concertation et les propositions qui en ont émané,
- 2) de prendre en considération l'ensemble du projet modifié, en particulier le projet de gare T.G.V. qui fera l'objet d'une enquête publique séparée,
- 3) de demander à la C.U.D.L. d'approuver le schéma d'urbanisme et d'en engager la réalisation au travers d'une première Z.A.C., étendue, ultérieurement, à une seconde, après révision du P.O.S.

Adopté à la Majorité
Voir compte rendu p. 276

N° 90/203 - Avis du Conseil Municipal de LILLE sur la demande déposée par l'entreprise S.M.I.E. installée au Port Fluvial.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Société S.M.I.E., domiciliée au Port Fluvial de Lille, 4ème avenue à Loos, a sollicité l'autorisation de procéder à cette adresse à des essais de décontamination de transformateurs imprégnés de pyralène et de poursuivre l'exploitation d'une station de transit de matériaux et déchets imprégnés de P.C.B.

Cette demande a été soumise à enquête publique en Mairie de Loos du 12 Mars 1990 au 11 Avril inclus. La Loi permet aux communes limitrophes concernées, c'est le cas de Lille, d'émettre un avis sur cette demande dans le délai de 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Le Conseil de quartier des Bois-Blancs, réuni le 5 Avril, sensible à l'émotion soulevée dans le quartier par le projet, a exprimé son inquiétude et émis les plus expressives réserves.

Il a souhaité que le Conseil Municipal de Lille se prononce lui aussi.

A l'étude du dossier, il apparaît que l'entreprise S.M.I.E. a tendance à minimiser les risques pour l'environnement.

D'une part, en affirmant qu'il n'y a aucune habitation à proximité du site, alors que les maisons de la rue Jean-Baptiste Lebas à Loos et l'Ecole Normale de la rue de Londres à Lille sont à moins de 75 mètres. La cité des Aviateurs aux Bois-Blancs est à moins de 300 mètres, sous les vents dominants.

D'autre part, en indiquant que la 4ème avenue est une voie peu fréquentée, alors que le Directeur du Port Fluvial affirme que c'est l'axe le plus important du Port .

La S.M.I.E. est aussi située juste en contrebas de l'autoroute A25, ce que le dossier d'enquête ne signale pas.

Enfin, à 40 mètres en face de la S.M. I .E., le dépôt ELF compte sept cuves d'hydrocarbure d'une contenance d'environ 10 millions de litres.

L'implantation de l'entreprise S.M.I.E. semble donc cumuler les risques. On peut donc comprendre l'inquiétude des habitants des Bois-Blancs.

Sur l'activité elle-même, le savoir faire de la S.M.I.E. en matière de transit de pyralène n'est pas contesté. Son activité permet aussi de limiter les stockages sauvages de cette substance dangereuse.

Toutefois la Société propose d'expérimenter une nouvelle activité : le remplacement du pyralène par une nouvelle substance «Ugilec T» ce qui éviterait la démolition des transformateurs concernés.

Mais cette activité n'est actuellement que tolérée par la législation. Une circulaire ministérielle doit prochainement expliciter les modalités d'introduction de ces procédés de type «rétrofilling».

En conclusion, considérant le site actuel de la S.M.I.E., les insuffisances du dossier d'enquête et le caractère expérimental d'un projet destiné à une activité qui n'est pas encore autorisée, nous vous demandons de bien vouloir émettre les plus grandes réserves quant à la demande soumise par la Société S.M.I.E.

Adopté

Voir compte rendu p. 367

**N° 90/204 - Conseil de Quartier de Vauban-Esquermes - Vacance d'un
siège - Désignation d'un membre.**

MESDAMES, MESSIEURS,

En sa séance du 9 octobre 1989, le Conseil Municipal a procédé au renouvellement des Conseils de Quartier, ainsi qu'à l'élection de leurs membres et adopté le nouveau règlement intérieur des Conseils de Quartier.

Depuis cette désignation, un siège est devenu vacant au Conseil de Quartier de Vauban-Esquermes, par suite du départ de M. PIERENS.

En vue de pourvoir au remplacement, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement intérieur, nous vous proposons la candidature de M. Jean-Pierre PRUVOT.

Adopté
Voir compte rendu p. 345

